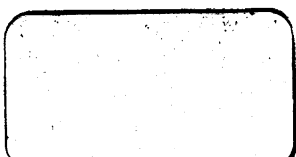


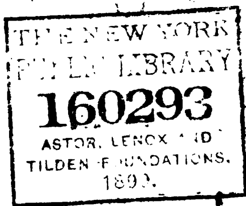
LETTRES
DE
M. WILLIAM COXE
A M. W. MELMOTH,
SUR
L'ÉTAT POLITIQUE,
CIVIL ET NATUREL
DE
LA SUISSE;
TRADUITES DE L'ANGLOIS,
Et augmentées des Observations faites dans le même Pays, par le TRADUCTEUR.

SECONDE PARTIE.



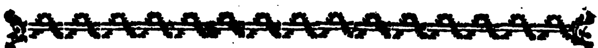
A PARIS,
Chez BELIN, Libraire, rue Saint-Jacques, presque en face de celle du Plâtre.

M. DCC. LXXXII.
Avec Approbation & Privilége du Roi.





LETTRES SUR L'ÉTAT POLITIQUE, CIVIL ET NATUREL DE *LA SUISSE.*



SECONDE PARTIE.



LETTRE XIX.

Sion, 19 Août 1776.

ENFIN, ma langue se délie & mes conversations commencent à être moins bornées. La ville de Sion étant à-peu-près le lieu où finit l'Allemand & commence le François, ses habitans parlent les deux langues, & dans toute la partie du Valais

qui l'avoisine, le peuple use d'un patois François qui m'est intelligible. Rien n'est plus curieux ni plus propre à intéresser ceux qui dirigent leurs recherches du côté des langues, que l'observation de leurs gradations insensibles ; quant à moi, forcé d'avouer mon ignorance dans cette partie des Lettres, je dois me borner à faire mention du fait.

Ce matin, dès cinq heures, nous sommes partis des Bains, & nous sommes descendus par une vallée d'une pente très-escarpée, à *Leuk*, petite ville située sur une éminence voisine du Rhône. Ce fleuve est ici très-rapide & paroît sujet à submerger ses rives, si l'on en juge par la largeur & la nature de son lit. Nous l'avons passé en sortant de la ville, & nous sommes entrés dans une forêt de pins, que nous avons bientôt quittée pour le repasser à *Syder*, & le côtoyer encore jusqu'à *Sion*, capitale d'une *Dizaine* & de tout le Valais.

Le pays que l'on nomme *Valais*, s'étend de l'est à l'ouest, dans une longueur d'environ cent milles, & se divise en *Haut & Bas-Valais*. La petite rivière de *Morge* qui coule au-dessous de Sion, trace la séparation de ces deux parties : la supérieure est à l'est, l'inférieure est à l'ouest & se termine à Saint-Gingol, au bord du lac de Genève. La totalité de cette contrée contient environ cent mille habitans, tous Catholiques.

Le Haut-Valais est souverain du Bas-Valais ; il

est divisé en sept *Dizaines* ou républiques indépendantes, dont six sont Démocratiques, la septième, qui est celle de Sion, étant seule Aristocratique (1).

L'Évêque de Sion a été autrefois Souverain de la plus grande partie du Valais; son autorité est maintenant tellement limitée, qu'il lui reste peu de chose au-delà du titre de Prince. Les actes publics, cependant, sont encore passés en son nom; il a conservé le droit de faire grâce aux criminels (2), & la monnoie du pays est frappée à son coin en même-tems qu'aux armes de la République. Il est qualifié Prince du Saint-Empire, & comte ou *Préfet* du Valais.

Les sept *Dizaines* ou *Communautés* dont je viens de parler, forment, conjointement avec l'Evêque, une République, & toutes les affaires générales de l'Etat sont traitées dans un Congrès appelé *Lands-Rath*, ou *Conseil National*, qui

(1) Les six Dizaines Démocratiques sont, *Gombs*, *Brig*, *Raren*, *Visp*, *Leuk* & *Syders*. Note de l'Auteur.

(2) „ Ce beau droit, qui sied si bien à un Prince Ecclé„ siastique, est la conséquence naturelle d'un autre droit „ beaucoup moins séant qu'il a sur les potences, de l'érec„ tion desquelles il est chargé, & sur le Bourreau, qui est à „ sa nomination, à sa livrée, & que la Justice séculière ne „ peut employer qu'avec son attache „ *Note du Traducteur*.

s'assemble deux fois l'an à Sion. Les membres de ce Conseil sont divisés en neuf *voix;* savoir, celle de l'Evêque, qui n'en a qu'une, celle du *Lands-haupt-mann* ou Chef de la République, & celles des sept Dizaines. Tout se décide à la majorité; l'Evêque préside à l'assemblée, mais c'est le *Lands-haupt-mann* qui recueille les suffrages. Ce dernier est élu tous les deux ans par cette assemblée même, qui nomme aussi à l'Evêché, en cas de vacance du Siége, en choisissant entre quatre Candidats qui lui sont présentés par le Chapitre de Sion. Quoique chaque Dizaine n'ait qu'une voix, elle envoie à ce congrès autant de députés qu'il lui plaît; le nombre de ces députés se réduit ordinairement à quatre; un Juge, un Banneret, un Capitaine & un Lieutenant. Le Juge & le Lieutenant ne sont que deux ans de suite en charge; les Offices au contraire, du Banneret & du Capitaine sont à vie.

Les Dizaines Démocratiques sont excessivement jalouses de leur liberté, & veillent avec la plus grande sollicitude à ce que leurs députés n'acquièrent pas une trop grande influence. En conséquence, avant la tenue de la Diète, on convoque dans chaque Communauté une assemblée générale, où tout mâle au-dessus de quatorze ans a voix, & l'on y donne aux députés, sur toutes les affaires de quelqu'importance, des instructions

précises, dont ils n'oseroient s'écarter en la moindre chose. Par ce moyen, les suffrages des membres du Congrès national ne dépendent point de l'opinion ou du caprice des votans, & le député de chaque Dizaine n'y a d'autre avis que celui de la Communauté qu'il représente.

Toutes les affaires importantes sont portées par appel à cette assemblée, pour y être jugées en dernier ressort, soit qu'elles ayent été décidées en première instance par les Cours de Justice inférieures de chaque Dizaine, soit qu'elles l'ayent été par les Tribunaux de l'Evêque ou *Lands-haupt-mann*. Ce Conseil Suprême unit donc les différentes Communautés par un lien étroit, indissoluble, & en forme une seule République, un seul corps politique, toutes les fois qu'il s'agit des intérêts communs de la Nation. Dans tous les autres cas, chacune des subdivisions de cette grande République est gouvernée par ses loix distinctes, & ses coutumes particulières : & lorsqu'on les considère ainsi séparément, on trouve une ressemblance frappante entre la constitution des six Dizaines Démocratiques & celle des Cantons populaires de la Suisse.

Le Haut & le Bas-Valais étoient autrefois réunis sous la domination de l'Evêque de Sion. Ils firent cause commune pour limiter le pouvoir

extrême de leur Souverain; mais à peine eurent-ils réussi dans leur projet, qu'il s'éleva entr'eux un démêlé au sujet de la supériorité. Une guerre sanglante en fut la suite; elle se termina en 1475, par la défaite totale des habitans du Bas-Valais. Depuis cette époque, ils sont sujets de leurs vainqueurs, mais ils jouissent de très-grands priviléges. Leur pays est divisé en six départemens, gouvernés par autant de Baillis qui y sont envoyés par l'assemblée générale de Sion.

La République du Valais est un des alliés des XIII Cantons; mais outre cette alliance générale, elle en a une particulière & plus étroite avec les sept Cantons Catholiques, pour la défense de leur foi commune. Elle a encore différens traités avec la France & d'autres Puissances; mais les droits de son alliance principale avec les Suisses y sont toujours expressément réservés.

Les Evêques de Sion ont eu autrefois une influence considérable dans les affaires politiques de la Suisse, & *Mathieu Schaner*, le Cardinal-Evêque, est fameux dans l'Histoire par ses grands talens, sa passion pour l'intrigue, son génie entreprenant, & son infatigable & turbulente ambition. C'est à son crédit seul qu'il faut attribuer l'unique exemple peut-être que les Suisses ayent jamais donné d'infidélité à leurs engagemens publics, en violant le traité qu'ils venoient de con-

clure avec François Ier, Roi de France. Ce Monarque passoit en Italie pour fondre sur le Milanez, & cherchoit à se concilier les Suisses qui ayant pris le Duc de Milan sous leur protection, étoient le seul obstacle qui s'opposât à ses armes. Ils hésitèrent long-tems, mais les offres du Roi ayant enfin prévalu, ils contractèrent avec lui une alliance qui ne fut pas plutôt conclue, que le Cardinal de Sion leur persuada de la rompre & de continuer la guerre. Les Historiens Suisses, au reste, rapportent avec triomphe la fermeté patriotique de deux de leurs Officiers, qui, en protestant contre cette infraction, se retirèrent chez eux avec huit mille hommes de leurs troupes & ainsi rachetèrent en quelque sorte l'honneur de leur Nation.

Le reste de l'armée, séduit par l'éloquence artificieuse & persuasive du Cardinal, attaqua François Ier près de Marignan. Ce combat fut l'un des plus furieux & des plus obstinés qui ayent ensanglanté l'Italie dans le cours des guerres meurtrières dont elle a été le théatre. La nuit seule suspendit la rage des combattans, mais sans réussir à les séparer, & les deux armées demeurèrent confondues sur le champ de bataille. François Ier dormit sur l'affût d'un canon, à côté d'un bataillon ennemi. Dès la pointe du jour, les Suisses revinrent à la charge avec leur courage accoutumé,

& furent reçus avec une bravoure égale. Enfin, l'intrépidité du Monarque, & la valeur désespérée des François, l'emportèrent sur la constance des Suisses; & ceux-ci, épuisés par les assauts furieux & multipliés qu'ils avoient livrés, se retirèrent, mais en bon ordre, sur Milan, laissant François maître du champ de bataille; avantage, au reste, qu'il acheta par la perte de ses meilleures troupes.

Ce même Cardinal de Sion, qui nourrissoit toujours contre les François une haine implacable, réussit encore par ses seules intrigues à leur faire perdre le Milanez. Lautrec en 1521, commandoit un corps de douze mille Suisses qui étoit le nerf de son armée. Du côté des confédérés, se trouvoit un nombre pareil de Suisses, dont le Cardinal avoit secrètement obtenu la levée par le crédit qu'il avoit sur ses Concitoyens. Ainsi, l'on voyoit pour la première fois les Suisses enrôlés sous des drapeaux opposés & prêts à verser réciproquement leur sang pour des intérêts étrangers. Les Cantons effrayés dépêchèrent aussi-tôt des Couriers avec l'ordre absolu aux Suisses des deux armées de retourner chez eux. Le Cardinal intercepta & séduisit ces Couriers, qui consentirent à dérober la connoissance des ordres dont ils étoient porteurs, aux Suisses engagés au service des confédérés, pour ne les signifier qu'à ceux qui servoient dans l'armée Françoise. La désertion

qui résulta de leur condescendance aux vues du Cardinal, affoiblit tellement l'armée de Lautrec, qu'il fut hors d'état de tenir tête à l'ennemi, en sorte que Milan & les principales Villes du Duché se rendirent aux confédérés.

Les Habitans de la partie du Valais où nous nous trouvons actuellement sont très-sujets aux *goîtres*, & ces excroissances y parviennent souvent à un énorme volume. Une autre incommodité encore plus extraordinaire afflige le peuple de cette contrée: c'est l'*idiotisme*. En traversant Sion, j'ai rencontré de fréquens exemples de l'une & l'autre de ces infirmités. Rien, sur-tout, ne m'a plus frappé, que la vue de quelques-uns de ces idiots étalés au soleil, la tête penchée & la langue pendante, offrant le plus dégoûtant tableau d'imbécillité dont on puisse se former l'idée. Les causes qui concourent à rendre ces infirmités plus communes dans ce Pays-ci que dans aucun autre, présentent un problème curieux à résoudre, & sont actuellement l'objet de ma curiosité & de mes recherches. Je différerai, au reste, à vous communiquer mon opinion jusqu'à ce que j'aye trouvé dans les informations que je prends, de justes raisons de la fixer.

La chaleur est excessive au fond de cette étroite vallée, & dans le moment où je vous écris, j'en puis à peine supporter le poids, quoique la soi-

rée ſoit déjà fort avancée. Cette accablante chaleur eſt ſans doute une des cauſes de l'inconcevable indolence des Valaiſans. Mais on peut auſſi en attribuer une partie aux reſſources d'un ſol qui n'attend pas la culture pour produire, & dont la fertilité eſt, pour ainſi dire, gratuite & ſpontanée. En effet on n'y aide preſque point la nature, & nous avons traverſé de ſuperbes vignobles où les ceps rampans attendoient en vain des ſupports qu'on auroit pu leur donner à peu de frais, & qui auroient bien payé au propriétaire par la quantité & la qualité du produit, une médiocre augmentation du travail.

La malpropreté du peuple eſt dégoûtante au-delà de toute expreſſion. C'eſt une obſervation que j'ai eu le déſagrément de faire à pluſieurs repriſes dans les maiſons où je ſuis entré, ſoit à Sion, ſoit ſur la route. Je viens d'avoir à ce ſujet une converſation avec le maître de l'Hôtellerie, qui, quoique le plus ſale mortel que j'aye jamais rencontré, ſe plaignoit amèrement de la malpropreté de ſes concitoyens, & ſembloit l'indiquer comme une des cauſes des goîtres. Cela m'engagea à le fixer avec plus d'attention pour chercher en lui la preuve de la juſteſſe de ſa remarque, & je ne fus pas peu ſurpris de voir qu'il en étoit la première exception. N'imaginez pas, au reſte, que mon récit tende à inſinuer que tous les Valaiſans

ſont également affligés de goîtres & tous indiſtinctement pareſſeux, malpropres & imbécilles. Je ne donne point dans le ridicule de ce Voyageur qui aſſuroit avec confiance que toutes les femmes d'une certaine Ville étoient rouſſes, boſſues & gravées de la petite vérole, parce que ſon Hôteſſe avoit le malheur d'être telle. Je regarde les deſcriptions généraliſées que l'on applique à-la-fois à toute une Nation, comme l'ouvrage d'un eſprit étroit & borné, & je me ſuis toujours bien gardé de prononcer ſur le caractère phyſique ou moral d'un peuple, d'après un coup-d'œil ſuperficiel ou partial. Je ne vous ſerai donc point ſuſpect quand je vous affirmerai comme un fait ce que je vous ai avancé touchant les deux vices d'organiſation qui prévalent chez ce peuple. J'en ai pour garans, & mon expérience perſonnelle & de fréquentes converſations que j'ai eues à ce ſujet avec différens hommes ſavans & obſervateurs de ce Pays-ci. Quant à ce qui eſt de l'indolence & de la ſaleté du peuple, l'une & l'autre ſont trop évidentes pour échapper au Voyageur le moins clairvoyant.

SION eſt ſitué ſur les bords du Rhône au pied de deux montagnes iſolées qui s'élèvent immédiatement de la plaine, & dont la cime eſt chargée de différens Palais appartenans à l'Evêque. Celui que l'on nomme *Mayoria* eſt

ſa réſidence habituelle & le rendez-vous de l'Aſſemblée générale.

Cette Ville eſt très-ancienne; elle étoit autrefois la Capitale des *Sédunes* qui habitoient cette portion de Pays, du tems de Jules-Céſar. On y voit encore quelques inſcriptions qui atteſtent ſon antiquité. Parmi pluſieurs de ces inſcriptions qui ſont tellement oblitérées que je n'ai pas été capable de les déchiffrer, j'en ai rencontré une plus liſible, en l'honneur de l'Empereur Auguſte, durant ſon XIe Conſulat. Dans celle-ci la Ville eſt nommée *Civitas Sedunorum*, Cité des Sédunes.

Je ſuis, &c.

LETTRE XX.

Saint-Maurice, 20 Août.

A Sion nous avons renvoyé les chevaux & les guides qui nous avoient ſuivis depuis Altorff, & nous nous ſommes procuré un objet de luxe dont nous avions depuis quelque tems appris à nous paſſer, c'eſt-à-dire une voiture roulante. Je vous avouerai, cependant, que nonobſtant la chaleur concentrée de ce climat & la température brûlante de l'air qu'on y reſpire, j'aimerois mieux voyager à pied ou à cheval, car c'eſt le ſeul moyen de jouir ſans obſtacle de la vue de cette

région, dont les tableaux toujours magnifiques & toujours variés, enchaînent l'attention par une fucceffion rapide d'objets dont il n'en eft aucun que l'on ne foit forcé d'admirer.

En entrant dans le Bas-Valais & en le comparant aux environs de Sion, j'ai cru y reconnoître les traces d'une induftrie plus active, & l'on m'affure, en effet, que fes habitans font beaucoup moins indolens que ceux de la région que nous quittons; mais quant à la malpropreté, ils ne leur cèdent en rien (1).

Nous nous fommes arrêtés dans le bourg de *Martigny*, qui, felon les antiquaires, eft l'ancien *Octodurum*. On dit que près de ce lieu on peut retrouver la fituation du camp de *Sergius Galba*,

---

(1) Ce reproche d'indolence ne peut être fait indifféremment à tous les habitans du Haut-Valais; car, dans la partie orientale de ce pays que nous avons traverfée après avoir paffé les Fourches, nous avons trouvé le fol d'autant mieux cultivé, qu'il eft naturellement moins fertile & moins riche: fes habitans même nous ont paru plus induftrieux qu'aucun des Valaifans que nous ayons vus depuis. On peut affigner quelques caufes phyfiques à cette différence; dans la partie fupérieure, la chaleur eft bien moins accablante, les eaux font beaucoup plus falubres, & l'air eft d'une pureté remarquable. De-là vient, fans doute, qu'à notre première entrée dans le Valais, nous n'avons point rencontré de ces goîtres & de ces idiots qui nous ont tant frappés dans la région moyenne. Note de l'Auteur.

celui des Lieutenans de César qu'il envoya pour ſoumettre les *Véragriens*, les *Nantuates* (2) & les *Sédunes*, anciens habitans de cette contrée. Il paroît, en effet, par la deſcription que *Céſar* fait dans le troiſième livre de ſes Commentaires de la ſituation d'*Octodurum*, que le lieu qu'occupoit cette Ville doit correſpondre à-peu-près à celui que *Martigny* occupe actuellement. C'eſt une petite plaine environnée de très-hautes montagnes & diviſée par la *Drance*, petite rivière qui non loin de-là tombe dans le Rhône (3). Je ne puis, au reſte, affirmer d'après mes propres obſervations, qu'il exiſte encore des traces du campement Romain, car je n'ai pu obtenir là-deſſus aucuns renſeignemens des habitans de *Martigny*, & ce que je rapporte à ce ſujet n'eſt fondé que ſur la foi des antiquaires & ſur des probabilités tirées de l'aſpect général de cette contrée.

Près

(2) M. Coxe écrit *Pantuates*; c'eſt une faute. *Note du Traducteur*.

(3) „ A la deſcription que M. Coxe fait de la ſituation de „ *Martigny*, je vais oppoſer celle que Céſar fait de la poſition d'*Octodurum* : *Qui vicus* (*Octodurum*) *poſitus in valle*, „ *non magnâ adjectâ planitie*, *altiſſimis montibus undique con*„ *tinetur. Quum hic in duas partes flumine divideretur*, *alteram* „ *partem ejus vici Gallis conceſſit* (*Galba*) „. Note du Traducteur.

Près de Martigny nous avons remarqué avec plaisir un vieux Château dont les ruines majestueuses couronnent la cime d'un âpre rocher & sont suspendues sur le torrent de la vallée. Il appartenoit autrefois à l'Evêque de Sion, & a longtems été sa principale résidence.

Depuis ce Château jusqu'à Saint-Maurice, le chemin serpente au pied d'une longue chaîne de rochers; à peu de distance du Rhône qui coule au milieu d'une riche vallée. Dans notre route nous passâmes près du *Pisse-Vache*, belle chute d'eau qui semble s'élancer du sein d'un roc, mais dont la source est dans les glaciers supérieurs. J'ai vu des chutes plus élevées, mais nulle qui produisît un plus bel effet. Le rocher qui la verse est fendu perpendiculairement depuis son sommet, & les deux côtés de cette ouverture, sont revêtus d'arbrisseaux; c'est du milieu de cette touffe de feuillage, que le torrent, roulant une masse d'eau considérable, se précipite perpendiculairement dans la vallée, avec une effrayante impétuosité. — Ces cascades sont l'objet qui me frappe le plus; mais peut-être sont-elles en trop grand nombre dans mes Lettres, pour faire sur vous le même effet (4).

(4) „ La dénomination de *Pisse-Vache* est commune à la „ meilleure partie des chutes d'eau de cette contrée. Le tor-

Vers l'extrêmité du Bas-Valais, les deux chaînes de montagnes qui l'enferment s'approchent tellement du Rhône que ce fleuve remplit presqu'entièrement l'espace qui les sépare. C'est dans ce défilé que la ville de *Saint-Maurice* est située. Un rocher très-voisin du Rhône, & qui s'élève au pied de la chaîne escarpée des montagnes, porte la majeure partie de la Ville.

La dénomination ancienne de *Saint-Maurice* étoit *Agaunum*; elle doit celle qu'elle porte actuellement, à une Abbaye érigée au commencement du sixième siècle, par Sigismond Roi de Bourgogne, en l'honneur d'un Saint de ce nom, qui a, dit-on, été martyrisé en ce lieu. Ce Saint étoit le chef de la Légion Thébaine, composée de six mille hommes au moins, qui furent massacrés pour la cause du Christianisme, par ordre de l'Empereur Maximin. Il s'est élevé différentes disputes sur l'authenticité de cette légende; & si

---

„ rent qui forme celle-ci, est, si je ne me trompe, l'*eau noire*. „ Sa chute perpendiculaire n'est pas moindre de quatre-vingt-dix „ à cent pieds Le fracas de ses eaux peut être comparé à ce„ lui du tonnerre, & le vent qu'elle engendre est d'une telle vio„ lence, que l'on ne sauroit l'approcher en face, sans courir le „ risque d'être suffoqué par ce souffle impétueux, chargé de „ la vapeur aqueuse qui s'élance jusqu'à trois ou quatre cens „ pas dans la plaine, & qui forme plusieurs ruisseaux par sa „ condensation „. *Note du Traducteur.*

la négative a été soutenue vaillamment d'une part, on a, de l'autre, combattu pour l'affirmative, avec autant de chaleur & de zèle que si les preuves de la Religion dépendoient de la victoire. Je n'entrerai point dans cette discussion; mais je ne puis m'empêcher d'observer que la cause du Christianisme a beaucoup plus souffert de l'imprudence & de la foiblesse de ses défenseurs que des attaques les plus vives & de ses ennemis les plus invétérés.

Combien, par exemple, ne s'est-il pas élevé de vaines controverses sur le nombre des Martyrs & le genre de leurs supplices. Réduisons ce que la tradition populaire nous apprend sur ces deux objets, au taux le plus bas que la raison & les probabilités puissent admettre; ne nous restera-t'il pas encore plus de preuves qu'il ne faut de la constance admirable, & de la calme résignation de ces premières victimes de la foi? & les fondemens du Christianisme ne demeureront-ils pas également inébranlables, soit que cent mille Martyrs, soit que cinquante seulement, ayent bravé pour lui la crainte des tourmens? Il n'est pas plus essentiel de décider quels furent les motifs qui déterminoient leurs cruels & puissans adversaires. Qu'importe à la Religion que Décius ait persécuté les chrétiens par attachement pour son culte, ou seulement parce qu'ils avoient été favo-

risés par son prédécesseur Philippe; que Maximin les ait poursuivis par des motifs politiques, & Dioclétien parce qu'ils introduisoient des innovations dans le Gouvernement; que Constantin les ait protégés par conviction ou par prudence? La vérité du Christianisme n'est-elle pas totalement indépendante, & de l'imprudence de ses premiers Sectateurs (s'il est vrai qu'on puisse les en accuser), & des raisons politiques qui ont pu influer sur la conduite des Empereurs, qui l'ont ou protégée ou persécutée?... Mais je m'apperçois que je fais une digression très-étrangère à mon sujet; permettez-moi donc de m'interrompre & de terminer ici ma Lettre.

21 Août.

UN petit nombre d'inscriptions, presque toutes sépulcrales, deux colonnes antiques totalement défigurées, & un pont sur le Rhône, existant en entier, voilà tout ce que Saint-Maurice offre de vestiges de son antiquité. Cette Ville est la clef du Valais, & ses environs sont tellement fortifiés par la nature qu'une poignée d'hommes en défendroit l'entrée contre des forces infiniment supérieures.

Nous avons fait aujourd'hui une petite excursion dans le Canton de Berne, pour visiter les salines de *Bex*. En sortant de Saint-Maurice on

passe le Rhône sur le beau pont de pierre dont je vous ai parlé, & que les antiquaires les plus judicieux regardent comme étant certainement Romain. Il n'a qu'une arche dont une moitié appartient au Valais, & l'autre au Canton de Berne. Là commence le Bailliage d'*Aigle* qui confine au pays de Vaud, dont il faisoit partie lorsque l'un & l'autre étoient sous la domination de la Maison de Savoye. Maintenant il est classé dans la division Allemande du Canton de Berne, quoique ses habitans parlent tous François (5).

Arrivé aux Salines, je m'affublai d'une jacquette de mineur, & je pénétrai dans le sein de la montagne jusqu'à la distance d'environ trois mille pas, par une galerie à-peu-près horisontale. Cette galerie qui peut avoir huit pieds de haut sur six de large, est creusée si proprement que ses parois paroissent travaillées au ciseau. C'est, sans contredit, le passage souterrain le plus commode dans lequel je sois jamais entré. Le sel que l'on en tire est le produit de quelques sources, trouvées dans l'intérieur d'un roc massif que l'on est parvenu à percer à grands frais. La source la plus riche rend douze livres de sel par quintal d'eau; la moindre ne rend qu'un pour cent. Dans

(5) „ Le Canton de Berne est divisé en pays Allemand & „ pays Roman ou François „. *Note du Traducteur.*

le voiſinage de ces eaux ſalées on a rencontré pluſieurs ſources chaudes fortement chargées de ſoufre ; quelques-unes de ces dernières contiennent auſſi du ſel, & s'enflammeroient ſi l'on plaçoit une chandelle allumée dans le canal par lequel elles s'écoulent. Près de la ſource la plus ſalée on a trouvé quelques criſtaux cubiques de ſel, mais en ſi petite quantité que juſqu'à préſent on n'a tiré nul avantage de cette découverte.

L'eau de ces mines eſt conduite par des tuyaux juſqu'à *Bévieux* où l'on retire le ſel qu'elle tient en diſſolution. On ſent bien que cette opération ſeroit ruineuſe par la quantité de bois qu'elle conſommeroit, ſi l'on étoit réduit à faire bouillir ſans préparation des eaux imprégnées d'une auſſi petite portion de ſel. Pour ſauver cette dépenſe, on a conſtruit un *Bâtiment de graduation*, c'eſt-à-dire, un long édifice abſolument à jour en tous ſens, dans lequel on a rangé des piles de fagots d'une grande hauteur. L'eau élevée par des pompes, dans des réſervoirs placés au faîte du bâtiment, leur échappe en une pluie extrêmement raréfiée par le courant d'air, & ſe filtrant à travers les fagots, y dépoſe une portion de ſes parties terreuſes & ſéléniteuſes. De-là elle eſt reçue dans de nouveaux réſervoirs, d'où elle eſt encore pompée, pour reprendre la même route, autant de fois qu'on le juge néceſſaire.

C'eſt après ce procédé préparatoire qu'elle eſt ſoumiſe à l'ébullition, & que le ſel ſe criſtalliſe contre les parois & au fond de la chaudière.

Ces ſalines, avec celle d'Aigle, ſont les ſeules que la Suiſſe poſſède; auſſi, ſont-elles pour ce Pays un objet de la plus grande conſéquence, ſans elles il dépendroit totalement des Nations voiſines, pour cette denrée de première néceſſité. On évalue à plus de 17000 livres ſterling, le produit net que ces deux mines rendent au Gouvernement, & l'on aſſure qu'elles fourniſſent environ un tiers du ſel qui ſe conſomme annuellement dans le Canton. Le ſurplus eſt tiré principalement de la France, qui s'eſt engagée par traité à en approviſionner les Suiſſes à un prix modéré. Et, en effet, l'impôt ſur le ſel eſt ſi fort dans ce Royaume, qu'il ſe vend en Suiſſe deux tiers de moins que dans pluſieurs de ſes Provinces (6). Le taux ordinaire de cette denrée eſt d'environ trois ſols tournois la livre, dans toute l'étendue du Canton de Berne.

Dans notre voyage d'aujourd'hui nous avons

---

(6) A Paris, où le ſel eſt le plus cher, on le paye environ treize ſols la livre. Dans quelques Provinces, par exemple en Franche-Comté, il ne coûte que quatre ou cinq ſols; mais il eſt fourni aux Suiſſes ſur le pied de deux ſols ſix deniers. NOTE DE L'AUTEUR.

traversé une contrée délicieuse, riche en variétés & ornée dans toutes ses parties de belles forêts de châtaigniers dont les feuillages se courboient sur nos têtes.

Je suis, &c.

DESCRIPTION
DE L'INTÉRIEUR
DES SALINES DE BEX,
PAR LE TRADUCTEUR.

» A deux lieues de Bex, dans les gorges, on » trouve une petite montagne, autour de la» quelle on remarque un grand nombre de sou» piraux qui sont les issues des galeries dont elle » est percée. On va chercher la plus méridionale » de ces ouvertures qui est située au fond d'une » vallée très-écartée, très-sauvage & dont les » aspects sont extrêmement pittoresques.

» La galerie, voûtée artificiellement en pierres » rapportées dans toute la partie qui perce l'en» veloppe terreuse de la montagne, soutenue en» suite par de forts madriers par-tout où les » fragmens de rocher peu cohérens forment ses » parois, perce enfin une roche calcaire très-

» ſolide, & quelques couches gypſeuſes, ayant » toujours ſix à ſept pieds de haut ſur trois ou qua- » tre de large. Dans ſa route, elle jette pluſieurs » rameaux obliques, & continue ſans ſe détour- » ner, à pénétrer la montagne dans la direction » du ſud au nord. L'eau ſalée ſuinte continuelle- » ment & en abondance de toutes les parties du ro- » cher qui percent les différentes galeries. Celle- » ci conduit à un puits de ſoixante-quinze pieds » de profondeur, où ſe déchargent tous les ca- » naux qui reçoivent l'eau des galeries, & qui eſt » toujours plein d'une ſaumure qui tient douze » pour cent de ſel. De-là, en montant latérale- » ment quelques marches, on trouve un réſervoir » deſtiné à intercepter les ſources ſouffrées qui » infecteroient les ſources ſalées. L'eau de ce » réſervoir ne contient qu'un pour cent de ſel.

» Après ces deux amas d'eau, on en trouve » un troiſième bien plus conſidérable, que l'on » atteint par un double eſcalier latéral taillé très- » proprement dans le roc, & tellement diſpoſé, » qu'après avoir monté environ vingt marches, » on en deſcend ſept ou huit pour parvenir à un » vaſte lac d'eau ſalée, ſitué dans un baſſin artifi- » ciel & très-régulier, de cent pieds de long ſur » trente-cinq de large & neuf de hauteur. Le » comble n'eſt point voûté, c'eſt un plafond taillé » horiſontalement, & qu'aucun pilier ne ſoutient;

» hardiesse qui a sans doute peu d'exemple dans
» les mines. Deux personnes placées à-la-fois sur
» les deux escaliers opposés de ce réservoir, en-
» tendent réciproquement leurs voix prodigieu-
» sement renforcées. Le mineur qui nous guidoit
» se sépara de nous, pour nous donner le plaisir
» d'écouter une chanson très-lugubre & très-ap-
» propriée au lieu, qui résonnoit dans cette cavité
» d'une manière vraiment effrayante. Dans ce
» moment, je jetai les yeux sur mon compa-
» gnon, vêtu comme moi d'une longue casaque
» de mineur, coiffé de son capuchon, & armé
» d'une lampe dont la foible lumière perçoit à
» peine les froides ténèbres qui nous environ-
» noient; j'avoue que ce costume qui une demi-
» heure auparavant me sembloit assez grotesque,
» me parut alors plus sépulcral que risible.

» Près de ce vaste réservoir on remarque le lieu
» où les mineurs, partis de deux points opposés
» de la montagne, se sont rencontrés. La direc-
» tion commune des deux parties de la galerie a
» été si exactement suivie, qu'il ne manque rien à
» leur alignement, si ce n'est la précision du ni-
» veau, à laquelle on a suppléé par deux marches.

» On arrive enfin à la *Grande Chartre*, c'est
» ainsi que l'on nomme le puits principal, creusé
» au centre même de la montagne sous une sorte
» de dôme artificiel éloigné de l'entrée de trois

» mille pieds. On descend dans ce puits par trois
» échelles fort longues. Au-dessus tourne une
» roue de trente-six pieds de diamètre, destinée
» à faire mouvoir les pompes qui tirent conti-
» nuellement l'eau de ce réservoir. Au faîte du
» dôme on a pratiqué une cheminée qui perce
» perpendiculairement la montagne; sa hauteur
» est de quatre cens pieds. On la monte au
» moyen d'une trentaine d'échelles fixées à ses
» parois. Par cette ouverture on voit en plein
» jour les étoiles qui passent au Zénith.

» Au-delà de ce puits on a percé plus récem-
» ment deux rameaux dont la longueur est main-
» tenant de douze cens pieds. Nous fûmes voir les
» mineurs qui travaillent à les prolonger. Il ne
» peut y en avoir qu'un dans chaque galerie. La
» chaleur de leur lampe jointe à celle de leur
» propre corps, prend dans cet étroit tombeau
» une identité qui bientôt leur rendroit ce sé-
» jour mortel, s'il ne leur parvenoit du dehors
» une grande quantité d'air par des tuyaux &
» des soufflets; c'est une chose singulière que
» la célérité avec laquelle cet air est dévoré &
» décomposé par le feu de la lampe & les pou-
» mons de l'ouvrier. Ces mineurs sont relevés
» toutes les six heures, & ne travaillent qu'une
» fois dans les vingt-quatre heures. Chaque
» ouvrier pendant sa station, doit avancer le

» rameau d'un pouce ou un pouce & demi, suivant la dureté du roc.

» A quelque distance de cette mine & plus près de Bex, on trouve celle du *Bouillet*; on s'est vu forcé de l'abandonner, parce qu'en poussant les travaux, on a donné issue à un filet d'eau presque douce, & si abondant, qu'il a totalement noyé la source saline, qui, avant cet événement, rendoit vingt-huit pour cent. Les puits de cette mine-ci est profond de huit cens pieds au-dessous du niveau des galeries, qui sont au nombre de deux seulement. Les travaux de la grande mine tendent maintenant à rencontrer la roche saline de celle-ci, & l'on espère parvenir à réunir les eaux des deux *chartres*.

» Près des mines on voit les deux *bâtimens de graduation*, élevés parallèlement, sur deux collines séparées par un torrent. Les *bâtimens à feu* ou *de cuisson* sont au pied de ces collines.

» Le procédé des *bâtimens de graduation* est ingénieux, mais on sent qu'il est plus propre à opérer le rapprochement du sel en facilitant l'évaporation de l'eau superflue, qu'à le dépouiller des parties séléniteuses & terreuses qui l'altèrent; en effet, ce n'est point un filtre aussi grossier qui arrêtera des sels tellement divisés, qu'ils traverseroient le filtre le plus serré avec le sel gemme auquel un même dissolvant les

» associe, & la croûte qui se forme à la surface des
» fagots est bien moins un précipité, qu'une
» cristallisation hâtée & tumultueuse qui ne
» diffère de celle des chaudières qu'en ce qu'elle
» présente dans un état de confusion totale, &
» les petits cubes du sel gemme, & les cristaux
» irréguliers du sel à base terreuse.

» Le célèbre *Haller* a été long-tems Bailli
» d'*Aigle* & Directeur de ces mines; c'est à lui
» qu'elles doivent l'activité éclairée & l'intelli-
» gence économe qui président à leur exploi-
» tation.

LETTRE XXI.

Trient, 22 Août.

JE vous écris aujourd'hui de *Trient*, petit village du Valais, où je m'arrête en allant aux Glacières de Savoye.

Deux chaînes de montagnes qui partent des Fourches, borne orientale du Valais, enferment ce pays entr'elles. L'une, plus méridionale, le sépare du Milanez, du Piémont & d'une partie de la Savoye; l'autre lui sert de limites du côté du Canton de Berne. Ces deux chaînes, dans leurs différentes sinuosités, forment un grand nombre de petites vallées, du sein desquelles mille petits torrens s'élancent vers le Rhône

qui parcourt le Valais dans toute sa longueur, depuis les Fourches jusqu'à Saint-Maurice.

Une contrée ainsi environnée d'un cordon continu de monts sourcilleux, & dont la surface est un assemblage de plaines basses, de vallées élevées, de menaçantes hauteurs, doit nécessairement offrir une grande variété de sites & de climats, & une inépuisable diversité de productions. Le Voyageur, en effet, frappé par une rapide succession d'objets intéressans, voit passer devant ses yeux, & des vignobles sans nombre, & de riches pâturages peuplés de bétail; ici, des champs couverts de bled & de lin; là, de rians vergers; plus loin, de sauvages forêts; tout cela coupé par des rocs nus & décharnés, couronnés de neiges éternelles & de glaciers inaccessibles. Ce contraste tranchant, qui oppose sans cesse le sublime au champêtre, la nature cultivée à la nature brute, ne peut que faire éprouver à l'observateur les plus délicieuses émotions.

Quant aux productions du Valais, elles sont aussi variées qu'on doit l'attendre de la diversité des climats qui caractérise si particulièrement ce pays. Telle est l'inépuisable fertilité de la partie moyenne & inférieure de ce pays, que ses habitans, abondamment fournis du grain & du vin nécessaires à leur consommation, en exportent en-

core une quantité considérable. Dans les plaines où la chaleur est réfléchie & concentrée par les montagnes, les bleds sont si hâtifs, qu'il y a long-tems que la moisson est faite, &, cependant, l'orge qui croît sur les hauteurs, & qui est le seul grain que l'on y cultive avec succès, ne sera point recueilli avant le mois de Novembre. Autour de Sion, la figue, le melon, & tous les fruits d'Italie parviennent facilement à leur parfaite maturité, &, ce qui est une suite de cette singulière variété de température, j'ai goûté en un jour, des fraises, des cerises, des prunes, des poires & des raisins, fruits qui ordinairement se succèdent, & qui étoient tous une production *naturelle* du pays.

Les Manufactures du Valais ne méritent pas d'être nommées, & l'ignorance de ses habitans n'est pas moins frappante que leur paresse. On peut les regarder relativement aux connoissances comme à quelques siècles derrière les Suisses, qui sont certainement une Nation très-éclairée. Rarement un cultivateur s'avise d'améliorer les terres qui sont naturellement mauvaises, ou de mettre dans toute leur valeur celles qui sont originairement fertiles. Il a peu de besoins; il se contente des bienfaits que la nature lui accorde spontanément, & jouit de ses dons sans s'occuper à les multiplier.

Vous trouverez un tableau fidelle & détaillé des

charmes de cette contrée & de ses variétés, dans l'intéressante Lettre de l'*Héloïse* qui contient la relation du voyage de *Saint-Preux* dans le Haut-Valais. Quant à ce qu'il dit des mœurs de ses habitans, je n'ose rien décider; les tems que j'ai passé parmi les Valaisans est trop court pour que je sois juge compétent. Cependant, si j'en croyois aux observations & aux recherches que j'ai pu faire, je dirois que la peinture, quoiqu'à plusieurs égards assez voisine de la vérité, m'a paru en général extrêmement *rehaussée* (1).

Vous attendez sans doute de moi, qu'avant de quitter le Valais je m'acquitterai de ma promesse, en vous faisant part du résultat des informations que je me suis engagé à prendre sur les choses qui passent pour occasionner ou favoriser la propagation des goîtres & de l'imbécillité, qui dans certaines parties du Valais affligent un si grand nombre d'individus. Je vous dirai donc que je n'ai pas manqué de faire toutes les recherches que j'ai cru propres à me procurer quelque chose de satisfaisant à cet égard; mais je suis en même tems forcé de vous avouer, qu'à mon grand regret, les foibles lumières que j'ai entrevues, m'ont laissé dans une obscurité peu différente de celle dont je me plaignois, & vous serez forcé, comme

(1) „ Pour juger cette Lettre, il faut avoir égard au tems & aux „ lieux. M. Coxe ne paroît pas y avoir songé „. *Note du Traducteur.*

moi,

moi, de vous contenter de ſimples conjectures.

Quoi qu'il en ſoit, je commencerai par établir un fait inconteſtable; tous les Valaiſans ne ſont pas également ſujets à ces infirmités, qui s'attachent principalement à ceux qui habitent les parties baſſes du Valais, telles que *Sider*, *Sion* & *Martigny*, &c. Il faut convenir qu'une race robuſte & belle fait le fonds de la Nation, ſoit dans les régions montueuſes, ſoit même dans les lieux que je viens de citer.

C'eſt une opinion vulgaire que les goîtres proviennent de l'uſage de l'eau de neige; j'ai de bonnes raiſons pour croire le contraire, car dans pluſieurs parties de la Suiſſe j'ai vu des hommes qui n'ont nulle autre boiſſon que l'eau des torrens qui échappent aux glaciers, & qui, cependant, ne connoiſſent pas les goîtres. Il y a plus : on m'a affirmé (mais je ne ſuis pas garant de la vérité de cette aſſertion) que l'eau de neige, bien loin d'être la cauſe de cette infirmité, en eſt le préſervatif. L'air des montagnes la prévient auſſi très-efficacement, & l'on voit, dit-on, les goîtres diminuer ſur les hauteurs, tandis que dans les parties inférieures du Valais, une fois que cette excroiſſance s'eſt manifeſtée, elle ne fait plus qu'accroître (2). Ajoutez à cela que cette

(2) Cette différence, toutefois, peut être attribuée à la ſalubrité des eaux, autant qu'à la pureté de l'air. Note de l'Auteur.

incommodité affecte plus particulièrement certains districts, & que, près de Sion, on trouve un petit village dont les habitans ont presque tous des goîtres.

De ces faits, il me paroît raisonnable de conclure, que les goîtres tiennent à quelques circonstances locales, & que différentes causes tant morales que physiques (3), se réunissent pour les faire naître. Parmi les causes physiques, un air mal-sain, & des eaux aussi peu salubres, doivent être mis au premier rang, sur-tout les eaux qui dans les lieux que j'ai désignés sont stagnantes & chargées de particules de *tuf* (4). Les torrens formés par les neiges fondues, dissolvent dans leurs cours cette substance ou d'autres substances semblables, & l'on a attribué à l'eau de neige seule, les effets dus à un mélange qui existe sûrement par-tout où cette eau en a de mauvais. On m'a montré divers amas de ces eaux croupissantes, dans lesquels je n'aurois jamais cru qu'une créature humaine pût puiser sa boisson.

On peut, je crois, mettre au nombre des cau-

(3) „ Cette division pourra paroître un peu subtile „. *Note du Traducteur*,

(4) „ Ou, pour mieux dire, des particules impalpables d'une „ terre crétacée, qui demeurent, par leur ténuité, dans un état „ de suspension qui approche de celui de dissolution. Cette „ cause est, en effet, indiquée par les meilleurs Physiciens, au „ nombre de celles des goîtres „. *Note du Traducteur.*

ſes morales de la même infirmité, l'inconcevable pareſſe de ce Peuple. Il ne lui arrive preſque jamais de ſe précautionner contre la mauvaiſe qualité de ſes eaux, ni de chercher des remèdes contre ſes fâcheux effets. Il ſe réſigne indolemment à toutes les conſéquences qui en peuvent réſulter, & néglige entièrement ce qui pourroit les détourner ou les éloigner.

Les cauſes qui produiſent les goîtres influent probablement auſſi ſur l'idiotiſme, car dans toutes les parties du Valais où les goîtres abondent, l'imbécillité eſt commune. Telle eſt l'étroite & inexplicable connexion du corps & de l'ame, que l'un ſuit toujours la condition de l'autre. Le corps ſouffre quand l'ame eſt profondément affectée par la mélancolie ou le chagrin, & de même notre enveloppe matérielle n'eſt jamais ébranlée par de longues maladies & des maux cuiſans, ſans que notre jugement dépériſſe avec elle. Ce n'eſt donc pas haſarder une conjecture dépourvue de fondement, que de ſuppoſer que dans les infirmités dont il eſt queſtion, l'eſprit cède à l'impreſſion des mêmes cauſes qui affectent le corps, ou, en d'autres termes, que les mêmes eaux qui obſtruent les vaiſſeaux & font naître les goîtres, occaſionnent de même l'obſtruction mentale & l'imbécillité. Mais il eſt encore une cauſe morale qui va de pair avec les cauſes phyſiques, & qui

doit entrer en considération; c'est la négligence avec laquelle la classe inférieure du Peuple élève ses enfans. Ceux-ci abandonnés comme les animaux du dernier rang, se traînent avec eux dans la boue, se rassasient & se désaltèrent comme eux de tout ce qui se présente à leurs appétits déréglés.

J'ai vu différens idiots qui avoient en même tems des goîtres; je ne prétends, cependant, rien conclure de cette circonstance; car, quoiqu'en général les idiots naissent de parens incommodés de goîtres, & héritent fréquemment de cette excroissance, le contraire arrive souvent, & il n'est pas rare d'en voir qui sont nés de parens sains, dont les autres enfans sont régulièrement organisés (5); en sorte qu'il paroît que les causes que j'ai assignées opèrent davantage sur certains tempéramens que sur d'autres; ce qui est conforme à la marche de toutes les maladies épidémiques (6).

---

(5) „On m'a cité l'exemple récent de deux époux Bernois, d'un rang fort au-dessus du commun, qui, s'étant établis dans le Valais pendant quelques années, y ont eu un enfant *Crétin*, parmi plusieurs enfans très-sains „. *Note du Traducteur*.

(6) Un Médecin du Valais m'a dit que les enfans apportoient quelquefois les goîtres en naissant; & j'en ai vu, âgés de dix ans à peine, qui en avoient de très-considérables. Ces excroissances, quand elles parviennent à une grandeur démesurée, gênent la respiration, & rendent également

On m'a dit à Sion que depuis quelques années le nombre des personnes affligées de goîtres ou d'imbécillité, avoit diminué considérablement. On attribue cet heureux changement à deux causes; la première est le soin louable que les Magistrats ont pris de faire dessécher les eaux stagnantes, voisines des habitations; la seconde est l'usage qui prévaut actuellement, d'envoyer les enfans dans les montagnes pour y être nourris, en sorte que ces petites créatures échappent aux fâcheux effets de l'air mal-sain, & des eaux corrompues de la plaine.

Il est à présumer que des gens accoutumés à voir journellement des goîtres, ne sont point du tout choqués de cette difformité; mais je ne me suis point apperçu qu'ils les regardassent comme une beauté, ainsi que l'ont avancé quelques Ecrivains, & je ne puis croire qu'il vînt dans l'es-

---

indolens & languissans ceux qui les portent. Dans le cours de mon voyage en Valais, j'en ai vu de toutes les dimensions, depuis la grosseur d'une noix jusqu'à celle d'un pain.

Les idiots dont j'ai parlé, & qui sont regardés par plusieurs Auteurs, comme particuliers au Valais, sont appelés *Crétins*. J'ai remarqué parmi eux une gradation sensible, depuis ceux qui, tout-à-fait sourds & muets, sont incapables de s'aider, & ne donnent d'autres signes d'existence, qu'une sensibilité purement animale, jusqu'à ceux qui, plus animés, ont un foible crépuscule de raison. NOTE DE L'AUTEUR.

prit à un Poëte Valaisan de présenter à sa maîtresse un Sonnet sur son goître. Si l'on ajoutoit foi aux récits de certains Voyageurs, on seroit tenté de croire que tous les habitans du Valais, sans exception, sont doués de cet appendice, tandis qu'au contraire la race des Valaisans est, comme je l'ai déjà dit, belle & vigoureuse; mais ce qu'on peut affirmer avec vérité, c'est que les goîtres & l'imbécillité sont, sans doute, plus communs ici que dans toute autre partie du globe.

Quelques personnes ont avancé que le Peuple a beaucoup de respect pour ces idiots, & les regarde comme des gages de la bénédiction du Ciel; assertion qui a été vivement contredite par d'autres. J'ai fait différentes recherches pour m'assurer de ce que je devois croire à cet égard: des hommes notables de ce Pays, que je rencontrai aux bains de *Leuk*, traitèrent cela de faux & d'absurde; mais on pouvoit douter si, en parlant ainsi, ils exprimoient sincèrement leur opinion, ou s'ils vouloient enlever à un étranger une idée qu'ils regardoient comme défavorable à leur patrie (7). En effet, ayant pris ensuite de fréquentes informations dans la classe inférieure

(7) „ Voyez ci-après, dans mes Observations sur le Valais. *Note du Traducteur.*

du Peuple, je me ſuis aſſuré qu'elle regarde ces imbécilles comme des ſignes de la faveur céleſte. Ils les nomment *bonnes ames de Dieu, ſans péché*, & l'on trouve des parens qui préfèrent leurs enfans idiots à ceux dont l'intelligence eſt plus ſaine, parce qu'ils regardent comme plus certains du bonheur de la vie future, des êtres incapables de concevoir l'intention du crime. Que l'on n'eſtime point ce préjugé entièrement inutile; il diſpoſe les parens à veiller plus attentivement aux beſoins de créatures infortunées qui ſont hors d'état d'y pourvoir elles-mêmes.

On permet à ces idiots de ſe marier, non-ſeulement entr'eux, mais avec des perſonnes ſaines, & ainſi on pourvoit en quelque ſorte à ce que la race ne s'en perde pas (8).

Je ſuis, &c.

---

(8) Depuis que cette Lettre eſt écrite, j'ai trouvé une deſcription de ces *Crétins* dans *les Recherches Philoſophiques ſur les Américains*. Leur ingénieux Auteur les compare aux *Blafards* de l'iſthme de *Darien*, eſpèce reſſemblante aux Nègres blancs, & renvoie à un Mémoire ſur les *Crétins*, lu à la Société Royale de Lyon par le Comte de Maugiron. Je ſuis fâché de n'avoir pu me procurer ce Mémoire; le jugement qu'en porte l'Auteur des *Recherches Philoſophiques*, m'aſſure qu'il contient des choſes intéreſſantes. Je rapporterai ici ſa deſcription des *Crétins*, comme étant à certains égards plus complette que la mienne, mais en

OBSERVATIONS DU TRADUCTEUR,

SUR LE VALAIS.

» Les deux chaînes de montagnes qui enferment le Valais, se séparent aux *Fourches* pour laisser un passage au Rhône qui y prend sa sour-

répétant qu'il ne m'a point paru que les goîtres fussent l'attribut inséparable du *Crétinage*.

On ne sauroit mieux comparer les Blafards, quant à leurs facultés, à leur dégénération & à leur état, qu'aux Crétins, *qu'on voit en assez grand nombre dans le Valais, & principalement à Sion, capitale de ce pays : ils sont sourds, muets, presqu'insensibles aux coups, & portent des goîtres prodigieux qui leur descendent jusqu'à la ceinture : ils ne sont ni furieux, ni malfaisans, quoiqu'absolument ineptes & incapables de penser ; ils n'ont qu'une sorte d'attrait assez violent pour leurs besoins physiques, & s'abandonnent aux plaisirs des sens de toute espèce, sans y soupçonner aucun crime, aucune indécence. Les habitans du Valais regardent ces* Crétins *comme les Anges tutélaires des familles, comme des Saints : on ne les contrarie jamais, on les soigne avec assiduité, on n'oublie rien pour les amuser & pour satisfaire leurs goûts & leurs appétits : les enfans n'osent les insulter, & les vieillards les respectent. Ils ont la peau très-livide & naissent* Crétins, *c'est-à-dire, aussi stupides, aussi simples qu'il est possible de l'être : les années n'apportent aucun changement à leur état d'abrutissement ; ils y persistent jusqu'à la mort, & on ne connoît point*

» ce, & de-là, s'écartant fort peu, vont resserrer
» la partie inférieure de cette contrée entre deux
» murailles peu distantes & d'une hauteur énor-
» me, qui, au-dessous de Saint-Maurice, se rap-
» prochent tellement que le défilé est fermé par
» une porte de fer & gardé par un Concierge. Cet
» interstice, quelqu'étroit qu'il soit, est l'entrée
» la plus commode du Valais; le reste de son
» enceinte sourcilleuse en offre à peine une de
» plain-pied, & une fois enfermé entre ses

---

de remède capable de les tirer de cet assoupissement de la raison, & de cette défaillance de l'esprit. Il y en a des deux sexes, & on les honore également, soit qu'ils soient hommes ou femmes. Le respect qu'on porte à ces personnes atteintes du Crétinage, *est fondé sur leur innocence & leur foiblesse. Ils ne sauroient pécher, parce qu'ils ne distinguent point le vice de la vertu; ils ne sauroient nuire, parce qu'ils manquent de force, de vaillance ou d'envie; & c'est justement le cas des* Blafards, *dont la stupidité est aussi grande que celle des Crétins.*

Ailleurs il dit: *M. de Maugiron attribue les causes du* Crétinage *des Valaisans, à la mal-propreté, à l'éducation, aux chaleurs excessives des vallées, aux eaux & aux goîtres, qui sont communs à tous les enfans de ce pays; mais il existe probablement une autre cause plus spécifique, que l'on sera plus à portée de connoître, quand on sera parvenu à obtenir la permission de disséquer un de ces* Crétins. *Voyez Recherches Philosophiques sur les Américains, par M. de P., Part. IV, Section I.* NOTE DE L'AUTEUR.

» boulevards, on n'en sort plus que par quel-
» ques affreux passages, séparés par de grandes
» distances. Les habitans de ce Pays ne sont
» même pas sans crainte de voir plusieurs de ces
» communications obstruées par les glaces, qui
» en ont déjà envahi de semblables, & qui ten-
» dant à conquérir toute la chaîne de ces monts,
» paroissent devoir isoler, un jour, le Peuple
» qu'elle renferme.

» Les montagnes du Bas-Valais offrent un
» tableau nouveau à celui qui n'a pas encore
» vu ces énormes masses dans leur décrépitude.
» L'imagination s'épouvante, quand elle se voit
» forcée de mettre un terme à l'éternité qu'elle
» étoit tentée de leur accorder. Nulle part, en
» effet, la destruction ne paroît aussi menaçan-
» te, aussi victorieuse; on voit avec terreur la
» puissance des moyens qu'elle emploie pour
» ébranler ces vastes rochers, & l'étendue de
» leurs dimensions rassure bien moins contre leur
» chute totale, qu'elle n'effraye sur les suites
» de ce bouleversement.

» La chaîne qui est exposée au nord, est
» beaucoup plus dégradée que sa parallèle;
» elle n'offre à la vue que des escarpemens
» dont la crête ombrage la base, d'immenses
» éboulemens, des ravins où roulent confondus
» les monstrueux débris de ces monts. L'épais

» revêtement argileux & calcaire qui environne » le noyau primordial, brisé en tous sens, di» visé en schistes mobiles, menace de se désu» nir tout-à fait, & de laisser à nu le squelette » des Alpes.

» C'est cependant à ces ruines que le Bas-Valais » doit l'extrême fertilité qui le distingue. Sans » ces bouleversemens il seroit encore revêtu, » comme le Haut-Valais, de la monotone ver» dure qui couvre la croupe des hautes monta» gnes; il n'auroit que des pâturages. C'est à ces » murs perpendiculaires qu'il doit la chaleur con» centrée qui féconde la plaine. Parmi leurs dé» bris, la charrue a trouvé des surfaces horisonta» les; la vigne s'est attachée à un sol divisé & con» venable; une forêt s'est élevée sur un vaste » éboulement; la somme totale des superficies ha» bitables a augmenté, & bientôt, à la pente uni» forme & stérile des montagnes on a vu succéder » un amphithéatre de plates-formes cultivées. » Ainsi la vie naît de la mort; & l'on se for» mera de cette contrée une idée juste, en la con» sidérant comme un de ces vastes édifices, mo» nument des siècles passés, dont la nature vient » de s'emparer; la destruction change sa forme; » le soleil pénètre enfin dans ses froides ba» siliques; une riante végétation couvre ses » tristes débris, & des familles innombrables

» d'êtres peuplent son enceinte long-tems
» déserte.

» Dans une contrée telle que celle-ci, on doit
» s'attendre à trouver les hommes aux prises avec
» la nature, & en effet, j'ai reconnu par-tout
» la main victorieuse de l'art. On n'apprendra
» que dans ces monts, à détourner un torrent
» naissant, à vaincre par l'adresse, des eaux fu-
» rieuses qui renverseroient les digues les plus
» puissantes; à créer des sentiers le long d'un es-
» carpement vertical; à faire franchir les précipi-
» ces à de foibles ruisseaux qui doivent fertiliser
» successivement les différentes plates-formes de
» plusieurs montagnes. Mais souvent l'art & les
» forces humaines après avoir combattu quelque
» tems avec succès les volontés partielles de la
» nature, sont contraints de céder à ses grandes
» déterminations. La vieillesse de ces monts a ses
» maladies nécessaires. J'ai vu leurs vallées aban-
» données à la fureur de tous les torrens déchaî-
» nés. Le Bas-Valais, à-la-fois inondé & brûlé,
» étoit submergé par le Rhône qui ne souffroit
» d'autres rives, que la chaîne qui borne le Pays
» qu'il ravageoit, & qui bouilloit, pour ainsi dire,
» sous le soleil du mois de Juillet. Forcé d'aban-
» donner les plaines noyées, je cherchai un refuge
» sur les hauteurs; là, je jouis du plus beau & du
» plus affreux des spectacles. Sous mes pieds la

» plaine transformée en un vaste lac m'offroit un » tableau de désolation : je voyois des villages » & des forêts à demi submergés, qui commen- » çoient à peine à sortir du sein des eaux ; des » ruines, de vastes champs de gravier, déplora- » bles monumens des ravages du fleuve.... Plus » haut, le spectacle changeoit, & sur les différens » étages des montagnes je distinguois de riches » bourgs, témoins indifférens des ravages dont » ils n'éprouvoient pas la fureur, des moissons sur » des plates-formes inaccessibles aux eaux, des » vignes chargées de raisins qui ne recevoient » que les influences favorables du soleil, quand » l'ardeur de cet astre alimentoit le dévastateur » des vallées, en dépouillant les montagnes de » leurs neiges séculaires ; enfin, au-dessus de ce » théatre de fertilité, les glaces éternelles qui » couvrent tous les sommets, offroient à mes » yeux l'empire aride de l'hiver ; le même nuage » qui répandoit la pluie & lançoit la foudre dans » la plaine, couvroit les hauteurs d'une nouvelle » couche de neige. Un seul de mes regards em- » brassoit à-la-fois & les climats & les saisons.

» J'ai quitté cette région pour visiter la partie » supérieure & orientale du Valais ; ici tout chan- » ge à mesure que l'on s'élève : les montagnes plus » rapprochées deviennent plus hautes & moins » ruinées : bientôt elles se couvrent de pâturages,

» & se confondent pour la forme & l'élévation » avec celles qui les avoisinent. *A Brig* elles s'ap» prochent au point d'être prêtes à se croiser. C'est » au-dessous de ce bourg & à peu de distance, » que l'on trouve les traces de ce mur Romain » sur lequel les opinions sont si peu fixées. Sa di» rection est du nord au sud, & sa position à l'en» trée des gorges annonce, comme je l'ai dit ail» leurs (1), que c'est une de ces nombreuses & » inutiles barrières que l'on a opposées aux ex» cursions des Montagnards.

» Au-dessus de *Brig* la vallée se transforme en » un étroit & inabordable précipice, dont le » Rhône occupe & ravage le fond. La route s'é» lève sur les montagnes septentrionales, & l'on » s'enfonce dans la plus sauvage des solitudes; les » Alpes n'offrent rien de plus lugubre. On mar» che deux heures, sans rencontrer la moindre » trace d'habitations, le long d'un sentier dange» reux, ombragé par de sombres forêts & suspen» du sur un précipice dont la vue ne sauroit péné» trer l'obscure profondeur. Ce passage est célèbre » par des meurtres, & plusieurs têtes exposées sur » des piques, étoient, lorsque je le traversai, la » digne décoration de son affreux paysage. On at-

(1) „ Voyez, tome premier, page 262, note (11), & page 278„.

» teint enfin le village de *Lax*, situé dans le lieu
» le plus désert & le plus écarté de cette contrée.
» Le sol sur lequel il est bâti, penche rapidement
» vers le précipice du fond duquel s'élève le
» sourd mugissement du Rhône. Sur l'autre bord
» de cet abyme, on voit un hameau dans une
» situation pareille; les deux Eglises sont opposées
» l'une à l'autre, & du cimetière de l'une, j'enten-
» dois successivement les chants des deux Paroisses
» qui sembloient se répondre. Que ceux qui con-
» noissent la triste & grave harmonie des canti-
» ques Allemands, les imaginent chantés dans ce
» lieu, accompagnés par le murmure éloigné du
» torrent & le frémissement des sapins. Au-dessus
» de *Lax* le paysage s'éclaircit; bientôt les monta-
» gnes s'écartent, pour laisser entr'elles une belle
» plaine, avenue commune du *Grimsel* & des
» *Fourches*. Le premier de ces monts est très-
» fréquenté; c'est par ses passages que les ber-
» gers Valaisans, les moins industrieux des
» hommes, quand une urgente nécessité ne les
» arrache pas à leur indolence, vont porter
» aux Corroyeurs Bernois les peaux qu'ils ne
» savent pas préparer chez eux. Au sommet
» des *Fourches*, on trouve ces magnifiques gla-
» ciers dont M. Coxe a décrit la partie infé-
» rieure (2), que plusieurs Voyageurs ont peints

(2) „ Tome I, Lettre XIII „.

» avec des couleurs qui tenoient de leur enthou-
» fiasme, & dont on donneroit une idée fausse, si
» on les comparoit à tout ce qui n'est pas eux. Je
» n'y ai vu ni des palais enchantés, ni des ruines
» d'anciens édifices, ni des portiques, ni de vastes
» rampes de degrés; mais j'y ai vu l'un des plus
» beaux glaciers des Alpes, & l'un des plus impo-
» sans phénomènes de la nature. Au-dessous, on
» trouve les sources du Rhône, si long-tems mé-
» connues, & que l'on a placées ailleurs faute
» d'avoir consulté les gens du pays (3).

» Tel est le Valais & le mur formidable qui l'en-
» vironne. Isolé, & réunissant dans son enceinte
» tout ce que la nature n'accorde ordinairement
» qu'à des climats divers, il sembloit destiné à se
» suffire à lui-même; mais si dans les contrées qui
» l'entourent, il en étoit une avec laquelle il lui fût
» permis de correspondre, c'étoit, sans doute l'I-
» talie. Les passages les plus ouverts, les plus fa-
» ciles, conduisent le Valaisan vers cette belle ré-
» gion. Veut-il, au contraire, commercer avec le
» Suisse? tout conspire contre lui; les rochers s'es-
» carpent, les précipices se creusent, les glaciers
» s'accumulent; il est forcé de chercher au loin
» une issue dérobée (4), ou réduit à ne communi-

(3) „ Tome I. page 205, note (1) „.

(4) „ Le défilé de Saint-Maurice, dont j'ai parlé au com-
„ mencement de ces Observations „.

quer

» quer avec son allié, que par des passages que son
» infatigable industrie lui a frayés (5), & par des
» interstices que les monts lui offrent à regret (6).

» Considéré sous ce point de vue, l'état po-
» litique du Valais doit confondre l'observateur
» accoutumé à trouver dans le partage que les
» diverses sociétés d'hommes ont fait entr'elles de
» la surface de la terre, les vestiges ineffaçables
» des grandes divisions de la nature, & celui qui
» n'ignore pas qu'un fleuve a quelquefois suffi
» pour distinguer une Nation d'une Nation, &
» séparer à jamais deux Empires, ne verra pas
» sans surprise que la plus respectable barrière du
» monde ait en vain mis obstacle à la réunion
» de deux Peuples.

» Mais si après ce premier coup-d'œil sur les
» monts du Valais, il descend dans ses plaines, &
» reconnoît que les mœurs de ses habitans sont
» presque toujours en opposition avec les mœurs
» Suisses; s'il ouvre ses annales & voit cette Na-
» tion soumise jadis à d'autres Maîtres, victime de
» révolutions différentes, subjuguée par d'autres
» conquérans; s'il s'assure que pour les deux Peu-

(5) „ Le Passage du *Kandersteg*, pratiqué dans le rocher „. Voyez tome I, Lettre XVIII.

(6) „ Tel est le *Grimsel*, qui n'est praticable que pendant „ quelques mois de l'année, & qui semble s'obstruer de plus „ en plus „. Voyez tome I, Lettre XIV.

» ples, il a existé deux chaînes d'évènemens pres-
» que toujours indépendantes; s'il entrevoit, en-
» fin, que leur origine n'est point commune, &
» que l'habitant des vallées *Pennines* étoit l'en-
» nemi de l'Helvétien dans ces tems obscurs où
» les sauvages de ces monts, classés par les divi-
» sions naturelles de leur terre, ne franchissoient
» que pour se nuire les murs qui s'élevoient en-
» tr'eux,... son étonnement augmentera sans
» doute, & il se bornera à reconnoître que la na-
» ture s'est plu à déroger à ses lois en faveur
» de la liberté.

» Frappé de la vérité de ces observations,
» entraîné par les comparaisons qu'elles four-
» nissent, jusqu'à cette époque où l'histoire se
» taît, où la tradition qui supplée à son insuffi-
» sance, muette comme elle sur toutes les Na-
» tions qui peuploient notre continent Occiden-
» tal, ne prononce que le nom des Gaulois, nom
» que l'on croit générique parce qu'il est le seul
» qui retentisse dans ce silence universel; je vois
» partir du sein de nos forêts, ces colonies nom-
» breuses qui s'élancèrent en tous sens vers les
» régions voisines. Elles franchissent le Rhin,
» les Alpes, les Pyrénées. La Germanie, l'Italie
» supérieure, l'Espagne forcées de recevoir ces
nouveaux Hôtes, marquent de leur nom les
» régions dont ils s'emparent. C'est ainsi que la

» *Galice*, le Pays de *Galles* ou *Walles*, celui des
» *Wallons*, &c. atteſtent encore ces premières
» émigrations; & pourquoi n'y joindrois-je pas le
» Valais, ſi je conſidère qu'au pied de ſes boule-
» vards méridionaux tout eſt d'origine Gauloiſe;
» ſi je retrouve dans l'orthographe primitive de
» ſon nom, ce qui trahit par-tout les Gaulois (7)?

---

(7) „ *Wallis* eſt le nom que les Allemands donnent au „ *Valais*, & me paroît être celui que les Bourguignons lui „ impoſèrent, en repréſentant par leur *w*, le *g* des Gaulois & „ des Romains. Un Etymologiſte ſent combien la dénomination „ de *Wallis* eſt ſemblable à celle de *Walles* & *Wallon*, mots „ Germains, qui recèlent le *Gal*; & celui qui connoît la „ forme que les conſonnes Romaines ont priſe dans les bou- „ ches du Nord, ne trouvera point *Wallis* dans *Vallis Pennina* „ des Romains, quelle que ſoit la conformité apparente des „ deux mots; car le *v* latin ſe change en *v* dur ou *fau* ou en „ *b*, & non en *w* ou en *v* doux. J'ajouterai qu'il paroît que „ le nom de *Vallis Pennina* que les Romains donnèrent au „ Valais dans le tems où ils ne le connoiſſoient que comme „ une vallée des *Alpes Pennines*, fut changé en *Valleſia* ou „ *Walleſia*, dans les âges ſuivans, & cela, ſans doute, lorſ- „ que le nom de *Galles* ou *Gallis*, qui lui avoit été impoſé, „ eut pris la forme de *Wallis* dans la langue des Vandales. „ L'opinion de M. de Gebelin, quoique différente de la mien- „ ne, vient cependant à mon appui; car il convient que le „ nom de *Vallis Pennina* étoit Celte quant à ſa ſeconde par- „ tie, & l'on peut ajouter à cela qu'il étoit du dialecte Gau- „ lois, car le *Penn*, qui, en Celte, ſignifioit élévation, ſe „ retrouve en entier dans le *Penn*, tête, du Bas-Breton, & „ le *Pena* ou *Penna*, rocher, des Eſpagnols; ſans compter

» C'est assez d'indiquer ces conjectures, & je » ne dois point approfondir les questions qu'elles » entraînent. Il me suffira de faire observer que » ce n'est point sans vraisemblance que j'ouvre » à des étrangers un Pays que la nature sem- » bloit avoir si bien défendu contr'eux, puis- » que nonobstant les boulevards qui en ferment » l'entrée, il est le premier asyle de ces monts » que les Romains ayent forcé, le premier qui » ait reçu les Francs & les Wandales. Par quelle » fatalité a-t'il toujours été d'une aussi facile con- » quête ? Voilà ce qu'il ne m'appartient pas d'ex- » pliquer, & ce que je me contenterai de ranger » dans la classe des problèmes que le Valais nous » offre à résoudre.

» Dans une contrée subjuguée tour-à-tour par » les Sauvages du Nord & de l'Occident, par les » Gaulois barbares & les Gaulois civilisés, par les » conquérans du monde, & par les Hordes qui

,, le grand nombre de mots François, Espagnols & Italiens, ,, qui en sont des dérivaisons éloignées. Or, si les sommets ,, *Pennins*, qui forment l'enceinte méridionale du Valais, ,, avoient, dans les tems les plus reculés, un nom Celte, & ,, même de l'idiôme Gaulois, & si ce nom appartenoit à leur ,, chaîne entière, il faut convenir d'une part, que les Gaulois ,, connoissoient bien cette chaîne; & de l'autre, que les habi- ,, tans du pays parloient la même langue que les Gaulois, ,, ce qui prouveroit leur communication, quand l'histoire & ,, la tradition ne nous l'attesteroient pas,,.

» renverſèrent leur Empire, on doit s'attendre à » ne trouver que des races mêlées, que des uſages » bizarres, que des traditions interrompues, rien » d'originaire, rien de véritablement ancien. A » ces cauſes morales ſe ſont unies les transforma- » tions phyſiques dont le Valais, plus que toute » autre région des Alpes, ſemble avoir été le » théâtre. Tels ſont la deſtruction de ſes froides » forêts & le dépouillement des montagnes. Le » nombre des Bergers a diminué à meſure que » les pâturages ont diſparu, & les cultivateurs ſe » ſont multipliés; enfin l'habitant des vallées de- » venues brûlantes s'eſt éloigné de plus en plus » des mœurs de la race de paſteurs à laquelle il ap- » partenoit, & qui ſubſiſte encore ſur la croupe » ſeptentrionale de la même chaîne de monta- » gnes.

» J'ai peint ailleurs les mœurs paſtorales des » habitans des Alpes; j'ai fait entrevoir les diffé- » rences vraiment remarquables qui ſe trouvent » entre le Berger Suiſſe & le Berger Valaiſan; ce » qui réſulte de cette comparaiſon, c'eſt que par- » mi les Suiſſes il eſt encore de vrais paſteurs & » qu'en Valais il y en a maintenant très-peu, car » je n'accorde point ce titre aux Bergers à gage » qui ſe chargent de conduire le troupeau d'une » communauté. C'eſt ſans doute par cette raiſon » que dans aucune partie du Valais je n'ai entendu

» le *Ranz des Vaches*, cet air si chéri des Bergers » de la Suisse. Je n'oserois, cependant, assurer » qu'il ne s'y joue point du tout ; mais ce qui me » paroît certain, c'est qu'il est oublié dans la ma- » jeure partie de ces montagnes. Il en est de même » de celles de l'Alsace & de la Souabe, où l'on » n'en connoît plus qu'une ou deux reprises déta- » chées (8).

» Tout le monde connoît cet air fameux de- » puis que J. J. Rousseau en a parlé (9); on » sait quels charmes il a pour les habitans » des Alpes; & quelle impression il a faite » souvent sur ceux qui l'ont entendu jouer hors » de leur patrie. Un vif souvenir de leurs mon- » tagnes, un regret profond de les avoir quit- » tées, un desir brûlant de les revoir, étoient » les sentimens que cet air simple & qu'ils » avoient entendu dès leur tendre enfance, ré- » veilloit dans leur ame; une mélancolie profonde » s'en emparoit & leur causoit la mort (10). Le

(8) „ Dans le *Kochers-Berg*, cependant, j'ai trouvé des „ Bergers qui le savoient en entier, à quelques légères différen- „ ces près. Le *Kochers-Berg* est un Canton montueux de la Basse- „ Alsace, très-remarquable par la fidélité avec laquelle ses ha- „ bitans ont conservé leurs anciens usages. On y danse même „ encore les danses à cinq tems, qui n'existent plus ailleurs, „ ou du moins dans aucun lieu que je connoisse „.

(9) „ Voyez son Dictionnaire de Musique, où il est noté „.

(10) On fut obligé, en France & en Hollande, de dé-

„ Philosophe Génevois observe que la puissance „ de cet air a diminué parce que les Suisses ont „ perdu leur simplicité originaire. J'ajouterai qu'il „ se joue moins parce que le nombre des Bergers „ diminue. C'est ainsi qu'il s'est perdu successive- „ ment dans la plupart des montagnes qui avoisi- „ nent la Suisse, car l'on ne peut douter qu'il ne „ s'étendît autrefois en tout sens à une très-grande „ distance, si l'on compare les différens lieux où

„ fendre sous peine de mort, de le jouer devant les troupes „ Suisses. Cette défense en rappelle une semblable, faite dans „ le Royaume de Grenade vers le milieu du quinzième siè- „ cle, & qui avoit pour objet la belle Romance composée par „ les Mores sur la prise d'*Albama;* nous l'avons encore en „ Espagnol; elle commence ainsi :

Passeavase el Rey Moro
Por la ciudad de Granada,
Desde las puertas de Elvira
Hasta las de Bivarambla
Ay de mi, Alhama!

„ Lorsqu'on la chantoit, soit en Arabe, soit en langue vul- „ gaire, dans la ville de Grenade, elle causoit, dit-on, „ des pleurs si immodérés, qu'on auroit cru que chacun ve- „ noit de perdre ce qu'il avoit de plus cher au monde. Tel „ est le pouvoir des vers & du chant dans leur simplicité „ originaire! — Il ne faut point, au reste, confondre ces „ deux exemples. La Romance Moresque agissoit comme poë- „ sie, tandis que l'air Suisse, ainsi que J. J. l'a observé, n'agit „ que comme signe mémoratif „.

» l'on en retrouve des traces, & si l'on considère
» que ces lieux sont toujours quelques-unes de
» ces vallées écartées, de ces retraites privilé-
» giées dans lesquelles on a conservé les anciens
» usages, long-tems après qu'ils ont disparu des
» contrées intermédiaires. L'époque où il a été
» en honneur sur toute la surface circonscrite par
» les demeures éparses des pasteurs qui l'ont con-
» servé, ne peut qu'être très-reculée & doit ré-
» pondre au tems où les Bergers répandus sur
» les terres que les cultures ont depuis enva-
» hies, communiquoient encore entr'eux par la
» croupe des montagnes qui vont se perdre dans
» les Alpes. Quelque antiquité que cette suppo-
» sition donne à cet air, on ne trouvera rien
» dans son chant qui la démente, & si on le com-
» pare à tout ce qui nous reste de chants Alle-
» mands réputés anciens, on sera convaincu qu'il
» n'en est aucun qui ne soit plus moderne que
» lui (11).

(11) „ Il n'a point de rithme régulier quoique sa mesure „ ne change pas ; son mouvement varie à plusieurs reprises, „ & ne varie point périodiquement ; cette bizarrerie le dis- „ tingue absolument de toutes les mélodies anciennes qui „ nous soient connues en Allemagne : sa finale ne répond „ à aucune des finales usitées dans les différentes époques. Il „ ne se chante point en chœur, comme tous les airs Alle- „ mands connus, parce que l'oreille saisit difficilement les „ notes d'accompagnemens. Enfin, on ne lui connoît point

» Quoique le pouvoir que cet air avoit sur les » cœurs Suisses ne soit plus le même, il s'en faut » de beaucoup qu'il ait perdu tous ses droits. J'en » pourrois fournir des preuves récentes, prises » dans toutes les parties montueuses de la Suisse : » le Valais seul ne m'offre aucun exemple à rap» porter. C'est peut-être la faute de mes recher» ches, & j'invite tous ceux auxquels des obser» vations de ce genre peuvent paroître intéres» santes, à suppléer à l'insuffisance des miennes. » J'ose leur affirmer que les peines qu'ils pren» dront ne seront point sans récompense. Une » journée passée sur un pâturage élevé des Al» pes, a ses jouissances. Assis sur quelqu'une de » ces roches qui dominent l'abyme des vallées, » à côté des femmes qui filent en chantant leurs

„ de couplets anciens, quoique tous les airs, même de dan„ se, qui se jouent dans ces contrées, en ayent. Je serois „ tenté de croire qu'il est lui-même un air de danse, mais si „ ancien, que les pas en sont perdus. Les restes de danses à „ cinq tems, que l'on retrouve dans le *Kochers-Berg*, peuvent „ faire soupçonner quelle étoit autrefois la bizarrerie des dan„ ses de ces contrées. Le nom de *Ranz* qu'on lui a donné en „ François, & qui est maintenant incompréhensible, revient „ à celui de *Reihen*, Allemand, qui signifie Rondeau, & n'est „ point inconnu en Angleterre, où il a la même signification. „ Il y existe une Chanson-Rondeau appelée *Sailor's Ranz du* „ *Matelot* „.

» vieilles romances, ou qui vous racontant l'hif-
» toire fabuleufe de leur contrée & les noirs en-
» chantemens auxquels on attribue les grandes
» révolutions qu'elle a éprouvées, vous ne pou-
» vez manquer d'entendre avec quelque émo-
» tion, ce qui eft dit avec une fimplicité fi perfua-
» five; vous êtes tenté de croire, & vous voudriez
» devenir fuperftitieux comme elles. Que le Ber-
» ger prenne alors fa cornemufe.... Je ne fais fi je
» me trompe & fi l'habitude d'entendre le *Ranz*
» dans des fituations pareilles féduit mon juge-
» ment, mais il me femble que cet air fait naître
» ici des fentimens que tout autre chant ne fauroit
» infpirer. Né dans ces montagnes, il a le carac-
» tère de fon origine, l'impreffion qu'il fait fur l'o-
» reille ne trouble point celle que leurs grandes
» formes font fur les yeux; mais ne le jugez que
» là; ailleurs il eft déplacé, fa fauvage mélodie
» contrafte avec nos fenfations, c'eft chez nous
» un étranger qui ne parle que la langue de fa
» patrie (12).

(12) ,, Dans le nombre des preuves que je pourrois four-
,, nir du crédit que le *Ranz des vaches* a confervé chez les
,, Bergers des Alpes, je n'en rapporterai qu'une affez plai-
,, fante. Il y a quelques années qu'un bon-homme de l'Ap-
,, penzell compofa un Hymne tout-à-fait lyrique en l'hon-
,, neur de je ne fais quel Saint. Cherchant en vain parmi les
,, chants facrés & profanes, un air qui fût propre à l'accom-
,, pagner, il ne trouva que le *Ranz des vaches*, dont l'expref-

» Après ce coup-d'œil sur l'histoire des monts » qui entourent le Valais, & sur les mœurs des » Bergers qui les habitent, il me reste à parler en » détail des hommes répandus dans les différen- » tes parties de cette singulière contrée. On a » souvent décrit le Valais & peint les Valaisans; » mais on l'a fait ordinairement avec ces infidel- » les généralisations qui concluent hardiment de » la partie au tout, & qui sont, comme le dit M. » Coxe, la plus convaincante preuve de la lé- » gèreté de l'observateur. L'un charmé de la sim- » plicité des mœurs qui caractérise exclusivement » l'habitant privilégié de quelques vallées recu- » lées, crée pour toute la République un second » âge d'or aussi fabuleux que le premier; l'autre » épouvanté à la vue des goîtres des environs de » Sion, peuple le Pays entier de *goîtreux* & d'i- » diots; &, ce qu'il y a de pis, le premier dispute » au second ses *Crétins*, parce que celui-ci lui » conteste son *Age d'or*.

» Une Nation nombreuse, répandue sur la su- » perficie inégale & vaste d'une contrée dont les

---

„ sion le satisfit, & son Cantique s'exécutoit sur cet air à la grande „ édification de la Paroisse, quand des gens qui se croyoient beau- „ coup d'esprit, s'avisèrent de trouver ridicule que le *Ranz* „ *des vaches* retentît dans une Eglise, & crurent faire merveille, „ en apprenant à ces bonnes gens que leur air chéri avoit quel- „ que chose d'ignoble & qui ne pouvoit plaire à leur Saint.

» diverses parties ont subi des révolutions physi-
» ques & morales très-différentes, qui réunissant
» plusieurs climats, offre toutes les variétés que
» l'on ne rencontreroit qu'éparses entre des lati-
» tudes distantes, ne peut conserver entre ses
» membres l'uniformité que la nature a bannie du
» sol qu'elle habite; &, en effet, le berger est
» très-différent du cultivateur, le montagnard
» ne ressemble nullement à l'habitant de la plai-
» ne; le Valaisan qui vit au pied du *Grimsel* & des
» *Fourches*, se distingue autant par ses mœurs &
» par sa figure, que par son langage, de celui qui
» habite les avenues du *Saint-Bernard*, tandis que
» l'un & l'autre ne peuvent être confondus avec
» l'homme presque dégénéré qui a pour demeure
» le centre de la même région.

» Quelques conformités générales constituent
» cependant *l'air de famille* de ces différentes
» portions du même Peuple; la première est cette
» bienveillance, cette douceur de mœurs qui tient
» à l'innocence des premiers âges, & en perpétue
» la crédulité. C'est sur-tout dans la partie occi-
» dentale & méridionale, qu'elle occupe le pre-
» mier rang parmi les vertus naturelles des Valai-
» sans; l'hospitalité y est exercée, non pas plus ha-
» bituellement que chez les montagnards Suisses,
» mais d'une manière plus prévenante & qui séduit
» davantage les Voyageurs. Une autre disposition

» générale diſtingue encore ce Peuple : c'eſt une » indolence plus ou moins remarquable, mais » toujours aſſez apparente pour le différencier ab- » ſolument des Suiſſes, & le rapprocher de ſes » voiſins méridionaux. Cette indolence, qui chez » les habitans de la partie orientale, n'eſt qu'une » nuance légère, prend un caractère plus déter- » miné vers le centre du Valais ; là, c'eſt une pa- » reſſe que tout décèle & qui engendre une mal- » propreté ſi dégoûtante, que j'ai ſouvent préféré » le ſéjour des forêts humides à celui des cabanes » où j'aurois été forcé de chercher un aſyle. La » néceſſité de contenir les torrens & de rendre » les montagnes abordables, peut ſeule vaincre » cette inertie, & a créé le ſeul genre d'induſ- » trie qui ſoit naturaliſé dans cette contrée.

» L'eſpèce eſt belle dans la partie ſupérieure & » orientale du Valais ; elle ſe confond avec celle » des montagnards de Berne & d'Uri, quoique » ſenſiblement moins forte & moins courageuſe. » Les femmes y ſont fraîches, belles, d'une blan- » cheur ſingulière, mais elles méritent le repro- » che que leur fait l'amant de Julie, & la manière » forte dont leurs contours ſont prononcés, rap- » pelle plutôt les Vénus Flamandes de Rubens, » que la Vénus de Praxitèle. Dans cette partie du » Valais, comme dans les Cantons voiſins, le lan- » gage dominant eſt un Allemand que l'on appelle

» corrompu ; on s'exprimeroit plus fidellement en » difant que c'eft l'Allemand du quatorzième & » du quinzième fiècles peu altéré. Ce dialecte eft » commun aux Suiffes & aux Souabes, Peuples » anciens & fidelles à leurs ufages. Les mœurs » de ces montagnards diffèrent peu de celles des » Suiffes, & fur-tout des habitans du Canton » d'*Uri*. La Religion influe autant que la proxi- » mité fur cette reffemblance particulière.

» Les habitans de la partie occidentale forment » un parfait contrafte avec ceux-ci : voifins des » Savoyards du Faucigny & cultivant le revers » des mêmes montagnes, ils en ont la figure, les » mœurs & le langage. Ce langage eft un dialecte » du *Roman*, idiôme bâtard né de l'abus du Latin, » qui fut long-tems la langue vulgaire de la Fran- » ce, qui eft encore, à quelque différence près, » celle de l'Efpagne, & qui en s'éloignant de fa » fource par des routes diverfes, a produit les » langages particuliers qui règnent fur les côtes » de la Méditerranée, depuis les rives de l'O- » céan jufqu'aux Etats de Gênes & de Milan.

» C'eft dans les vallées méridionales, dans » ces retraites où les Voyageurs ont peu péné- » tré, qu'il faut chercher cette fimplicité, ces » mœurs patriarchales, qui ont fourni au pein- » tre de Julie l'un de fes plus touchans ta- » bleaux. C'eft-là que fe font réfugiées ces

„ vertus primitives, qui ont fui devant nos „ lumières, & qui bientôt abandonneront ce „ dernier asyle; car c'est fait de l'innocence que „ l'on commence à remarquer. Si vous voulez „ donc vous retracer l'image, non de l'*âge d'or* „ & de la *belle nature*, mais de la *simple nature* „ & de la probité de nos ancêtres, hâtez-vous, „ cherchez ces vallées privilégiées, mais n'en „ sortez pas pour voir si le reste du Valais leur „ ressemble; hors de ces retraites tout va com„ me dans le reste du monde. Vous trouverez „ les grandes routes fréquentées par les Voya„ geurs & les Marchands, des Auberges où vous „ serez rançonné, des forêts infestées de bri„ gands, & l'effroyable appareil de la Justice „ vengeresse qui couronne toutes les hauteurs, „ donnant un démenti formel à tous ceux qui in„ diqueroient, hors de quelques vallées presque „ inconnues, le séjour de l'innocence (13).

---

(13) „ Une multitude effrayante de potences semées dans „ toutes les parties du Valais & du pays des Grisons, ainsi que „ les hideux objets que la Justice de ces deux Etats a soin d'en„ tretenir continuellement sous les yeux du peuple, prouvent à-la„ fois, & la fréquence des délits & la rigueur de la Jurisprudence „ criminelle. J'avoue que je n'ai pu découvrir, dans la conforma„ tion de ces deux corps politiques, la raison suffisante de cette „ maladie morale, inconnue aux Républiques voisines. Elle doit, „ cependant, s'y trouver; & s'il est vrai, comme on me l'a affir-

» Entre le Haut & le Bas-Valais est un bassin » plus large & plus uni, fréquemment noyé par » le Rhône, & toujours brûlé par les rayons du » soleil réfléchis en tous sens par les parois pres- » que verticales des montagnes voisines. Nulle » chaleur n'est aussi incommode, aussi étouffante, » que celle qu'on y éprouve; les forêts les plus vas- » tes & l'ombre la plus profonde ne peuvent en » garantir. *Sion* se trouve dans ce foyer où cir- » culent sans cesse des vapeurs tièdes & péné- » trantes, qui ajoutent à la chaleur qui accable, » une humidité qui énerve. Les maisons en sont » imprégnées jusqu'à leurs étages supérieurs, & » l'Evêque seul, logé à la cime d'un énorme ro- » cher qui s'élève du centre de Sion, se soustrait » en partie à leur maligne influence. Le Peuple » de ce district est le plus indolent, le plus foible » du Valais, & c'est là seulement que l'on voit les » *goîtres* & les *crétins*, sur lesquels on a tant dispu- » té. Je n'ajouterai rien à ce qu'en dit M. Coxe, » & je me contenterai d'ajouter mon témoignage

» au

„ mé, que la multiplicité des crimes dans ces deux contrées pro- „ vienne de ce qu'elles sont la retraite de tout ce que les Etats „ voisins rejettent de leur sein: c'est une indication de plus, & „ l'on doit conclure de cette préférence, dont on ne trouve point „ la cause dans la situation physique des lieux, que le mal ré- „ side dans quelque vice secret de la constitution civile „.

» au sien. J'ai vu un grand nombre de *crétins* ; il en » est dont l'imbécillité peut être regardée comme » le dernier degré d'abrutissement dont la nature » humaine soit susceptible. Rien ne peut éveiller » leur intelligence ; l'expérience même, ce » grand précepteur de tout ce qui vit, ne laisse » aucune trace sur leur mémoire, & l'exemple ne » les dispose point à l'imitation ; ce qui, à mon » gré, est le comble de l'insensibilité morale. Je » puis affirmer aussi que je n'ai pas vu un Valaisan » manquer aux égards que ces foibles créatures » ont droit d'attendre ; &, ce qui prouve qu'une » opinion consacrée est la source de ces égards, » les enfans même, incapables d'une pitié raisonnée, & naturellement portés à insulter à des » êtres dégoûtans qui seroient par-tout l'objet de » leur mépris, ne les traitent qu'avec condescendance & respect. Le sentiment qui tient ces informes créatures sous la sauve-garde publique, » est évidemment celui qui a présidé au jugement » de tous les peuples, quand ils se sont réunis pour » regarder les idiots & les insensés, comme des innocens marqués par le Ciel pour n'avoir nulle » part aux crimes de la terre & pour arriver sans » obstacle au séjour des récompenses.

» Comme M. Coxe, je dois plus de lumières » sur cet objet, à mon commerce avec le Peuple, » qu'à mes conversations avec des hommes d'un

„ rang plus élevé. J'ai même acquis la certitude „ que les discussions relatives à cette matière, „ étoient peu du goût de ces derniers, & que plu- „ sieurs d'entr'eux avoient la foiblesse de regar- „ der comme une tache pour leur Nation, ce que „ le bon Peuple a l'heureuse crédulité de mettre „ au nombre des bénédictions du Ciel (14). La- „ quelle de ces deux opinions est la plus respecta- „ ble ? N'est-ce pas celle qui garantit à une por- „ tion malheureuse de l'humanité, les soins les „ plus prévenans, la condescendance la plus at- „ tentive, en un mot, ce tendre intérêt si supé- „ rieur à la simple compassion ?

„ Une suite d'observations sur le Valais consi- „ déré relativement aux fossiles, & sur-tout aux „ minéraux qu'il renferme, feroit la matière d'un „ ouvrage aussi intéressant que volumineux, mais „ elle n'ajouteroit rien à l'histoire civile d'un Peu- „ ple qui foule ses trésors sans les connoître. Quel- „ ques forges peu actives, placées dans des lieux „ dont l'abord est extrêmement difficile, alimen- „ tées par le produit irrégulier de quelques fouil- „ les très-superficielles, & condamnées à s'étein- „ dre aussi-tôt qu'elles ont dévoré la petite éten-

(14) „ Un Suisse très-instruit m'avoit averti de traiter cette „ matière avec précaution, c'est-à-dire, de n'en parler aux no- „ tables qu'avec mépris, & au peuple qu'avec respect „.

» due de forêts qui est à leur portée, voilà le » *Maximum* de l'industrie des Valaisans; & en effet, leurs connoissances minéralogiques sont » tellement bornées qu'ils peuvent être regardés » comme incapables de former une entreprise » sur des principes certains. J'en ai vu un s'épuiser à réduire du *Mica* dans un lieu riche en » mines; & dans le voisinage duquel j'ai cru reconnoître une veine de *Cobalt*.

» Nonobstant cette ignorance, le Peuple sait » confusément que sa terre recèle des métaux » précieux. Tout le Haut-Valais attribue à la découverte d'un filon d'or, l'immense richesse » d'un simple Paysan de *Brig* dont les possessions » actuelles surpassent, dit-on, ce que bien des » Princes ont pour domaines. Ce Paysan se nomme *Stockhalber*, & l'origine de la fortune de sa » famille remonte environ à la quatrième génération. Son bisaïeul avoit des forges; soit que ses » connoissances & son activité en ayent fait la véritable mine d'or dans laquelle il a puisé, soit, » comme on le croit communément, qu'il ait réellement trouvé un filon abondant de ce précieux » métal, il acquit en peu de tems des richesses » considérables. Une entreprise de la fourniture » des sels que ces richesses lui firent obtenir, & » que le Peuple croit qu'il sollicita pour en cacher » la véritable source, ne contribua pas peu, sans

» doute, à les augmenter. Quoi qu'il en soit, on
» vit bientôt passer dans ses mains les plus belles
» possessions du Haut-Valais, & de cette partie
» du Milanez située entre sa Capitale & les *Four-*
» *ches*, & l'on assure que de Sion à Milan il pou-
» voit marcher de fermes en fermes sans sortir de
» ses domaines. La plus grande partie de ses biens
» appartient encore à ses descendans actuels, no-
» nobstant les diverses persécutions que sa fa-
» mille a, dit-on, essuyées après lui. On raconte
» que son fils devenu suspect, soit, comme le di-
» sent les uns, par ses richesses, soit, comme
» d'autres le prétendent, par sa religion, dans un
» tems où la Régence penchoit pour la réfor-
» mation, soit enfin, si l'on en croit certaines tra-
» ditions, par des armes que l'on trouva répan-
» dues dans ses maisons, ou seulement par l'om-
» brage que causoient cinq ou six mille hommes
» qu'il gageoit pour cultiver ses terres, fut con-
» traint par le peuple assemblé de donner une
» déclaration de ses biens, qui ayant été prise
» en considération le fit condamner à une amende
» de six livres tournois par tête de Citoyen
» (15), amende qui quelque exorbitante qu'elle
» fût relativement au tems, auroit, dit-on,

(15) „ J'ai parlé de ces amendes par tête dans la première
„ Partie de cet Ouvrage „ . *Voyez page* 90.

» été encore plus considérable, s'il n'avoit pas » eu l'adresse d'affoiblir sa déclaration, & d'é» luder la force des termes du serment que » l'on exigeoit de lui, sans blesser sa conscience, au » moyen d'une *restriction mentale* que des Jésuites » lui suggérèrent (16). Ce qui rendroit ceci très» vraisemblable, c'est qu'il a construit dans *Brig* » une Eglise particulière, pour son usage & celui » des pères, & que, depuis sa mort, sa famille a » continué d'y entretenir six Jésuites, qui, à la » suppression de l'Ordre, ont été remplacés par six » *Ex-Sociétaires*. Ils ont un logement commode, » des jardins, des champs séparés, & des trou» peaux en commun, entretenus aux frais des » Fondateurs, le tout indépendamment de six » cens livres tournois d'honoraires, somme très» notable pour le Valais.

» Il est difficile d'imaginer combien il y a de » traditions diverses sur la famille dont je viens de » tracer l'histoire, & combien sa légende est char» gée de merveilleux. Je me garderai bien de rap» porter tout ce que j'en ai appris, & je me conten» terai de dire que si le récit que je viens de faire a

(16) „ Forcé de porter sur l'Autel ses titres, ses contrats „ & ses effets précieux, il trouva moyen d'en cacher une „ bonne partie dans une cavité pratiquée au-dessous ; alors, „ il étendit la main sur le monceau, & jura avec confiance „ que tout ce qu'il possédoit étoit *dessous* sa main.

» une grande conformité avec l'histoire de la for-
» tune & des malheurs de *Jacques Cœur*, il y a
» dans les détails que je pourrois ajouter, bien des
» traits qui ne détruiroient pas la ressemblance.

» J'aurois beaucoup désiré voir le *Stockhalber*
» actuel, mais il étoit absent quand je passai à
» *Brig*. On m'a assuré qu'en héritant des biens de
» ses pères il avoit hérité de leur simplicité. Rien,
» dit-on, ne le distingue des Paysans aisés de sa
» contrée, le luxe n'a point pénétré dans sa famil-
» le, à laquelle il importe de ne pas irriter l'envie,
» & ses richesses se font moins appercevoir dans
» l'espèce des choses qu'elle emploie, que dans
» leur abondance. Ce qui seul la caractérise dans
» *Brig*, c'est son Eglise, son Clergé, & le titre de
» *Monsieur* que le Peuple accorde aux mâles de la
» race; c'est pour le Pays une flatterie qualifiée,
» & qui prouve qu'en tous lieux le pauvre est
» encore plus prompt à s'humilier que le riche
» à s'enorgueillir.

LETTRE XXII.

Geneve, 28 Août.

En quittant le village de *Trient* nous enfilâmes une suite d'étroits vallons, marchant à l'ombre des forêts de pins qui les couvrent, & côtoyant sans

cesse un torrent appelé de même, le *Trient.* Bientôt nous atteignîmes la vallée d'*Orsine* qui nous conduisit au village de son nom. A une petite distance de *Trient* nous étions entrés dans le Duché de Faucigny, appartenant au Roi de Sardaigne. Nous trouvâmes le chemin très-âpre jusqu'à la vallée de *Chamouny*; les grandes montagnes de la Savoye s'élevoient majestueusement devant nous, accompagnées de leurs glaciers.

Cinq de ces glaciers dirigés vers la vallée de *Chamouny* descendent presque au niveau de ses plaines, séparés par de sauvages forêts, des champs couverts de moissons, & de verds pâturages. C'est ainsi que d'immenses amas de glace s'entre-mêlent avec ce que la culture peut offrir de plus riche, de manière que ces divers objets se succédant sans cesse, offrent une suite de contrastes également singuliers & frappans. Tous ces rameaux de glaciers, que je puis appeler vallons de glace puisqu'ils sont ordinairement situés dans les intervalles que les montagnes laissent entr'elles, ont plusieurs lieues de long & vont se réunir au pied du *Mont Blanc*, le plus haut mont de l'Europe, & probablement de l'ancien monde.

Suivant les calculs de M. de Luc (qui a rendu le baromètre propre à mesurer les hauteurs avec un degré d'exactitude auquel il ne pouvoit autrefois atteindre), l'élévation de cette

montagne au-dessus du niveau de la mer est de deux mille trois cens quatre-vingt-onze toises un tiers, mesure de France. M. de Saussure, Professeur d'Histoire Naturelle à Genève, a fait usage de ce nouveau baromètre pour mesurer plusieurs montagnes remarquables. Je regarde le degré de perfection que cet instrument a reçu de M. de Luc, comme faisant époque dans l'Histoire des Sciences Naturelles, car, avant d'avoir été rectifié par cet ingénieux Physicien, l'incertitude de ses résultats étoit telle que l'on ne pouvoit faire aucun fond sur les mesures qu'il donnoit (1).

---

(1) M. de Luc ayant, avec le secours de son baromètre, trouvé la hauteur du Glacier du *Buët* au-dessus du niveau de la mer, prit géométriquement celle du Mont Blanc au-dessus du *Buët*. Les opérations de ce célèbre Naturaliste, & ses formules pour calculer les hauteurs par le moyen de l'élévation du baromètre, se trouvent dans son excellent Traité *sur les Modifications de l'Atmosphère.* Ces formules ont été expliquées, & sa table a été réduite aux mesures Angloises par le Docteur *Maskelyne*; & encore plus complètement par le Docteur *Horsley*, Secrétaire de la Société Royale. Les Traités de ces deux Savans ont été publiés dans les *Transactions Philosophiques*, année 1774.

L'exactitude des mesures que M. de Luc a prises avec le baromètre, a été constatée par un grand nombre d'expériences ingénieuses, que *Sir George Schuckborough* a faites peu de tems avant mon arrivée à Geneve, pour déterminer la hauteur de quelques-unes des montagnes de la Savoye. Il a

Je suis convaincu par la situation du *Mont Blanc*, par l'élévation des sommets qui l'envi-

---

suivi la méthode de M. de Luc, en employant alternativement le baromètre & les procédés géométriques pour les mesurer, & toujours les deux opérations lui ont fourni des résultats presqu'entièrement semblables. C'est du niveau du *Mole*, montagne voisine de Genève, qu'il a pris géométriquement la hauteur du *Mont Blanc*, après avoir déterminé celle du *Mole* au-dessus du lac de Genève.

Dans le cours de ses opérations, il a cherché à corriger quelques erreurs très-légères qui s'étoient glissées dans les calculs de M. de Luc; il a perfectionné ses découvertes & a facilité le calcul des hauteurs, en simplifiant ses tables & ses formules.

La hauteur du Mont Blanc, est, suivant Sir George Schuckborough, de 15,662 pieds au-dessus du niveau de la mer; suivant M. de Luc, elle est de $2391\frac{1}{3}$ toises, mesure de France, ce qui, réduit à la mesure Angloise, donne 15,305 pieds, le rapport du pied-de-Roi au pied de Londres étant à-peu-près :: 16 : 15, en négligeant les fractions. La différence de ces deux mesures n'est donc que de 359 pieds de Londres. *Voyez les Observations faites en Savoye par Sir George Schuckborough.* NOTE DE L'AUTEUR.

„ Depuis les opérations faites par MM. de Luc & Schuckborough, il en a été fait de nouvelles par M. Pictet : elles „ sont rapportées dans l'excellent Ouvrage que M. de Saussure a publié en 1779, & ce savant Naturaliste les regarde comme dignes de la plus grande confiance. La mesure qui en résulte excède de 35 toises celle de M. de Luc, „ & se trouve de 19 toises moindre que la mesure trigonométrique de Sir George Schuckborough. Le Mont Blanc peut „ donc être regardé comme ayant 2426 toises d'élévation.

ronnent, & par la ſupériorité qu'il a ſur eux, enfin par la diſtance à laquelle on le voit de tous côtés, qu'il excède en hauteur toutes les montagnes de la Suiſſe, qui, ſans contredit, ſont après lui la plus haute terre de l'Europe. A-t'il la même ſupériorité ſur les lieux les plus élevés de l'Aſie & de l'Afrique? C'eſt ce dont nous ne pouvons nous aſſurer qu'en comparant les meſures modérées que les Voyageurs modernes ont données de ces dernières, avec les calculs exagérés que les anciens nous en ont laiſſés, & en prouvant que dans ces deux parties du monde il n'exiſte pas un mont dont l'élévation exactement calculée, paroiſſe atteindre à deux mille quatre cens toiſes (2).

„ M. Bourrit avoit déjà ſoupçonné que le calcul de M. de „ Luc étoit au-deſſous de la vérité, & Sir George Schuckborough avoit déterminé à $\frac{335}{10000}$ la quantité qu'il falloit „ ajouter aux réſultats de ſa règle „. *Voyez*, *Voyage dans les Alpes par H. B. de Sauſſure*, *tome I*; *Neufchâtel* 1779. *Note du Traducteur.*

(2) Le Général Pfyffer, il eſt vrai, donne au *Schreckhorn* (la plus haute des Alpes du Canton de Berne) une élévation de 2400 toiſes au-deſſus du niveau de la mer; mais cette eſtimation eſt peut-être un peu exagérée. Car, quoique ſa méthode de meſurer les hauteurs ſoit, à ce qu'on m'a dit, très-exacte en elle-même, il ne tient point compte des réfractions de l'atmoſphère, & doit, par conſéquent, obtenir des réſultats trop forts. Cependant, comme

Dans aucune occaſion, peut-être, l'imagination de l'homme ne s'eſt montrée plus inventive & plus diſpoſée à l'exagération, que lorſqu'elle a eſtimé la hauteur des montagnes. Je me ſuis beaucoup amuſé ce matin en parcourant dans la *Deſcription des Glaciers de Gruner*, l'article où il donne les meſures de quelques-uns des monts les plus remarquables du globe, d'après les calculs des Géographes & des Voyageurs anciens & modernes les plus célèbres.

Suivant *Strabon*, la plus haute montagne de l'ancien monde avoit environ 3411 toiſes.
Suivant *Riccioli*, ... 58216
Suivant le Père *Kircher*, qui, pour calculer la hauteur des montagnes, employoit l'incertaine méthode de meſurer leur ombre,
L'Etna doit avoir 4000
Le Pic de Ténériffe, ... 10000
Le Mont Athos, ... 20000
Le Lariſſa en Egypte, ... 28000

---

l'augmentation qui réſulte de cela eſt toujours proportionnelle aux élévations, il eſt aiſé de réduire ſes meſures à la véritable échelle, & l'on trouveroit probablement que le *Schreckhorn* eſt, après le Mont Blanc, la plus haute montagne de l'ancien monde. NOTE DE L'AUTEUR.

Ces différentes mesures sont évidemment si extravagantes que leur exagération ne peut manquer de frapper l'observateur même le moins instruit. Si nous consultons des tables plus modernes & plus judicieuses, nous verrons que le Pic de Ténériffe & l'Etna ont été fréquemment considérés comme les monts les plus élevés du globe. Or, la hauteur du premier, que quelques savans estimoient de trois mille toises, a été réduite par le Père Feuillée à deux mille soixante-dix; (mesure qui est probablement encore au-dessus de la vérité). Tandis que, suivant les calculs exacts de M. de Saussure, l'Etna ne s'élève que de seize cens soixante-douze toises au-dessus du niveau de la mer (3). Il faut donc conclure de ces observations & de toutes celles qui ont été faites par des Voyageurs dont l'autorité peut

---

(1) Environ 10660 pieds Anglois, & suivant *Sir George Schuckborough*, 10954. Voici ce qu'en dit ce dernier :

J'ai hasardé de calculer la hauteur de ce mont célèbre, au moyen de mes propres tables, quoique d'après les observations que M. de Saussure avoit faites en 1773, & qu'il me communiqua obligeamment; le résultat de l'opération servira à prouver que ce volcan est bien loin d'être la montagne la plus élevée de l'ancien monde, & que le Vésuve, placé sur l'Etna, n'atteindroit pas encore à la hauteur du Mont Blanc, que je regarde comme le sommet le plus élevé de notre hémisphère.

Je m'applaudis de trouver mes conjectures appuyées de l'autorité de cet exact & ingénieux Observateur.

être alléguée, que, si l'on en excepte les montagnes de l'Amérique, dont l'élévation, suivant M. de la Condamine, excède trois mille toises, il en est peu qui atteignent à la hauteur du Mont Blanc (4).

Le Mont Blanc, jusqu'à présent, a été trouvé

	Pieds.		
Hauteur de l'Etna, suivant Sir George,	10954	Somme des deux hauteurs,	14854
Hauteur du Vésuve selon M. de Saussure,	3900		
Hauteur du Mont Blanc, suivant Sir George,			15662
Différence, ou élévation du Mont Blanc au-dessus des hauteurs réunies de l'Etna & du Vésuve,			808

(4) Pour déterminer avec une certitude absolue, si le Mont Blanc est réellement le sommet le plus élevé de l'ancien monde, il seroit nécessaire de soumettre aux mêmes opérations, & de réduire au même pied, le *Schreck-horn*, le Pic de Ténériffe, les Monts de la Lune en Afrique, le Taurus & le Caucase. Ces derniers ont été depuis long-tems regardés comme les plus hauts monts de l'Asie, & quelques Savans, considérant la supériorité que les fleuves de l'Orient ont sur ceux de l'Europe, tant en largeur qu'en profondeur, ont présumé que les montagnes de l'Asie devoient surpasser en élévation celles de l'Europe. Mais les conjectures sont maintenant bannies des sciences naturelles, & jusqu'à ce qu'un observateur compétent ait prouvé par des calculs d'une évidence incontestable, que le plus haut sommet du Caucase s'élève de 15000 pieds au-dessus

inaccessible. Il y a deux mois environ que quatre habitans de Chamouny tentèrent de l'aborder. Dans ce dessein, ils partirent à dix heures du soir, & après une marche forcée de quatorze heures, après avoir gravi avec une fatigue excessive, des pentes escarpées & dangereuses, après avoir traversé de vastes vallées de glaces & d'immenses champs d'une neige si amollie qu'ils y enfonçoient quelquefois jusqu'à la ceinture, ils parvinrent au sommet le plus voisin du Mont Blanc. A la première vue, il ne leur en parut éloigné que d'une lieue au plus, mais bientôt ils reconnurent avec un regret extrême que la transparence de l'air, l'éblouissante blancheur de la neige & la hauteur du mont, concouroient à le rapprocher considérablement, & qu'il ne leur faudroit pas moins de quatre heures pour l'atteindre, en supposant même que l'accès en fût praticable. Mais le jour étant déjà fort avancé, & les vapeurs qui erroient autour du Mont Blanc commençant à s'accumuler en nuage, ils furent obligés d'abandonner leur entreprise. Il n'y avoit pas un

---

du niveau de la mer. Le Mont Blanc doit être regardé comme plus haut. NOTE DE L'AUTEUR.

„ *M. Coxe avertit plus bas que toutes les fois qu'il a employé dans cette Lettre le mot de toise, il a entendu parler de la toise de Paris, à six pieds-de-Roi* „.

moment à perdre, & ils defcendoient avec la plus grande précipitation, lorfque l'un d'eux gliffa en effayant de franchir une des fentes de la glace; il avoit appuyé fur le bord oppofé de l'ouverture le long bâton ferré dont il étoit muni, & c'étoit fur ce frêle foutien qu'il demeuroit fufpendu, lorfque fes compagnons vinrent le tirer de l'affreufe fituation où il fe trouvoit. Le fentiment du danger qu'il venoit de courir, fit fur lui une telle impreffion, qu'il s'évanouit & refta quelque tems fans connoiffance. On eut de la peine à le rappeler à lui-même; cependant, nonobftant l'étourdiffement qui lui refta, il recouvrit affez de forces pour continuer fa marche. Ils n'arrivèrent à Chamouny qu'à huit heures du foir, après vingt-deux heures d'une marche accompagnée de fatigues inconcevables, & pendant laquelle ils furent plus d'une fois en danger de perdre la vie au fein de ces régions défolées, mais récompenfés en quelque forte de tout ce qu'ils avoient enduré de peines & bravé de périls, par le droit qu'ils ont acquis de fe vanter d'avoir approché du Mont Blanc plus qu'aucun de ceux qui l'ont tenté avant eux (5).

Je fuis, &c.

---

(5) Suivant *Sir George Schuckborough*, le fommet qu'ils atteignirent eft élevé de plus de treize mille pieds au-deffus

LETTRE XXIII.

Genève, 30 Août.

Le 23 Août, jour de notre arrivée à *Chamouny*, nous montâmes le long du glacier des *Boſſons*, pour voir un bel amas de glaces auquel ſa forme a fait donner le nom de *Murailles*. Ces murailles ſont de longues chaînes de glaçons, d'une épaiſſeur & d'une ſolidité prodigieuſes, qui s'élèvent perpendi-

de la Méditerranée. — Il paroît, au reſte, qu'ils n'avoient pas pris aſſez de précautions pour une entrepriſe de ce genre; car l'expédition étoit non-ſeulement périlleuſe au plus haut degré, mais encore beaucoup trop fatigante, pour être terminée dans l'eſpace de vingt-quatre heures. Ils auroient dû partir le matin, ſe munir de fourrures, & chercher à découvrir un lieu propre à y paſſer la nuit. S'ils en avoient trouvé un convenable, & dans lequel ils euſſent pu, par quelque moyen que ce ſoit, ſe défendre contre le froid perçant qui règne dans ces montagnes, ils auroient été en état le lendemain de continuer leur route, & ne ſe feroient point trouvés à quatre lieues du Mont Blanc, fatigués & épouvantés au point d'être incapables d'aller plus loin, & le jour n'auroit pas été aſſez avancé pour qu'ils euſſent à craindre que la nuit les ſurprît s'ils paſſoient outre, & les expoſât à ſe précipiter dans les abymes des glaces, ou à périr de froid.

On trouve une Relation de ce Voyage dans la *Deſcription des aſpects du Mont Blanc*, par M. Bourrit. NOTE DE L'AUTEUR.

perpendiculairement de leurs bases, & se suivent dans des directions parallèles. Quelques-unes de ces chaînes nous parurent élevées d'environ cent cinquante pieds, mais si nous en croyons nos guides, elles en ont plus de quatre cens de hauteur absolue. Dans le voisinage de ces murailles nous remarquâmes des pyramides & des cônes de glace, de toutes les proportions & de toutes les grandeurs, qui s'élevoient à une hauteur considérable, sous les formes les plus bizarres & les plus magnifiques.

Du haut de ce glacier, que nous traversâmes sans beaucoup de peine, nous eûmes une très-belle vue de la vallée de *Chamouny*.

Le 24, nous nous étions proposé de partir très-matin pour aller voir la vallée de glace de *Montanvert*, & y pénétrer aussi avant que le tems nous le permettroit; mais l'horison s'étant chargé de nuages & nous menaçant de pluie, nous fûmes forcés de différer notre départ; enfin à neuf heures le ciel promettant de s'éclaircir, nous nous procurâmes trois excellens guides, nous montâmes à cheval, & nous prîmes le chemin de la montagne qui conduit à ce glacier. Bientôt il fallut mettre pied à terre & gravir par un sentier très-âpre & très-rapide, appelé le *chemin des Chasseurs de cristal*. A cette hauteur, les montagnes étoient couvertes de vastes forêts de pins. Enfin ayant at-

teint le sommet du *Montanvert*, nous descendîmes un peu vers le bord du glacier & nous prîmes dans un lieu commode un léger repas avec quelques viandes froides dont nous nous étions munis. Un vaste bloc de granit, qu'on nomme la *Pierre des Anglois*, nous servit de table, & près de nous étoit une misérable hutte dans laquelle ceux qui font des voyages vers le Mont Blanc passent fréquemment la nuit. Le paysage qui nous environnoit étoit d'une sublime magnificence. D'innombrables rochers, s'effilant insensiblement depuis leur base jusqu'à leur sommet, se terminent en une pointe aiguë. C'est à cette forme qu'ils doivent le nom d'*Aiguilles* qui les distingue (1). La vallée de glace se prolonge entre ces *Aiguilles* jusqu'à quelques lieues de distance sur une largeur de plus d'un mille, dirigée d'un côté vers le Mont Blanc, & de l'autre vers la vallée de Chamouny.

Reposés & rafraîchis, nous fîmes nos préparatifs pour tenter de traverser les glaces. Nous étions tous munis de longs bâtons ferrés, mais pour assurer encore plus notre marche, les guides

(1) Les plus remarquables de ces Aiguilles, sont celles de *Dreux*, du *Moine*, de *Tacul* & de *Charmaux*. Les noms des cinq glaciers qui s'étendent vers la vallée de Chamouny, & se réunissent au Mont Blanc, sont, *Tacona*, les *Bossons*, le *Montanvert*, l'*Argentière* & le *Tour*. NOTE DE L'AUTEUR.

fixèrent à nos souliers des crampons consistans en une petite lame de fer armée de quatre pointes.

Les plus grandes difficultés qui se présentent à ceux qui s'aventurent sur les glaces, naissent des fentes énormes qui les coupent. Ces fentes sont produites par différentes causes : la principale est la fonte continuelle de la surface inférieure de la glace, qui détermine de fréquens abaissemens, dont la suite naturelle est de faire éclater la masse entière avec d'épouvantables explosions. Nous roulâmes de grosses pierres dans plusieurs de ces fentes : le tems qu'elles employèrent à parvenir au bas nous fit concevoir quelle étoit leur profondeur. Nos guides nous ont assuré qu'en plusieurs lieux elles n'avoient pas moins de cinq cens pieds. Je ne puis vous donner une idée de cette immense surface de glace hérissée de pointes irrégulières, & coupée de profondes crevasses, qu'en vous la représentant comme une mer furieuse qu'une gelée subite auroit surprise au fort d'une violente tempête.

Nous nous mîmes en marche avec beaucoup de lenteur & de précaution, mais à mesure que nous avancions, nous sentions augmenter notre confiance & notre courage; bientôt nous reconnûmes que nous pouvions monter & descendre des pentes peu considérables avec une entière sécurité, & même plus sûrement que nous ne l'aurions fait

ailleurs, de notre pas ordinaire. Si nous rencontrions des fentes, nous les franchiſſions, & lorſqu'il ſe trouvoit une deſcente un peu eſcarpée, nous nous laiſſions gliſſer le plus adroitement que nous pouvions. Il ſe préſenta, cependant, un paſſage de nature à exiger une attention plus particulière: nous deſcendions & nous avions une ouverture à traverſer à l'aide d'un rebord de glace de trois pouces de large, au plus; des deux côtés étoient des crevaſſes d'une grande profondeur. Nous avançâmes quelques pas ſur le rebord, & nous enjambâmes la fente, au moyen d'un petit creux que les guides avoient fait pour que nous y placions le pied. Alors, nous réuſsîmes à gravir la montée oppoſée, en faiſant des trous dans la glace avec nos bâtons ferrés. Tous ces chocs la faiſoient réſonner d'une manière terrible; mais la prudence attentive de nos guides, & les ſages précautions qu'ils prenoient, nous ôtoient toute idée de danger. Un de nos domeſtiques eut le courage de nous ſuivre, non-ſeulement ſans crampons, mais encore ſans clous à ſes ſouliers. Cette entrepriſe étoit certainement très-périlleuſe, eu égard à la propriété qu'a le cuir, de devenir, lorſqu'il eſt mouillé, auſſi gliſſant que la glace même. Il s'en tira cependant au mieux: mais nous tremblions à chaque inſtant qu'il ne gliſſât au bord de quelqu'une des fentes que je vous ai décrites; ſi cet ac-

cident étoit arrivé à l'un de nous, il auroit été perdu ſans reſſource, car nous avions négligé de nous munir de longues cordes dont on ſe précautionne ordinairement dans la crainte d'un malheur ſemblable. Cet homme eſt probablement le premier qui ſe ſoit aventuré dans cette vallée de glace, ſans chauſſer des crampons, ou du moins des ſouliers armés de clous.

Nous arrivions à l'autre extrémité du glacier quand nous fûmes arrêtés par une crevaſſe d'une telle largeur qu'il ne falloit point ſonger à la franchir, & que nous nous vîmes forcés de faire un circuit de plus d'un quart de mille pour parvenir à tourner cette vaſte ouverture. Ceci peut vous donner une légère idée des obſtacles que l'on rencontre lorſqu'on entreprend des courſes ſur quelques-uns de ces glaciers, & nos guides nous ont dit que lorſqu'ils chaſſent au chamois ou à la marmotte dans ces régions déſolées, les détours inévitables qu'ils ſont obligés de faire, allongent ſouvent de quatre ou cinq milles une route qui en ligne directe en auroit deux au plus.

Un orage qui ſe formoit rapidement ſur nos têtes, nous obligea de quitter le glacier avec toute la célérité poſſible, car lorſque la pluie ſurvient, elle rend la glace exceſſivement gliſſante, & dans le cas où nous aurions été ſurpris par un de ces brouillards qui accompagnent ordinairement les

orages dans ces régions élevées, notre ſituation auroit été des plus critiques. En effet, nous n'avions pas de tems à perdre, car à peine nous quittions la glace, que la tempête commença ; bientôt elle devint terrible ; les éclairs ſe ſuccédoient ſans interruption, & les éclats du tonnerre répétés par les vaſtes creux des montagnes, ajoutoient à la ſublime & majeſtueuſe horreur de la ſcène.

Nous deſcendîmes alors dans un précipice, par une pente ſi eſcarpée que pendant quelque tems nous fûmes obligés d'employer à-la-fois nos pieds & nos mains pour nous gliſſer le long d'une roche nue qui en faiſoit partie. L'orage tonnoit ſur nos têtes, & la pluie rendoit le roc extrêmement gliſſant ; mais nous en fûmes quittes pour être auſſi mouillés qu'il ſoit poſſible, & nous arrivâmes, d'ailleurs, en aſſez bon état, au pied de cet eſcarpement.

En parcourant des yeux la vaſte étendue de ces glaciers, je ne pus m'empêcher de remarquer comme beaucoup de Voyageurs l'ont fait avant moi, l'immenſité du fond que la nature a placé dans ces montagnes pour l'entretien des fleuves. Non, jamais on ne verra tarir les ſources du Rhin, du Rhône & du Pô.

J'arrivai enfin au gîte, trempé comme ſi j'avois été plongé dans l'eau, mais, d'ailleurs, extrêmement ſatisfait de ma journée. A *Grindelwald* ainſi

qu'à *Lauterbrunnen*, j'avois à peine apperçu des glaces, & l'ignorance de mes guides m'avoit mis dans le cas d'imaginer que tout ce qu'on disoit des glaciers étoit au moins exagéré. Je change de ton maintenant, & je vous avoue que mon seul regret est de ne pouvoir demeurer plus long-tems à Chamouny, car si nous étions moins pressés par le tems, ce seroit avec le plaisir le plus vif, que je ferois de nouveaux voyages vers le Mont Blanc, & que je tenterois de pénétrer plus avant dans ces terribles, mais admirables régions (2).

Je ne crois pas qu'il y ait dans l'Histoire Naturelle un objet de recherche plus curieux que la naissance & les progrès de ces glaciers qui descendent parmi les champs cultivés & les plus riches pâturages, résistant à la chaleur dans des lieux où les rayons du soleil sont assez ardens pour mûrir tous les fruits de la terre. Il est littéralement vrai, que d'une main nous pouvions toucher la glace, & de l'autre une moisson mûre. Mais n'attendez pas de moi que je vous développerai un mystère qui ne sauroit être examiné superficiellement, & que je traiterai dans son étendue un sujet qui exige les observations les plus exactes & les expérien-

(2) „ Voilà la rétractation que j'annonçois dans le premier „ volume de cet ouvrage „. Voyez Lettre XVII, note (5). *Note du Traducteur.*

ces les plus répétées. Je me bornerai à vous demander votre attention pour un fait qui m'a frappé & qui peut ſervir à conſtater les variations ſucceſſives des glaciers contre l'opinion de ces Phyſiciens, qui avancent que leur étendue eſt toujours la même, & contre le ſyſtême de ceux qui aſſurent qu'ils croiſſent ſans ceſſe. Je me crois en droit d'affirmer que ces deux propoſitions ſont également inſoutenables, & que dans ce cas-ci, comme dans beaucoup d'autres, l'expérience & la vérité ſont ſacrifiées à l'hypothèſe chérie de l'Obſervateur. En un mot, je regarde comme certain que ſi dans l'eſpace de quelques années les glaciers augmentent conſidérablement, ils reculent enſuite en proportion, dans le cours de quelques autres. C'eſt-là ce dont j'ai été convaincu par l'obſervation des faits dont je vais vous faire part (3).

---

(3) „ M. Coxe s'éloigne ici de ſes principes, en généra-
„ liſant un fait abſolument particulier, & en appliquant à toute
„ la maſſe des *glacières*, le réſultat d'une obſervation qui ne
„ prouve que pour quelques rameaux de *glaciers*. D'ailleurs,
„ c'eſt n'être pas au fait de l'état de la queſtion, & accorder
„ bien peu de connoiſſance de la nature à ceux qui croient à
„ l'augmentation des glaces, que de ſuppoſer qu'en ſoutenant
„ leur accroiſſement total, ils prétendent ſe rendre garans de
„ l'accroiſſement particulier de chacune de leurs parties. Ils
„ ſavent trop bien que la nature n'agit point avec cette ré-

La vallée de glace de Montanvert eſt preſque entièrement bordée d'arbres : une vaſte voûte de glace s'ouvre au pied de ce glacier, ſa hauteur approche de cent pieds, & ſa cavité raſſemble les eaux produites par la fonte continuelle des glaces & des neiges qui ſuintent de toutes parts & forment l'*Arveron* qui s'élançant avec une extrême impétuoſité, roule une maſſe d'eau conſidérable. Pour approcher de l'extrémité de cette arche, nous traverſâmes une forêt de pins ; ceux de ces arbres qui avoiſinent la voûte ont environ quatre-vingts pieds de haut, & ſont indubitablement très-vieux. Entr'eux & le glacier on en remarque d'autres que leur forme, leur contexture & leur moindre hauteur, doivent faire regarder comme beaucoup plus jeunes. Enfin, quelques troncs ſemblables à ceux-ci, ont été déracinés & enſevelis ſous les glaces. Dans tous ces arbres, placés comme je viens de le tracer, on croit appercevoir une grada-

„ gularité, & que ſans ceſſer un inſtant de ſuivre ſon plan ori-
„ ginaire, elle peut en abandonner les détails aux caprices
„ des circonſtances. — Dans les obſervations qui ſuivront cette
„ Lettre, je donnerai un coup-d'œil aux variations des glaciers
„ inférieurs, & je chercherai à prouver qu'elles dépendent ab-
„ ſolument de leur ſituation propre, & non d'une cauſe qui
„ agiſſe en même tems ſur la maſſe entière des glaces „. *Note du Traducteur.*

tion régulière d'âge, depuis ceux qui sont les plus hauts jusqu'à ceux qui sont renversés.

Il me semble que de ces faits on doit naturellement conclure que le glacier s'est étendu autrefois jusqu'au rang des pins les plus âgés, qu'à mesure qu'il s'est retiré, de nouveaux arbres se sont élevés dans les lieux qu'il abandonnoit, & enfin, que depuis quelques années ayant commencé de nouveau à gagner du terrein, il a déraciné dans sa marche quelques-uns des arbres les plus jeunes, avant qu'ils ayent eu le tems d'acquérir une certaine hauteur.

Un autre fait qui me paroît décisif vient à l'appui de ces observations. Dans le voisinage de la lisière inférieure du glacier on remarque des masses de granit qui ne se trouvent qu'en ce lieu. Ce sont autant de fragmens qui certainement ont roulé du haut des montagnes sur le glacier, & qui entraînés avec lui à mesure qu'il s'est avancé vers la plaine, sont tombés à son pied quand la glace qui les supportoit s'est fondue ou affaissée. L'amas de ces pierres, nommé *Marême* par les habitans du Pays, forme une sorte d'enceinte autour du pied du glacier. Cette enceinte a cédé à la pression des glaces lorsqu'elles ont marché en avant, & a été poussée jusqu'au lieu occupé par les pins les plus élevés.

Lorsque nous quittâmes *Chamouny*, nous vîmes

les montagnes diminuer graduellement de hauteur, & les vallées que nous parcourions se diversifier d'une manière très-agréable dans leurs formes & leurs productions. Ces sites doivent paroître admirables à des Voyageurs qui n'ont encore vu que les parties les plus cultivées & les moins agrestes de la Suisse, mais ils ne firent qu'une médiocre impression sur nous, qui sortions de ses régions les plus sauvages, & de ses rochers les plus affreux.

Nous suivîmes le cours de l'*Arve* qui prend sa source dans le glacier de l'*Argentière*, & qui côtoie long-tems le chemin avec le fracas & la rapidité d'un torrent. Près de *Salenche* nous commençâmes à descendre. A notre droite étoit un petit lac formé par un torrent qui s'élance des entrailles d'un rocher; ce lac se décharge dans l'*Arve* par un autre torrent; sa situation est très-pittoresque, & ses bords ombragés par de belles forêts, sont très-agréablement diversifiés. De-là nous descendîmes dans la plaine qui s'étend de niveau jusqu'à Genève. *Salenche* est au fond d'une vallée assez large, qui se transforme ici en un étroit défilé. La tradition veut que cette petite plaine ait jadis été un lac, &, en effet, sa forme aussi-bien que la nature du sol, semblent justifier cette opinion. Elle est en grande partie dévastée par l'indomptable *Arve*, qui

submerge fréquemment ses rives. Le reste est couvert d'arbres fruitiers (4).

---

(4) „ S'il est vrai que cette petite plaine ait autrefois été „ un lac, ceux qui habitent les bords de l'*Arve* jusqu'à sa „ jonction avec le Rhône & au-delà, ne peuvent trop dé- „ plorer sa dessication. Les lacs sont le frein que la nature a „ mis à la fureur des torrens, le laboratoire où ils s'épurent, „ les garans de la fertilité des régions que les fleuves doivent „ arroser. Un Voyageur qui a parcouru la Suisse en observa- „ teur exercé, & qui a jetté sur toutes les parties de son histoire „ naturelle un regard aussi sûr qu'éclairé, a bien voulu me „ communiquer ce qu'il a recueilli au sujet de l'*Arve* & de „ tous les torrens semblables. Il a reconnu que la stérilité „ dont ils frappent les contrées qui les avoisinent, est moins „ due à la submersion qu'ils leur font éprouver, qu'à la „ nature du limon qu'ils y déposent. C'est une terre cal- „ caire & crétacée, ennemie de toute végétation, qu'ils ap- „ portent du haut des Alpes, & qui rend leurs eaux troubles „ & mal-saines. Dans leurs inondations, ils roulent encore „ d'immenses quartiers de pierres, & bientôt leur rivage se „ transforme en une vaste grève totalement dénuée d'herbe, „ & qui ne porte qu'un petit nombre de saules, de rhamnoï- „ des, & d'autres arbustes aquatiques de nulle valeur. Mais „ le torrent rencontre-t'il un lac? il se dépouille de son li- „ mon, il se rallentit, & dès-lors ses débordemens moins „ fréquens & moins furieux, ne font plus que de simples „ alluvions qui ne causent qu'un dégât momentané, bientôt „ réparé par une plus grande fertilité. L'*Arve*, dans la „ vallée que M. Coxe décrit, offre l'exemple des dévasta- „ tions du premier genre; le Rhône, en sortant du lac de „ Genève, est un torrent de la seconde espèce; mais à peine

A une petite distance de *Magland* nous nous arrêtâmes pour admirer une superbe chute d'eau, nommée la cascade d'*Arpenas* (5). Elle est formée par un torrent qui se précipite comme le *Staub-*

„ a-t'il pris possession de son nouveau lit, que l'*Arve* vient „ mêler à ses eaux limpides, ses eaux troubles & turbulentes, „ elle l'infecte de son limon stérile, elle l'enfle, l'irrite, & „ doit être seule accusée des affreux dégâts qu'il fait après cette „ jonction.

„ La *Kandel*, née comme l'*Arve*, dans les glaciers les plus „ élevés, parcourant avec la même impétuosité une vallée „ semblable, venoit se précipiter dans *l'Aar* au-dessous du lac „ de *Thun*, comme l'*Arve* se précipite dans le Rhône au-dessous „ du lac de Genève. Les mêmes ravages résultoient de cette „ réunion..... Il y a soixante ans que l'Etat de Berne fit „ creuser à la *Kandel* un nouveau canal qui la verse dans le „ lac de *Thun*; il a fallu percer une montagne avec des tra- „ vaux & des frais immenses; mais la plaine de Berne n'est „ plus dévastée; le torrent vient calmer sa furie & déposer ses „ impuretés dans le bassin qu'on lui a ouvert: il en sort con- „ fondu avec l'*Aar*, également transparent & réglé dans son „ cours „. *Note du Traducteur.*

(5) „ Le *Nant d'Arpenas*, en langage du pays. M. Bourrit, „ dans sa *Description des Glaciers de Savoye*, en a estimé la „ hauteur à cinq cens cinquante toises, en comprenant, il est „ vrai, dans cette hauteur, tout ce qu'elle parcourt, soit en „ tombant, soit en roulant. Mais M. de Saussure a beaucoup „ réduit cette estimation, & le résultat des opérations trigo- „ nométriques faites en sa présence par MM. Trembley & „ Pictet, fixe sa hauteur absolue à huit cens pieds „. *Note du Traducteur.*

bach du haut d'un rocher ſurplombé. Quand nous vîmes cette chute, un vent très-impétueux qui s'emparoit du torrent, au moment où il échappoit à ſon canal, l'écartoit de cent verges au moins de ſa direction perpendiculaire, & le réduiſoit en une pluie imperceptible, cette bruine arrêtée par la pente de la montagne, en découloit ſous la forme de mille petits ruiſſeaux qui ſe confondoient ſur un rebord du roc, & de-là s'échappoient, diviſés en trois caſcades différentes. La maſſe d'eau eſt beaucoup plus conſidérable que celle du *Staubbach*, & la chute ne me parut pas moins haute.

Entre *Magland* & *Cluſe*, nous prîmes un guide pour nous conduire à la caverne de *Baume* (6) dont nous avions lu une très-magnifique deſcription. La montée par laquelle on y parvient, n'eſt pas fort longue, mais elle eſt ſi eſcarpée que nous employâmes près d'une heure à la gravir. Il fallut enſuite ſe hiſſer le long d'un affreux précipice, & enfin employer une échelle pour nous élever juſqu'à un noyer qui a pris racine ſur le rocher près

(6) „ *La Balme*, dans le langage du pays. J'ai fait quelques „ obſervations ſur cette dénomination accordée à différentes „ cavernes de la Suiſſe, de la France & de l'Angleterre, dans „ la première Partie de cet Ouvrage, page 252, note (4) „. *Note du Traducteur.*

de la bouche de la caverne, & à l'aide des branches duquel nous réussîmes à y entrer. C'est une cavité naturelle dont la longueur est d'environ un quart de mille & qui se divise en plusieurs rameaux, qui aboutissent à de vastes creux ou se perdent sous des voûtes extrêmement élevées. Un homme dont l'imagination est très-vive peut y avoir trouvé une basilique superbe couronnée de son dôme, un arsenal, les ruines d'un palais somptueux.... Moi, je n'ai vu qu'une spacieuse caverne remplie de stalactites, de spars & de pétrifications. Tout cela faisoit un assez bel effet, je l'avoue, mais j'en ai vu à-peu-près autant dans la plupart des cavernes que j'ai visitées, & celle-ci ne nous a rien offert d'assez admirable pour nous dédommager de ce qu'il nous en avoit coûté de peine pour y pénétrer.

Nous passâmes la nuit à *Cluse*, petite ville située dans une fertile plaine, voisine de l'*Arve*. Le lendemain matin nous côtoyâmes ce torrent jusqu'à la *Bonne-Ville*, Capitale du Duché de Faucigny, bâtie sur ses bords & au pied d'une formidable chaîne de rochers, qui dégénère là en un cordon de collines. Toute cette partie du Faucigny, ainsi qu'une petite portion du Chablais que nous avons traversée, est une riche plaine qui produit en abondance, du vin & du bled, mais sa culture & sa population ne sont pas proportionnées à sa fertilité.

Près du petit village de *Chêne* nous entrâmes sur le territoire de Genève : le contraste tranchant de la pauvreté des Savoyards & de l'opulence des Genevois, la nombreuse population de ces derniers, la propreté de leurs habitations & l'état florissant de leur agriculture, enfin cette multitude de maisons de plaisance semées dans la campagne, & qui me rappeloient celles de l'Angleterre, tout se réunissoit pour exciter mon admiration, & me pénétrer des sentimens les plus satisfaisans.

Je suis, &c.

OBSERVATIONS DU TRADUCTEUR

SUR LES GLACIÈRES ET LES GLACIERS (1).

„ IL y a vingt siècles passés que Rome jetant „ pour la première fois un regard sur les régions „ inconnues d'où s'élançoient les Barbares qu'elle „ redoutoit le plus, vit avec épouvante une chaîne „ de sommets supérieurs au Caucase, couverts en „ tout tems, des neiges de l'hiver. L'univers po- „ licé

(1) „ On appelle *Glacières*, les montagnes qui sont le point „ de réunion des glaces : on a donné le nom de *Glaciers* aux „ rameaux de glace qui en dérivent „.

» licé crut un moment que l'Italie touchoit par
» les Alpes au pôle glacé du ſeptentrion (2).

» Tandis que les Romains conſidéroient ces
» monts, Annibal les franchiſſoit. Il préſuma le
» premier que les neiges n'occupoient pas la tota-
» lité de leur ſuperficie ; il vit leurs farouches &
» libres habitans, il foula ces paturages incon-
» nus & défendus par tant de rochers ; il apprit
» à Rome qu'ils pouvoient être conquis.

» On n'a point encore déterminé avec préciſion
» quels ſont les lieux que les Carthaginois traver-
» sèrent, & l'on ne peut conſéquemment, ſe faire
» une idée juſte de l'état des Alpes à l'époque de
» leur paſſage, parce qu'on ne ſait à quelle partie
» de ces monts appliquer les deſcriptions des Hiſ-
» toriens qui nous ont tranſmis la mémoire de
» cette étonnante expédition. Tout ce qu'on peut
» conclure de leurs récits, c'eſt que les Alpes dès-
» lors atteignoient leur vieilleſſe ; des précipices
» avoient ſuccédé à leurs vallées ; des eſcarpemens
» ſubits avoient remplacé leurs pentes régulières ;
» de vaſtes éboulemens annonçoient leur caduci-
» té, &, ſans doute, les champs de glace qu'An-
» nibal rencontra étoient déjà des conquêtes des
» glaciers ſupérieurs. Voilà ce que l'hiſtoire nous
» fournit ; mais dans quelles annales trouverons-

(2) „ Voyez Polybe, livre II „.

» nous la jeunesse de ces filles aînées de la terre ?
» jusques à quelle époque faut-il remonter pour
» chercher l'enfance de ce qui est vieux depuis si
» long-tems ? Si une frêle machine ouvrage d'un
» instant, qui se meut, qui sent, qui souffre, en un
» mot, qui vit, c'est-à-dire, qui de sa propre éner-
» gie & de toutes ses forces court à la mort ; si
» l'homme, enfin, compte par années, par quelle
» période de tems compteront des masses passives,
» insensibles, faites pour résister comme le globe
» même dont elles sont partie, à la destruction qui
» s'épuise à changer la décoration de sa surface ?
» Ne regrettons donc point la perte des faits
» qui ont échappé à l'histoire ; que nous appren-
» droient des annales si récentes ? Qu'est-ce que
» des points de comparaison distans seulement de
» quelques siècles ? Il est une autre histoire dans
» laquelle celle des peuples n'occupe qu'un es-
» pace imperceptible ; c'est l'histoire de la nature.
» L'homme de génie qui sait y lire franchit d'un
» pas les tems que nos fastes éclairent, & laissant
» derrière lui les Nations & leurs mouvemens les
» plus anciens, il pénètre dans une antiquité plus
» profonde, il en fixe les *époques*, il en indique les
» révolutions. C'est du rivage des mers qu'il part.
» Là, il recueille les faits les plus récens, il marque
» le *hier* de la nature, car pour elle les peuples n'ont
» qu'un jour. Bientôt il atteint les collines voisines

» de leurs bords, celles que les eaux ont formées
» les dernières lorſqu'elles achevoient de décou-
» vrir nos continens ; ce ſont de longs cordons pa-
» rallèles & peu élevés, ouvrage de leur lente re-
» traite, car lorſque l'océan les laiſſa derrière lui,
» il avoit perdu ſa première fureur, il tendoit avec
» moins d'impétuoſité vers le baſſin qu'il occupe.
» Plus loin, les monts s'élèvent & ſe diviſent en
» diverſes chaînes, dont les directions différentes
» annoncent les combats des eaux. Ici les courans
» ſont marqués par de larges & profondes vallées;
» c'étoit une mer irritée qui baignoit leurs hau-
» teurs & leurs précipices. De vaſtes bancs de co-
» quilles & de productions végétales prouvent le
» long ſéjour qu'elle y a fait ; leur pétrification at-
» teſte le nombre de ſiècles écoulés depuis qu'elle
» les a quittées. Plus haut, les formes ſont plus
» grandes ; tout annonce de plus violens mouve-
» mens, de plus puiſſans moyens, une antiquité
» plus reculée. Chaque degré d'élévation ajoute
» un ſiècle à l'âge des monts, & l'obſervateur par-
» venu enfin à mille toiſes au-deſſus du niveau ac-
» tuel des mers, eſt à la plus grande hauteur où
» l'on trouve des traces de leur ſéjour, & marque
» l'époque la plus reculée de leurs travaux con-
» nus. Cependant, il s'en faut de beaucoup qu'il
» ait atteint les plus hautes ſommités qui hériſſent
» le globe. Du ſein même des monts qu'il vient de

» franchir s'élève une chaîne formidable de ro-
» chers ſimples, qui ſemblent avoir toujours do-
» miné la mer ſans rivage qui rouloit autour du
» globe. En vain chercheroit-on des dégrés & des
» époques entr'eux & les amas que la mer a for-
» més ; les annales de la nature n'offrent qu'une
» immenſe lacune ; rien de commun entre ces
» deux travaux. Le dernier a eu des témoins ; les
» dépouilles du règne animal & végétal que ren-
» ferment les montagnes ſecondaires, prouvent
» que notre terre étoit alors le théâtre de la vie ;
» mais quel être a été préſent à la naiſſance des
» montagnes primitives ? Que renferment-elles,
» ſi ce n'eſt les aggrégations les plus ſimples du
» règne minéral ? Lorſque notre planète les en-
» fanta, elle n'étoit qu'une aride ſolitude.

» Telle eſt l'antiquité de ces monts. Leur ori-
» gine tient de près à l'enfance du globe ; elle eſt
» vouée de même aux conjectures. Si l'on croit à
» cet embraſement de la terre qui la tint long-tems
» dans un état de liquéfaction, on les voit naître
» du rapprochement inégal de ſes parties, & des
» bourſoufflures dues à ſon premier refroidiſſe-
» ment (3) ; ſi, au contraire, on ſuppoſe que les
» mers ont pu ſe ſoutenir long-tems à une hauteur
» plus que double de celle qu'on leur a commu-

(3) „ Syſtême de M. de Buffon „.

» nément accordée, on pourra croire que leurs » eaux encore dénuées d'habitans, & roulant un » limon purement minéral, ont formé cet énorme » amas de roches simples (4). Mais que nous im- » portent ces différens systèmes ? L'existence des » montagnes primordiales ne nous intéresse réel- » lement qu'à compter du moment où sortant du » sein des eaux, entourées de ce revêtement de » montagnes secondaires, qui adoucit leurs for- » mes, émousse leurs angles, & doit servir de base » à la végétation, elles s'enchaînent & s'étendent » en tous sens sur les continens desséchés, pour di- » viser en régions leur uniforme étendue, & dé- » truire ce niveau qui à-la-fois, les exposeroit à » de nouveaux déluges, & les condamneroit à » une éternelle aridité. Tout, dans ses chaînes pri- » mitives, est régulier; tout porte l'empreinte des » premiers dessins de la nature. Leur pente douce » & fertile offre sans confusion toutes les grada-

(4) „ Opinion de M. de Saussure, annoncée dans son excel- „ lent Ouvrage sur les Alpes. Il est le premier qui ait cru „ trouver dans les montagnes primitives des couches régulières „ qui, par conséquent, ne sauroient être l'ouvrage d'une ré- „ volution. Ces couches ne sont point horisontales; au con- „ traire elles sont presque perpendiculaires. On peut les com- „ parer à des feuilles appliquées les unes sur les autres, en „ sorte que chaque pic des hautes Alpes, seroit assez bien „ représenté par un artichaut „.

» tions de la végétation, répondant exactement
» aux diverses bandes de l'atmosphère, & passant
» insensiblement de la prodigue fertilité des plai-
» nes à l'avare indigence des hauteurs supérieures.
» La mousse termine le règne végétal, & tout ce
» qui est au-dessus est voué à la stérilité. Ainsi la
» chaîne aride des rochers originaires dominant
» orgueilleusement le monde habitable, comme
» elle a dominé long-tems le déluge qui couvroit
» la terre, semble se soustraire encore une fois à la
» loi commune; mais ce n'est que pour subir d'une
» autre manière le joug de la nature. Ses stériles
» sommets sont condamnés à porter éternellement
» un immense fardeau de neiges, & tandis que
» leurs bases partagent avec les monts inférieurs
» l'avantage d'augmenter la surface de la terre, de
» l'abreuver de sources pures, de diviser la cou-
» che inférieure de l'atmosphère en portions bor-
» nées, de dispenser les nuages, de partager &
» diriger ces vents, qui, sans un aussi puissant
» obstacle, feroient régulièrement le tour du
» globe dans une seule direction & avec une im-
» pétuosité destructrice, ils entretiennent un dé-
» pôt d'eaux dont la dépense est toujours propor-
» tionnée aux chaleurs des étés, & qui, bien loin
» de tarir par leurs ardeurs, éteindroit au besoin
» l'incendie d'un hémisphère.

» Mais quelle est la cause du froid qui règne à

» ces hauteurs? Par quelle bizarrerie la nature » a-t'elle accumulé dans le séjour de l'éternelle » sérénité, des glaces qui ne devroient se plaire » qu'au milieu des brumes & dans le triste cré- » puscule des contrées polaires? Pourquoi la » solitude & la mort sont-elles le partage des » lieux que l'astre qui vivifie tout, éclaire de » ses rayons les plus purs?

» L'un, attribuant à la terre une chaleur pro- » pre, reste de son embrasement, suppose que les » montagnes, en qualité de masses isolées & éloi- » gnées du foyer central, sont sujettes à une plus » grande déperdition de feu interne; l'autre, » regardant la réflexion & la concentration des » rayons du soleil, comme la seule cause de la » chaleur des plaines, croît que l'état de solitude » des monts suffit pour rendre raison du froid qui » glace leurs cimes. Il en est, enfin, qui rejetant » sans modification ces deux systèmes, assurent » que la simple raréfaction de l'air suffit pour pro- » duire cet effet. Est-ce parce que tout fluide ne » peut souffrir qu'un dégré d'échauffement pro- » portionné à sa densité? Est-ce parce que l'air, » plus éloigné de la surface de la terre, en même » tems que moins dense, est privé du mélange » de ces vapeurs de diverse nature, qui se con- » fondent, fermentent, se dissolvent, se régénè- » rent dans la basse région de l'atmosphère, &

» doivent être regardées comme agissant très-
» puissamment sur sa température (5).

» Quoi qu'il en soit, au reste, des divers systê-
» mes que l'on peut imaginer pour expliquer ce
» phénomène, je crois que l'on doit regarder
» comme le plus propre à l'expliquer, celui qui
» établit la cause la plus constante & la plus uni-
» forme. Rien, en effet, de plus régulier que la
» loi de la nature ; & la ligne qui sépare le monde
» vivant de la région de la neige, est indiquée dans
» toutes les latitudes, par une surface imaginaire,
» courbée en sphéroïde applati, qui, au-dessus
» de l'équateur, est éloignée de 2400 toises du
» niveau de la mer, & qui, se rapprochant insen-
» siblement de la terre, en coupe la surface réelle
» vers le 80e dégré de latitude. Si nous appli-
» quons cette règle aux Alpes, nous trouverons
» qu'étant situées à une distance de l'équateur qui
» excède la moitié de sa distance au pôle, elles
» doivent rencontrer la région de la neige à une

(5) „ L'opinion que je viens d'exposer & que je cherche à
„ commenter, est celle de M. de Luc. Il l'a consacrée en der-
„ nier lieu dans son grand ouvrage, sans en exposer distincte-
„ ment les fondemens ; & quoiqu'il affirme que l'on ne peut
„ point avoir d'autre systême, lorsque l'on connoît les mon-
„ tagnes, j'avoue que c'est moins dans ma propre expérience
„ que dans la confiance que j'ai en celle de M. de Luc, que
„ je trouverois des raisons d'adhérer à son sentiment „.

» hauteur plus que moitié moindre que celle dont
» cette région est élevée au-dessus des mers de
» l'équateur; d'où il suit que si les Alpes avoient
» conservé leur forme originaire, nous verrions
» leur chaîne couverte d'une bande de neiges
» dont la lisière inférieure seroit nettement tran-
» chée par la région de la végétation à 1100
» toises au-dessus du niveau de la mer. La situa-
» tion seule de quelques sommités, relativement
» aux aspects du soleil, & l'activité qu'acquièrent
» les rayons de cet astre, réfléchis par quelques
» surfaces, sur les surfaces voisines, interrom-
» proient par un petit nombre d'irrégularités la
» monotone blancheur de ce long cordon de
» frimats.

» Si cet état a existé, il n'a pu exister qu'un
» moment, parce que les formes doivent changer
» sans cesse & qu'il n'en est qu'une seule régulière.
» La masse des glaces a dû augmenter par la raison
» même qu'elle avoit commencé à se former, &
» que s'il est une première année où ces sommets
» ont reçu des neiges dont une partie a résisté à
» l'action du soleil, il faut qu'il y ait à cette hau-
» teur une raison pour qu'elles ne fondent pas en
» proportion de leur accumulation. Or, le volume
» & le poids de ces glaces n'ont pu s'accroître,
» sans qu'il s'en détachât d'énormes portions, qui,
» roulant le long de la pente des monts, ont été

» porter l'hiver dans une région plus chaude, où » elles se sont maintenues par leur étendue contre » les ardeurs de nos étés. Les torrens se sont mul- » tipliés en raison de l'augmentation des glaces & » de leur rapprochement de la zone tempérée; ils » ont entraîné les terres qui tapissoient la croupe » des monts, & préparé d'obscurs précipices, où » les sommités supérieures ont pu prolonger des » rameaux de glaces destinés à envahir les monta- » gnes inférieures, & à réunir en chaîne continue » les glaciers jusqu'alors relégués sur les cimes » isolées.

» Tel est l'état actuel des Alpes. S'il étoit pos- » sible de s'élever au-dessus de leurs sommets, » & d'embrasser toute leur masse d'un coup-d'œil, » les parties fertiles disparoîtroient devant les es- » paces inhabitables. Deux mers de glace princi- » pales & voisines, l'une au nord-est, l'autre au » sud-ouest, fixeroient d'abord les regards. Dans » la première, on appercevroit comme des isles à » moitié submergées, les monts qui s'enchaînent » depuis le *Saint-Gothard* & le *Grimsel* jusqu'au » *Schreck-horn*; de l'autre côté, on distingueroit, » sous une livrée uniforme, le rang formidable de » ceux qui s'élèvent depuis le *Saint-Bernard* & le » *Mont Velan* jusqu'au *Mont Blanc*. De ces deux » mers, on verroit partir une multitude de ra- » meaux qui se cherchent, se confondent, s'entre-

» lacent en tous ſens, lient les grandes maſſes à
» des maſſes plus petites, envahiſſent tout ce qui
» avoiſine ce foyer de frimats. Dans ce blanc uni-
» forme on remarqueroit quelques pics d'une cou-
» leur différente, & qui enchâſſés dans les glaces,
» ſemblent en avoir garanti leurs ſommets; au-
» trefois, ſans doute, ils en ont été couverts; mais
» leur ſquelette décharné eſt déſormais incapable
» de les retenir: la nature affranchit leur vieilleſſe
» de la ſervitude commune. Quelques taches noi-
» râtres indiqueroient la place des cultures & des
» pâturages les plus vaſtes; mais on chercheroit
» en vain les interſtices imperceptibles dans leſ-
» quels les hommes ſe ſont frayé des paſſages, &
» le Valais, le plus grand intervalle que les gla-
» ces laiſſent entr'elles, ne ſeroit qu'un étroit ru-
» ban argenté par le Rhône.

» Conſidéré de plus près, & obſervé dans ſes
» effets partiels, ce déluge de glace n'eſt que plus
» effrayant. On le voit engloutir tour-à-tour, ces
» vaſtes débris de tout âge dont chaque portion
» atteſte les ravages d'un ſiècle. Etendu comme le
» voile de l'oubli ſur ces annales de la nature, il
» tend à effacer tous les veſtiges que le tems a
» laiſſés de ſon paſſage. Dans quelque vallée que je
» pénètre, je me vois environné de glaces; elles
» menacent toutes les communications que l'in-
» duſtrie a dérobées à leurs intervalles; les plus

» fertiles pâturages en sont assiégés, & les bergers » resserrés dans ceux qu'elles leur laissent, me » montrent en gémissant ceux qu'elles ont envahis. Semblables à des torrens, si elles en avoient » la rapidité & l'inconstance, semblables à des laves, si elles ne traînoient pas après elles, toutes » les horreurs d'un éternel hiver, elles suivent » toutes les pentes, s'accumulent dans toutes les » profondeurs, & se présentent comme un immense éboulement dont le poids détermine la » descente. L'habitant de la plaine les voit avec » étonnement arriver au milieu de ses moissons, » & défier le soleil qui les mûrit; le pasteur réfugié » au fond des précipices, les apperçoit avec effroi » atteignant la crête de l'escarpement qui le séparoit d'elles, & vomissant sur sa demeure les » torrens & les lavanges.

» Il faut en convenir, quelque triste que soit » cette vérité, les glaces tendent à couvrir toute » la surface des hautes Alpes, & à isoler les vallées » plus tempérées qu'elles renferment. Je ne dirai point que leur accroissement tient au refroidissement du globe, car les glaciers ont en général dépassé de beaucoup la froide région qui » les a vu former, & subsistent par leur volume » dans une zone plus chaude; mais la situation » même de ces glaciers dans des lieux qui n'ont pu » leur donner naissance, doit prouver l'extension

» de la masse originaire (6). Comment ceux qui » ont cueilli des fruits mûrs au pied du glacier » de *Grindelwald*, qui d'une main ont touché » celui de *Montanvert*, & de l'autre une moisson » qui attendoit la faucille, n'ont-ils pas conçu » que la patrie des fruits ne pouvoit être celle » des glaces, & que ces amas descendoient de » la région supérieure (7)? Quel systême, d'ail- » leurs, & quelles observations particulières » opposer à des faits avérés, à des traditions » uniformes?... Il faut avoir peu vu les gla- » ces, & peu consulté les bergers qu'effraie » leur voisinage, pour ignorer combien il est » de glaciers qui portent le nom de pâturages » qu'ils ont récemment envahis (8), combien

(6) „ En attribuant au seul accroissement que les neiges „ supérieures doivent annuellement éprouver, l'extension que „ l'on remarque dans les glaciers inférieurs, & en regardant le „ systême du refroidissement de la terre comme peu propre à „ expliquer le séjour de ces amas dans une région tempérée, „ je suis bien loin d'imaginer que cette manière de considérer „ un fait isolé, soit en contradiction avec la plus magnifique „ théorie du monde, que le génie ait jamais enfantée. Je crois „ seulement que plusieurs phénomènes relatifs aux glaciers & „ à leur augmentation, doivent être expliqués sans y avoir „ recours „.

(7) „ Ceci a rapport aux Lettres XVI & XXIII de M. Coxe „.

(8) „ Les glaciers de *Rosenlaui*, qui sont au nombre de

» il eſt de paſſages, ouverts il y a un ſiècle,
„ qu'ils ont comblés ſans retour (9) : tous ces
» lieux ſont connus, les regiſtres de Commu-
» nautés & des familles ont conſervé la mémoire
» de ces calamités publiques, des monumens
» les atteſtent (10). Enfin, s'il falloit à tant de
» témoignages ajouter une autorité qui en cette
» matière vaut toutes les autorités; je citerois
» l'illuſtre *Haller*, le Pline de la Suiſſe; ce ſa-
» vant homme alors octogénaire m'a affirmé
» que dans ſa première jeuneſſe, il avoit vu de
„ Berne des montagnes dépouillées de neige
» pendant la meilleure partie de l'été, qui actuel-
» lement en ſont conſtamment couvertes (11).

„ deux au moins, dans le Canton de Berne; le *Blumliſsgletſ-*
„ *cher*, dans le même Canton, pluſieurs autres dans le Valais
„ & le Faucigny, &c „.

(9) „ Celui du *Letſchberg*, entre le Canton de Berne &
„ le Valais; celui du *Montanvert* & du *Bonhomme*, dans le
„ Val d'Aoſt; celui de *Grindelwald*, dont M. Coxe lui-même
„ parle, Lettre XVI, page 290, &c „.

(10) „ Dans la paroiſſe de *Grindelwald* on voit la cloche
„ d'un Hermitage, ſitué jadis dans le paſſage qui communi-
„ quoit au Valais, & que les glaces ont comblé „.

(11) „ M. de Haller en 1777, a encore conſacré ſon
„ opinion ſur ce ſujet dans une Préface qu'il a faite pour M.
„ *Wagner*, Editeur de la plus belle Collection de vues de la
„ Suiſſe qui exiſte. A l'obſervation que je viens de rapporter
„ ſur la foi de ce grand homme, j'en vais joindre une du
„ même genre, & qui me paroît déciſive. L'Alſace, placée

„ Ce seroit étrangement abuser de quelques exceptions particulières que d'opposer à ces faits „ l'immobilité des glaciers inférieurs. Depuis plusieurs siècles, il est vrai, quelques-uns de ces „ amas n'ont point passé certaines bornes, & leurs „ insensibles accroissemens ayant toujours été „ suivis de diminutions proportionnées, les extrêmes de ces variations ont été constamment „ renfermés dans un très-petit espace. Tel est le „ glacier de *Montanvert*, tels sont ceux de *Grindelwald* & de *Furca* (12). Mais, qui ne conçoit que

---

„ relativement aux Alpes, dans le même sens que la ville de Berne, les voit de même terminer son horison au sud. Les anciens „ habitans de cette province, qui paroissent avoir ignoré le vrai „ nom de ces montagnes, leur en ont imposé un qui peignoit leur „ apparence, celui de *Hohe-Blauen*, *Hautes-Bleues*; c'est ainsi „ que dans le continent septentrional de l'Amérique, on a nommé *Montagnes bleues* la chaîne éloignée qui arrête la vue du côté „ de la Mer Pacifique & du détroit d'*Anian*. Cette dénomination de *Hautes Bleues*, qui se trouve encore dans les Cartes „ perspectives de *Mérian*, tombe maintenant en désuétude, „ parce qu'elle ne convient plus à des masses d'une éclatante blancheur, nettement tranchées avec l'azur du ciel, & dont „ l'apparence actuelle rappelle ces nuages épais, ces *grains*, „ que l'on voit dans un jour d'été s'élever sur l'horison „.

(12) „ Quant au glacier de *Grindelwald*, il s'en faut bien „ que son état d'immobilité remonte à une époque reculée, „ puisque l'on a gardé le souvenir du passage qu'il a envahi, „ & de l'Hermitage dont on a conservé la cloche „. Voyez ci-dessus notes (9) & (10).

» des rameaux descendus à plusieurs cens toises » au-dessous de leur région natale, & parvenus » au sein de ces vallées où les rayons du soleil ré» fléchis en tous sens leur font éprouver des per» tes que les glaces supérieures, secondées par le » froid des hivers, peuvent à peine réparer; qui » ne conçoit, dis-je, que ces rameaux sont au ter» me de leur extension, & ont atteint le but vers » lequel tous les autres glaciers tendent avec plus » ou moins de célérité, plus ou moins de succès. » C'est donc tout confondre, que de soumettre » les amas supérieurs aux vicissitudes de ces der» niers. Ceux-ci habitans de nos plaines, & na» turalisés dans le séjour des variations, croissent, » décroissent au gré des circonstances capricieu» ses qui règlent tant de choses ici-bas. Dans la » haute région, au contraire, il y a peu de saisons » différentes, peu de circonstances, peu d'acci» dens, les lois sont simples, la tendance est cons» tante, les accroissemens dépendent invaria» blement de la même cause qui a conservé ja» dis les neiges du premier hiver en dépit des » chaleurs du premier été (13).

» L'influence

---

(13) „ Dès lors qu'à ces hauteurs, le rapport du froid de „ l'hiver aux chaleurs de l'été, s'est trouvé tel, qu'au bout „ d'une année la somme des neiges tombées a excédé de quelque

» L'influence que l'accumulation des glaciers » de la haute région a sur les glaciers inférieurs, » se fait appercevoir dans la marche progressive » de ces derniers. La cause en est facile à con- » cevoir : une masse qui pèse sur un plan incliné » tend nécessairement à descendre, & cette ten- » dance est favorisée dans les glaciers par le choc » des torrens qui roulent sous leurs voûtes, par » l'humidité que leur masse communique au ter- » rein qui les porte, enfin par cette multitude » innombrable de cavités qui creusent leur partie » inférieure, & dont l'effet est de diminuer le » frottement en diminuant l'étendue des surfa- » ces. C'est ainsi que l'accroissement qui n'a réel- » lement lieu que sur les hauteurs, alimente les » rameaux qui étant situés dans les régions tem-

---

„ quelque chose celles des neiges fondues, la couche des nei- „ ges résistantes n'a pu qu'augmenter, parce que chaque année „ l'a recouverte d'une nouvelle couche, résultat de la même „ soustraction. La proportion de l'accumulation a même dû „ devenir croissante, parce que le froid qui règne au sommet „ de ces monts, a nécessairement augmenté en raison de l'é- „ paississement annuel de la calotte glaciale, en sorte que les „ neiges du centième hiver, soutenues par un sol déjà glacé, „ ont résisté beaucoup plus efficacement aux ardeurs de l'été „ suivant, que n'avoient fait celles que le premier hiver avoit „ répandues sur une terre encore nue & livrée seulement au „ froid naturel de la zone aërienne qui l'environnoit.

» pérées, perdent beaucoup sans acquérir, & » augmente peu-à-peu ceux qui n'ayant pas en» core outrepassé la bande glaciale des monts, » sont destinés à la franchir pour désoler les con» trées plus chaudes. C'est à la *Marême* ou *Mo» raine*, à cet amas de fragmens de rochers qui » borde le pied des glaciers, que l'on doit la » découverte de leur progression. On observa » que cette enceinte étoit principalement com» posée de morceaux de granit, quand même le » glacier ne se montroit qu'entre des rochers » calcaires, & l'on ne tarda pas à soupçonner » que c'étoit du lieu de son origine qu'il appor» toit lentement ces débris : on en fut convaincu » lorsqu'en comparant annuellement la situation » de ses crevasses transversales, avec les roches » qui le bordoient, on reconnut qu'elles avan» çoient insensiblement vers son embouchure, » & qu'un signal fixé au-dessus de quelqu'une » de ces fentes avoit en peu de tems parcouru » un espace remarquable (14).

(14) „ C'est dans les glaciers du Faucigny que l'on a fait „ ces observations. Des sapins plantés dans les fentes de la „ glace, ont servi de point de comparaison. L'une des expé„ riences de ce genre les plus décisives est due à M. Hennin, „ alors Ministre de France à Genève. Il semble résulter de „ toutes celles que l'on a faites, que la marche des glaces est „ d'environ 14 pieds par an. Cette vîtesse est énorme, & l'on

„ Cette manière de s'alimenter & d'accroître „ est commune à tous les glaciers. Il en est „ d'autres entièrement accidentelles ou particu-

---

„ fent qu'une tendance aussi décidée auroit les plus terribles „ effets, si elle étoit la même à toutes les hauteurs, & si différentes causes ne se réunissoient pour la contrarier; mais „ il n'est pas possible que cette loi soit universelle : elle doit „ varier suivant la pente & la direction des vallées de glaces; „ enfin, suivant la pression des amas supérieurs, & la direction „ de cette pression. D'ailleurs, la température de la région „ dans laquelle les glaciers se trouvent, doit encore modifier „ cette vitesse; le sol, plus ou moins humecté par la fonte „ des glaces, favorise plus ou moins leur descente; en sorte „ que les rameaux inférieurs, chargés du poids énorme des „ neiges de la haute région, situés dans des vallons dont la „ pente est longue & décidée, creusés par les torrens qui se „ rassemblent sous leurs voûtes, doivent marcher beaucoup „ plus rapidement que ceux qui habitent la région glaciale, & „ cette augmentation de vitesse, due à leur situation, est en „ même tems le moyen que la nature a employé pour réparer „ les pertes rapides auxquelles cette situation les soumet, „ tandis que la lenteur de la marche des glaciers supérieurs „ s'oppose à l'accroissement prodigieux que leur position leur „ permettroit. Ainsi, l'amas de la haute région trouvant son „ extension plus gênée du côté des vallées élevées, se jette „ principalement vers les issues inférieures où ses parties viennent tour-à-tour se dissoudre; en sorte que l'augmentation „ annuelle des neiges, quelque prodigieuse qu'elle soit, ne „ produit dans les glaciers qu'un accroissement presqu'insensible, & même anéanti quelquefois par les caprices des „ saisons „.

» lières à quelques-uns. On voit des amas qui
» situés dans des vallons extrêmement chauds,
» reçoivent tous les ans un renfort de neiges
» auxiliaires, par la chute périodique d'une la-
» vange qui se forme régulièrement au-dessus
» d'eux; on en a vu qui abandonnés à leur poids
» sur une pente très-escarpée, se sont portés
» tout-à-coup vers les pâturages qu'ils domi-
» noient, & les ont envahis pour toujours.
» Quelquefois de nouveaux glaciers se sont éta-
» blis dans des creux peu exposés aux rayons
» du soleil, où les neiges de l'hiver étoient en-
» tretenues par celles que les chaleurs de l'été
» détachent des montagnes supérieures. C'est
» ce dernier phénomène que les habitans des
» Alpes ont en vue, quand ils avancent comme
» un axiome, qu'il naît un glacier par-tout où
» une portion de neige, quelque petite qu'elle
» soit, a subsisté l'espace d'un an.

» La marche régulière que je viens de décrire,
» cette lente progression qui entraîne insensible-
» ment au pied des Alpes les neiges que leurs som-
» mets ont recueillies, est à-la-fois l'origine des
» glaciers & la cause de leur permanence. Si les
» neiges demeuroient invariablement dans leur
» froide patrie, & qu'elles n'y reçussent qu'autant
» d'accroissement qu'il en faudroit pour réparer
» les pertes de l'évaporation, la Suisse n'auroit

» point de glaces & n'enverroit point aux quatre » mers qui entourent l'Europe, les plus beaux » fleuves de cette partie du monde. Si, au contrai» re, ces mêmes neiges tomboient tout-à-coup » dans les vallées inférieures, avant d'avoir pris la » consistance qu'elles reçoivent dans la région » moyenne par la succession des gelées & du dé» gel, leur dissolution seroit aussi rapide que leur » chute, & bientôt elles disparoîtroient avec les » torrens furieux qu'elles auroient formés. Ce » n'est pas ainsi que la nature agit. Elle a destiné la » terre la plus haute de l'Europe à en arroser la » surface; mais il faut que cet arrosement soit ré» gulier, autrement il cesseroit d'être un bienfait. » Les neiges qui s'accumulent dans cette contrée » élevée doivent donc fondre lentement & uni» formément. Pour fondre, il faut qu'elles des» cendent dans la région inférieure de l'atmosphè» re : pour fondre lentement, il faut qu'elles y » soient en grande masse & sous une forme très» solide; elles doivent prendre la consistance » de la glace la plus compacte. Suivons dans » ses détails cette singulière transformation.

» Les montagnes les plus élevées, celles aux» quelles on a particulièrement affecté le nom de » *Glacières*, sont absolument inabordables, mais » l'œil exercé distingue dans l'éblouissante blan» cheur de leur revêtement, ce *mat* qui caracté-

» rise la neige. En effet, il ne tombe des nues que » de la neige, & celle qui s'attache à ces sommités » élevées ne pouvant jamais éprouver un vrai » dégel, doit demeurer sous cette forme, ou » seulement se couvrir d'un léger vernis de glace » imparfaite, causé par l'agglutination des parties » de sa superficie les plus exposées au soleil. C'est » cette croûte resplendissante qui a trompé quel- » ques observateurs sur la nature du revêtement » de ces monts. Toutes les parties de ce revê- » tement se détachent très-facilement, & tom- » bent souvent en poussière glaciale au fond » des vallées circonvoisines. Voilà le premier » état des neiges supérieures, & le premier pas » qu'elles font vers les vallées inférieures.

» Directement au-dessous de ces monts, & » dans ce bassin élevé qui reçoit à-la-fois leurs dé- » pouilles & les neiges de l'atmosphère, la tem- » pérature est moins glaciale, le soleil a quelque » empire, & quelques jours de dégel suspendent » les rigueurs de l'hiver; là, on trouve les nei- » ges plus condensées, plus adhérentes; elles » soutiennent déjà le pied, mais elles en gardent » encore la trace. Voilà l'immense réservoir où » puisent les glaciers. Une infinité de rameaux » s'échappent en tous sens le long des vallées » escarpées qui cherchent les plaines. Leurs nei- » ges élaborées dans le bassin supérieur & deve-

» nues plus ſolides, ſont propres à ſoutenir
» l'épreuve à laquelle une région un peu plus
» tempérée les ſoumettra. Le ſecond pas eſt fait.

» Dans leur nouveau ſéjour, les neiges ſont
» expoſées à de plus longs dégels, mais les gelées
» ne ſont guères moins âpres; leur maſſe ſe pénè-
» tre de plus en plus de l'eau que produit la diſſo-
» lution de quelques-unes de ſes parties; mais
» quand elle en eſt imbibée, le froid la ſurprend
» & transforme le tout en une demi-glace qui a
» déjà quelque tranſparence : ici naît le glacier.

» Le travail n'eſt pas encore achevé, mais il
» tend rapidement à ſa perfection. Chaque toiſe
» d'abaiſſement vers la région inférieure, donne
» aux glaces un dégré de dureté & de tranſ-
» parence de plus, & bientôt le glacier entiè-
» rement métamorphoſé, ne conſerve plus rien
» qui rappelle ſon origine.

» Si, cependant, on jette un regard attentif ſur
» la partie où la transformation eſt la plus com-
» plette, c'eſt-à-dire au pied du glacier, on re-
» connoîtra qu'il ne forme pas encore un tout ab-
» ſolument homogène, & qu'il eſt compoſé de
» deux glaces très-différentes. Celle qui forme ſa
» couche inférieure, plus compacte & plus tranſ-
» parente, eſt d'une dureté qui ſurpaſſe celle de
» nos glaces les plus parfaites; d'ailleurs elle lui eſt
» en tout pareille, & lorſqu'on la frappe légère-

» ment, elle se brise en éclats anguleux terminés
» par des surfaces planes; mais celle qui compose
» les roches irrégulières, dont la superficie exté-
» rieure est hérissée, plus blanche & plus légère,
» en même tems que moins solide, se divise fa-
» cilement en fragmens globuleux qui ne sont
» eux-mêmes qu'une aggrégation de parties
» semblables. La glace inférieure est donc le pro-
» duit de l'eau régulièrement cristallisée, tan-
» dis que celle-ci n'est encore qu'une neige
» dont les particules sont agglutinées par la suc-
» cession des dégels & des gelées; voici comme
» je conçois ce phénomène.

» La neige telle qu'elle tombe sur la terre, est
» un amas de petits cristaux réguliers, figurés
» en étoiles très-échancrées & très-légères, dont
» les six rayons, plats, aigus & distans entr'eux
» de 60 dégrés, nous offrent le module de la cris-
» tallisation de l'eau. Que l'on imagine l'effet que
» la chaleur doit avoir sur ses flocons accumulés;
» ce seront les parties les plus déliées qui céderont
» les premières, les pointes s'émousseront, bientôt
» il ne restera de chaque étoile qu'un petit noyau
» sphérique, & la masse entière s'affaissera par le
» rapprochement de ces globules. C'est dans cet
» état que l'on trouve, par-tout, les neiges qui
» ont souffert un commencement de dégel; alors,
» elles sont moins poreuses & plus transparentes.

„ Mais, si les gelées succèdent à ce dégel, les pe-
„ tits glaçons sphériques se collent & forment une
„ masse glacée, qui se brisera au gré des interstices
„ sinueux que laissent entr'eux les globules élé-
„ mentaires. Telle est la glace qui compose la
„ couche supérieure des glaciers. La couche infé-
„ rieure a celle-ci pour origine; formée par la con-
„ gélation des eaux qui ont filtré à travers les nei-
„ ges, elle a pris la figure des glaces parfaites, sa
„ masse est un tissu de lames plates & uniformé-
„ ment inclinées, elle est dure, transparente, & se
„ brise en fragmens d'un tranchant vif (15).

---

(15) „ C'est parmi ces glaces inférieures, que l'on en a re-
„ marqué dont la couleur est d'un bleu plus foncé, & qui sur-
„ passent de beaucoup en dureté, en pesanteur & en indissolu-
„ bilité, les glaces les plus solides que nous connoissions. Ces
„ propriétés sont une suite de leur antiquité & de la succession
„ continuelle de dissolution & de congélation qu'elles éprou-
„ vent. Leurs parties se sont rapprochées peu-à-peu; elles ont
„ chassé ou dissous toutes les particules d'air étranger qui trou-
„ bloient leur transparence & diminuoient leur adhésion : de-
„ meurant alors sans mélange, elles ont acquis cette couleur
„ bleue qui est celle de l'air & de l'eau, quand ils sont en
„ masse & qu'ils ne tiennent pas d'autres fluides en suspension.
„ M. de Pfyffer a fait sur cette glace quelques expériences que
„ je n'ai point répétées. Il assure qu'elle conserve sa couleur
„ jusques dans ses derniers fragmens : ceci doit cependant avoir
„ un terme. Il a reconnu aussi la propriété qu'elle a de résister
„ puissamment à la chaleur. J'ai fait la même observation, &
„ j'ai admiré la sagesse de la nature qui a donné à ces glaces

„ Ce n'eſt point, comme on le croit communé-
„ ment, pendant les chaleurs de l'été, que ces
„ transformations s'opèrent ; elles ne font que ſe
„ préparer. Les neiges s'imbibent d'eau, mais le
„ froid de la nuit n'eſt pas aſſez vif pour achever
„ l'ouvrage ; il ne pénètre les neiges qu'à une petite
„ profondeur ; le dégel n'eſt qu'un peu ralenti ;
„ c'eſt l'hiver ſeul qui le ſuſpend & qui glace ce
„ que l'été a diſſous. Il arrive de-là que pendant la
„ ſaiſon tempérée une prodigieuſe quantité d'eau
„ échappe à la congélation ; elle pénètre de part en
„ part la maſſe des neiges ; ſon poids l'attire vers
„ les parties les plus baſſes ; là, elle trouve des
„ baſſins qui la diſtribuent dans les entrailles des
„ monts pour alimenter les ſources, ou des pentes
„ auxquelles elle eſt forcée d'obéir & qu'elle ſuit
„ en entraînant une partie des neiges qu'elle noye,
„ pour ſe creuſer un canal qui la verſe dans la
„ plaine. En vain, ces neiges ſi faciles à pénétrer
„ ſe changent enſuite en glace ; elles conſervent
„ la forme qui leur a été imprimée : le torrent
„ emparé de ſon lit, & doué d'une impétuoſité
„ proportionnée à la pente, eſt devenu capable
„ de vaincre les obſtacles paſſagers que les acci-

„ une dureté & une indiſſolubilité propres à leur faire ſoute-
„ nir le ſéjour des chaudes vallées dans leſquelles elle les a
„ fait deſcendre „.

» dens pourroient lui oppofer. Le glacier, dans fa » marche, eft forcé de lui conferver une iffue qu'il » fauroit fe frayer.... Que dis-je ? Il eft façonné » par fon courant, fa defcente eft favorifée par » le choc & la rapidité de fes flots ; le torrent lui » marque d'avance les lieux qu'il doit occuper, » & le précède pour lui préparer des déferts.

» Tandis que la nature fait cette dépenfe exté» rieure pour fertilifer nos plaines brûlées par les » chaleurs de l'été, elle fonge à l'hiver, & fes ré» fervoirs fe rempliffent : c'eft dans les creux pri» vés d'iffue apparente qu'elle accumule les eaux, » que mille conduits inconnus portent dans les » cavités intérieures, d'où elles fortent fous la » forme de fources qui, non-feulement, y ont ré» fifté au froid des hivers, mais y ont fouvent ac» quis une chaleur étrangère, dont les nombreu» fes eaux thermales de la Suiffe atteftent la caufe. » Les mêmes foyers fouterrains auxquels nous » les devons, ces demi-volcans entretenus par la » fermentation lente & graduelle des vaftes dé» pôts de minéraux amaffés dans le fein des Alpes, » font auffi l'origine de ces cavités accidentelles » qui fe creufent fous des glaciers tout formés, » & de cette verdure que l'on eft furpris quelque» fois de trouver dans des lieux qui devroient » être couverts de neiges éternelles ; enfin, on » leur doit un grand nombre de ruiffeaux entre-

» tenus par la fonte des glaces, pendant le froid
» le plus âpre de l'hiver, & qui s'emparant du
» lit des torrens, balayent leur route, & leur
» conservent des issues. C'est encore à ces foyers
» de chaleur & aux affaissemens partiels qu'ils oc-
» casionnent dans la masse des glaciers, que l'on
» doit attribuer une partie des grandes crevasses
» qui les coupent en tous sens, & qui recevant
» les eaux de la surface supérieure, les portent
» vers les canaux inférieurs. C'est aussi aux voûtes
» que leurs chaudes exhalaisons forment sous les
» glaciers, qu'il faut rapporter les ponts de gla-
» ce, les lacs intérieurs, & mille autres accidens
» qui par cela même qu'ils sont des accidens, ne
» peuvent avoir une cause constante, & ne doivent
» pas être rangés dans la classe des phénomènes
» dus à la chaleur propre de la terre. Cette chaleur
» est une cause uniforme & universelle : elle ne peut
» avoir que des effets uniformes & universels. Si
» elle seule agissoit sur la partie inférieure des
» glaciers, elle agiroit toujours régulièrement ;
» leur masse s'affaisseroit par-tout dans la même
» proportion ; les eaux qui résulteroient de leur
» fonte humecteroient également toutes les terres
» qu'ils couvrent ; elles s'écouleroient indifférem-
» ment de toutes les parties de la glace qui tou-
» chent à la terre ; elles ne se réuniroient qu'après
» leur avoir échappé. Il n'y auroit point de cavi-

» tés bizarres & partielles, point de réſervoirs
» ſéparés, point de ces lieux privilégiés qui ſe dé-
» barraſſent de leurs neiges ſans que la cauſe en
» ſoit dans l'aſpect du ſoleil, ou dans leur po-
» ſition relativement aux hauteurs voiſines.

» On a cru trouver dans les voûtes qui s'ou-
» vrent au pied des glaciers, pour vomir les tor-
» rens, la preuve de la fonte de leur ſurface infé-
» rieure; mais ces voûtes répondant préciſément
» à la partie la plus creuſe du vallon que les glaces
» occupent, c'eſt-à-dire, au lieu même où les eaux
» abandonnées a leur poids & à leur fluidité ſe réu-
» niſſent, quand rien ne contrarie leur tendance,
» & n'étant, d'ailleurs, que la bouche d'un con-
» duit qui perce le glacier dans toute ſa longueur,
» ne prouvent rien, ſinon le peu de réſiſtance que
» les neiges imbibées ont oppoſée à l'écoulement
» des eaux qui provenoient de leur fonte, dans un
» tems où l'amas n'avoit pas encore acquis ſa
» forme glaciale. En effet, ce n'eſt point, com-
» me l'imaginent ceux qui n'ont vu que le pied
» des glaciers, dans le fond de ces voûtes que les
» torrens prennent naiſſance. Les deux *Lutſchines*
» & le torrent qui groſſit le Rhône près de ſa ſource
» n'appartiennent point aux amas de glace de *Grin-*
» *delwald*, de *Lauterbrunnen* & de *Furca*; leurs ſour-
» ces ſont dans les neiges ſupérieures; mais elles
» doivent au canal qui les reçoit, & qui les rend

» à la plaine, après les avoir dérobés long-tems » à la vue, les eaux auxiliaires que ses nombreu» ses crevasses leur apportent de toutes les parties » du glacier, en sorte que l'accroissement du tor» rent lui vient autant de la surface supérieure que » de la partie inférieure. On jugera, même, que le » produit de la fonte extérieure n'est pas peu con» sidérable, si l'on observe que les sillons qui la » creusent, & les pointes qui la hérissent, sont l'ou» vrage des courans qui s'y forment dès les pre» miers jours du printems, & qui ne cesseroient ja» mais de couler si les crevasses, en se débouchant » bientôt après, ne les absorboient à mesure » qu'ils naissent, pour les porter au canal inférieur.

» Après avoir décrit les formes générales que » les glaciers doivent à leur origine, je ne m'ar» rêterai point à peindre les variétés innombrables » qui les distinguent; elles sont en aussi grand » nombre que les lieux & les circonstances. Ici, » une bande de glace appliquée à un rocher escar» pé, s'en détache à mesure que le soleil échauffe » son appui, & se présente, vue de profil, comme » une aiguille transparente extrêmement élevée, » dont l'équilibre semble un prodige. Là, un » amas de glace, parvenu au bord d'un précipice, » penche en saillie sur sa profondeur, & se courbe » en demi-voûte. Ailleurs, cette saillie s'est déta» chée par son poids, & laisse un mur de glace per-

» pendiculaire d'une effrayante hauteur. Entre » des monts peu distans le glacier est un détroit » resserré; plus loin, c'est une mer immense que » dominent à peine quelques sommets à demi en» gloutis. Dans les régions supérieures, cette mer » est calme & sillonnée seulement par de vastes on» des; s'échappe-t'elle le long d'un étroit vallon? » c'est un torrent furieux, dont les flots se pressent » & se poursuivent. Tout, à cette vue, rappelle » l'idée du mouvement & du bruit; & cependant, » le silence & l'immobilité vous environnent.

» J'abandonne sans peine les descriptions par» ticulières & les froids détails aux ouvrages faits » pour tout décrire & tout expliquer: mais, que » n'ai-je rapporté de ce monde nouveau le pou» voir de le peindre à l'imagination, comme il » s'est peint devant mes yeux; de retracer les sen» timens qu'il m'a donnés, les idées qu'il m'a » créées! Que l'on ne juge point de ses solitudes » par les solitudes de nos plaines. Ici-bas, tout vit, » tout a une ame. Dans la retraite la plus écar» tée, dans les déserts où je ne rencontre point » les traces d'un homme, je trouve une famille » d'oiseaux qui me rappelle nos familles, une ré» publique d'insectes qui me retrace nos nations » & leur industrie, leurs rapports & leurs que» relles. Le frémissement d'un arbre, l'agitation » d'un buisson, la course rapide & le murmure

» d'un ruiſſeau, tout me ramène au ſentiment de
» l'exiſtence en me donnant l'idée du mouvement,
» la plus douce de toutes les idées, parce qu'elle
» éloigne celle du néant. Qu'ils ſont différens, les
» immenſes déſerts des Alpes! Un tapis uniforme
» couvre leurs dédales glacés depuis les ſommets
» les plus fiers juſqu'aux profondeurs les plus ina-
» bordables; c'eſt la livrée des hivers éternels du
» pole, c'eſt un linceul qui enveloppe la terre ex-
» pirante; la mort qui ſubjugue ici des êtres di-
» gnes de la combattre, la jonche de leurs débris
» formidables. Un éternel ſilence règne ſur cette
» région iſolée. Si, de loin en loin, une lavange
» tombe dans ſes précipices, ſi un rocher roule
» ſur ſes glaces, ce bruit ſera iſolé; nulle créature
» vivante ne lui répondra par un cri de terreur,
» des oiſeaux timides ne fuiront point en tumul-
» te; les tortueux labyrinthes de ces monts, ta-
» piſſés d'une neige qui les aſſourdit, recevront
» en ſilence ce ſon que nul autre ne ſuivra. Quel
» autre que l'obſervateur de la nature, croira que
» ce vaſte tombeau renferme ſon attelier ſecret,
» & que, ſemblable au Monarque ſoucieux, qui,
» dans le plus tranquille réduit de ſon palais,
» ſonge avec anxiété au bonheur de ſes peuples,
» la mère du monde prépare dans ce ſéjour dé-
» fendu par de ſi terribles avenues, les fleurs
» dont elle ſemera nos plaines?

» La

» La dépense que fait la masse glaciale pour alimenter ses rameaux inférieurs, & les pertes prodigieuses que l'évaporation lui fait éprouver, ne suffiroient pas encore pour contrebalancer les accroissemens continuels qu'elle reçoit, si les neiges supérieures ne parvenoient dans la région où elles doivent se dissoudre, qu'avec la lenteur qui caractérise leur marche régulière, & sous la forme solide qu'elles acquièrent par cette descente graduelle. Mais bientôt les hauteurs surchargées de leur poids, & ne pouvant plus les retenir sur leur pente escarpée, s'en débarrassent en les envoyant sous la forme de lavanges dans des profondeurs où les rayons du soleil ont plus d'activité. Ainsi, parvenues avant leur tour au terme où elles tendent toutes, elles se trouvent exposées sans défense à l'action de la chaleur, & se dissolvent avec une promptitude qui rétablit l'équilibre entre les pertes & les accroissemens. Diverses causes contribuent à favoriser le déplacement de ces masses de neige, & les habitans du Pays donnent à ce phénomène des noms différens, relatifs à ces causes & aux formes qu'il en reçoit. C'est pourquoi on les distingue en *lavanges de froid*, & *lavanges de chaud*; *lavanges de vent*, & *lavanges de poussière* (16).

(16) „Le mot de *lavange* dérive du terme Allemand,

» Une masse de neige que son poids seul détache des hauteurs sur la pente desquelles elle étoit suspendue, est ce qu'on appelle une lavange *de froid*, parce que c'est ordinairement en hiver que l'accumulation des neiges en détermine la chute. Elle est toujours accompagnée d'un fracas horrible, & rien ne peut s'opposer à sa tendance. Des habitations, des villages entiers sont ensevelis; des forêts sont rasées, des roches même cèdent au choc, & sont entraînées. L'air ébranlé par le passage de cette masse énorme, va porter le ravage dans les lieux que les neiges ne peuvent dévaster: un ouragan a moins de violence, & quelquefois le Voyageur qui marchoit hors de l'atteinte de la lavange a été précipité ou étouffé par ce souffle impétueux chargé de particules glacées.

» La lavange de *chaud* ou de *poussière* diffère peu de la précédente. Elle a la même origine, mais elle est moins compacte, elle tombe moins

„ *lauine*, par lequel les habitans des Alpes Suisses désignent „ ce phénomène. Celui d'*avalanche*, qui exprime la même chose, & qui est plus en usage dans le pays *Roman*, a pour étymologie le vieux mot *avaler*, *descendre*, qui n'est plus pris „ dans ce sens, ou plutôt l'adverbe *à-val*, venant du Latin „ monachal *ad vallem*, qui est encore dans la langue des Mariniers, & qui est l'origine du verbe *avaler* „.

» en masse, & en se divisant elle couvre une plus
» grande étendue de terrein; la neige qui la com-
» pose est une poudre glaciale, extrêmement
» fine & légère. Pendant les jours chauds de l'été
» on entend fréquemment un bruit semblable à
» celui de la foudre qui éclate, ou d'un torrent
» qui se précipite d'une hauteur considérable sur
» une table de roche : c'est une de ces lavanges
» éloignées qui tombe de rochers en rochers sous
» la forme d'une cascade d'eau réduite en écume.
» Un vent chaud qui vient de la région méridio-
» nale, & que les habitans des Alpes Suisses
» nomment *Foen*, le même qui dès les premiers
» jours du mois de Mars change tout-à-coup la
» température de l'air dans les contrées voisines,
» qui, en un jour, émaille les prés de violettes, &
» donne à celui qui le respire le premier sentiment
» du printems, le *Syroco* des Italiens, balaie en
» peu de tems les sommets des Alpes. Alors, les
» lavanges se succèdent sans interruption, les tor-
» rens s'élancent de tous les glaciers, & les riviè-
» res subitement enflées submergent leurs riva-
» ges. Lorsque ce vent s'élève, il trouve au-des-
» sus des Alpes une masse d'air glacé qui s'oppose
» à son passage; il la combat, il l'ébranle, mais ce
» n'est qu'au bout de deux jours qu'il parvient à
» prendre sa place, & les habitans des plaines sep-
» tentrionales de la Suisse, sentent pendant deux

» jours un vent froid qui leur prédit le vent brû-
» lant qui soufflera le troisième jour (17).

» La lavange *de vent* est dans le nombre des » phénomènes de ce genre, celui qui rapproche le plus les hautes Alpes des terres septentrionales du globe. C'est un déplacement » des neiges, occasionné pendant l'hiver par de » violens ouragans. Ces neiges, que le froid a » conservées dans leur état de légèreté, sont enlevées par les vents, & transportées à de grandes distances. L'aspect de la région où ces » vents exercent leur fureur, est changé en un » instant; malheur à ceux qui se trouvent alors » à ces hauteurs! Les sentiers que les pas ont » tracés, disparoissent; les signaux élevés de distance en distance pour indiquer la direction des » routes, sont renversés; & si le malheureux » voyageur n'est pas enseveli sous cette mer » furieuse, il porte avec désolation les yeux sur » une immense plage où rien ne guidera sa mar-

(17) „ Ceci a lieu jusqu'en Souabe & en Haute-Alsace, „ quoique d'une manière beaucoup moins sensible. Par-tout „ ailleurs on ne connoît point ce changement subit de saison, „ qui a quelque chose de si magique, & qui fait sur tous les „ êtres une impression si délicieuse; la succession est lente & gra„ duelle, & les températures opposées se rapprochant par des „ nuances peu distinctes, donnent à la nature une marche mono„ tone, dont l'ame n'est avertie que par des sensations vagues;„.

» che, & qui n'offre plus d'autres inégalités que » les vastes ondes dont les vents ont sillonné sa » mobile surface. C'est ainsi que dans ses grandes » vues la nature dédaigne les maux particuliers. » Rien ne lui coûte quand il s'agit de maintenir » son plan primitif, & tandis qu'elle s'occupe à » cacher son immutabilité sous une inépuisable » variété de formes, que lui importe qu'un de ses » pas déplace, anéantisse un de ces êtres qu'elle » jette avec tant de profusion sur la face des » mondes ?

» Je bornerai à cette rapide esquisse le tableau » des objets que mon séjour dans les Alpes m'a » offerts.

» Placés au centre de la partie la plus riche & la » plus tempérée du globe, ces monts rapprochent » de nous, & les contrées les plus âpres, & les ré- » gions les plus glaciales. Si on les observe rela- » tivement à leurs parties constituantes, on y » trouvera un respectable reste de la première » ébauche de notre planète, une chaîne inébran- » lable de rochers simples qui se sont maintenus au » milieu des révolutions de la terre, & qui ont vu » naître & se détruire autour d'eux les aggréga- » tions fortuites & tumultueuses, les amas lents, » les monts secondaires, enfans des caprices de » la nature, & passagers comme ces caprices. » Dans leur sein, ils recèlent des fossiles vierges

» aussi anciens qu'eux-mêmes, & les cristaux,
» fidelles compagnons des glaciers. Ce n'est qu'à
» leurs pieds qu'on voit ces revêtemens calcaires,
» argilleux, dont les couches contiennent des dé-
» bris des êtres qui vivent à la surface de la terre
» ou dans les gouffres des mers; ces collines
» sinueuses, qui serpentent entre leurs bases, qui
» couvrent les vallées primitives d'un amas étran-
» ger, & dont les divers états attestent le passage
» des siècles, dont les cimes primordiales ont reçu
» peu d'atteintes & conservé peu de traces. Si
» l'on considère ces monts relativement à leur
» hauteur, d'autres phénomènes se présentent en
» foule. Trente toises d'élévation vous éloignent
» de l'équateur d'un dégré, & les mêmes varia-
» tions de température que les circonstances lo-
» cales, telles que le voisinage ou l'éloignement
» des mers, l'étendue des forêts ou leur défaut,
» apportent dans la température des climats,
» quand on se rapproche graduellement du pôle,
» vous les retrouvez en traversant successivement
» les diverses bandes de l'atmosphère, représen-
» tées par les irrégularités que l'exposition des
» monts relativement au soleil, la réflexion des
» surfaces voisines, la distance des glaces, cau-
» sent dans la diminution régulière de la chaleur.
» Plus haut, les variétés diminuent comme elles
» diminuent plus près des pôles. A 1200 ou 1300

» toises d'élévation, vous êtes au 80e dégré de » latitude, & dans une marche de quelques heu» res, vous avez éprouvé l'influence de toutes les » saisons, vu les productions de tous les climats, » parcouru toute l'échelle de la végétation, com» paré les oiseaux de l'Italie avec ceux des con» tinens & des lacs septentrionaux (18). Que dis» je ? vous avez outrepassé la zone habitable la » plus glaciale. A 75 dégrés on rencontre de vas» tes forêts; à 1100 toises d'élévation les Alpes » n'en ont plus. Ici le froid est accompagné du » raccourcissement de la colonne d'air; là, il est » entretenu par l'obliquité des rayons du soleil. » Il semble que la vie végétale cède plutôt à l'im» pression de la première de ces circonstances, & » vous seriez dans la plus affreuse des régions, » si un ciel d'une admirable sérénité, si le plus pur » éclat du soleil n'y tenoient lieu des brumes éter» nelles qui couvrent le continent polaire, & » de la pâle lueur qui éclaire ses tristes frimats.

» Que l'on n'imagine pas que l'existence soit » un seul instant pénible au sein de ces déserts.

(18) „ Un Naturaliste de Berne, M. *Sprüngléin*, a formé „ avec des peines & des dépenses considérables, une collection „ complette des oiseaux des Alpes, qui consiste en 500 pièces „ environ. On y retrouve les espèces particulières à tous les „ climats, depuis le midi de l'Italie, jusqu'au nord de l'Amé„ rique „.

» Une température telle que la préfence d'un » foleil fans nuages, eft toujours un bienfait, » quoique le froid de l'atmofphère ne foit ja- » mais à charge; un air refpirable au plus haut » dégré, nonobftant fa raréfaction, des eaux qui » ont confervé la pureté qu'elles ont acquife en » s'élevant vers les nuages, parce qu'en retom- » bant fur la terre, elles n'ont point traverfé » les vapeurs empoifonnées qui rampent fur » nos plaines; ces eaux, qui n'offrant point à » l'homme altéré un breuvage perfide, l'enga- » gent à éteindre une foif brûlante, fans l'arrê- » ter par la crainte des funeftes effets de leur » fraîcheur (19): voilà ce qui frappe d'abord » les fens. La fatigue la plus extrême s'évanouit

(19) „ Cette propriété de l'eau qui fe puife dans les fen- „ tes de glaciers, eft conftatée non-feulement par l'expérience „ de tous ceux qui en ont fait ufage, mais encore par l'opi- „ nion des Médecins de la Suiffe. Je ne fais trop quelle ex- „ plication ils donnent de ce phénomène; quant à moi qui „ en ai bu fouvent, je ferois tenté de croire que leur inno- „ cence eft moins due à leur qualité, qu'à la difpofition du „ corps, qui, trouvant fur les hauteurs une atmofphère très- „ raréfiée, ne reçoit pas du frottement de fes parties un dé- „ gré de chaleur comparable à celui dont il eft fufceptible „ dans nos plaines. D'ailleurs, dans ces régions, on ne fe „ repofe guère, l'activité eft continuelle, & le refroidiffe- „ ment n'étant que momentané, ne fauroit fufpendre la tranf- „ piration „.

» en un instant; les forces renaissent; le courage
» & la paix succèdent à l'inquiétude; en un mot,
» le corps & l'esprit éprouvent une transformation
» qui étend & multiplie toutes leurs facultés. Quel-
» que merveilleux que soit ce que j'avance, je ne
» manquerai point de garans, & je ne trouverai
» d'incrédules que dans le nombre de ceux qui ne
» se sont jamais élevés au-dessus de la plaine (20).
» Quant à ceux qui ont atteint quelques-unes des
» hauteurs du globe, je les appelle en témoigna-
» ge; en est-il un seul qui, à leurs sommets, ne se
» soit trouvé régénéré, & n'ait senti avec surprise
» qu'il avoit laissé aux pieds des monts, sa foibles-
» se, ses infirmités, ses soins, ses inquiétudes, en
» un mot, la partie débile de son être, & la portion
» ulcérée de son cœur? Lequel d'entr'eux n'a-
» vouera pas que dans aucun instant de sa vie, que
» dans l'âge même des passions & du délire, qu'au
» milieu des circonstances qui ont le plus exalté
» son imagination, il ne s'est jamais senti aussi dis-
» posé à cette espèce d'enthousiasme qui engendre
» les grandes idées? Enfin, lequel, en voyant de-
» là l'immensité des cieux & le néant de notre pla-
» nète, a pu songer sans dédain à ce que nous
» appelons grand, & sans compassion à ce que
» nous croyons important? Que ceci n'étonne

(20) „ Voyez la Nouvelle Héloïse, Lettre XXIII „.

» point ; tout en ces lieux eſt d'une grandeur co-
» loſſale ; l'œil égaré dans l'immenſe chaos des
» monts qu'il domine, croit voir un univers en-
» tier, & cet univers n'eſt qu'un point quand il
» vient à conſidérer l'étendue azurée dans laquelle
» nous errons. Rien ne diſtrait, rien ne détrompe
» l'eſprit occupé de ces ſublimes objets. Le ſilence
» de ces lieux, où rien ne vit, où rien ne ſe meut,
» où le fracas du monde habitable ne ſauroit at-
» teindre ; l'aſpect de ces profondeurs éloignées,
» de ces vallées que les ſommets immuables ont
» vues tantôt déſertes & tantôt cultivées, peu-
» plées un jour, dévaſtées le lendemain, aſyle
» de tant de créatures heureuſes & malheureu-
» ſes, théâtre de tant de changemens ; tout con-
» court à rendre les méditations plus profondes,
» à leur donner cette teinte ſombre, ce carac-
» tère ſublime qu'elles acquièrent, quand l'ame,
» prenant cet eſſor qui la rend contemporaine
» de tous les ſiècles, & co-exiſtante avec tous
» les êtres, plane ſur l'abyme du tems. En vain
» alors la raiſon voudroit compter des années. La
» ſolidité de ces maſſes énormes oppoſée à l'ac-
» cumulation de leurs ruines, l'épouvante &
» confond ſon calcul. L'imagination s'empare
» de ce que la raiſon abandonne, & dans cette
» longue ſucceſſion de périodes, elle croit entre-
» voir une image de l'éternité qu'elle accueille

» avec une terreur religieuſe. Que devient tout » ce qui nous occupe, nous enchante, nous » étonne ici-bas ſi on le rapporte à de tels points » de comparaiſon?

» C'eſt ainſi que nos idées les plus vaſtes, » que nos ſentimens les plus nobles, ont pour » origine les ſéductions de l'imagination; mais » pardonnons-lui ſes chimères: que penſerions-» nous de grand, que ferions-nous de remar-» quable, ſi elle ne transformoit ſans ceſſe le » fini en infini, l'étendue en immenſité, les » tems en éternité, & des lauriers éphémères » en couronnes immortelles (21)»?

---

(21) „ Il eſt tant de gens devant qui l'enthouſiaſme trouve „ difficilement grâce, que je ne puis mieux faire que de juſti-„ fier le mien en citant les paroles du Citoyen de Genève: „ *C'eſt*, dit-il, *une impreſſion générale qu'éprouvent les hommes*, „ *que ſur les hautes montagnes où l'air eſt pur & ſubtil, on* „ *ſe ſent plus de facilité dans la reſpiration, plus de légèreté* „ *dans le corps, plus de ſérénité dans l'eſprit: ... Les médita-*„ *tions y prennent je ne ſais quel caractère grand & ſublime,* „ *proportionné aux objets qui nous frappent, je ne ſais quelle* „ *volupté tranquille qui n'a rien d'âcre ni de ſenſuel. Il ſemble* „ *qu'en s'élevant au-deſſus du ſéjour des hommes, on y laiſſe tous* „ *les ſentimens bas & terreſtres, & qu'à meſure qu'on approche* „ *des régions éthérées, l'ame contracte quelque choſe de leur inal-*„ *térable pureté.... Enfin, ce ſpectacle a quelque choſe de ma-*„ *gique, de ſurnaturel, qui ravit l'eſprit & les ſens; on oublie* „ *tout, on s'oublie ſoi-même, on ne ſait plus où l'on eſt.*

LETTRE XXIV.

Lausanne, 4 Septembre.

COMME je me propose de repasser à Genève, lorsque je prendrai le chemin des Provinces méridionales de France, je remets à ce second voyage

---

„ On m'a souvent demandé s'il étoit quelque chose qui pût „ donner une idée des Alpes à ceux qui ne les ont point „ vues ; on conçoit, d'après la description que je viens de „ faire de quelques-uns de leurs phénomènes, quelle doit être „ ma réponse. Tout ce qui pourroit représenter ces monts, „ manque de grandeur, & la grandeur est ce qui les caracté- „ rise. Quant à leurs formes & aux sites qui leur sont particu- „ liers, on a essayé à plusieurs reprises de les faire connoître, „ & ces efforts n'ont pas toujours été infructueux ; mais aucune „ collection de vues n'égale en beauté celle qu'un Bernois, „ M. Wagner, a faite avec des frais que l'on peut regarder „ comme prodigieux pour un Particulier, & des fatigues ex- „ trêmes même pour un Suisse. Les tableaux qu'il a rapportés des „ nombreux voyages qu'il a répétés pendant dix ans, sont „ peints à l'huile, & tous remarquables par le choix du sujet „ & le mérite de l'exécution. Il en fait graver actuellement 50 „ par M. *Janinet*, Artiste distingué, & sous la direction du „ célèbre M. *Vernet*. Ces estampes, qui me paroissent surpas- „ ser tout ce que la gravure en couleur a produit de plus agréa- „ ble, sont, sans contredit, ce que je puis indiquer de mieux „ à ceux qui voudroient rassembler un petit nombre de vues „ des Alpes, dont on pût leur garantir la scrupuleuse exacti- „ tude, ainsi que le mérite pittoresque „.

à vous entretenir de cette intéréſſante Ville. Alors j'y paſſerai quelques jours que je compte employer à prendre des notions plus nettes de ſon gouvernement, & de tout ce qui la concerne. Je ne manquerai pas de vous faire partager, auſſi-tôt, le réſultat de mes informations.

De Genève nous allâmes à *Craſſy*, petit village du Pays de Vaud, où nous paſsâmes un jour chez un de nos compatriotes qui y a loué une maiſon pour paſſer l'été dans ce charmant lieu. Dans notre route nous traverſâmes *Verſoi*, village de France ſitué au bord du lac de Genève. Sa poſition eſt ſi favorable au commerce que ſous le miniſtère du Duc de Choiſeul, on voulut en faire une ville; ce projet eut même un commencement d'exécution; les rues ſont marquées; le port eſt preſque achevé; & l'on remarque ſur les rivages du lac une grande quantité de pierres prêtes à être employées.

Le *Pays de Vaud* eſt une contrée dont les Voyageurs & les Hiſtoriens ne parlent jamais qu'avec raviſſement, quand ils trouvent l'occaſion de le décrire, mais c'eſt ſur-tout la partie baignée par le lac de Genève, qui excite leur admiration; &, en effet, il eſt difficile d'imaginer quelque choſe de plus délicieux. C'eſt un amphithéâtre preſque continu qui s'élève inſenſiblement des

bords du lac, orné de ſuperbes vignobles, de champs fertiles, de riches prairies, & parſemé de hameaux, de villages & de villes. Le rivage du lac eſt couvert d'un gravier extrêmement net, & ſes eaux ſont d'une telle tranſparence que l'on diſtingue leur lit à une profondeur conſidérable.

Nous traversâmes *Nyon*, petite ville ſituée au bord du lac, dans le lieu où il commence à s'élargir. Elle ſe nommoit autrefois *Colonia Equeſtris Noviodunum*. Son ancienneté eſt conſtatée par pluſieurs inſcriptions Romaines, & quelques autres monumens que l'on a découverts à diverſes repriſes en creuſant dans ſes environs.

Entre *Saint-Prés* & *Morges*, le lac forme une baye magnifique ; & ces deux villes ſont placées préciſément à l'extrêmité des deux langues de terre qui la renferment. Le fond du tableau eſt toujours ce bel amphithéâtre qui s'élève graduellement vers le *Jura*.

Toutes les parties de cette contrée qui étoient autrefois ſous la domination de la Maiſon de Savoye, lui furent enlevées dans le cours de la guerre que la République de Berne lui déclara en 1536, en faveur de la ville de Genève. Dans la même année la réformation y fut introduite. Depuis cette époque, tout le Pays de Vaud, excepté les Bailliages communs d'*Orbe* & de *Granſon*, & une petite portion qui fut cédée à la

République de Fribourg, appartient à l'Etat de Berne, & fait partie de ſon Canton.

Lauſanne eſt bâti ſur une pente ſi eſcarpée que dans pluſieurs rues ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine que des chevaux peuvent traîner une voiture, tandis que les gens de pied gagnent les quartiers ſupérieurs à l'aide des dégrés que l'on a fixés contre le roc; mais cet inconvénient eſt plus que racheté par les plus beaux points de vue qui exiſtent. L'objet principal, celui qui fixe d'abord les regards, c'eſt le lac formé comme un arc, dont les terres du Pays de Vaud repréſentent la courbure, & les côtes du Chablais, la corde. De Genève à *Villeneuve*, c'eſt-à-dire, dans ſa plus grande longueur, il a au moins 40 milles. Sa largeur varie beaucoup; vers ſa partie la plus étroite, elle ſe réduit à 3 milles; elle eſt de 15 environ entre *Rolles* & *Thonon*. On voit par-là qu'il n'atteint pas tout-à-fait à celle du lac de Conſtance; mais le payſage qui l'environne eſt incomparablement plus majeſtueux & plus pittoreſque.

Dans la même année où le Pays de Vaud fut conquis ſur la Maiſon de Savoye, les habitans de Lauſanne expulsèrent leur Evêque, & ſe mirent ſous la protection de Berne qui confirma leurs privilèges, & leur en accorda de nouveaux. Maintenant cette Ville eſt gouvernée par ſes propres Magiſtrats; elle a ſes Cours de Juſtice, &, ce qui

eſt très-ſingulier, ceux de ſes citoyens qui habitent la rue principale, ont le droit de prononcer la ſentence dans les procès criminels. L'accuſé eſt interrogé par la partie civile; s'il eſt convaincu & s'il s'avoue coupable (car ſon aveu eſt néceſſaire, & s'il le refuſe il eſt appliqué à la queſtion, juſqu'à ce qu'il confeſſe ſon crime) s'il eſt convainçu, dis-je, les Bourgeois de la grande rue s'aſſemblent; deux Avocats plaident devant eux, pour & contre le priſonnier; leurs moyens ouis, la Cour de Juſtice donne ſon opinion ſur l'application de la loi, après quoi les Bourgeois condamnent ou déchargent, à la pluralité des voix. Si la peine prononcée eſt capitale, il n'y a, ſtrictement parlant, nul eſpoir de grâce, à moins qu'il ne ſoit poſſible au criminel de l'obtenir du Conſeil Souverain de Berne, dans l'eſpace de vingt-quatre heures. Cependant, on lui accorde ordinairement huit jours pour la ſolliciter. Quand le criminel eſt arrêté dans la Juriſdiction de la Ville, le procès lui eſt fait par ſes Tribunaux, & les Bourgeois prononcent la ſentence à l'Hôtel-de-Ville. Alors, il n'y a point d'appel; mais lorſqu'il eſt arrêté dans la Juriſdiction du Bailli, c'eſt chez lui que les citoyens s'aſſemblent; & dans ce cas-là on appelle de leur jugement au conſeil de Berne. J'ai pris des informations d'autant plus particulières ſur ce genre de procédure, qu'elle me

paroît

paroît avoir à certains égards une ressemblance plus frappante avec notre procès par *Jurés*.

Lausanne a une Université renommée, fondée en faveur des jeunes gens du pays *Roman*, comme Berne en a une pour ceux du pays *Allemand*. Le Gouvernement y entretient des Professeurs de tout genre, & une Bibliothèque publique assez bien composée. Le manége de M. de Mézery est sans contredit le meilleur de ceux que nous avons vus en grand nombre dans ce Pays-ci. Ses connoissances dans l'art de l'équitation, & sa méthode judicieuse d'enseigner, méritent les plus grands éloges. Sa position est élégante & ferme, & les chevaux qu'il réserve pour son usage sont dressés avec beaucoup de goût, & de précision. Il les instruit d'une manière fort douce, parce que l'étude réfléchie qu'il a faite de la nature de cet animal, lui apprend à n'exiger de lui que ce qu'il est capable de faire.

J'ai eu le bonheur de voir plusieurs fois le célèbre Tissot, Médecin de cette ville, si connu dans le monde savant par ses excellens écrits sur différentes parties de la Médecine. Sa conversation est d'autant plus intéressante que ses connoissances ne se bornent pas à son art, & qu'il n'est aucune branche de lettres dans laquelle il ne soit versé. Ses vertus privées ne le rendent pas moins respectable que son mérite extérieur, & l'on vante

fon humanité autant que fon profond favoir.

La population actuelle de Laufanne atteint à peine à fept mille ames; il n'y a qu'un petit nombre d'années qu'elle excédoit dix mille. On remarque, en général, que le Pays de Vaud fe dépeuple fenfiblement depuis le fiècle dernier. Il faut en accufer les progrès du luxe qui diminue le nombre des mariages dans l'ordre de la Nobleffe, & qui l'engage à quitter le Pays pour prendre parti dans les fervices étrangers. En effet, quoique le Gouvernement de Berne foit des plus doux, qu'il n'impofe jamais de nouvelles taxes, & qu'il ne tente aucune ufurpation fur les droits de fes fujets, cependant, comme la Nobleffe du Pays de Vaud eft totalement exclue de l'adminiftration des affaires, & que le commerce eft réputé dérogeant, fa condition eft très-peu avantageufe & la feule reffource qui lui refte eft le fervice. De-là naît le mécontentement de la plupart des Gentilshommes de ce Pays, qui peu fatisfaits du Gouvernement équitable & doux fous lequel ils vivent, changeroient volontiers leur conftitution Républicaine en conftitution Monarchique.

La route de Laufanne à Vevay eft vraiment délicieufe, le chemin ferpente fur le penchant des montagnes, bordé fans ceffe par de fuperbes vignobles. L'induftrie des Suiffes n'eft nulle part plus remarquable; en vain la montagne déchar-

née offre ſouvent à nu les faces eſcarpées du rocher qui la forme, on a ſu naturaliſer la vigne ſur ſes pentes arides, en les chargeant d'un revêtement de terres rapportées, ſoutenues de diſtance en diſtance par de petits murs ſecs qui s'élèvent en amphithéâtre depuis les rives du lac juſqu'à la crête des côteaux. On donne le nom de *la Vaux* à tout ce diſtrict compris entre Lauſanne & Vevay; il y a deux jolies petites villes, *Lutri* & *Culli*, & les deux villages de *Saint-Saphorin* (1) &

(1) On remarque dans l'égliſe de *Saint-Saphorin* une pierre milliaire Romaine, trouvée près de ce village, avec cette inſcription :

TI. CLAVDIVS DRVSI. F.
CÆS. AVG. GERM.
PONT. MAX. TRIB. POT. VII.
IMP. XII. P. P. COS. IIII.
F. A.
XXXVII.

Cette inſcription conſtate deux faits qui avoient été fréquemment mis en queſtion; ſavoir, premièrement, que les rives du lac de Genève qui ſervent ici de bornes à la Suiſſe, étoient compriſes dans une province Romaine, dès le règne de Claude; & ſecondement, qu'*Aventicum* étoit la ville principale de cette portion de l'Helvétie; car les pierres milliaires comptoient toujours de la capitale de la province dans laquelle elles étoient placées. Or, de *Saint-Saphorin* à *Avenches* il y a exactement 37000 pas; ce qui répond au numéro de la pierre milliaire. Note de l'Auteur.

Corsier; toute sa surface est également montueuse, & ses collines qui s'élèvent rapidement du bord même de l'eau, sont couronnées de riches prairies & de vastes forêts qui dominent leurs vignobles.

Vevay est la ville principale du Bailliage de son nom; elle est propre, bien bâtie, & située au pied des montagnes, sur les rives du lac. On doit la compter dans le petit nombre des villes du Canton de Berne qui ont un commerce un peu remarquable. Le lac est ici bien différent de ce qu'il est à Genève; ses rivages offrent des objets bien plus contrastés, plus agrestes & plus pittoresques. Les roches de la Savoye, fièrement projettées au milieu de ses eaux, l'environnent d'une chaîne sémi-circulaire dont la continuité n'est interrompue que dans le lieu où le Rhône se fraie un passage, pour se jeter dans le lac à quelques lieues au-dessus de *Vevay* (2).

Près de *Vevay* on trouve *Clarens*; & à l'oppo-

(2) „ Avant de quitter *Vevay*, que celui qui est fait pour „ éprouver certaines sensations, monte vers son église, qui est „ placée sur une hauteur, d'où elle domine la ville, le lac, „ & les sombres roches de *Meillerie*; qu'il visite son cimetière „ ombragé d'arbres antiques, & qu'assis au pied de ses murs, „ il attende le coucher du soleil & le calme du soir pour jeter „ encore un regard sur le tableau admirable qui s'offre à sa „ vue „. *Note du Traducteur*.

site on voit *Meillerie* (3). Voilà le théâtre où Rousseau a placé son Héloïse. Je me suis procuré à Lausanne son admirable Ouvrage, & dans la route je n'ai cessé d'observer cette contrée, pour en comparer les aspects aux descriptions de cet Ecrivain célèbre; dans le nombre des petits détails, il est peut-être quelques objets dont la teinte est rehaussée; mais quant aux grandes formes qu'étale ici la nature, nul pinceau, quelque brillant qu'il soit, ne sauroit atteindre à leur étonnante magnificence, & le coloris brûlant de Rousseau même, n'a point, en général, égalé celui de ce tableau sublime. J'ai relu avec une attention profonde, les parties les plus remarquables de ces Lettres, &, le lieu de la scène étant alors sous mes yeux, j'ai trouvé dans leur lecture des sensations que je n'avois pas encore éprouvées. Je me suis arrêté sur-tout avec délices à cette Lettre si touchante où Saint-Preux raconte sa promenade à *Meillerie*, par le lac.... C'est, à mon gré, le chef-d'œuvre de l'ouvrage; l'amour & le désespoir y sont portés jusqu'à la fureur. Mes regards se fixèrent sur les sombres roches de *Meillerie*, &

(3) „ A quelque distance de Clarens est le château de „ Chillon, qui rappelle des idées si tristes. C'est un édifice „ gothique, bâti sur un grouppe de rochers, qui s'élève du „ sein du lac, & contre lequel ses eaux se brisent avec un „ bruit lugubre „. *Note du Traducteur.*

l'aſpect du rivage oppoſé m'a convaincu que ſi j'avois pu y être tranſporté, j'aurois trouvé le lieu même où Saint-Preux conduiſit ſa Julie, ce lieu dont il fait une peinture ſi triſte & ſi enchantereſſe. En effet, quoique l'on ne trouve ici nulles traces de l'Hiſtoire de Julie, le théâtre en eſt ſi fortement deſſiné que je ne puis me perſuader que ces Lettres déſignent un ſeul lieu qui n'exiſte réellement dans cette contrée romaneſque. On ſait, d'ailleurs, que l'Auteur a demeuré quelque tems ſur les rivages du lac, & particulièrement à *Meillerie*, vers cette époque de ſa vie, où l'on peut ſuppoſer qu'il a écrit ſon Héloïſe. Ouvrez donc ce Livre, reliſez cette même Lettre, arrêtez-vous à ce paſſage où Saint-Preux met ſous vos yeux ce nombre étonnant de villes & de villages ſemés ſur le Pays de Vaud, la fertilité de ſes campagnes, la richeſſe de ſa culture, & enſuite vous en offre le contraſte dans les roches arides du Chablais, dont les intervalles ne préſentent que quelques villes iſolées, jetées çà & là au bord de l'eau... Vous verrez d'un coup-d'œil, & ſous le même point de vue, l'influence de l'autorité abſolue, & celle d'une liberté qui agit à l'abri d'un Gouvernement juſte & modéré.

Je ſuis, &c.

LETTRE XXV.

Yverdun, 7 Septembre.

La chaîne de montagnes à laquelle on donne le nom de *Jura*, naît dans le Canton de *Zuric*, fuit le cours du Rhin, paffe dans l'Evêché de Bâle, traverfe le Canton de Soleure & la Principauté de Neufchâtel, & fe dirigeant vers le Pays de Vaud qu'elle fépare de la Franche-Comté & de la Bourgogne, s'étend au-delà des frontières du Genevois jufqu'au Rhône. Dans quelques-unes de fes parties cette chaîne forme fur fes hauteurs d'innombrables petites vallées, dont plufieurs font comprifes dans le Pays de Vaud.

La vallée du lac de *Joux* doit fon nom à un lac fitué au fommet de cette partie du Jura que l'on diftingue par la dénomination de *Mont-Joux* (1), & qui fe trouve dans le Bailliage de *Romain-Motier*. Cette vallée peut avoir douze milles de long fur cinq de large. Une partie de fa furface de plus de douze milles de tour, eft occupée par deux lacs contigus, qui, fans doute, n'en faifoient autrefois qu'un feul, & dont le plus confidérable porte le nom de *Lac de Joux*. Outre ces lacs, la vallée contient quelques petits villages très-peuplés, & fa fuperficie eft agréable-

(1) „ *Mons Jovis* „. *Note du Traducteur*.

ment diversifiée par un mêlange de belles forêts, de riches prairies, de fertiles champs d'orge & d'avoine. A quelque distance de ces deux lacs il y en a un troisième, mais celui-ci appartient à la Franche-Comté. Le *lac de Joux* est bordé d'un côté par un escarpement de rochers couronné de forêts; de l'autre, son rivage s'élève insensiblement sous la forme d'un amphithéâtre soigneusement cultivé & riche en grains, qui se termine brusquement à un cordon de collines couvertes de pins, de hêtres & de chênes. Le petit lac, voisin de celui-ci, est d'une forme plus ovale; ses bords sont couverts de champs fertiles, & parsemés de cabanes.

Près du petit village d'*Abbaye*, un ruisseau jaillit du sein du rocher & va se perdre dans le plus grand des deux lacs, qui, cependant, n'a point de décharge apparente; il y a, au reste, lieu de croire qu'il communique avec le petit lac par quelque route souterraine, car celui-ci vomit un torrent qui, après avoir fait tourner quelques moulins, s'abyme dans un gouffre creusé, probablement, par la force de ses eaux, dans la masse du rocher. Environ à deux milles de-là, & de l'autre côté de la montagne, la rivière d'*Orbe* sort tout-à-coup de la terre; son origine est sans doute dans le torrent qui s'est perdu plus haut.

Cette petite vallée eſt extrêmement peuplée, & contient environ 3000 habitans, dont l'induſtrie eſt très-remarquable. Quelques-uns font des montres; mais le plus grand nombre eſt employé à polir des criſtaux, du granit & des marcaſſites. Dans le petit village de *Pont* où nous avons logé, toutes les familles, à une près, portent le ſurnom de *Rochat;* ce nom a de même envahi le village de *Charbonnières*, à l'exception de deux familles, & domine auſſi dans celui d'*Abbaye;* enfin, le nombre de ces *Rochat* monte à plus de mille. Je me ſuis informé s'ils devoient cette dénomination à quelque chef de tribu, comme ceux qui compoſent les *Clans* d'Ecoſſe, ou ſi elle leur étoit commune en qualité de membres d'une même famille; cette dernière conjecture s'eſt en effet trouvé fondée, & l'on m'a appris que leurs ancêtres étoient originairement venus de France.

En montant vers cette charmante vallée, & enſuite en deſcendant par la même route, le long d'une ſuite de collines entrecoupées de vallons, & de forêts parſemées de clairières, nous dominions une vaſte contrée, & notre vue ſe promenoit ſur une grande partie du Pays de Vaud, ſur le lac de Genève environné de ſa montueuſe enceinte, & ſur celui de Neufchâtel. Ces deux lacs, vus de cette hauteur, paroiſſent à-peu-

près au même niveau & ne semblent séparés par aucune montuosité sensible (2).

Nous suivîmes la belle vallée de *Romain-Motier* jusqu'à *Orbe*, ville qui suivant l'opinion des antiquaires, est la plus ancienne de l'Helvétie, & en fut long-tems la plus puissante. Son nom étoit *Urba*; elle étoit la capitale du *Pagus Urbigenus*. Quoi qu'il en soit, elle n'offre plus aucuns restes de son ancienne splendeur. Quelques fortifications antiques, un vieux château, & une tour ronde que l'on y remarque, sont, sans doute, les monumens d'un siècle moins reculé, & de tems plus agités; peut-être doivent-ils leur érection à cette époque où toute la contrée étoit divisée en petites Souverainetés.

La ville d'*Orbe* est d'une structure antique, & sa situation a quelque chose de romanesque. De beaux vignobles décorent la plus grande partie de ses environs. Gouvernée par ses propres Magistrats, elle est comprise dans le Bailliage d'*Echalens*, qui appartient à Berne & Fribourg. Les deux Cantons y envoient alternativement un Bailli qui réside à *Echalens*, & dont la commission dure cinq ans. Quand Berne l'a nommé,

---

(1) Suivant M. de Luc, le lac de Neufchâtel est élevé de 159 pieds-de-Roi au-dessus de celui de Genève. NOTE DE L'AUTEUR.

c'eſt pardevant le Conſeil Souverain de Fribourg que l'on appelle de ſes ſentences*, & réciproquement, l'appel eſt porté à la Régence de Berne, quand il eſt de la nomination de celle de Fribourg. Cet ordre judiciaire met un frein puiſſant aux exactions des Baillis, & ſuivant ce que l'on m'a dit, la juſtice n'eſt nulle part adminiſtrée avec plus d'égalité que dans les Bailliages communs à ces deux Cantons.

D'*Orbe* nous deſcendîmes dans la plaine qui s'étend juſqu'au lac d'Yverdun. Cette plaine a été couverte autrefois par le lac, juſqu'à *Entre-Roches* (qui en eſt maintenant à trois lieues), & peut-être même plus loin encore. Maintenant, elle n'eſt en grande partie qu'un vaſte marécage. Nous avons choiſi notre logement aux Bains d'*Yverdun,* éloignés de la ville d'environ 500 pas. Leurs eaux ſont très-ſulfureuſes; on les fréquente beaucoup en été.

Yverdun eſt une jolie ville, grande, aërée, bâtie en pierre comme toutes les villes que j'ai vues dans le Pays de Vaud. Elle eſt ſituée à une très-petite diſtance du lac, dans une petite iſle formée par les deux embouchures de la *Thièle.* Entre la ville & le lac eſt une agréable plaine qui va inſenſiblement mourir dans l'eau, & ſur laquelle on a formé de belles allées de tilleuls. Le lac vu de cette plaine, paroît totalement

encadré par des hauteurs, excepté au nord, où son rivage est tout-à-fait de niveau avec ses eaux, & donne l'idée d'une vue de mer.

Cette ville a quelque commerce, & un petit nombre de manufactures de toiles & de mousselines; elle est le passage des marchandises qui sont transportées de Piedmont en Allemagne. Les lettres y fleurissent singulièrement, & ses presses ont de la réputation. L'établissement de ces presses date du commencement du siècle, mais bientôt elles furent négligées, & ce n'est que depuis peu qu'elles ont été tirées de l'oubli & mises en activité avec plus de succès que jamais, par le Professeur de *Félice*, Napolitain, homme d'un grand mérite & d'un vaste savoir.

Le lac d'*Yverdun* ou de *Neufchâtel* s'étend du sud au nord dans une longueur d'environ 20 milles, sur une largeur qui n'excède jamais 5 milles. Sa rive méridionale, sur laquelle nous nous trouvons actuellement, est parsemée de maisons de campagne qui appartiennent presque toutes à des habitans de Berne. Nous avons dîné aujourd'hui chez l'un d'eux, dont nous avions fait la connoissance aux Bains de *Leuk*. Sa maison qui fait partie du village de *Clendy*, est située au bord de l'eau, & domine à-la-fois le lac & le pays adjacent.

Je ne puis m'empêcher de trouver extraordinaire que des hommes qui ont sans cesse devant

les yeux, des ſites également majeſtueux & pittoreſques, qui vivent dans un Pays auquel la nature a prodigué avec luxe ſes variétés les plus contraſtantes, & ſes formes les plus ſingulières, que des Suiſſes, enfin, ayent adopté la mauſſade & froide uniformité des jardins François. Souvent, au milieu des plus romaneſques payſages, j'ai trouvé une forêt antique & vénérable, percée de petites allées bien alignées, & j'ai vu ſur le rivage même d'un lac impoſant, d'étroits & ſales réſervoirs artificiels, flanqués de triſtes parterres dévorés par le ſoleil.

Je ſuis, &c.

LETTRE XXVI.

Neufchâtel, 9 Septembre.

EN quittant *Yverdun*, nous côtoyâmes la rive occidentale du lac, & nous traverſâmes *Granſon*, chef-lieu du Bailliage de même nom, qui appartient en commun à Berne & Fribourg. Cette petite ville eſt remarquable par le combat qui ſe livra près de ſes murs en 1476, & dans lequel *Charles le Hardi*, Duc de Bourgogne, fut défait par les Suiſſes.

Nous entrâmes dans la Principauté de Neufchâtel à 6 milles, environ, de *Granſon*. Ici nous

trouvâmes *Saint-Aubin*, *Boudry*, *Colombier*, &c. tous jolis villages situés au bord du lac. La route serpente sur le penchant du *Jura*, ayant toujours le lac au-dessous d'elle. La contrée qu'elle traverse ressemble assez au District de *la Vaux* qui sépare Vevay de Lausanne. La pente de la montagne est de même couverte d'un vignoble presque continu, dont les différens étages sont marqués par de petits murs construits pour soutenir les terres. Les bords de ce lac sont cependant beaucoup plus uniformes que ceux du lac de Genève, & l'on n'y retrouve point ces grouppes menaçans de roches bizarres, qui défendent la côte du Chablais.

Vers *Granson* & *Saint-Aubin* la nature de la terre est diversifiée; on y remarque alternativement des prairies & des champs; mais dans le voisinage de Neufchâtel le sommet des monts n'a que des forêts, & leur pente n'a que des vignes qui s'étendent jusqu'aux parties les plus inférieures.

Entre le lac & le *Jura* coulent plusieurs petites rivières qui jaillissent des rochers en torrens assez considérables, & qui, après avoir mis quelques roues en mouvement, vont se perdre dans le lac à peu de distance de leur source. La plupart des rivières de ce Pays ont la même origine. La plus considérable de toutes est la *Ser-*

rière, qui naît dans le voiſinage d'un village de même nom, que nous avons traverſé aujourd'hui en allant à *Colombier*. Nous avons dîné dans ce dernier lieu chez des perſonnes que nous avions vues aux Bains de *Leuk*, & avec leſquelles nous venons de paſſer une journée des plus agréables. Nous avons été reçus avec cette cordialité & ce plaiſir non affecté qui inſpirent la véritable politeſſe. Je vous l'ai dit pluſieurs fois : je ne puis parler trop avantageuſement de l'honnêteté franche & naturelle qui diſtingue les Suiſſes d'un certain rang.

Après-dîné, quelques Muſiciens nous ont fait entendre le *Ranz des vaches*, cet air célèbre que l'on défendit de jouer dans les troupes Suiſſes qui étoient au ſervice de France, parce qu'il éveilloit dans le cœur des ſoldats un ſouvenir ſi vif de leur terre natale, qu'il leur inſpiroit une ſombre mélancolie, & occaſionnoit de fréquentes déſertions. C'eſt ce regret de la patrie que les François appellent *maladie du pays*. Le *Ranz des vaches* n'a rien, à mon gré, de bien frappant; mais comme il paroît compoſé des intonations les plus ſimples, on doit peu s'étonner du pouvoir que ſa mélodie avoit ſur les Suiſſes tranſportés dans une contrée étrangère. Rien ne ranime plus puiſſamment en nous la mémoire du paſſé qu'un air chéri que nous étions accoutumés d'entendre, dans le tems de nos

premières & de nos plus douces liaisons. En quelqu'occasion qu'on nous le rapelle, il amène avec lui une longue suite d'idées étroitement enchaînées, & si la plus froide insensibilité n'a pas flétri notre ame, elle est profondément émue, & la mélancolie s'en empare. On observe que les habitans des pays montueux sont beaucoup plus sujets que d'autres à la *maladie du pays*; cela n'est point étonnant : leurs habitudes & leur genre de vie sont totalement différens de tout ce qu'ils trouvent ailleurs. C'est par cette raison que les Montagnards Ecossois & Biscayens, éloignés de leur patrie, sont aussi disposés que les Suisses à être vivement affectés de tout ce qui peut la rappeler à leur esprit.

Sous le nom général de la SUISSE, les étrangers comprennent en même tems la Principauté de *Neufchâtel* & *Vallengin*; le Pays des *Grisons*, le *Valais* & la République de *Genève*. Cependant, à parler strictement, ces différens Etats ne sont que des Alliés des XIII Cantons, & ne font nullement partie de la Suisse proprement dite.

La Principauté de *Neufchâtel* & *Vallengin* est alliée avec les quatre Cantons voisins; savoir, Berne, Lucerne, Fribourg & Soleure; mais outre cette confédération générale, il existe entre la ville de Neufchâtel & le Canton de Berne une liaison particulière, en vertu de laquelle les habitans de cette

cette ville sont réputés *co-Bourgeois* avec ceux du Canton. La principauté entière contient environ 40000 ames, dont 3000 habitent la capitale. C'est dans cette ville que le Gouverneur réside; elle est le centre de l'administration générale des affaires publiques.

La ville de *Neufchâtel* est peu étendue: elle est située, partie dans une petite plaine que le lac laisse entre lui & le *Jura*, partie sur le penchant de cette montagne; en sorte que plusieurs de ses rues sont très-escarpées. Au commencement de ce siècle, le commerce étoit encore totalement étranger à cette ville, parce que le ridicule orgueil qui le regarde comme dérogeant y subsistoit dans toute sa force. Ce fâcheux préjugé commence enfin à faire place à des idées plus saines; un négoce assez considérable est la suite de sa destruction. Le principal objet d'exportation est le vin que l'on recueille dans les vignobles circonvoisins; il est fort estimé. On a aussi établi avec succès différentes Manufactures de coton & de mousseline; & depuis quelques années, les Marchands de cette ville ont amassé de grandes fortunes.

Je suis, &c.

LETTRE XXVII.

Neufchâtel, 11 Septembre.

JE suis enchanté de ce que j'ai vu dans un petit voyage que je viens de faire au sommet du *Jura*, & je me hâte de vous en rendre compte, tandis que l'impression en est encore récente dans ma mémoire.

La Principauté de *Neufchâtel* & *Vallengin* s'étend depuis le lac jusqu'aux frontières de la Franche-Comté. Sa longueur, du nord au sud, est d'environ 12 lieues, & sa plus grande largeur de 6. Le pays de *Neufchâtel* occupe la plaine & la partie inférieure des montagnes, le *Vallengin* est tout entier situé dans le *Jura*, qui se divise en plusieurs chaînes parallèles, dirigées de l'est à l'ouest, dont les intervalles forment sur les hauteurs différentes vallées. Le pied de ces monts offre quelques terres labourables & beaucoup de vignobles; leurs crêtes sont couvertes de vastes forêts, où l'on a pratiqué d'assez grandes clairières pour les convertir en pâturages qui sont entrecoupés de quelques champs où l'on sème de l'orge & de l'avoine. Ce qui, au reste, mérite l'attention la plus particulière du voyageur curieux, c'est moins l'état physique de ces vallées, que le génie & la rare industrie de leurs nombreux habitans.

Nous traversâmes *Vallengin*, chef-lieu du district qui porte son nom. C'est un petit bourg ouvert, muni d'un château moderne bâti sur les ruines de l'ancien. De-là, nous entrâmes dans le *Val-de-Ruz*, qui renferme au moins vingt villages situés presque tous au pied des montagnes qui forment cette vallée. Leurs habitans sont cultivateurs, à l'exception d'un très-petit nombre qui ont accidentellement embrassé des arts méchaniques.

Vers midi, nous arrivâmes à la *Chaux-de-Fonds*, grand & beau village, situé dans une large vallée qui côtoie la Franche-Comté. De-là, marchant continuellement entre de jolies maisons qui bordent la route, & dont la campagne est parsemée, nous atteignîmes *Locle*, autre village qui se trouve dans la même vallée. Comme ces deux villages, ou pour mieux dire, ces deux petites villes, ont le même genre de commerce, je les confondrai dans la même description.

La *Chaux-de-Fonds* & *Locle*, en y comprenant leur territoire, contiennent environ 6000 habitans. L'activité & l'industrie de ce petit peuple isolé, sont vraiment dignes d'admiration, & l'on ne peut s'étonner assez de trouver les arts méchaniques portés à un tel point de perfection dans un coin du monde aussi retiré. On y fait un commerce très-considérable de dentelles, de bas,

de coutellerie & de mille autres articles de mercerie qui se manufacturent sur les lieux; mais c'est sur-tout dans la fabrication des montres & de tous les ouvrages d'horlogerie que les habitans de cette vallée excellent éminemment. Non contens d'exécuter eux-mêmes tous les outils nécessaires à cet art, ils en ont inventé plusieurs; ils cultivent aussi tous les arts correspondans, & l'on trouve dans ces villages, Peintres, Emailleurs, Graveurs, Doreurs, en un mot, tous les ouvriers dont les travaux doivent se réunir pour compléter cette branche de commerce. On fait monter à 40000 le nombre des montres qui sortent annuellement de leurs atteliers. L'industrie créatrice qui règne dans ces montagnes, offre à l'observateur le plus satisfaisant des spectacles, & nulle part, peut-être, si ce n'est à Genève, on ne trouveroit autant de gens aisés. Comme chaque individu est certain, non-seulement de se procurer les commodités de la vie, mais encore de voir bientôt ses enfans en état d'en faire autant, les mariages sont faciles & précoces. Tout, jusqu'aux femmes, est employé à quelque partie de la fabrication des montres, & l'on voit des enfans de dix ans gagner 20 sols par jour à donner avec la main le dernier poli aux instrumens d'acier que l'on emploie. Quant aux hommes, il en est peu qui ne se fassent 3 liv. par

jour; plusieurs gagnent jusqu'à 9 ou 10 francs.

Il n'y a qu'un petit nombre d'années que la meilleure partie de ces vallées étoit encore une forêt continue; la transformation de ces déserts en fertiles pâturages semés de riches habitations, est un des miracles de l'industrie. La population s'est accrue en conséquence, & vous prendrez quelqu'idée du point auquel elle est parvenue, quand vous saurez que le produit du sol, qui étoit autrefois plus que suffisant pour nourrir ses habitans, augmenté aujourd'hui par des défrichemens & une culture bien supérieure, ne fournit qu'à une si petite partie de leur consommation, qu'ils tirent de la Franche-Comté les sept huitièmes de leurs vivres. Il n'y a rien d'étonnant à cela, car, outre l'accroissement de population qui résulte de la fréquence & de la précocité des mariages, il en est un autre dû à la protection que les lois du pays accordent à tout étranger, qui, muni d'un certificat de bonnes mœurs, desire de s'établir dans ces vallées. Il peut y exercer tel métier que bon lui semble, sans la moindre restriction; on n'exige nul apprentissage; il n'y a point de contrebande, & l'industrie n'est sujette à aucune taxe.

Quelques-uns des habitans de *Loele* & de la *Chaux-de-Fonds* se distinguent dans des arts méchaniques différens de l'horlogerie. Plusieurs ont

inventé des instrumens de Mathématique & d'Astronomie dont l'utilité est reconnue. Dans le nombre de ceux qui se sont fait ainsi une réputation méritée, on doit nommer le fameux *Jacques Droz*, qui est actuellement à Paris, & dont le fils, si je ne me trompe, est en Angleterre avec des automates d'une étonnante construction. L'un joue du clavecin, un autre dessine des Paysages, un troisième encore plus extraordinaire copie les mots qu'on lui présente, ou écrit tout ce qu'on veut lui dicter. Voilà, sans doute, des machines bien ingénieuses, & qui paroissent étendre beaucoup la sphère de la Méchanique, mais, dans le fait, ce ne sont que des hochets peu dignes du génie qui les a inventés; c'est *Swift* faisant des énigmes. Combien plus louable auroit été l'emploi des mêmes talens & de la même application, combien plus glorieux auroient été les mêmes succès, si de tels efforts avoient eu pour but de perfectionner & de multiplier ces appareils d'instrumens dont l'Astronome & le Physicien s'aident dans leurs recherches?

L'origine de l'horlogerie dans cette partie de la Suisse telle qu'elle est rapportée par M. *Osterwald*, ancien Banneret de Neufchâtel, & Historiographe de ces montagnes, est très-curieuse. La fidélité de son récit m'a été confirmée par plusieurs artistes de *Locle* & de la *Chaux-de-Fonds*,

En 1679 un des habitans du pays rapporta de Londres une montre; c'étoit la première qui paroissoit dans ces contrées. Elle se dérangea, & il se vit forcé de la confier à un certain *Daniel-Jean-Richard*, habitant de *la Sagne*, pour la faire réparer. Richard l'examine, en étudie le méchanisme, se sent capable de l'imiter & se détermine à le tenter. Il manquoit de tout, mais il avoit les ressources du génie. Il employa une année entière à inventer & exécuter les instrumens qui lui étoient nécessaires, & six mois après, à l'aide de ses seuls talens & de sa persévérance, il produisit une montre complette. Son industrie & son ambition ne s'arrêtèrent pas là; il inventa de nouveaux outils propres à donner un dégré de plus de perfection à son ouvrage; enfin, il fit un voyage à Genève, où il acquit de grandes connoissances dans son art. Pendant long-tems il fut le seul homme du Pays qui fût en état de faire une montre; mais, comme son commerce s'étendoit considérablement, il instruisit quelques-uns de ses amis avec le secours desquels il se vit en état de satisfaire à toutes les demandes du voisinage. Vers le commencement de ce siècle il se retira à *Locle*, où il mourut en 1741, laissant cinq fils qui suivirent tous la carrière de leur père; ceux-ci répandirent peu-à-peu leurs connoissances & la pratique de leur art, qui est enfin devenu l'occupation universelle

de leurs compatriotes & la source principale de la population de leurs montagnes.

Ce n'est pas, au reste, dans ces arts seuls que le génie inventif de ce peuple méchanicien se fait observer; il se découvre dans toutes les circonstances où il peut s'appliquer à quelque fin d'utilité ou de convenance. Je vais vous en citer un exemple: dans les Alpes, qui sont composées de rochers extrêmement solides & compacts, l'eau ne peut que glisser sur les surfaces extérieures, & rouler en torrens indomptables. Sur le *Jura*, au contraire, dont la masse est formée de couches moins dures & moins denses, les eaux qui proviennent des pluies & de la fonte des neiges, trouvent une multitude d'interstices où elles se précipitent avec impétuosité pour suivre une route souterraine qui ne se fait connoître que par les nombreux ruisseaux qui jaillissent du pied des montagnes. Les Paysans de cette contrée ont remarqué cette disposition, & pour la mettre à profit, ils ont construit à grands frais, & avec des peines inconcevables des moulins, qui placés sous les rochers à plusieurs toises de profondeur, sont mis en mouvement par les torrens intérieurs, &, à cet effet, ils ont établi des roues dans des lieux où l'on n'auroit pas cru possible de le faire; ils ont inventé des échaffaudages d'un nouveau genre pour les supporter, ils ont déployé leur industrie dans mille moyens égale-

ment ingénieux & propres à favoriser l'exécution de leur dessein.

Les habitans de ces différentes vallées sont très-prévenans & disposés à donner aux étrangers qui visitent leur Pays, toutes les facilités qui dépendent d'eux. Ils ont, en général, un assez grand nombre de connoissances en différens genres; & comme ils emploient ordinairement à la lecture quelques-unes de leurs heures de loisir, on trouve des bibliothèques ambulantes dans la plupart de leurs villages.

Les maisons sont ordinairement petites, mais agréables & bien bâties. Nous fûmes frappés de la propreté & même de l'élégance qui régnoit dans la meilleure partie de celles où nous entrâmes, &, en effet, le luxe, ou ce que dans la simplicité de leurs mœurs ces bonnes gens appellent de ce nom, n'a pas fait ici de médiocres progrès. C'est l'inséparable compagnon de l'industrie heureuse, il ne sauroit être long-tems étranger dans les lieux où le commerce fleurit. Un habitant de *Locle* me fournissoit aujourd'hui une preuve assez plaisante de la vérité de ce que j'avance, en se plaignant très-sérieusement à moi, de ce qu'il n'étoit plus rare de voir un père de famille mener sa femme à la Comédie de Besançon. Il ajoutoit que depuis quelque tems le nombre des Perruquiers s'étoit accru, au point qu'on en com-

ptoit au moins dix à *Locle*, tandis que ci-devant on n'en trouvoit qu'un dans tout le Canton.

Le rocher qui forme la base du *Jura* eſt preſque tout calcaire, & peut-être n'eſt-il aucun lieu dans l'Europe où l'on trouve en auſſi grande abondance des coquillages & des plantes marines pétrifiés. Près de *Locle* j'ai obſervé un cordon entier de collines, dont toute la maſſe paroît compoſée de pierres *arboriſées*.

Au retour, nous avons joui d'une vue magnifique des lacs de Neufchâtel, de Bienne & de Morat. L'horiſon étoit borné par différentes chaînes des Alpes, dont les pointes aiguës & hériſſées s'élevoient en amphithéâtre, & s'étendoient depuis les Cantons de Berne & de Fribourg juſqu'au Valais & au Chablais.

Quel ſatisfaiſant ſpectacle que celui de l'aiſance & de l'abondance qui règnent au ſein de ces montagnes ! Dans tout notre voyage, nous n'avons pas rencontré un ſeul objet qui nous rappelât l'idée de la pauvreté. Voilà ce que peut l'induſtrie ſous un Gouvernement équitable & doux.

C'eſt de ces heureuſes vallées que le citoyen de Genève fait une deſcription ſi ſéduiſante dans ſa Lettre à M. d'Alembert. Je ne puis mieux finir qu'en vous y renvoyant.

Je ſuis, &c.

LETTRE XXVIII.

Constitution politique de la Principauté de Neufchâtel.

NEUFCHATEL & *Vallengin* formoient autrefois deux Principautés distinctes, & qui avoient chacune leur Gouvernement indépendant & séparé. L'époque de leur réunion est peu reculée.

La Souveraineté de ces deux Etats étant devenue vacante en 1707, par la mort de la Duchesse de Nemours, Frédéric Ier, Roi de Prusse, se présenta parmi les autres prétendans, en qualité d'héritier du Prince d'Orange, & son droit fut reconnu par les *Etats* du pays. Après sa mort ce domaine passa à son fils Frédéric-Guillaume, qui le transmit avec ses autres Possessions au Monarque actuel, Frédéric II.

La constitution de Neufchâtel est une Monarchie limitée, dont la machine est mise en mouvement par des ressorts si déliés, & des rouages si compliqués, qu'il est très-difficile à un étranger de distinguer avec quelqu'exactitude les prérogatives du Souverain des franchises du Peuple. Ce qui ajoute encore à cette difficulté, c'est que dans le nombre des priviléges du dernier, il en est plusieurs des plus importans qui ne sont fondés que sur

l'acquiescement à un usage immémorial, & qui n'ont point leur source dans une loi écrite. Je ferai cependant mon possible pour vous offrir les traits principaux de ce corps politique. Ce que je vous dirai est le résultat des informations les plus fructueuses que j'aye été à portée de prendre dans le court séjour que j'ai fait ici, comparées à tout ce que les Traités imprimés que j'ai pu me procurer, m'ont appris.

A l'époque où Frédéric Ier succéda aux droits de la Duchesse de Nemours, on dressa un certain nombre d'articles principaux, qui fixoient en grande partie les prérogatives du Prince, & les libertés des Sujets. Ces articles furent ratifiés & signés par le nouveau Souverain, & lors de son avénement au Trône, le Roi actuel a juré de les maintenir dans leur intégrité; mais à l'occasion de la pacification de 1768, on ajouta plusieurs articles nouveaux, qui mirent fin à la querelle qui s'étoit élevée entre le Souverain & les Sujets de Neufchâtel. Par l'acte de cette pacification le Roi donne non-seulement une sanction nouvelle aux articles généraux, mais encore en interprète le sens relativement aux cas où il avoit été mal entendu; il confirme d'ailleurs expressément quelques autres priviléges du Peuple qui jusqu'alors avoient été en litige, ou auxquels on n'avoit pas eu duement égard.

Voici les plus importans de ces articles :

1° Le Souverain s'engage à maintenir la Religion Réformée, comme ayant été légalement établie, & de ne tolérer nulle autre secte, si ce n'est dans l'étendue des districts de *Landeron* & *Crossier*, où la Religion Catholique est dominante.

2° Nul, s'il n'est natif, fût-il naturalisé, ne sera capable de gérer aucune charge, soit civile, soit militaire, excepté celle de Gouverneur, qui pourra être exercée par un étranger. Cette incapacité s'étendra sur les natifs mêmes, qui sont au service de tel Prince étranger que ce puisse être.

3° Tous les Sujets ont le droit d'entrer au service de telle Puissance que bon leur semble, pourvu que cette Puissance ne soit pas en guerre actuelle avec le Prince, en sa qualité de Souverain de Neufchâtel. Et dans le cas où le Prince seroit engagé dans une guerre qui ne concerneroit nullement Neufchâtel, cet Etat demeurera neutre à moins que tout le Corps Helvétique n'y prenne part (1).

(1) La dernière clause de cet article n'est pas aussi clairement énoncée qu'elle auroit pu l'être ; cela, sans doute, par délicatesse & pour ne pas stipuler expressément que l'Etat de Neufchâtel & Vallengin pourroit prendre les armes contre son Souverain, dans

4° La Justice sera équitablement administrée, &, pour cet effet, les trois Etats de Neufchâtel & Vallengin s'assembleront tous les ans.

5° Les Magistrats & officiers de Justice ne pourront être déplacés, tant que leur conduite sera sans reproche. — En outre, on est convenu lors de la dernière pacification, que le Prince ne feroit point individuellement juge de leur conduite, & que pour être privés de leurs Offices il faudroit qu'ils fussent dûment convaincus de malversation par certains Juges siégeant à Neufchâtel, & commis à cet effet.

---

le cas où les Suisses feroient en guerre avec lui. Il est évident, au reste, que cet Etat considère sa connexion avec le Corps Helvétique comme entraînant une obligation plus stricte que celle qui existe entre lui & son Souverain.

Cette clause remarquable est conçue en ces termes :

Et qu'en outre, & conformément à des articles exprès & formels, des franchises, tant de la bourgeoisie de Neufchâtel, que de celle de Vallengin, cet Etat ne puisse être engagé dans aucune guerre, ni les Sujets d'icelui obligés d'y marcher, que ce ne soit pour la propre guerre du Prince, c'est-à-dire, pour la défense de l'Etat, & pour les guerres que le Prince pourroit avoir entant que Souverain de Neufchâtel & non autrement: en sorte que s'il avoit guerre pour raison de quelqu'autre Etat, Terre & Seigneurie, l'Etat de Neufchâtel ne soit point obligé d'y entrer; mais en ce cas devra demeurer dans la neutralité, à moins que tout le Corps Helvétique en général n'y prît part & intérêt. NOTE DE L'AUTEUR.

6° Le Souverain, à son avénement, sera tenu de faire le serment accoutumé, & de s'engager à maintenir les droits, libertés, franchises & coutumes, soit écrits, soit non écrits.

C'est une chose remarquable que l'une des lois fondamentales dépende entièrement de l'usage immémorial, car l'axiome politique *que le Souverain doit être regardé comme résidant uniquement à Neufchâtel*, est au nombre des lois non écrites. C'est, cependant, cette loi qui, conjointement avec celle contenue en l'article III cité ci-dessus, forme la base de la liberté civile de cet Etat. En vertu de la première, le Prince absent ne peut s'adresser à ses sujets que par la voie du Gouverneur ou du Conseil d'Etat, & nul d'entr'eux ne peut être traduit en Justice hors de son Pays, ou autrement que pardevant ses Juges constitutionnels; en vertu de la seconde loi, dût le Roi de Prusse être en guerre avec toute l'Allemagne, Neufchâtel & Vallengin ne seroient point obligés de prendre les armes pour sa défense, & même chacun de leurs habitans auroit individuellement le droit de servir contre lui, aussi long-tems que la Puissance au service de laquelle il seroit engagé, n'étendroit point ses hostilités jusqu'à son propre Pays (2).

---

(2) Ils ont soigneusement conservé ce droit, nonobstant

Outre ces articles généraux qui établissent les priviléges du peuple des deux Etats collectivement considérés, il y en a d'autres relatifs à la ville de Neufchâtel & au comté de Vallengin, en particulier, que le Souverain s'oblige également à maintenir.

Le prince confère la Noblesse & nomme aux principales charges, soit civiles, soit militaires; de

---

les diverses tentatives que le Roi de Prusse a faites pour les en priver. Voici, à ce sujet, une anecdote curieuse, que je tiens d'un homme notable de Neufchâtel, qui connoissoit personnellement celui auquel l'aventure est arrivée.

A la fameuse bataille de *Rosbach*, un Officier étranger, au service de France, fut fait prisonnier. Il s'étoit conduit d'une manière si distinguée, que le Roi voulut connoître son nom & son pays. L'officier lui répondit qu'il étoit de Neufchâtel.... *Vous êtes mon sujet*, lui dit le Monarque, *& vous portez les armes contre moi?* ... *Sire*, reprit l'officier, *j'use du privilége dont je jouis comme natif de Neufchâtel.* Le roi écrivit aussi-tôt à son Résident de Neufchâtel, & fit des représentations contre ce droit; la lettre fut présentée au peuple; les trois Communautés de *Neufchâtel*, *Landeron* & *Boudry*, refusèrent positivement de renoncer à leur privilége; mais celle de *Vallengin* fit signifier à tous les officiers natifs de son territoire, qui se trouvoient au service de France, l'ordre très-exprès de quitter incessamment l'armée, sous peine d'être privés de leur bourgeoisie; un seul obéit, tous les autres demeurèrent inébranlables dans leur refus, & le différent s'étant ensuite appaisé, les refusans continuèrent à jouir sans empêchement de leur droit de citoyens. NOTE DE L'AUTEUR.

de l'Etat, à l'exception d'un très-petit nombre d'entr'elles qui sont à la disposition du peuple. Les *Châtelains* & les *Maires* qui président aux différentes Cours de Justice, sont commis par le Souverain. Rien de plus modique que ses revenus; ils montent à peine à 100000 livres tournois, & proviennent de quelques domaines qu'il possède en propre, & d'une foible imposition foncière jointe à la dîme du bled & du vin, qui se paie généralement en argent, aux taux d'une évaluation très-ancienne, & par conséquent très-basse. Quant au commerce, il est absolument libre; les sujets ne paient aucun droit d'importation ni d'exportation, si ce n'est pour les vins étrangers qui entrent dans la ville de Neufchâtel seulement.

Le Prince se fait représenter en son absence par un Gouverneur qui jouit d'une très-grande considération, & d'une très-petite autorité. Il convoque les *trois Etats* & préside à leur assemblée; il a même la voix dirimante en cas d'égalité, & joint à cet avantage le droit de faire grâce aux criminels ou de commuer leur peine. Lorsque le Gouverneur est absent, c'est le plus ancien des Conseillers d'État qui le remplace.

Les *trois Etats* de Neufchâtel sont le Tribunal suprême du Pays, & c'est pardevant ce Tribunal que sont portés les appels interjetés des senten-

ces des Cours de Justice inférieure. Il est composé de douze Juges partagés en trois divisions qui correspondent aux trois Etats. Les quatre Conseillers d'Etat les plus anciens forment la première division; ces Conseillers sont Nobles. La seconde comprend les quatre *Châtelains* de *Landeron*, *Boudry*, *Valtravers* & *Thielle* (3). Lorsque ceux-ci ne siégent point en personnes, leurs places sont remplies par les Maires respectifs, & cela dans un ordre expressément déterminé. Enfin, la troisième division est composée de quatre Conseillers de la ville de Neufchâtel. Les Offices des deux premières divisions sont à vie; les membres de la troisième sont nommés tous les ans. Ce Corps ne s'assemble ordinairement qu'une fois l'an, au mois de Mai, cependant il est convoqué extraordinairement en certaines occasions. La ville de Neufchâtel est toujours le siége de ces Assemblées.

Les *trois Etats* ne sont pas les représentans du Peuple, comme plusieurs Auteurs l'ont supposé; ils ne sont point investis du pouvoir législatif. Ce

---

(3) La Principauté de Neufchâtel est divisée en un certain nombre de districts, dont les uns portent le titre de *Châtellenies*, & les autres celui de *Mairies*. Dans toute autre circonstance que celle-ci, il n'y a nulle différence entre l'Office & le pouvoir des *Châtelains* & des *Maires*. NOTE DE L'AUTEUR.

Tribunal n'est, à parler régulièrement, qu'une Cour suprême de Justice, qui reçoit tous les appels, juge définitivement toutes les causes, celles mêmes qui ont rapport à la Souveraineté du Pays. Il a exercé ce dernier droit en 1707, lors de l'extinction de la ligne directe de ses Princes, arrivée à la mort de la Duchesse de Nemours (4).

Le *Conseil d'Etat* saisi de l'administration ordinaire du Gouvernement, a la surintendance de la police générale, & l'exercice de la puissance exécutrice. Ses membres sont à la nomination du Prince, & le nombre n'en est point fixé. Le Prince n'a d'autorité qu'en conjonction avec ce Conseil qu'il est toujours censé présider personnellement, & le pouvoir de celui qui le préside en effet, se réduit au droit de convoquer l'assemblée, de proposer les objets qu'elle doit prendre en considération, de recueillir les suffrages & de les départager

(4) Il vaut la peine d'observer que les *trois États* jugèrent en 1707 la fameuse cause de la succession, comme un procès qui se seroit élevé entre les différens prétendans à la Souveraineté: Mais si au défaut de prétendans légitimes, on avoit à choisir un nouveau Maître, ou à créer une nouvelle forme de gouvernement, ceci ne seroit plus regardé comme étant du ressort d'une Cour de Judicature, & la question seroit renvoyée au Peuple, représenté par les députés des quatre Communautés de Neufchâtel, Landeron, Boudry & Vallengin. NOTE DE L'AUTEUR.

en cas d'égalité. Nulle ordonnance émanée de ce Conseil ne peut acquérir force de loi, avant d'avoir été soumise à l'examen d'un Comité composé du Conseil de Ville & des Députés de Vallengin, qui doit certifier qu'elle ne contient rien de contraire à la constitution.

La ville de Neufchâtel jouit de priviléges très-considérables. Elle a la police de son territoire, & n'est gouvernée que par ses propres Magistrats, divisés en un grand & un petit Conseil. Je ne vous occuperai point du détail des diverses subdivisions de ces deux Tribunaux, mais je ne puis m'empêcher de faire mention du corps des *Ministraux* qui forme le *Tiers-Etat* toutes les fois qu'il s'agit d'établir quelque loi nouvelle, ou de faire des changemens aux anciennes. Ce corps est une sorte de Comité chargé de l'administration de la police, & dont les membres sont choisis dans le *Conseil de Ville*. Il est composé des deux Présidens de ce Conseil, de quatre *Maîtres-Bourgeois* fournis par le *petit Sénat*, & du *Banneret* ou Gardien des libertés du Peuple. Les Présidens & *les Maîtres-Bourgeois* sont remplacés tous les deux ans, mais le *Banneret*, qui est élu dans l'assemblée générale des Citoyens, demeure six ans en office.

La Puissance législative est divisée & répartie d'une manière si compliquée, qu'il seroit très-difficile de dire précisément où elle réside. Le détail

ſuivant, au moyen duquel je vous ferai connoître, & les formes uſitées dans la promulgation des lois, & les officiers publics dont le concours eſt néceſſaire à cet effet, ſervira peut-être à débrouiller ce chaos.

Auſſi-tôt que les *trois Etats*, qui s'aſſemblent au mois de Mai, comme je vous l'ai dit ci-deſſus, ont achevé de juger les cauſes qui leur étoient réſervées, les quatre Juges qui forment le *Tiers-Etat* ſe retirent & ſont remplacés par les quatre *Miniſtraux*, qui repréſentent le *Conſeil de Ville*. Alors le Procureur général invite les membres des *trois Etats* à conſidérer s'il eſt néceſſaire d'établir de nouvelles lois, ou d'amender les anciennes. Si l'on propoſe un nouveau réglement, on en dreſſe un acte, qui eſt envoyé au Conſeil d'Etat pour y être mis en délibération s'il ne contient rien de contraire aux droits du Prince ou aux intérêts du Peuple. Il paſſe enſuite au Conſeil de Ville, qui examine s'il n'attaque point les priviléges particuliers des Bourgeois de Neufchâtel. Si le réglement eſt agréé par le Conſeil d'Etat & le Conſeil de Ville, il eſt préſenté au Prince pour être approuvé ou rejeté. Enfin, s'il obtient l'approbation du Souverain il eſt renvoyé aux *trois Etats* & lu publiquement, après quoi le Gouverneur ou le Préſident déclare le conſentement du Prince. Alors, ſeulement, il eſt cenſé promul-

gué, ou comme l'on s'exprime ici, passé en force de loi par les *trois Etats.*

Depuis l'accession de la Maison de Brandebourg à la Souveraineté, le Peuple de Vallengin est toujours consulté lorsqu'il s'agit d'une loi nouvelle. En conséquence, les trois *Maîtres-Bourgeois* de Vallengin examinent si elle ne contient rien d'incompatible avec les franchises de leur district, & dans le cas où cela seroit, ils ont le droit de faire leurs représentations au Gouverneur devant le Conseil assemblé.

De tout ce détail il semble que l'on peut conclure que l'autorité législative réside à-la-fois dans le Prince, le Conseil d'Etat, & la ville de Neufchâtel, conjointement considérés; que le Vallengin a une sorte de voix négative; & enfin, que c'est aux *trois Etats* qu'il appartient de proposer & de promulguer la loi.

Tous les ans, après la dissolution de l'assemblée des *trois Etats* de Neufchâtel, ceux de Vallengin, qui sont de même la Cour suprême de Judicature de leur pays, s'assemblent dans le chef-lieu pour juger définitivement tous les appels interjetés des sentences des Tribunaux inférieurs. Le premier des *trois Etats* de Vallengin est composé des quatre Conseillers qui constituent le premier *Etat* de Neufchâtel. Quatre *Maires* du Comté représentent le second *Etat*, & quatre membres du Con-

ſeil de Vallengin, nommés par le Maire du lieu, forment le troiſième. Le Gouverneur, ou en ſon abſence le Doyen des Conſeillers, préſide à ce Tribunal ſuprême, comme à celui de Neufchâtel. Les *trois Etats* de Vallengin n'ont aucune part à la légiſlation; mais lorſque les lois ont reçu la ſanction à Neufchâtel, elles leur ſont remiſes par l'Avocat général, pour être lues publiquement en leur préſence.

Le peuple du Vallengin s'aſſemble tous les trois ans dans une plaine ouverte, pour élire ſes *Maîtres-Bourgeois*, au nombre de trois, qui doivent être choiſis parmi les habitans des trois diſtricts de Vallengin, du *Val-de-Ruz* & des montagnes. Les fonctions de ces *Maîtres-Bourgeois* ſont de veiller aux intérêts du peuple: en conſéquence de quoi ils deviennent quelquefois ſes Députés, & paroiſſent à Neufchâtel en cette qualité, quand ils y ſont mandés par le Gouverneur & le Conſeil d'Etat relativement à quelqu'affaire qui concerne particulièrement leur pays.

La principauté de Neufchâtel eſt diviſée en un certain nombre de diſtricts, qui ont chacun leur Cour de Juſtice criminelle: il n'y en a qu'une pour tout le Comté de Vallengin. L'eſprit des lois pénales eſt ici d'une extrême douceur, & les peines qu'elles prononcent ſont appliquées aux différens délits avec une telle préciſion, qu'il ne

reste rien à la détermination des Juges. Il se pourroit, à la vérité, que l'extrême circonspection qui préside à la marche de la Jurisprudence criminelle, laissât quelquefois un coupable impuni; mais l'extrême rareté des crimes atroces, en même tems qu'elle donne une haute idée des vertus nationales de ce Peuple, prouve que la prudence compatissante de la loi n'est pas faite pour encourager les transgressions (5); en un mot, & pour m'exprimer sur l'esprit de cette législation dans les termes qui l'honorent le plus, je vous dirai que la liberté des individus est protégée par les lois de ce pays, avec autant de sollicitude & d'efficacité que par celles de notre inestimable constitution.

A peine le criminel est-il arrêté, que son procès lui est fait, & aussi-tôt la Sentence lui est communiquée dans sa prison. Le lendemain matin il est ramené devant les Juges assemblés en plein air; là, on lit à haute voix toute la procédure; & les Juges donnent une seconde fois leur avis. Cet intervalle leur fournit le tems & le moyen de remettre l'affaire en délibération. Lorsque la

---

(5) „ Que ne peut-on persuader cette vérité à ces Tribunaux de sang, qui, pénétrés de l'idée *que la loi ne cherche que des coupables*, oublient que le Juge ne doit chercher que des innocens „! *Note du Traducteur.*

peine prononcée est capitale; le Gouverneur doit être informé sans délai du crime & de ses circonstances; & s'il ne fait pas grâce du supplice, on ne le commue pas, la sentence est immédiatement mise à exécution. Je suis fâché d'être obligé d'ajouter que la torture, quoique peu employée, n'est pas totalement hors d'usage. A cela seul près, le code pénal de ce pays est un modèle admirable de justice tempérée par l'humanité.

Tels sont les traits principaux d'une constitution d'autant plus remarquable, qu'elle circonscrit dans les bornes les plus étroites, le Prince de l'Allemagne qui gouverne de la manière la plus absolue, & qu'à la faveur de ses lois fondamentales, les priviléges du peuple sont autant & peut-être plus en sûreté, qu'ils ne le sauroient jamais être dans les Cantons Démocratiques mêmes, à l'abri du gouvernement populaire.

Au nombre des choses qui m'ont le plus frappé dans ce petit Etat, je dois compter les encouragemens généreux qu'il prodigue à ceux qui veulent s'y établir. Dès l'instant où ils y entrent, ils partagent tous les priviléges attachés à l'industrie & au commerce; en un mot, il seroit difficile de trouver un lieu où il existe entre les étrangers & les natifs moins de distinctions essentielles. Je vous ai déjà instruit de l'heureuse influence que

cette saine politique avoit eue pendant le cours de ce siècle sur la population de la Principauté, & l'on ne peut s'empêcher d'opposer à ce tableau celui de la dépopulation qu'opèrent dans les Cantons voisins les principes étroits & partiaux qui en éloignent nécessairement tous les étrangers que de légers encouragemens y attireroient.

Je suis, &c.

LETTRE XXIX.

Morat, 13 Septembre.

Nous sommes actuellement sur la route d'*Avenches*. A quelque distance de Neufchâtel, nous avons passé la *Thièle* qui sort de son lac pour se jeter dans celui de *Bienne*, & qui sépare la Principauté de Neufchâtel du Canton de Berne. Cette rivière donne son nom à un district particulier, qui fait partie de la principauté, & qui renferme plusieurs villages situés dans une belle plaine abondante en vins, en grains & en fruits. Une industrie active règne chez les habitans de ce Canton, & sur-tout dans les villages de *Thièle* & de *Saint-Blaise*.

Morat est un Bailliage qui appartient aux Cantons de Berne & de Fribourg. La réformation y fut acceptée en 1530, à la pluralité des voix & en

présence des Députés de Berne & de Fribourg. L'esprit d'indépendance qui distingue si particulièrement les différentes Républiques de la Suisse, n'a été dans aucun cas plus apparent que dans leur manière d'adopter ou de rejeter la réformation; ce n'est pas à *Morat* seulement qu'on a vu cette question judiciairement soumise à la décision du peuple assemblé, & par-tout la minorité s'est fait un devoir d'acquiescer avec soumission à l'avis de la majorité. La ville de *Morat* est située dans une plaine parfaitement cultivée, au bord d'un petit lac qui porte son nom, & qui peut avoir six milles de long sur deux de large. Il est parallèle à celui de Neufchâtel, & n'en est séparé que par une petite colline; son niveau est supérieur à celui de ce dernier, & M. de Luc en estime la différence à 15 pieds-de-Roi. En effet, le lac de *Morat* se décharge dans celui de Neufchâtel par une petite rivière que l'on nomme *la Broye*. Ces deux lacs, ainsi que celui de *Bienne*, s'étendoient autrefois beaucoup au-delà de leurs rivages actuels, & d'après l'inspection du pays, je me crois fondé à croire qu'ils n'en formoient qu'un seul.

Morat est célèbre par le siége qu'il soutint obstinément en 1476, contre Charles le Hardi, Duc de Bourgogne, & par la bataille qui en a été la suite. Dans ce fameux combat le Duc fut défait & son armée fut presqu'entièrement détruite par

les Suiffes confédérés. A quelque diftance de la ville & près de la chauffée, on voit un monument encore exiftant de leur triomphe. C'eft un édifice quarré rempli des offemens des Bourguignons tués, foit dans le cours du fiége, foit fur le champ de bataille. Si l'on en juge par l'énorme monceau de ces os, il paroît que le nombre des morts a été très-confidérable. On lit fur les faces de ce bâtiment plufieurs infcriptions Latines & Allemandes relatives à cette victoire mémorable. J'ai tranfcrit la fuivante en faveur de fon élégante concifion.

DEO OPT. MAX.
CAROLI INCLITI ET FORTISSIMI
BVRGVNDIÆ DVCIS EXERCITVS
MVRATVM OBSIDENS AB HELVETIIS
CÆSVS HOC SVI MONVMENTVM
RELIQVIT.
ANN. M. CCCC. LXXVI (1).

La guerre que cette bataille termina, entreprife & conduite par Charles le Hardi, avec

(1) „ On pourroit rendre le fens de cette infcription, par „ cette traduction libre :

„ *Graces foient rendues au Dieu tout-puiffant !*
„ *Les légions du vaillant Duc de Bourgogne environnoient* „ *Morat : exterminées ici, elles ont laiffé ce monument de* „ *leur paffage* „. Note du Traducteur.

une témérité qui lui étoit particulière, forme une époque vraiment remarquable dans l'Hiſtoire de la Suiſſe, & fut accompagnée d'un concours ſingulier de circonſtances extraordinaires.

Dans le cours du ſiècle qui ſuivit la fameuſe révolution de 1308, origine de la confédération Helvétique, les alliés avoient ſucceſſivement enlevé à la Maiſon d'Autriche tous les domaines qu'elle avoit dans l'intérieur de la Suiſſe, & s'étoient maintenus dans la poſſeſſion de ces conquêtes, malgré les différentes tentatives que les Princes de cette Maiſon avoient faites pour les recouvrer. Parmi ces derniers, celui que cette haine héréditaire entraîna dans les guerres les plus continues, fut Sigiſmond le Simple, Archiduc d'Autriche de la branche Tyrolienne. Ses domaines héréditaires, ſitués en Souabe & en Alſace, touchoient aux terres des Suiſſes, & cette proximité faiſant naître entre lui & ces Républicains de fréquens démêlés, l'expoſoit plus ſouvent que les Princes de la branche Impériale à ſe meſurer avec eux.

Dans cette ſucceſſion d'hoſtilités réciproques, Sigiſmond ſe vit forcé de céder aux confédérés une portion conſidérable de ſes poſſeſſions, &, entre autres, le *Turgow*, l'une des plus riches parties de ſes domaines, qui paſſa ſous la domination des ſept Cantons qui compoſoient alors la

Ligue Helvétique (2). Ces pertes répétées jointes aux conditions humiliantes de la paix qu'il fut obligé d'accepter en 1468, le remplirent du ressentiment le plus vif, & l'engagèrent à faire tous ses efforts pour trouver dans le nombre des Puissances voisines un allié qui voulût s'unir à lui contre ses ennemis naturels. Il commença par s'adresser à Louis XI, Roi de France; mais ayant échoué, il eut recours à Charles, Duc de Bourgogne. Ce Prince qui avoit réuni en sa personne la Souveraineté du Duché & du Comté de Bourgogne, celles de l'Artois, de la Flandre & de la partie la plus considérable du Pays connu maintenant sous le nom de *Provinces-Unies*, jouissoit d'un revenu immense & voyoit ses États égaler en nombre ceux des Monarques les plus puissans de son tems. Magnifique, entreprenant, impétueux, possédé d'une ambition sans bornes, il ne laissoit échapper aucune occasion d'étendre ses domaines & d'accroître sa puissance; il avoit même formé le projet de s'ériger en Roi, & déjà il s'approprioit en idée la Lorraine & une portion de la Suisse, dont il se proposoit la conquête.

Un Prince de ce caractère ne pouvoit qu'être disposé à prêter l'oreille à des ouvertures, qui lui

(2) Berne n'obtint qu'à la paix d'*Arau*, en 1712, la co-Régence du *Turgow*. NOTE DE L'AUTEUR.

faisoient entrevoir l'exécution de ses orgueilleux desseins; il devoit saisir avec transport l'occasion d'entreprendre une guerre propre à les réaliser. Charles reçut donc avec avidité les propositions de Sigismond. Il le flatta de l'espoir qu'il lui donneroit en mariage sa fille Marie, héritière de ses vastes Etats; enfin, il parvint à se faire livrer par ce crédule Prince le *Sundgaw*, l'*Alsace*, le *Brisgau*, & les quatre villes forestières, en nantissement d'une somme de 80000 florins qu'il lui prêta, & après le parfait rembourfement de laquelle les susdites Provinces devoient lui être restituées.

Par cet accord, Sigismond acquéroit une somme d'argent qui l'aidoit dans les préparatifs qu'il faisoit contre les Suisses; il voyoit ses domaines héréditaires à l'abri de leurs entreprises, & croyoit avoir un puissant allié à opposer aux ennemis invétérés de sa famille. Mais tout le contraire arriva; car, par une étrange fatalité, ce traité fait pour cimenter l'union des deux Princes, & les armer conjointement contre un Peuple formidable, ne servit qu'à diviser les parties contractantes & fut l'origine de la première alliance que les Cantons Suisses ayent faite avec un Prince de la Maison d'Autriche.

Aussi-tôt que le Duc de Bourgogne eut terminé sa convention avec Sigismond, il signifia aux confédérés qu'il prenoit ce Prince sous sa protection,

& qu'il étoit déterminé à le défendre de tout son pouvoir. En même tems, les Baillis qu'il avoit commis dans ses nouvelles possessions d'Alsace opprimoient le Peuple, mettoient des *embargos* sur le commerce de *Mülhouse*, petite ville alliée des Cantons, & retenoient les revenus des Etats appartenans aux Suisses, qui se trouvoient enclavés dans l'Alsace & le *Sundgaw*.

Les griefs des Suisses lui furent exposés par des Députés que Berne lui envoya au nom des Cantons alliés. Le Duc les reçut avec une hauteur extrême, & après les avoir obligés à lui faire à genoux leurs remontrances, il les renvoya sans réponse. Ce traitement ignominieux porta la rage dans le cœur d'un Peuple peu fait à ramper devant la Puissance altière, & sa juste indignation fut encore enflammée par la politique artificieuse de Louis XI, qui jaloux du Duc, contracta avec les huit Cantons, unis aux Républiques de Fribourg & Soleure, une alliance défensive dont le but étoit de contrecarrer les desseins de cet ambitieux Souverain.

Louis ne s'en tint pas là, & bientôt il parvint à augmenter les forces des Suisses de celles de Sigismond lui-même, avec lequel il trouva moyen de les réconcilier; cette bizarre révolution lui coûta peu à opérer: à peine ce crédule Prince avoit délivré au Duc de Bourgogne les villes qu'il s'étoit engagé

engagé à lui remettre pour sûreté de sa créance, qu'il avoit senti toute l'énormité de sa faute. Non-seulement le Duc opprimoit ses nouveaux Sujets, mais il paroissoit déterminé à se maintenir dans ces possessions conditionnelles, nonobstant même le parfait remboursement des 80000 florins, &, en conséquence, il éludoit l'exécution de la parole qu'il avoit donnée à Sigismond de lui accorder sa fille en mariage. Celui-ci, convaincu qu'il étoit trompé, accepta la médiation du Roi de France, & consentit bientôt à se mettre sous la protection des Suisses, avec lesquels il conclut le fameux Traité qui fut ratifié le 20 Janvier 1474, dans la Diète assemblée à Lucerne.

Cette alliance est appelée l'*Union héréditaire*, qualification attribuée à tous les Traités de la Maison d'Autriche, comme celle de *Paix perpétuelle* à ceux de la France. Par ce Traité, Sigismond renonça solemnellement à tous ses droits sur les territoires que les Suisses avoient enlevés à sa Maison, & les deux parties contractantes formant une alliance défensive se garantirent leurs possessions respectives. Ainsi les Suisses après avoir dépouillé Sigismond de tout ce qu'il possédoit chez eux, s'obligeoient à défendre les droits qu'il conservoit sur des domaines qu'il avoit engagés pour leur faire la guerre; & ce malheureux Prince étoit dans l'humiliante nécessité d'accepter la ga-

rantie des ennemis les plus invétérés de sa Maison.

Ce Traité qui changea totalement les desseins des Suisses & les principes de leur politique, fut entièrement dû aux intrigues de Louis XI; & la jalousie de cet artificieux Monarque réussit ainsi à donner un autre objet aux préparatifs menaçans que le Duc de Bourgogne faisoit contre lui; & qui peut-être auroient été suivis d'un meilleur succès si l'orage avoit crévé sur la France.

Charles s'apperçut, mais trop tard, de l'imprudence de la conduite qu'il avoit tenue avec les Suisses. Il n'épargna rien pour les engager à demeurer neutres; mais ils rejetèrent avec fermeté toutes ses propositions d'accommodement, & se préparant avec leur vigueur accoutumée, à la guerre qui dès-lors paroissoit inévitable, ils avancèrent 80000 florins à Sigismond pour qu'il exigeât la restitution de ses domaines, éludée par le Duc de Bourgogne sous différens prétextes. Celui-ci conclut une paix séparée avec Louis XI, que l'histoire représente comme trompant indifféremment tous ses alliés, & ne respectant les traités les plus solemnels qu'autant qu'ils lui paroissoient conformes à ses intérêts; après quoi, pénétrant en Suisse avec une armée de 60000 hommes, il mit le siége devant *Granson*, & l'emporta d'assaut; mais ce fut-là le terme de ses succès, car ensuite dans

les batailles de Granſon & de Morat, il fut totalement défait, & vit ſes projets ſur la Suiſſe anéantis (3). Malgré ces revers, cependant, ſon eſprit reſtoit indomptable & ſon inquiète ambi-

---

(3) Le Duc de Bourgogne étoit entré chez les Suiſſes avec la perſuaſion qu'il ne pouvoit manquer de ſubjuguer ce Peuple. L'effet que firent ſur ſon eſprit & ſon tempérament les revers inattendus & humilians qu'il y eſſuya, eſt décrit par Philippe de Commines, dans ſes Mémoires adreſſés à *Angelo Cattho*, Archevêque de Vienne en Dauphiné, avec la ſcrupuleuſe exactitude qui lui eſt particulière. Ce qu'il en dit eſt curieux, & peut donner une idée du caractère impétueux de ce Prince....

La douleur qu'il euſt de la perte de la première bataille de Granſon fut ſi grande, & lui troubla tant les eſprits, qu'il en tomba en grande maladie, & fut telle, que (là où ſa cholère & chaleur naturelle eſtoit ſi grande, qu'il ne beuvoit point de vin, mais le matin beuvoit ordinairement de la tiſanne & mangeoit de la conſerve de roſes pour le rafreſchir) ladicte triſteſſe mua tant ſa complexion, qu'il lui falloit boire le vin bien fort ſans eauë, & pour lui faire retirer le ſang au cueur mettoient des eſtouppes ardentes dedans des ventouſes, & les lui paſſoient en cette chaleur à l'endroit du cueur; & de ce propos, vous, Monſeigneur de Vienne, en ſavez mieulx que moy, comme celuy qui luy aydaſtes à paſſer cette maladie & lui feiſtes faire la barbe, qu'il laiſſoit croiſtre : & à mon advis, oncques, puis ladicte maladie, ne fut ſi ſage qu'auparavant, mais beaucoup diminué de ſon ſens. NOTE DE L'AUTEUR.

„ M. Coxe cite ce paſſage en Anglois, d'après les *Tranſactions* „ *d'Uvedale, vol. I, page* 423. Je l'ai reſtitué ſelon l'original, „ dans lequel on le trouvera, Liv. V, année 1476 „ *Note du Traducteur*.

tion ne pouvoit se reposer. Il attaqua le Duc de Lorraine; mais ce Prince ayant pris à sa solde un corps de 8000 Suisses, remporta sur lui près de Nancy une victoire complette, qu'il dut en grande partie à la valeur de ses braves Auxiliaires, & dans laquelle le Duc de Bourgogne perdit la vie (4).

Cette mort mit fin à une guerre sanglante dans le cours de laquelle les Suisses donnèrent d'éclatantes preuves de leur invincible courage; l'Europe fut remplie de la renommée de leurs vertus militaires, mais ce fut-là tout l'avantage qu'ils retirèrent de leur victoire, & s'il en résulta quelque bénéfice réel, il fut tout entier pour Louis XI, que la mort de Charles délivra d'un ennemi aussi dangereux qu'entreprenant, & qui réunit à sa Couronne deux riches Provinces: la Bourgogne & l'Artois (5).

---

(4) La mort du Duc de Bourgogne à la bataille de Nancy, fut accompagnée de plusieurs circonstances très-extraordinaires, dont on trouve le détail, extrait de *Philippe de Commines* & de la chronique scandaleuse de *Jean de Troye*, dans les intéressans Mémoires sur les Rois de France de la Maison de Valois, par *Wraxal*. NOTE DE L'AUTEUR.

(5) *Et pour quelle querelle*, dit Commines, *commença cette guerre? Ce fut pour un chariot de peaux de moutons que Monseigneur de Romont print à un Suisse, en passant par sa terre: si Dieu n'eust délaissé ledict Duc, il n'est pas apparent qu'il se fût mis en péril pour si peu de chose, veu les offres qui lui avoient*

Cependant, quelque peu considérables que fussent en eux-mêmes les avantages immédiats qui résultèrent pour les Suisses de la mort du Duc, il faut convenir que les conséquences de cette mort influèrent très-sensiblement sur leur état politique. Marie de Bourgogne, le seul des enfans de Charles qui lui ait survécu, & l'unique héritière de ses domaines, épousa l'Archiduc Maximilien, fils aîné de l'Empereur Frédéric III & ensuite son successeur. Par ce mariage, la Maison d'Autriche acquit les Pays-Bas, qui allumèrent entr'elle & la France de fréquentes querelles, relativement aux territoires limitrophes, en sorte que les Suisses virent bientôt leur alliance recherchée par les deux Puissances. Dès-lors leur Pays fut à l'abri de toute invasion extérieure, & offrit aux deux partis des auxiliaires

été faictes, & contre quelles gens il avoit à faire, où il n'y pouvoit avoir nul acquest ne nulle gloire; car pour-lors les Suisses n'estoient point estimés comme ils sont pour ceste heure : & n'estoit rien plus povre, & ay ouy dire à un Chevalier des leurs (qui avoit esté des premiers Ambassadeurs qu'ils avoyent devers ledict Duc), qu'il lui avoit dict en faisant leurs remonstrances pour le desmouvoir de ceste guerre, que contr'eux ne pouvoit rien gaigner, car leur pays estoit très-stérile & pövre : & qu'ils n'avoyent nuls bons prisonniers, & qu'il ne croyoit pas que les esperons & mords des chevaux de son ost, ne vaussissent plus d'argent, que tous ceux de leurs territoires ne sçauroyent payer de finances, s'ils estoient pris. Livre V, année 1476.

également à leur convenance, qui les servoient tour-à-tour suivant que les sollicitations, ou pour mieux dire, les subsides de l'un ou de l'autre avoient la prépondérance.

Cette succession d'intrigues donna naissance à plusieurs alliances diverses entre les Suisses & la Maison d'Autriche, les Rois de France, le Pape, les Ducs de Savoye & de Milan. — Mais pour ne pas entrer plus avant dans les détails de leur histoire, je me contenterai d'observer que jusqu'alors ces Républicains avoient témoigné dans leurs traités le plus parfait désintéressement, & qu'ils n'avoient jamais pris les armes que pour assurer leur liberté, & bannir leurs ennemis de leur Pays; mais vers l'époque de la guerre de Bourgogne, les subsides qu'ils reçurent de Louis XI, les initièrent dans les secrets d'une politique mercenaire, &, bientôt après, l'immense butin qu'ils firent sur Charles le Hardi, donna en quelque sorte la première atteinte à l'admirable simplicité de mœurs qui les avoit toujours si avantageusement distingués, & c'est ainsi que peu-à-peu la *vénalité Suisse* a fini par passer en proverbe.

Je suis, &c.

LETTRE XXX.

Avenches, 13 Septembre.

On trouveroit difficilement une Ville ancienne qui ait élevé plus de controverses entre les antiquaires, & qui ait donné lieu à autant de conjectures sur son importance originaire, qu'*Avenches*, chef-lieu d'un Bailliage du Pays de Vaud. Les uns se fondant sur Tacite qui la nomme *Aventicum Gentis Caput*, prétendent qu'elle a été la capitale de toute l'Helvétie; les autres s'efforcent de prouver que par cette qualification l'historien Romain n'entend rien autre chose sinon la capitale d'un *Pagus* ou district particulier. Suivant certains savans elle a été bâtie par Vespasien, pour une colonie qu'il envoya dans ces contrées; d'autres croient, peut-être avec plus de raison, qu'elle ne fut que réparée & embellie par cet Empereur, après avoir été presque totalement ruinée par Vitellius.

Sans entrer dans une discussion aussi aride & aussi peu importante, on peut avancer comme certain qu'*Avenches* a été autrefois une ville très-considérable appartenante aux Romains. Ceci se prouve, non seulement, par les bornes miliaires découvertes dans différentes parties du Pays de

Vaud, & qui pour la plupart comptoient d'*Aventicum* comme de leur point de réunion, mais aussi par plusieurs inscriptions, & encore plus particulièrement par des ruines qui témoignent de l'ancien état de cette Ville. J'arrêterai un moment vos regards sur ces derniers monumens, pour vous convaincre que ce n'est pas sans raison que ses habitans se vantent de leur antiquité.

Nous suivîmes la trace des anciens murs, qui, si l'on en peut juger par ce qui en subsiste, ont dû enclorre un espace d'environ 5 milles de circonférence. La ville actuelle n'occupe qu'une bien petite portion de cette étendue; le reste est transformé en champs & en prairies. On voit encore une des tours qui défendoient cette enceinte; elle est sémi-circulaire, & sa convexité est tournée du côté de la ville.

On nous a montré un pavé en mosaïque, véritablement curieux, que l'on a découvert il y a quelques années, en labourant un champ. Il est maintenant enfermé dans une grange abandonnée à quelques paysans qui prennent le meilleur moyen possible pour détruire en peu de tems ce beau reste de l'antiquité. Nous le trouvâmes jonché en entier de feuilles de tabac; & les ignorans possesseurs du bâtiment, non contens d'ensevelir cette mosaïque sous un monceau de plantes humides qui éteignent les couleurs & détruisent le ciment,

ſouffrent encore que tous ceux qui viennent le viſiter en emportent des fragmens. Le Gouvernement de Berne, lui-même, s'eſt montré ſi peu jaloux de ce précieux monument du génie Romain, qu'il a permis au Comte de Caylus d'en détacher un compartiment entier, ſur lequel on voyoit deux Satyres embraſſés qui étoient admirés pour l'exquiſe beauté de l'exécution. Le Comte ſe propoſoit de tranſporter ce morceau à Paris, mais il fut briſé en pièces par la maladreſſe de ceux qu'il employa pour l'enlever.

Cette belle moſaïque ſervoit de pavé à des bains; ſes dimenſions ſont d'environ 60 pieds ſur 40; ſa forme totale peut encore être apperçue, &, quoiqu'elle ſoit endommagée dans pluſieurs de ſes parties, ce qu'il en reſte a ſuffi pour nous donner une idée nette de ſon enſemble.

Le pavé eſt diviſé en trois compartimens diſtincts. Ceux qui forment les deux extrêmités, ſont partagés l'un & l'autre en quinze octogones, entre leſquels on remarque huit petits carrés & ſeize petits triangles. Cinq des octogones de chaque compartiment offrent des figures humaines dans diverſes attitudes; ce ſont principalement des Satyres & des Bacchantes. Le reſte des octogones eſt rempli par trois deſſins différens, qui ſe répondent avec une parfaite exactitude. Les eſpaces que les octogones

laissent entr'eux sont occupés par les petits carrés, & les vuides qui se rencontrent vers le bord extérieur, le sont par les petits triangles. Le compartiment du milieu est divisé en panneaux oblongs, dans le plus grand desquels on trouve une cuve octogone de marbre blanc, d'environ six pieds de diamètre sur un pied & demi de profondeur. La margelle de cette cuve est ornée de Dauphins. De ces trois compartimens, l'un est conservé presqu'en entier, les deux autres sont extrêmement dégradés. Toutes leurs subdivisions sont entourées de cadres agréablement diversifiés ; & une grande bordure environne le tout.

Schmidt, dans son *Recueil d'Antiquités de la Suisse*, conjecture ingénieusement, d'après une auréole qui entoure la tête de Bacchus, que cette mosaïque date du tems qui s'est écoulé entre le règne de Vespasien & celui de Marc-Aurèle, parce que cet attribut de divinité ne se trouve dans aucun des monumens Romains antérieurs à cette époque. Il ajoute que cette même auréole orne la tête de Trajan dans une ancienne peinture qui se voit à Rome, qu'on la remarque sur celle d'Antonin-le-Pieux dans une médaille, & qu'on la retrouve sur l'arc de triomphe de Constantin. Il appuie encore cette même conjecture, en observant que la coëffure d'une

des Bacchantes de cette mosaïque eſt ſemblable à celle que les Impératrices *Plotine* & *Sabine* portent ſur leurs médailles (1).

Nous abandonnâmes ce beau monument pour aller voir les ruines d'un ancien amphithéâtre qui eſt maintenant enfermé dans le jardin du Bailli. La forme générale de l'édifice eſt aſſez bien conſervée, & l'on voit encore quelques parties des murs qui l'entouroient. Le diamètre de l'*arène* nous a paru d'environ 250 pieds, autant que nous en avons pu juger, en l'eſtimant par le nombre de nos pas. Cette évaluation, au reſte, eſt d'autant plus incertaine, que le creux de ce cirque a été rempli d'une quantité conſidérable de terres rapportées, par l'un des anciens Baillis, homme de ſens, qui, préférant le plaiſir d'avoir du bon fruit, à l'avantage de déterminer l'étendue préciſe de tous les amphithéâtres du monde, avoit deſtiné celui-ci à devenir ſon verger. Sous une tour qui a été conſtruite en grande partie avec des matériaux Romains, on trouve une cave d'environ 24 pieds de long ſur 18 de large & 20 de hauteur; c'eſt de-là, ſans doute, qu'on lâchoit les animaux

(1) Le Lecteur curieux trouvera dans l'Ouvrage de *Schmidt*, une deſcription très-exacte de cette moſaïque, accompagnée d'une bonne gravure. NOTE DE L'AUTEUR.

contre les combattans. Dans sa partie extérieure on voit les restes de cinq loges de bêtes, & ses murs, bâtis de briques & de ciment, sont parsemés de sculptures grossières, extrêmement altérées.

A une petite distance de ces ruines, est une colonne de marbre blanc d'environ 50 pieds de haut, composée de blocs d'un énorme volume, jointe sans ciment. Près de cette colonne on remarque un fragment considérable de sculpture, qui, suivant toutes les apparences, faisoit partie du portail d'un temple richement décoré. Un peu plus loin & près du grand chemin, nous remarquâmes une corniche faite d'un gros quartier de marbre blanc; elle appartenoit probablement au même édifice: les bas-reliefs dont elle est ornée représentent des urnes & des griffons: ils ne sont pas sans mérite. En nous promenant dans la ville, nous rencontrâmes encore plusieurs morceaux énormes de corniches enrichies d'urnes & de chevaux marins, ainsi que quelques colonnes de marbre d'une belle proportion.

A un mille, environ, d'Avenches, & près du village de *Coppet*, on trouve les restes d'un petit aqueduc. Il est sur la rive opposée d'un ruisseau qui sépare le Canton de Fribourg de celui de Berne. Il y a 15 ans, à-peu-près, que

la chute d'une petite colline de sable sous laquelle il étoit caché, le mit à découvert; mais en s'écrasant elle en ruina une partie. A l'extérieur il paroît construit de pierres liées avec du mortier; son intérieur est revêtu d'un ciment rouge dont la dureté égale celle de l'ancienne tuile Romaine. Il est voûté, & sa hauteur peut être de deux pieds & demi sur une largeur d'environ 18 pouces; cet aqueduc étoit dirigé vers la partie orientale de la ville, & devoit passer dans le voisinage de la haute colonne de marbre dont je vous ai parlé. On nous a dit qu'il s'étendoit jusqu'à la tour du *Gause* entre Lausanne & Vevay; on ajoute qu'entre *Villarsel* & *Marnau*, à quatre lieues environ de *Coppet*, on avoit trouvé le rocher percé sur des dimensions à-peu-près semblables à celles de l'aqueduc; mais comme je ne connois de ce monument que ce qui s'en voit près d'Avenches, & que je n'ai d'autre garant pour le reste que ce que l'on m'en a dit, je ne vous affirmerai point que ces différentes parties existent réellement, & encore moins qu'elles communiquent entr'elles comme on le présume.

Je suis, &c.

OBSERVATIONS
SUR LES ANTIQUITÉS DE CHEYRES.

» IL eſt peu de parties des Gaules qui offrent au-
» tant de témoins de la préſence des Romains,
» que le Pays de Vaud, & ſur-tout les rives méri-
» dionales du lac de Neufchâtel. Cependant,
» quelque nombreux que ſoient les monumens
» que l'on a déjà découverts, il eſt à préſumer que
» la terre en recèle encore davantage, ſi l'on en
» croit tout ce qui ſe raconte ſur des ruines & des
» bâtimens ſouterrains, dont les fouilles les plus
» ſuperficielles font ſouvent appercevoir les in-
» dices, & que les cultivateurs ont ſoin d'en-
» ſevelir auſſi-tôt qu'ils les ſoupçonnent, dans
» la crainte de compromettre leur propriété en
» faiſant connoître le tréſor qu'elle renferme.

» Dans le voiſinage de *Cheyres*, Bailliage du
» Canton de Fribourg, ſitué au bord du lac de
» Neufchâtel à quelques lieues d'Avenches, M.
» de Caſtella, Bailli, a découvert une moſaïque
» entière & bien conſervée. Elle ne ſe trouve
» point dans ſon territoire, mais dans celui du
» Bailliage de Granſon, qui s'étend juſqu'à cette
» partie des rives orientales du lac; cependant,
» ſoit à cauſe de la proximité de *Cheyres*, ſoit par

» égard pour le zèle & les connoiſſances de M.
» de Caſtella, c'eſt à lui que le Canton de Fri-
» bourg, du conſentement du Bailli de Gran-
» ſon, a confié la pourſuite de cette découverte
» & le ſoin de ſa conſervation. Ainſi les antiquai-
» res ne craindront point pour ce beau monu-
» ment le ſort que celui d'Avenches éprouve.

» C'eſt à un quart de lieue de la route d'Yver-
» dun à *Cheyres*, ſur la pente d'un côteau char-
» mant qui domine le lac, à côté d'une fontaine
» limpide, que l'on a trouvé cette moſaïque. Au-
» deſſus, la colline s'eſcarpe & ſe couvre d'une
» ſombre forêt de ſapins. Le pavé peut avoir 15
» pieds en carré. Le ſujet paroît être Orphée au
» milieu des animaux attentifs à ſon harmonie.
» Muni de ſa lyre, il occupe le centre d'un cercle
» environné de pluſieurs cartouches ſéparés; un
» oiſeau & un léopard l'accompagnent; divers
» animaux rempliſſent les cartouches extérieurs.
» Le tout eſt entouré d'une bordure variée. Le
» pavé eſt enceint de murs; on croit y diſtinguer
» une porte & une fenêtre. Dans le voiſinage on
» remarque un fragment de colonne de pierre.
» Cette moſaïque paroît avoir été couverte d'une
» voûte qui en s'écraſant en a fait fléchir une par-
» tie. Parmi les pierres qui compoſent les murs
» latéraux on en a remarqué qui ont évidemment
» ſubi l'action d'un feu violent, & dans les déblais

» on a trouvé beaucoup de cendres. Peut-être, » dans des tems postérieurs à l'époque Romai- » ne, avoit-on construit sur cette voûte une ha- » bitation de bois semblable à toutes celles que » l'on bâtit dans les montagnes. Elle a été la » proie des flammes; la voûte calcinée s'est » écroulée; & ses ruines confondues avec des » débris plus modernes, ont enseveli l'ouvrage » vénérable des siècles passés.

» Les petites pierres dont la mosaïque est » composée, sont de cinq espèces différentes. Il » y en a de blanches tirant sur le gris qui for- » ment le fond du tableau, beaucoup de noires » dans les dessins, beaucoup de rouges pour les » figures, & quelques-unes vertes ou bleues. » Les rouges & les vertes paroissent être une vi- » trification, ouvrage de l'art; ce qui ne se ren- » contre guère dans les mosaïques des anciens.

» A l'extérieur, on a trouvé un aqueduc qui » tombe perpendiculairement sur un des murs » latéraux du bâtiment.

» A quelques lieues de *Cheyres* & près d'Yver- » dun, un Citoyen respectable de cette ville, M. » le Banneret-Bourgeois, découvrit une autre » mosaïque dans une terre qui lui appartient. La » fouille étoit achevée, quand par la mal-adresse » des ouvriers qu'il ne pouvoit surveiller, ce beau » monument fut brisé en pièces. Le sujet étoit

aussi

» aussi Orphée entouré d'animaux ; le pavé étoit » divisé en trois bandes ; dans l'une on voyoit des » quadrupèdes, dans l'autre des oiseaux, dans la » troisième des poissons. Ainsi sa distribution n'a- » voit rien de commun avec celle de la mosaïque » de *Cheyres* ; mais le choix répété du sujet d'Or- » phée est remarquable ; il semble faire allusion à » l'apparition des arts dans les sombres forêts de » l'Helvétie ; il convenoit parfaitement aux Ro- » mains qui apportoient sur les bords sauvages de » ses lacs, les délices de la capitale du monde (1).

LETTRE XXXI.

14 Septembre.

LA ville de Fribourg a été bâtie en 1179, par Berthold IV, Duc de *Zœhringen*, qui lui accorda des priviléges considérables. Lors de l'extinction de la ligne masculine de la famille de *Zœhringen*, arrivée en 1218, Ulric de *Kybourg* acquit la Souveraineté de cette ville du chef de sa femme *Anne*, sœur de Berthold V, dernier Duc de cette race. Elle passa ensuite, par l'effet d'une alliance, à Eberhard, Comte de *Habsbourg-Lauf-*

(1) „ J'avois quitté la Suisse lorsque l'on fit ces différentes „ découvertes ; & c'est à la complaisance d'un Voyageur dis- „ tingué, qui a bien voulu m'ouvrir son Journal, que je dois l'a- „ vantage d'enrichir l'Ouvrage de M. Coxe de leur description „.

senbourg, qui la vendit à son cousin Rodolphe de *Habsbourg*, depuis Empereur & auteur de la Maison d'Autriche (1). Pendant ce laps de tems une rivalité continuelle opposa l'une à l'autre les villes de Berne & de Fribourg, & occasionna entr'elles des hostilités fréquentes; mais en 1403 un Traité d'alliance perpétuelle mit fin à ces longs démêlés.

Fribourg resta sous la domination de la Maison d'Autriche jusqu'au milieu du quinzième siècle, & ses habitans prirent part, en qualité de sujets de cette famille, à tous les différens qu'elle eut avec les Républiques confédérées; mais à cette époque on les vit tout-à-coup re-

(1) La Maison de *Zæhringen* descendoit des anciens Comtes d'Alsace par Berthold, Comte de *Brisgaw*. Son petit-fils Berthold II, bâtit le château de *Zæhringen*, dont Berthold III prit le nom, avec le titre de Duc. Ce château étoit situé près du village de *Zæhringen*, à une petite distance de la ville de *Fribourg*, capitale du *Brisgaw*. Berthold V, dernier Duc, fut élu Empereur en 1198 au détriment de la Maison de Souabe, mais il résigna l'Empire en faveur de Philippe. A sa mort, ses domaines furent partagés entre ses héritiers collatéraux, les Ducs de *Teck*, & ses deux sœurs, Agnès & Anne. La première épousa *Egeno*, Comte d'*Urach*, qui par cette alliance acquit la propriété de Fribourg en Brisgaw; en sorte que ses descendans se qualifièrent Comtes de Fribourg. Anne épousa *Ulric*, Comte de *Kybourg*, dont elle eût une fille nommée *Hedwige*, qui devint femme d'*Albert*, Comte de *Hapsbourg*, & fut mère de l'Empereur *Rodolphe I*. NOTE DE L'AUTEUR.

noncer aux rapports d'allégeance qui les lioient à leur Souverain légitime, & abandonner Albert, Duc d'Autriche, frère de l'Empereur Frédéric III, pour se mettre sous la protection du Duc de Savoye. Depuis ce moment ils ne cessèrent de fournir aux alliés des secours contre les Autrichiens, & leurs troupes participèrent ensuite aux victoires que les Suisses remportèrent à Granson & à Morat, sur Charles le Hardi. Immédiatement après le dernier de ces combats, la Maison de Savoye, à la prière du Canton de Berne, consentit à renoncer aux droits qu'elle avoit acquis sur la ville de Fribourg, qui, devenant absolument libre, fut admise en 1481 avec Soleure, dans la confédération Helvétique.

Le Gouvernement de Fribourg est absolument Aristocratique. L'autorité souveraine & législative est entre les mains du *grand Conseil*, composé de 200 membres qui sont choisis par ce Conseil même dans le nombre de quelques familles patriciennes. Le *petit Conseil des Vingt-Quatre* qui est investi de la puissance exécutive, & le *Conseil secret*, composé de 60 membres, sont des subdivisions de ce grand Conseil. Je n'entrerai point dans le détail minutieux de toutes les parties de cette constitution, qui, à quelques légères différences près, est semblable à celle de tous les Etats Aristocratiques de la

Suisse; & parmi les singularités qui la distinguent, je n'en citerai qu'une qui me paroît remarquable: c'est la manière d'élire les membres du *Conseil secret* & du *petit Conseil.* Les noms de Candidats sont placés séparément dans une boîte partagée en autant de divisions qu'il y a de prétendans, chacun de ceux qui ont voix élective, vient jetter sa ballotte dans l'un de ces compartimens, sans qu'il puisse savoir quel est celui des proposés auquel il donne son suffrage. Celui qui réunit le plus grand nombre de ces suffrages accidentels l'emporte sur ses compétiteurs. Ce procédé paroît, sans contredit, très-propre à anéantir l'influence des familles puissantes; mais si l'on considère les restrictions qui circonscrivent la liberté du choix des Candidats, & si l'on compte le petit nombre de familles qui ont le droit de les fournir, on est tenté de douter que le moyen soit suffisant pour produire l'effet que l'on en attend.

Le Canton de Fribourg est entièrement Catholique. On assure qu'il contient plus de 60000 habitans, sans y comprendre la population de la capitale qui est estimée à 6000 ames. Son sol est en grande partie couvert de pâturages qui sont d'une excellente qualité, il produit aussi un peu de grain & du vin en petite quantité. Son commerce est trop peu considérable pour mé-

riter que l'on en fasse mention, & les Lettres y sont on ne peut pas moins cultivées. La capitale est bâtie sur une colline, dans une situation très-singulière ; elle est à moitié entourée par la *Sane*, dont un cordon de rochers nus & fort escarpés forme le rivage ; & le pays adjacent offre un superbe mélange de fertiles collines, de riches prairies & de belles forêts.

La République tire de la France des subsides considérables, soit en argent, soit en sel ; & l'on a observé que proportionnellement, il n'y a pas un Canton qui ait autant de troupes au service de ce Royaume. Depuis long-tems on agite la question, s'il résulte pour la Suisse un avantage réel de l'enrôlement d'un aussi grand nombre de ses habitans dans les services étrangers. Il réjaillit beaucoup de gloire, je l'avoue, sur ce peuple, du choix que plusieurs Souverains ont fait de ses troupes pour la garde de leur personne, & l'opinion que l'on témoigne avoir de leur fidélité, fait l'éloge de son caractère national. Mais si l'on considère cet objet sous un autre aspect, ne sera-t'on pas tenté d'attribuer à un esprit mercenaire, qui méconnoît les droits de l'humanité, ce contrat sanguinaire en vertu duquel une Nation expose la vie & vend les services de ses membres pour quelques misérables subsides, & les envoie sans

examen embrasser la querelle du Souverain qui les paie, & mourir pour la cause qu'on voudra leur faire défendre? On avance, je le sais, que si la Suisse ne trouvoit pas ce débouché, sa population accroîtroit si excessivement, que l'on verroit ses habitans forcés d'émigrer en foule, comme les anciens Septentrionaux, pour chercher ailleurs leur subsistance, d'autant plus, dit-on, que les parties montueuses de leur pays ne sauroient nourrir qu'un très-petit nombre d'hommes, & que dans beaucoup de lieux il n'y a nul commerce. On peut, je crois, opposer en premier lieu à cette objection, qu'il s'en faut de beaucoup que les Suisses ayent employé les ressources qui sont en leur pouvoir. Le commerce, sur-tout, n'est ni aussi encouragé, ni aussi florissant qu'il le pourroit être, vu les avantages que présente la disposition du pays; car il n'existe aucune partie de la Suisse qui ne soit dans le voisinage de quelques-unes de ces grandes rivières ou de ces lacs qui communiquent directement avec la mer. Pour convaincre ses habitans qu'ils n'ont point épuisé les moyens qui leur sont offerts, il suffit de leur rappeler l'ancienne Grèce & l'innombrable population d'une région aussi resserrée. Que dis-je? Ne peut-on pas leur présenter un tableau plus à portée de leurs regards? Qu'ils donnent un coup-

d'œil à l'état actuel des Provinces-Unies, & à l'abondance dont tous leurs habitans jouissent sur un lambeau de terre dérobé à un élément qui réclame sans cesse sa propriété. Mais pourquoi chercher des exemples chez les Nations étrangères & dans les siècles écoulés? La Suisse n'a-t'elle pas dans son sein Genève & Saint-Gal? Ces Villes si peuplées relativement à leur étendue, ne trouveroient point dans les productions seules de leur territoire de quoi nourrir la moindre partie de leurs habitans. L'Appenzell & le Vallengin ne sont-ils pas également hérissés de montagnes? Cependant, au milieu de ces régions stériles, on voit prospérer un peuple nombreux, qui, à l'aide de l'industrie & du commerce, tire des Nations voisines les nécessités de la vie, & même ses superfluités. Qu'il s'en faut que la Suisse regorge d'hommes! La majeure partie de ses Villes est dénuée d'habitans, & cette disette ne se borne pas à leur enceinte; depuis un siècle la dépopulation a gagné les campagnes; c'est sur-tout dans le Pays de Vaud qu'elle se fait appercevoir: elle est telle, que souvent les bras manquent à l'agriculture.

Ces réflexions sembleroient faites pour convaincre la Suisse de l'erreur de sa politique; mais le mal est trop enraciné pour que la cure puisse être prompte. Je ne dissimulerai cependant pas

que l'on a quelques raisons à alléguer en faveur de cet usage. Les auxiliaires que les Cantons fournissent aux Puissances étrangères, peuvent être regardés comme un corps de troupes bien disciplinées qui ne leur coûte rien, & qui, demeurant à leur disposition, peut être rappelé à la première occasion pour le service de la patrie. Cette considération même est propre à engager les Puissances qui soldent des Suisses, à ne point fomenter entre leurs différentes Républiques des divisions qui nécessiteroient le rappel de ces troupes. Ajoutez à cela que les priviléges dont les Suisses jouissent en France, & les articles avantageux pour leur commerce, que tous les traités leur garantissent, doivent être de quelque poids pour les engager à entretenir leurs connexions avec ce Royaume. — Après vous avoir ainsi exposé les raisons principales dont s'appuient les partisans des deux opinions, je dois vous laisser déterminer de quel côté penche la balance.

Nous sommes actuellement dans le petit village de *Neuneck*. Nous avons quitté le chemin de Berne où nous allons, & dirigé notre route vers ce village pour voir un hermitage situé à une lieue environ de Fribourg, dont nous avions beaucoup entendu parler, relativement à la singularité de sa structure. Il est taillé dans le roc, & ce

qu'il a de plus remarquable, c'eſt d'être l'ouvrage de deux hommes. Conſidéré dans ce ſens il eſt étonnant; à tout autre égard il mérite peu qu'on ſe donne la peine de le viſiter. Dans le cours du ſiècle dernier un Hermite creuſa dans le rocher une caverne, préciſément auſſi profonde qu'il falloit pour qu'il pût s'y étendre de toute ſa longueur. Son ſucceſſeur voulut ſe faire une demeure plus commode; il pratiqua dans le ſein de la montagne une Chapelle, divers appartemens, des rampes d'eſcaliers pour les joindre, &c. La profondeur du tout excède 400 pieds, l'une des chambres a 90 pieds de long ſur 20 de large. Le clocher de la Chapelle, ſi toutefois on peut lui donner ce nom, eſt élevé de 80 pieds, & la cheminée de la cuiſine en a 90. L'Hermite qui a taillé dans le roc cet immenſe logement, employa près de 30 ans à cet ouvrage. Ridicule emploi d'un tems ſi précieux & d'une ſi rare induſtrie! mais tels ſont les effets de la vie retirée; l'eſprit dénué d'une occupation utile eſt forcé d'en chercher une autre dans de laborieuſes bagatelles. La ſituation de cet Hermitage eſt charmante. Le rocher dans lequel il eſt creuſé eſt ſuſpendu ſur la *Sane*, qui ſerpente entre deux chaînes de collines, & remplit de ſes eaux la vallée qui les ſépare. L'Hermite actuel eſt un Allemand; avec lui vit un vieux Soldat qui eſt ſon ami.

Vers *Neuneck* on entre dans le Canton de Berne. De ce lieu jusqu'à l'Hermitage on voit une riche contrée ornée de belles touffes de bois. A droite, nous avions la perspective magnifique d'une chaîne éloignée d'âpres rochers, au-dessus desquels s'élevoient quelques glaciers qui terminoient la vue. C'étoit le soir : les teintes brillantes de l'occident, la pourpre dont les rochers se coloroient, & l'éclat ardent que les glaces pénétrées par les rayons du soleil couchant sembloient devoir à leur embrasement, répandoient sur l'ensemble de ce ravissant paysage un jour si délicieux, si magique, qu'il auroit défié le pinceau même de ce Grec fameux qui peignoit *ce qu'on ne peut peindre ; l'éclair & la foudre* (2).

Je suis, &c.

LETTRE XXXIII.

De l'Union Helvétique, depuis l'accession de Fribourg & Soleure à la Confédération.

A COMPTER de l'origine de la confédération Helvétique, les différens Cantons ne furent que successivement admis à l'alliance, jusqu'à ce qu'enfin l'accession de celui d'Appenzell acheva,

---

(2) *Quæ pingi non possunt, fulgura & fulgetra.* Ce Peintre étoit Apelle. Voyez *Pline*, *Hist. Nat. l.* 35, *c.* 10. NOTE DE L'AUTEUR.

pour ainsi dire, de fermer la ligue. Pendant les périodes de tems qui s'écoulèrent entre ces diverses admissions, plusieurs des Républiques qui sont devenues membres de la confédération n'étoient encore qu'alliées de quelqu'un des Cantons particuliers, & leur relation avec ce Canton, aussi-bien que leurs privilèges particuliers, étoient précisément de même nature que les privilèges actuels des alliés de la Suisse, & leur relation avec les XIII Cantons. Telle étoit la condition de Fribourg & Soleure, lorsqu'à la fin de la guerre entre les Suisses & Charles le Hardi, ces villes s'allièrent avec Zuric, Berne & Lucerne, & demandèrent à être admises dans la confédération. Cette alliance parut aux cinq autres Cantons une infraction à leurs anciens traités ; ils refusèrent d'y souscrire. La dispute s'échauffa & les hostilités alloient s'ensuivre, lorsqu'un habitant de l'Underwald parvint seul à opérer la réconciliation, & à sauver sa patrie des horreurs d'une guerre civile.

Le nom de cet homme célèbre étoit *Nicolas de Fluë*, il avoit autrefois rempli l'office de *Landamman* du Canton d'Underwald, & avoit mérité dans cette place la reconnoissance & la vénération de ses concitoyens ; mais bientôt après, il abandonna subitement le monde, se fit Hermite, & se livra tout entier aux pratiques les plus austères de cet état. Cependant le bruit des dissentions civiles

qui menaçoient les confédérés d'une fatale rupture, n'eut pas plutôt pénétré dans sa solitude, que l'amour de la patrie l'emporta sur les devoirs qu'il s'étoit imposés, & qu'il quitta sa retraite pour exercer de nouveau sur le théâtre du monde des vertus plus actives. On vit paroître cet homme extraordinaire au milieu des députés assemblés à *Stanz*; il leur peignit sous des couleurs si vives les funestes suites de leur désunion; son éloquence eut sur eux un tel ascendant, qu'ils le prirent pour arbitre de leur différent. L'effet de sa médiation fut un accommodement qui termina à l'amiable les démêlés qui s'étoient élevés entre les membres de la confédération, & en vertu duquel Fribourg & Soleure furent admis à la ligue. Alors, les huit anciens Cantons firent entr'eux cette convention, connue sous le nom de *Convention de Stanz*, par laquelle ils fixèrent irrévocablement les rapports de leur union & la protection mutuelle qu'ils se doivent (1). Les conditions restrictives auxquel-

(1) Après avoir ainsi appaisé les discussions civiles de la Suisse, *Nicolas de Flue* fut se renfermer dans son hermitage où il mourut. On voit sa tombe à *Saxelen*, petit village du Canton d'Underwald, & l'on y lit cette épitaphe : *Nicolas de Flue quitta sa femme & ses enfans pour se retirer dans le désert : il servit Dieu l'espace de dix-neuf ans & demi sans manger d'aucune viande. Il mourut en* 1487. NOTE DE L'AUTEUR.

lès Fribourg & Soleure souscrivirent lors de leur admission, & la convention dont je viens de parler, sont regardées par les plus judicieux Historiens de la Suisse, comme la base réelle de l'union fédérative qui joint les différens membres de cet Etat célèbre. L'accession subséquente des trois Cantons de Bâle, Schaffhouse & Appenzell n'y a rien changé, puisque ces Cantons se sont soumis aux restrictions précédemment acceptées par ceux de Fribourg & Soleure. Pour ne point entrer dans une discussion trop minutieuse sur la nature de cette convention fondamentale, je me contenterai de vous présenter aussi nettement & aussi brièvement qu'il me sera possible un tableau général de l'état de la confédération Helvétique.

Le Code, si je puis m'exprimer ainsi, des lois publiques communes aux Républiques combinées de la Suisse, est fondé sur le Traité de *Sempach* fait en 1393 (2), sur la convention de

(2) Ce Traité, qui règle les articles relatifs à la guerre, a été fait par les huit anciens Cantons, conjointement avec la République de Soleure. Il défend à tout soldat Suisse de quitter son rang pendant la durée d'une action, fût-il même dangereusement blessé. *Nous entendons aussi que si quelqu'un s'estoit blessé en quelque façon que ce fust, en combattant ou en assaillant, de sorte qu'il seroit inutile pour se défendre; il demeurera nonobstant aussi avec les autres, jusqu'à ce que la bataille soit expirée:* &

Stanz & enfin ſur les articles de la paix d'*Arau*, conclue entre les Cantons Catholiques & les Cantons Proteſtans. De ces trois Traités, qui englobent ou étendent le ſens de ceux qui les avoient précédés, on peut conclure que l'union Helvétique eſt une alliance défenſive perpétuelle entre treize Puiſſances indépendantes, pour protéger de leurs forces unies, chacune d'elles en particulier, contre ſes ennemis extérieurs quelconques; en ſorte que ſi l'un des membres de cette ligue venoit à être attaqué, il auroit le droit d'appeler à ſon ſecours la totalité de la confédération (3); même la con-

---

pour cela ne ſera eſtimé fuyard & ne l'en faſchera-t'on en ſa perſonne ni en ſon bien aucunement. NOTE DE L'AUTEUR.

(3) Le reſpectable Auteur de la *Deſcription de la Suiſſe* (le ſeul Ouvrage Anglois concernant ce Pays, auquel j'aye trouvé un vrai mérite), s'eſt trompé dans ſon tableau de l'union Helvétique, & ſon erreur a été pareillement adoptée par l'Abbé Mably, dans ſon *Droit Public de l'Europe*, par les Auteurs de l'Encyclopédie, & par pluſieurs autres Ecrivains de diſtinction. Après avoir décrit l'union Helvétique, il conclut par ce qui ſuit:

Les XIII Cantons ſont ſi loin de former un ſeul Corps ou une ſeule République, qu'il n'y a que les III Cantons les plus anciens dont on puiſſe dire que chacun eſt directement allié avec chacun des XII autres. Il exiſte à la vérité, une telle connexion entr'eux, que ſi l'un étoit attaqué tous les autres ſeroient obligés de marcher à ſon ſecours, mais ce ſeroit en conſéquence du rapport que

tribution en hommes que chaque Canton seroit obligé de fournir, est exactement spécifiée. Si, cependant, on considère les conditions restrictives auxquelles les cinq derniers Cantons ont été forcés de souscrire, on reconnoîtra qu'ils n'ont point dans tous les cas les prérogatives des huit anciens. En effet, s'il arrivoit que la question de faire la guerre à une Puissance étrangère eût

---

deux Cantons auroient avec un troisième, & non pas en vertu d'une alliance directe, subsistante entre chacun d'eux & tout autre. Par exemple, dans le nombre des VIII anciens Cantons, celui de Lucerne n'en peut appeler que cinq à son secours; mais dans ces cinq il y en auroit qui seroient en droit d'en appeler d'autres, avec lesquels ils sont directement alliés, quoique celui de Lucerne ne le soit pas; de manière qu'on les verroit tous marcher à cause de leurs alliances particulières, & non pour obéir à une alliance générale.

Ce tableau de l'union Helvétique auroit mieux convenu à la ligue des huit anciens Cantons, avant la convention de Stanz; alors les États confédérés n'étoient pas si étroitement & si directement unis qu'ils le sont maintenant, & leur alliance n'excluoit peut-être pas tout autre traité du même genre avec des puissances étrangères. Mais par cette célèbre convention, & par l'alliance des huit anciens Cantons avec Fribourg & Soleure, l'union est devenue plus stricte & plus générale. Il faut avouer, cependant, que plusieurs Historiens Suisses en ont donné la même idée que l'Auteur que je viens de citer, & que maintenant encore les Publicistes diffèrent considérablement sur quelques articles non moins importans de la confédération. NOTE DE L'AUTEUR.

été décidée affirmativement & *d'une voix unanime*, dans l'aſſemblée de ces Cantons, ils feroient en droit de requérir l'aſſiſtance des cinq nouveaux, ſans leur communiquer le motif de leur réſolution; ceux-ci, au contraire, ne pourroient commettre aucune hoſtilité ſans le conſentement de tous les confédérés, & ſi leur ennemi vouloit entrer en négociation relativement à l'objet de la querelle, ils ſeroient obligés de ſe ſoumettre à l'arbitrage des huit anciens. On a ſtipulé, de plus, qu'en cas de guerre entre les anciens Cantons, les autres ſeroient tenus de garder la plus exacte neutralité.

Le ſecond objet de la confédération eſt de maintenir la paix & la bonne intelligence entre les divers États qui y ont accédé. En conſéquence on eſt convenu que tout démêlé ſe termineroit à l'amiable, & dans cette vue, on a déſigné des juges & des arbitres particuliers, revêtus de l'autorité néceſſaire pour accommoder tous les différens qui pourroient s'élever. A cette convention on a ajouté une garantie réciproque des formes de Gouvernement établies dans les Républiques reſpectives; cette garantie eſt compriſe dans la convention de Stanz qui accorde le ſecours de tous les Cantons à la Magiſtrature de celui dans le ſein duquel il s'élèveroit

roit quelque rébellion, & l'Histoire de la Suisse offre plusieurs exemples d'assistance & de protection données par les confédérés pour maintenir la constitution du Canton, lorsqu'elle étoit menacée.

Nul engagement quelconque pris séparément par l'un des Cantons ne pourroit avoir de la validité, s'il étoit incompatible avec les articles fondamentaux de l'union générale; ou, en d'autres termes, le contrat réciproque, subsistant entre les différens membres de la confédération, passe avant toute autre obligation publique, de quelque genre qu'elle puisse être. Mais, à cette exception près, chacun des États qui composent la ligue est indépendant & distinct de tous les autres; il peut contracter individuellement avec telle Puissance qu'il veut, & rejeter une alliance quand même tous les autres Cantons y auroient accédé (4). Il peut fournir des troupes auxiliai-

(4) Les cinq nouveaux Cantons qui ont renoncé à la faculté de contracter sans la participation des huit anciens, sont nécessairement exclus du nombre de ceux qui ont ce pouvoir. Il en est de même de ces Cantons qui se sont liés entr'eux par des traités particuliers, en conséquence desquels ils ne peuvent former aucune alliance sans leur consentement respectif; tels sont, par exemple, ceux d'Uri, Schwitz & Underwalden, à raison du Traité de *Brunnen* de 1315. Mais ceci tenant à des conventions particulières, ne dérive point des principes de

res à tel Prince étranger que ce puisse être, prohiber dans l'étendue de son territoire la monnoie de tout autre Canton, imposer ses sujets, en un mot, exercer tous les droits de la Souveraineté absolue.

Les intérêts publics du Corps Helvétique & de ses alliés, sont discutés, & fixés dans différentes Diètes; savoir:

1°. Les *Diètes générales* ou assemblées des XIII Cantons & de leurs alliés.

2°. Les *Diètes particulières*, telles que celles des huit anciens Cantons, celles des Cantons Protestans, appelées *Conférences Evangéliques*, où se trouvent les Députés des Protestans de Glarus, d'Appenzell & des villes de Saint-Gal, Bienne & Mulhouse; celle des Cantons Catholiques, qualifiée *l'Alliance d'or*, qui reçoit les Députés des Catholiques de Glarus & d'Appenzell, de l'Abbé de Saint-Gal & de la République du Valais; enfin plusieurs assemblées de Cantons particuliers, qui, outre leur part à la confédération générale, ont entr'eux des alliances distinctes & plus étroites.

---

l'union générale. Il est incontestable que la Souveraineté de chaque Canton est restreinte par les articles communs de la confédération, mais c'est aussi en vertu de ces articles, que, certains cas exceptés, nul d'entr'eux n'est engagé ni gêné par les résolutions de la majorité. NOTE DE L'AUTEUR.

L'assemblée ordinaire de la Diète générale a lieu une fois tous les ans, & dure un mois; il est des cas particuliers qui obligent à convoquer des Diètes extraordinaires. La Diète générale a pour objet principal les meilleures mesures à prendre pour la sûreté de la confédération. Le Canton de Zuric mande les Députés par une Lettre circulaire, & son Député préside aux assemblées, à moins qu'elles ne soient tenues sur les terres propres de l'un des autres Cantons; dans ce cas-ci, c'est le Député du Canton dans le territoire duquel la Diète s'assemble, qui en devient le Président.

Bade étoit autrefois le siége de cette Diète: mais par le traité qui mit fin, en 1712, à la guerre civile, & qui fut conclu entre Zuric & Berne d'une part, Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald & Zug de l'autre, ces cinq derniers Cantons ayant renoncé à la co-Régence de Bade, on a choisi, depuis, *Frauenfeld* en *Turgaw* pour y tenir cette assemblée. Chaque Canton y envoie autant de Députés qu'il le juge à propos.

Ce seroit descendre dans une foule de détails trop minutieux, & abuser de votre patience, que de faire l'énumération de toutes les connexions particulières que les divers alliés du Corps Helvétique ont avec la confédération en général, ou quelques-uns de ses membres en particulier, & de vous exposer la nature de ces différentes

alliances. Je me contenterai de vous faire obſerver que les alliés peuvent être diviſés en États *aſſociés* & États *confédérés*. L'Abbé & la ville de Saint-Gal avec les villes de Bienne & Mulhouſe, compoſent la première claſſe ; dans la dernière on range les Ligues Griſes, la République du Valais, la Ville & République de Genève, la Principauté de Neufchâtel & l'Evêque de Bâle.

Les États compris ainſi ſous la dénomination générale d'*aſſociés* & *confédérés*, jouiſſent en vertu de cette union d'une indépendance abſolue, & partagent tous les priviléges & immunités accordés aux Suiſſes chez les étrangers ; & quoique pluſieurs de ces États ne ſoient réellement alliés qu'avec quelques Cantons particuliers, s'ils venoient à être aſſaillis par un ennemi extérieur, ils ſeroient ſecourus, non-ſeulement par leurs alliés directs, mais encore par les autres Cantons dont ceux-ci pourroient requérir l'aſſiſtance ; en ſorte que chacun des membres du Corps Helvétique ſeroit, en cas de beſoin, défendu par tous les autres membres, les uns agiſſant comme garans de ſa liberté, & les autres comme auxiliaires de ces garans (5).

Je ſuis, &c.

---

(5) Si le Lecteur vouloit prendre une connoiſſance plus particulière de la confédération Helvétique, il auroit recours à

LETTRE XXXIII.

Berne, 16 Septembre.

En entrant à Berne j'ai été frappé de l'extrême propreté & de l'élégance qui distinguent cette Ville, & je ne me rappele pas d'en avoir vu une seule, Bath excepté, dont l'apparence soit aussi agréable. La rue principale est très-longue & d'une largeur proportionnée. Les maisons, bâties d'une pierre grisâtre & soutenues par des arcades dont le trottoir est parfaitement bien pavé, sont, en général, d'une structure unifor-

---

l'Ouvrage Anglois publié en 1714, sous le titre de *Stannyan's account of Swisserland* (Mémoires sur la Suisse, par Stannyan), ou plutôt à l'article *Corps Helvétique*, du *Dictionnaire de la Suisse*, dernière édition. Cet article, ainsi que ceux, *Berne*, *Genève* & *Neufchâtel*, y sont parfaitement rédigés.

C'est principalement dans ce dernier Ouvrage & dans l'*Histoire de la Confédération Helvétique de Watteville*, jointe à l'Ouvrage Allemand de *Fasi*, *Staats-und-Erdbeschreibung der ganzen Helvetischen Eidgenossenschaft* (Description civile & physique de la Confédération Helvétique), & aux différens traités faits entre les Cantons, qui se trouvent dans le *Corps Diplomatique* de *Dumont*, que j'ai puisé l'idée générale que je viens de donner. L'exactitude des faits m'a été confirmée par plusieurs Suisses très-versés dans la constitution de leur Pays. NOTE DE L'AUTEUR.

me. Un ruiſſeau d'une eau très-limpide, coule rapidement le long de la rue dans un canal préparé à cet effet, & outre ce ruiſſeau, elle a un grand nombre de fontaines, qui ſont à-la-fois un objet de décoration pour la ville, & d'utilité pour ſes habitans. L'*Aar* baigne ſes murs & l'environne en partie, ſerpentant ſur un lit de roches, dont le niveau eſt bien au-deſſous de celui des rues, & forme, par l'eſcarpement de ſes rives, une ſorte de rempart naturel qui s'étend à une grande diſtance. La Cathédrale eſt un bel édifice d'architecture gothique; elle eſt bâtie ſur une plate-forme qui a été élevée à grands frais au bord de la rivière, & d'où j'ai remarqué une des plus belles vues que la Suiſſe m'ait offertes.

La campagne circonvoiſine eſt parfaitement cultivée, & agréablement coupée par des collines, des bois, des clairières & des eaux. L'Aar roule au pied des murs de la ville avec une extrême impétuoſité, & l'horiſon eſt terminé par la chaîne ſourcilleuſe des Alpes, qui s'élève fièrement à quelque diſtance, & dont les pointes les plus hautes ſont couvertes de neiges éternelles.

Les édifices publics, bâtis dans un ſtyle ſimple & noble, annoncent la richeſſe & la grandeur de la République. L'arſenal contient des armes pour 60000 hommes, ſans compter un grand nombre

de canons qui y ont été fondus (1). Le grenier public est un établissement excellent, & du même genre que celui de Zuric. Il diffère de celui de Genève en ce que les frais n'en sont pas à la charge du pauvre, car les Boulangers ne sont point forcés par le Gouvernement d'y acheter les grains nécessaires à la consommation du peuple. Ce magasin contient toujours une provision considérable de cette denrée, qui lui est fournie, en vertu de certaines conventions, par la France & la Hollande, & au moyen de laquelle la République fait face à une partie des besoins de Genève, de Neufchâtel & de Bâle.

(1) „ Je ne puis me dispenser d'indiquer ici une singularité „ bien remarquable, dont un Bernois instruit m'a fait faire „ l'observation dans cet arsenal : les harnois anciens, que l'on „ y conserve en grand nombre, & qui ont autrefois revêtu la „ milice nationale à laquelle la Suisse doit la liberté, sont trop „ petits en tous sens pour les Bernois actuels ; & s'il y a dans „ le Canton des hommes d'une taille assez médiocre pour ne „ pas s'y trouver à l'étroit, ce n'est que parmi quelques montagnards de la partie méridionale qu'il faut les chercher. Il „ seroit singulier que dans certains cas la dégradation de l'espèce, loin d'entraîner la diminution des proportions, se fît „ appercevoir dans leur accroissement. Ces petites armures „ sont d'ailleurs excessivement lourdes, & les cimeterres, aussi „ bien que les piques, sont d'une grandeur démesurée & d'un „ poids proportionné „. *Note du Traducteur.*

Les hôpitaux, qui ſont vaſtes, aérés, & bien bâtis, ſont ſoumis à d'excellens réglemens, relatifs, ſoit à la propreté, ſoit aux attentions dues aux malades. — Les rues ſont nettoyées par un certain nombre de coupables, condamnés à ce châtiment pour un tems proportionné à la nature de leurs délits; & comme les ſentences des Juges emportent rarement peine capitale, c'eſt la manière la plus uſitée de punir les tranſgreſſions. Ces forçats ſont diſtingués par un collier de fer garni d'une branche de même métal, qui ſe courbe au-deſſus de leur tête.

La Bibliothèque eſt une collection peu nombreuſe, mais bien choiſie. Elle contient quelques manuſcrits très-curieux, dont M. *Sinner*, homme d'une vaſte érudition, a fait un catalogue auſſi inſtructif que judicieux. Il ne s'eſt pas borné à publier leurs titres accompagnés de conjectures ſur leur âge, mais il a donné une notice à-la-fois ſuccincte & complette de leur contenu; & même il a fait de pluſieurs, des extraits également curieux & intéreſſans. Dans le nombre de ces manuſcrits, on en a trouvé quelques-uns du XIIIe ſiècle, contenant des Chanſons & des Romances des Troubadours de cet âge ou des époques antérieures. Ce Recueil mérite l'attention de ceux qui ſont verſés dans cette partie de l'ancienne Poéſie.

J'ai eu le chagrin d'être privé de la vue du

grand *Haller* ; le mauvais état de sa santé ne lui permit pas de recevoir notre visite (2). Je n'ai pas besoin de vous rappeler combien cet homme célèbre s'est distingué dans les diverses branches des belles-lettres & des sciences naturelles. Bien différent de certains Philosophes de ce siècle, dont les écrits impies & trompeurs sont trop connus & trop universellement répandus, il a méprisé la mode, & préférant de suivre les traces d'un Locke & d'un Newton, il a eu le courage de s'annoncer par ses mœurs & par ses écrits, l'avocat zélé du Christianisme. Quand les Sciences & la Philosophie, au lieu de se liguer, comme il arrive trop souvent, pour prêter au scepticisme l'art du sophiste, réunissent ainsi leurs forces pour défendre la cause de la Religion, c'est alors qu'elles deviennent des titres respectables pour leur possesseur, & un objet d'utilité pour la société.

Les lettres ne sont ni aussi universellement encouragées, ni aussi fructueusement cultivées à Berne qu'à Zuric. Les études académiques n'y sont dirigées que vers cette portion de connoissances qu'il est essentiellement nécessaire de posséder pour entrer dans l'Eglise. La Société d'encouragement pour l'agriculture, est à-peu-près

---

(2) Il mourut au commencement de 1778. NOTE DE L'AUTEUR.

le ſeul établiſſement qui tende directement aux progrès des arts & des ſciences ; encore n'attire-t'elle guères les regards du Gouvernement. La capitale a très-peu de commerce ; on y trouve, il eſt vrai, quelques manufactures de toiles & de ſoieries, mais elles ne ſont la reſſource que de ceux qui n'ont point la poſſibilité d'être admis dans le Conſeil Souverain ; car les familles qui peuvent avoir part aux affaires publiques, croiroient déroger ſi elles s'occupoient de quelque branche de commerce ; mais comme, d'un autre côté, les Offices de l'Etat ſont en très-petit nombre, & que, ſi l'on en excepte les Bailliages, ils ſont tous très-peu lucratifs, il arrive que le ſeul débouché qui ſe préſente à la meilleure partie de ces familles eſt le ſervice. Quant aux jeunes gens qui ont la perſpective d'entrer dans le Conſeil Souverain, il faut qu'ils attendent l'âge de 29 ans pour être éligibles ; & comme dans l'intervalle il en eſt peu qui s'appliquent à des études littéraires, il arrive que faute d'occupation néceſſaire, le plus grand nombre ſe livre à une vie oiſive & diſſipée. Il faut cependant avouer que, parmi les membres du grand Conſeil, il en eſt pluſieurs qui ſe diſtinguent éminemment par leurs talens politiques, & qu'étant, en général, très-verſés dans la connoiſſance des intérêts reſpectifs des différentes Puiſſances de l'Europe, ils

ſavent parfaitement régler leur conduite dans toutes les conjonctures qui peuvent tourner à l'avantage ou à l'honneur de leur République.

Les Bernois ſe font gloire de la politeſſe avec laquelle ils reçoivent les étrangers ; & en effet, ils en ont le droit. Je ne ferai que leur rendre la juſtice qui leur eſt ſtrictement due, en avouant qu'ils n'ont négligé aucune occaſion de faire paroître envers nous cette affabilité franche qui eſt ſi particulière aux Suiſſes, & que j'ai ſi ſouvent louée.

Suivant les Hiſtoriographes de Berne, cette Ville a été bâtie par Berthold V, Duc de *Zœhringen*, & fut miſe dès ſa fondation au rang des villes Impériales. A la mort du Duc, arrivée en 1218, l'Empereur Frédéric II accorda à ſes habitans des priviléges conſidérables, & lui donna un Code qui eſt encore la baſe de ſes lois civiles. Les libertés dont cette Ville jouiſſoit, y attira du pays adjacent tous ceux qui cherchoient un aſyle contre la tyrannie des nobles. Dès ſon origine elle fut engagée dans des guerres continuelles contre ſes voiſins, & même, pendant quelque tems, contre la Maiſon d'Autriche ; mais nonobſtant ces démêlés, elle ne ceſſa point de s'accroître & d'étendre ſon territoire. En 1352, elle fut aggrégée à la confédération Helvétique, & ſa puiſſance étoit dès-lors ſi conſidérable, qu'elle y obtint le premier rang après Zuric. Depuis l'acquiſition

du Pays de Vaud, l'étendue de son Canton forme presqu'un tiers de la Suisse, & sa population que l'on évalue à 350000 ames sans compter 11000 habitans que la ville renferme, est à-peu-près le quart de la population totale. La réformation s'introduisit à Berne en 1528. Elle a beaucoup accru les revenus du Gouvernement, qui a réuni à ses domaines les vastes possessions du Clergé. Bientôt après, le reste du Canton suivit l'exemple de la capitale, & la religion Protestante fut acceptée dans toute l'étendue de la république.

Le Pays de Vaud ayant été conquis sur la Maison de Savoye, & la partie Allemande du Canton étant un démembrement des terres de l'Empire, ces deux divisions ont chacune leurs lois & leurs coutumes particulières, conformément auxquelles on administre la justice & l'on impose les taxes, car l'une & l'autre ont conservé les différens usages qui étoient en vigueur dans leur étendue à l'époque où elles ont passé sous la domination de Berne. Chacune d'elles a son Trésorier & sa Chambre d'appel, qui résident dans la Capitale. La Chambre d'appel du pays de Vaud juge en dernier ressort; celle du pays Allemand n'a pas cette prérogative, & l'on peut appeler de ses sentences au conseil Souverain.

Je suis, &c.

LETTRE XXXIV.

Conſtitution du Canton de Berne.

SI je voulois tenter de vous donner une deſcription circonſtanciée de toutes les parties du Gouvernement de Berne, ma Lettre, non-ſeulement paſſeroit ſes bornes naturelles, mais excéderoit l'étendue d'un volume ordinaire. J'ai lieu d'eſpérer que vous me ſaurez gré de ne pas mettre votre patience à cette épreuve; cependant, comme je mériterois quelques reproches ſi je négligeois de vous donner quelqu'idée d'une adminiſtration dont la ſageſſe eſt ſi généralement & ſi juſtement admirée, après avoir décrit dans le cours de ma correſpondance, avec une exactitude peut-être trop minutieuſe, des objets beaucoup moins intéreſſans, je vais faire mes efforts pour vous préſenter au moins les grands traits de cette conſtitution, en vous avouant, toutefois, mon incompétence & l'impuiſſance où je ſuis de traiter ce ſujet comme il le devroit être.

La puiſſance ſouveraine réſide dans le grand Conſeil des deux-cens, qui, lorſqu'il eſt complet, eſt compoſé de 299 membres choiſis dans le nombre des Citoyens de la Ville, dont ils ſont cenſés tenir leur pouvoir & pour leſquels ils ſont ſuppoſés agir en vertu d'une députation. L'autorité

dont ce Conseil est revêtu, est, à quelques égards, la plus absolue & la moins limitée dont les Aristocraties de la Suisse fournissent l'exemple. Le Gouvernement de Lucerne est considéré, à la vérité, comme le plus Aristocratique des Cantons ; & en effet, il est tel, eu égard au petit nombre des familles qui peuvent prendre part aux affaires publiques : mais d'un autre côté, ses Magistrats suprêmes ne peuvent déclarer la guerre ni faire la paix, contracter des alliances ni imposer des taxes, sans le consentement de l'assemblée générale des Bourgeois. A Fribourg & à Soleure, les Bourgeois sont convoqués de même en certaines occasions, mais le Conseil Souverain de Berne, distingué par-là de tous les Corps supérieurs des Aristocraties Suisses, ne connoît aucune barrière constitutionnelle de ce genre, qui puisse restreindre sa puissance, & les Citoyens ne s'assemblent jamais pour quelque cause que ce puisse être.

La puissance exécutive est déléguée par le Conseil Souverain au *Sénat* ou *petit Conseil*, qui est une subdivision de ce grand Corps, dont les membres sont choisis par lui-même, dans son propre sein. Le premier de ces Tribunaux s'assemble ordinairement trois fois par semaine, sauf les cas extraordinaires ; le second siége tous les jours, le dimanche excepté.

Le *Sénat*, à la tête duquel sont les deux *Avoyers* ou Chefs de la république, est composé de 27 membres; c'est dans ce Corps choisi que l'on prend les principaux Magistrats de la république. Lorsqu'une place vient à y vaquer, l'élection se fait comme il suit: On met dans une boîte 26 balles, dont 3 sont d'or. Les 26 membres restans en tirent chacun une, & ceux auxquels les trois boules d'or tombent en partage, nomment dans le nombre de leurs confrères, trois *Electeurs*. Sept autres Electeurs sont nommés par le grand Conseil, suivant un procédé semblable. Les dix Electeurs réunis, choisissent un certain nombre de Candidats qui ne peut excéder dix, ni être moindre de six; & ceux de ces Candidats, qui, offerts aux suffrages du Conseil Souverain, ont la minorité, se retirent jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que quatre. A ces quatre Candidats on fait tirer quatre balles, dont deux sont d'or, & deux d'argent; ceux auxquels les boules d'or viennent à échoir sont de nouveau proposés au Conseil Souverain, & la pluralité des voix prononce entr'eux. Pour être éligible il faut avoir été dix ans membre du grand Conseil, & être marié.

C'est ordinairement tous les dix ans que le Conseil Souverain se complète. Au bout de cet espace de tems, il manque ordinairement 80 membres au nombre de 299 dont il doit être composé.

Le Conseil détermine alors, à la pluralité des voix, le moment de l'élection. Ce point convenu, chaque *Avoyer* nomme deux des nouveaux membres; chacun des *Seizeniers* & des membres du *Sénat* en nomme un; deux ou trois autres Officiers jouissent du même privilége. Il y a, en outre, un certain nombre de personnes qui réclament, en vertu de leurs offices, le droit d'être élus; leurs prétentions sont ordinairement admises. Ces différentes nominations & prétentions fournissent environ 50 des membres à élire; le reste est rempli par le Sénat & les Seizeniers, suivant le procédé d'une élection régulière.

Les *Seizeniers* sont 16 membres du grand Conseil, pris tous les ans dans les douze *Abbayes* ou *Tribus*; savoir, deux dans chacune des quatre grandes tribus, & un dans chacune des huit petites. Les Candidats sont ordinairement choisis dans le nombre de ceux qui ont exercé l'Office de Bailli (1); c'est le sort qui décide entr'eux. Chaque

(1) Je dis *ordinairement*, parce qu'il n'est pas absolument nécessaire que tous les *Seizeniers* ayent été Baillis; car s'il arrive que dans une même tribu il y ait deux éligibles, dont l'un ait été Bailli, & dont l'autre soit alors membre du grand Conseil, ils tirent au sort pour la Charge *de Seizenier*. Si au contraire, il ne s'y trouvoit qu'un seul tributaire qui fût du grand Conseil, celui-là seroit Seizenier de droit, pourvu qu'il eût les qualités requises

Chaque année à Pâques, toutes les affaires de l'Etat sont censées suspendues pendant trois jours, & tous les Officiers de la République, excepté les Bannerets & les Seizeniers, demeurent sans fonctions. Ceux-ci, pendant cet intervalle, revêtus d'un pouvoir semblable à celui des Censeurs de l'ancienne Rome, sont en droit de priver de son Office tout membre du grand Conseil ou du Sénat, qu'ils jugent coupable de malversation. Ce droit, au reste, n'est jamais exercé; mais dans le cas où il le seroit, il faudroit que la sentence fût confirmée par le Conseil Souverain.

Les principaux Magistrats de Berne sont les deux Avoyers, les deux Trésoriers & les quatre Bannerets; ces grands Officiers sont élus à la pluralité des voix par le grand Conseil, & pris dans le nombre de ses membres. Ils doivent être confirmés tous les ans dans la possession de leur Charge (2). L'Office des Avoyers est à vie; ce-

requises pour être éligible, c'est-à-dire, qu'il fût marié, & qu'il n'eût ni son père, ni son frère dans le Sénat. NOTE DE L'AUTEUR.

(2) „ L'Avoyer ne peut être choisi que parmi les Bannerets „ & les Trésoriers. Les Bannerets sont les Chefs des quatre „ divisions de l'armée Bernoise; ils sont élus dans le nombre „ des Citoyens qui composent les quatre premières *Abbayes* „ ou *Tribut*. Ces quatre tribus sont celles des Maréchaux, des

lui des Tréſoriers ne dure que ſix ans, & celui des Bannerets, quatre ans ſeulement. A Pâques, l'Avoyer régnant cède en plein Conſeil ſon autorité à ſon collègue. On donne le titre d'*Avoyer régnant* à celui qui eſt en exercice; il a, dans la ſalle du Conſeil, un ſiége particulier un peu élevé au-deſſus des autres, & couvert d'un dais. Le ſceau de la République eſt devant lui ſur une table. Il ne donne jamais ſon avis qu'il n'en ſoit requis, & n'a voix que lorſque les ſuffrages ſont également partagés. L'Avoyer hors d'exercice eſt le premier en rang parmi les Sénateurs, & devient Préſident du Conſeil ſecret. Les deux Tréſoriers du Pays Allemand & du Pays de Vaud, forment, avec les quatre Bannerets, une Chambre Economique ou Conſeil de Finances. Ce Tribunal auditionne les comptes de Baillis, & reçoit les contributions de tous ceux qui ſont comptables au Gouvernement. Les quatre Bannerets avec l'Avoyer non

---

„ Tanneurs, des Boulangers & des Bouchers; ce ſont les anciennes; elles ont de très-grands priviléges. Lorſqu'on eſt „ né dans le ſein d'une tribu quelconque, il n'eſt pas néceſ„ſaire d'en profeſſer le métier; mais on ne peut paſſer de „ l'une à l'autre ſans en faire le chef d'œuvre, & c'eſt ainſi qu'une „ branche de la Maiſon d'Erlach, qui ſe trouvoit excluſe des „ grandes Charges de l'Etat, parce qu'elle ne faiſoit pas partie „ d'une des quatre premières Abbayes, eſt entrée dans celle „ des Maréchaux „. *Note du Traducteur.*

régnant, le plus ancien des deux Tréforiers & deux membres du Sénat, compofent un Comité ou *Confeil fecret*, dans lequel on traite celles des affaires de l'Etat qui requièrent une difcrétion que l'on ne peut attendre d'un Corps auffi nombreux que le Confeil Souverain. Ce Confeil a le pouvoir de fe déterminer dans des affaires d'une très-grande importance.

Je n'ai fait que vous donner une idée générale & fuperficielle de ces huit Magiftratures, qui font les principaux Tribunaux de l'Etat, & que les membres feuls du Sénat compofent; mais je dois vous avertir que, nonobftant la forme entièrement Ariftocratique de cette conftitution, & quelle que foit l'influence que le Sénat a fur le Gouvernement, il s'en faut de beaucoup que ce Corps jouiffe de l'autorité abfolue dont les Sénats de Lucerne, Fribourg & Soleure, font inveftis. Grâces à des réglemens fages & refpectés, le Confeil des deux cens, quoiqu'il ait délégué au Sénat le maniement des affaires les plus importantes, s'affemble à des tems prefcrits, & furveille l'adminiftration générale de la République. En un mot, on voit ce Corps fouverain dans un état d'activité conftante, & exerçant, indépendamment du Sénat, fon autorité fuprême.

La marche des différentes parties de l'adminiftration eft d'une précifion admirable, & les in-

tentions du Gouvernement sont exécutées avec autant de célérité que dans une Monarchie. La constitution Aristocratique est souvent de toutes les constitutions, la plus oppressive pour le peuple, qui au lieu d'un despote a cent tyrans; mais Berne & toutes les Aristocraties de la Suisse, sont l'exception de cette loi. Rien de plus sage & de plus modéré que leur esprit, & rien de plus éloigné de la tyrannie arbitraire, que l'attention scrupuleuse avec laquelle on y respecte les priviléges des Sujets.

Le Canton de Berne est divisé en un certain nombre de districts ou Bailliages, dans lesquels le Conseil Souverain commet des Baillis. Ces Offices étant les plus lucratifs de la république, sont l'objet de la poursuite générale. Autrefois le Conseil Souverain élisoit à la pluralité des voix ceux qui devoient en être pourvus; mais comme ce procédé soumettoit le choix à l'influence de ceux qui avoient le plus de crédit dans la République, on changea en 1712 la forme de l'élection, & la nomination des Baillis est maintenant abandonnée au sort. Il y a des restrictions qui limitent le nombre des Candidats; nul, par exemple, ne peut entrer en concurrence avec celui qui est plus ancien dans le Conseil Souverain. Outre cela, il faut être marié pour être éligible, & personne ne peut occuper plus d'une fois les Bail-

liages principaux. Ceux d'un moindre rapport peuvent être possédés trois fois.

Les Baillis sont dans leurs districts respectifs, autant de représentans du Souverain. En conséquence, ils mettent à exécution les édits du Gouvernement, ils colligent les revenus publics, & jugent également au civil & au criminel, quand leur pouvoir n'est pas circonscrit par une Jurisdiction locale; mais dans les causes civiles dont l'objet excède une certaine valeur, on appelle de leurs Sentences aux Tribunaux de Berne; & dans les causes criminelles, le procès est soumis à la révision du Sénat, qui le remet ensuite à la chambre criminelle, dont il entend le rapport; après quoi il prononce enfin l'Arrêt, qui, cependant, n'est pas toujours définitif, car si la condamnation entraîne peine capitale, elle exige la confirmation du Conseil Souverain. Le Bailli présente ses comptes à la Chambre Economique, qui reçoit aussi les plaintes & les appels en cas d'exaction, soit de la part du Bailli, soit de celle de ses officiers; & quant aux délits que l'on punit par une amende dont le Bailli recueille une partie, leur nature & les sommes sont fixées par la loi avec une exactitude si scrupuleuse, qu'elle ne laisse rien à l'arbitrage du Juge intéressé.

D'après le détail que je viens de vous faire, vous conclurez sans doute que le Gouvernement

a pris les mesures les plus efficaces pour prévenir les extorsions des Baillis; cependant, plus d'un exemple a prouvé que ces réglemens, quelque sages & sévères qu'ils soient, n'en sont pas moins sujets à être éludés : & si l'on examine avec attention tout ce qui peut influer sur leur observation, on s'appercevra qu'il existe une raison pour que les plaintes portées contre les exactions, même les plus notoires, des Baillis, ne soient pas toujours ouïes avec une entière impartialité. Le Conseil des deux cens, devant lequel ces appels sont portés en dernière instance, n'a pour membres que des hommes qui ont été, sont, ou espèrent devenir Baillis : de manière que les Juges du délit sont en quelque sorte intéressés à le pallier. On ne peut disconvenir que ceci ne soit un des plus grands vices qui puissent se trouver dans l'administration de la Justice, mais il faut avouer aussi que ses conséquences, dans ce cas particulier, ont été fort exagérées par certains Ecrivains; car si l'on peut citer plusieurs Baillis qui se sont rendus coupables d'exactions, on a de même de fréquens exemples à rapporter de jugemens impartiaux & sévères qui les ont punis.

Les émolumens attachés à l'Office du Bailli, naissent d'une portion qu'il prélève dans le produit des taxes & des droits perçus pour le compte du Gouvernement, dans l'étendue de sa Jurisdic-

tion. Dans les Bailliages du Pays Allemand, lorsqu'un paysan vient à mourir, le Bailli est pour une portion déterminée dans l'héritage. Son lot est à la vérité très-peu considérable, néanmoins, dans beaucoup d'occasions, c'est une taxe vraiment oppressive pour la famille. Voilà, au reste, la seule circonstance que je connoisse où les Sujets du Canton soient assujettis à une redevance, que l'on puisse regarder comme onéreuse.

Les lois somptuaires sont en force dans toute l'étendue de ce Canton, & l'usage des soieries, de la dentelle, du galon, &c. est expressément défendu. La *Chambre de réforme*, cependant, s'est vue obligée en quelques occasions, de se relâcher un peu de la rigueur de ses lois; &, en effet, si le luxe, qui a fait de si grands pas dans le cours de ce siècle, a imprimé chez les Suisses quelques traces de ses progrès, c'est à Berne qu'il faut chercher les plus sensibles. Les réglemens qu'on lui a opposés en diverses circonstances, prouvent que le Gouvernement n'a rien négligé pour rallentir sa marche; mais les mesures qu'il a prises ont été souvent aussi peu fructueuses qu'elles étoient sages; & même l'on a vu demeurer sans effet sensible, l'attribution que le grand Conseil a faite aux membres de la *Chambre de réforme*, du produit des amendes qu'elle prononceroit contre ceux qui désobéiroient à ses lois. Il est cependant un

objet dans lequel les efforts de l'administration ont eu plus de succès. Il n'y a pas long-tems que la passion du jeu pénétra dans Berne, & parvint à un excès si extravagant, qu'elle causa la ruine totale de plusieurs familles. Le Conseil Souverain, interposant son autorité, fit plusieurs réglemens salutaires; & pour qu'ils fussent perpétuellement observés dans toute leur rigueur, il a arrêté que dorénavant chacun de ses membres s'obligeroit par serment à informer contre toutes les transgressions qui parviendroient à sa connoissance. La loi qui a passé dans cette occasion, défend, sous des peines sévères, tous les jeux de hasard sans exception, & spécifie exactement la somme qui pourra être aventurée dans un jeu de commerce.

Quoique la Suisse n'ait point d'armées sur pied, la malice de plusieurs Cantons est si bien disciplinée, que les Républiques confédérées pourroient rassembler un corps respectable de troupes à l'instant même où il lui deviendroit nécessaire. A cette fin, tout mâle est classé dans la milice nationale dès l'âge de 16 ans. Le tiers des hommes ainsi enrôlés, est formé en régimens particuliers, composés de fusiliers & d'*électionnaires*: les premiers sont les jeunes gens non mariés, les autres sont les pères de famille. Tout homme compris dans ces deux divisions, doit se fournir à ses frais d'un uniforme, d'un mousquet & d'une certaine

quantité de poudre & de balles ; nul payſan n'obtient la permiſſion de ſe marier, qu'il ne ſoit en état de repréſenter ſon armement complet. Le Conſeil de guerre envoie tous les ans un certain nombre d'Officiers nommés *Land-Majors*, pour inſpecter les armes & les munitions des ſoldats, compléter les régimens & exercer la milice. Revenus de leur tournée ils en font le rapport au Conſeil. Indépendamment de cette revue annuelle, les régimens ont quelques exercices particuliers, commandés par des ſoldats vétérans commis à cet effet.

Nonobſtant les armes entretenues dans l'arſenal de Berne, chaque Bailliage en conſerve dans un arſenal particulier, autant qu'il en faut pour toute la milice du diſtrict, & garde en caiſſe une ſomme ſuffiſante pour ſolder pendant trois mois la troupe des *électionnaires*, en cas de ſervice actuel.

La cavalerie eſt compoſée de bons laboureurs. Chacun ſe fournit ſon cheval & tout ſon équipement.

En tems de paix, l'Avoyer non régnant préſide au Conſeil de guerre, & l'un des membres de ce Conſeil eſt à la tête de l'armée du Pays de Vaud ; mais en tems de guerre, on nomme un Général qui commande toutes les forces de la République.

Le Canton ayant ainsi un certain nombre de régimens toujours prêts à marcher, on a placé des signaux sur les terreins les plus élevés de chaque Bailliage, pour rassembler la milice en un certain lieu désigné à cet effet, où elle reçoit les ordres qui déterminent sa marche.

Considérant la longueur démesurée à laquelle ma Lettre est parvenue, & voyant qu'elle excède déjà de beaucoup l'étendue que je lui avois fixée, j'ose à peine hasarder de mettre votre patience à une nouvelle épreuve, & cependant, je ne puis me résoudre à passer sous silence un établissement qui me paroît aussi remarquable par son utilité que par sa singularité; c'est ce qu'on appelle à Berne l'*Etat extérieur*. Je ne saurois m'exprimer mieux qu'en le nommant une copie en miniature du Conseil Souverain, duquel il ne diffère en rien. Cet *Etat extérieur* est composé de jeunes Citoyens qui n'ont pas atteint l'âge requis pour entrer dans le Conseil des deux cens. Ils s'assemblent fréquemment, & suivent dans toute leur régularité les formes de l'administration suprême du Canton. Ils ont leur grand Conseil & leur Sénat, Avoyers régent & non régent, Trésoriers, Bannerets, Seizeniers; en un mot, tous les Magistrats, tous les officiers de la République. Ils élisent les uns & les autres de la manière prescrite par le Gouvernement, & avec

les cérémonies usitées. La dignité d'Avoyer de cette République imitative, est sollicitée avec ardeur, & ne s'obtient souvent qu'à grands frais, parce que l'heureux Candidat qui est élevé à ce poste honorable, est certain d'être admis dans le Conseil Souverain, sans autre recommandation. Ce Corps possède aussi un certain nombre de Bailliages; ce sont de vieux châteaux ruinés, dispersés dans l'étendue du Canton. Il a de même son trésor public; mais ce trésor a ses dettes, & à cet égard il s'écarte beaucoup de son modèle; car, non-seulement l'Etat de Berne ne doit rien, mais il a de très-grandes sommes en réserve.

Cet établissement remarquable peut être considéré comme un collége politique pour la jeunesse de Berne. Elle y acquiert une connoissance parfaite de la constitution; & les fréquentes assemblées de ses Conseils étant toujours remplies par des discussions politiques de toute espèce, & fournissant à ces jeunes Citoyens l'occasion d'exercer & de perfectionner les talens dont ils peuvent être doués, elles les mettent en état de rendre de véritables services à leur Patrie, lorsqu'ils sont appelés à prendre part à l'administration de la République

Je suis, &c.

LETTRE XXXV.

Langenau, 18 Septembre.

Vous avez peut-être ouï parler de *Michel Schuppach*, de ce Médecin Suisse si fameux par la sagacité avec laquelle il découvre le siége des maladies, à la simple vue, & leur applique les remèdes convenables. Les voyageurs rapportent mille exemples de ses succès, tous également étonnans; & je ne doute pas que ces récits, comme la Renommée que Virgile nous peint, n'ayent fait de grands pas vers le merveilleux, à mesure qu'ils s'éloignoient du lieu de la scène.

Je suis maintenant logé chez cet *Esculape*. Sa maison est située au-dessus du village de *Langenau*, sur la pente d'une montagne assez escarpée; & c'est de-là que lui vient le nom de Médecin de la montagne, sous lequel il est généralement connu.

A notre arrivée, nous trouvâmes le Docteur dans son appartement, entouré de Paysans qui le consultoient sur leurs différentes infirmités; chacun d'eux étoit muni d'une petite fiole remplie de ses urines, car c'est par leur inspection que cet adepte juge de l'état de ses malades. — C'est un homme extrêmement corpulent, mais

ſon regard eſt pénétrant, & ſa figure eſt des plus animées & des plus caractériſtiques. Il ſe place en face de celui qui le conſulte, & fixant tantôt le malade, tantôt la fiole, il demeure quelque tems à promener ainſi ſes yeux de l'un à l'autre, toujours en ſifflant : enfin il donne ſon avis ſur l'état du malade, l'inſtruit de la nature de ſes ſouffrances, & ſouvent a le bonheur de frapper au but. Quoi qu'il en ſoit au reſte, de la juſteſſe du tact de cet homme, ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il inſpire une foi ſi aveugle, que l'on ne riſqueroit pas plus de douter de l'infaillibilité du Pape devant un zélé catholique, que de celle du Docteur devant ſes malades. Il faut avouer, cependant, qu'il a opéré d'étonnantes guériſons; & c'eſt au bruit qu'elles ont fait dans toute l'Europe, qu'il doit le nombre de malades qui accourent de toutes parts pour le conſulter. Sa maiſon & le village ſont actuellement pleins d'Anglois, de François & de Suiſſes qui prennent ſes remèdes.

Cet homme, maintenant ſi célèbre, paroît n'avoir été autrefois qu'un ſimple Chirurgien de village. Il a une légère teinture d'anatomie, & on le regardoit comme inſtruit dans la Botanique & la Chimie. Ce n'eſt que depuis quelques années que ſa réputation de Médecin s'eſt établie. On dit qu'il n'a que très-peu de théorie,

& qu'il doit tout ce qu'il fait à sa pratique; & en effet, elle est prodigieuse, quoique jamais il ne s'éloigne de sa maison de mille pas, car il ne voudroit pas se donner la peine d'aller à Berne, quand ce seroit pour guérir le Roi de France.

Il est plus que probable qu'une bonne partie des guérisons que cet homme extraordinaire opère, est due à la confiance aveugle de ses malades, à l'avantage réel qui résulte pour eux du changement de climat, à la salubrité de l'air de ces montagnes, à la dissipation que cause cette succession continue de gens de tout état & de toutes les nations, qui se rassemblent ici pour le même objet. Quelle que soit au reste la source de sa célébrité, ce qu'il y a de certain c'est qu'il ne l'a point cherchée. Il faut ajouter à cet éloge que c'est un homme respectable à bien d'autres égards; humain & charitable au plus haut degré, il ne se contente pas de fournir gratuitement ses médicamens aux paysans indigens qui le consultent, mais il ajoute ordinairement à cela un don en argent, & toujours il a consacré une partie de son gain aux pauvres de sa paroisse. Sa femme est vêtue à la manière des paysannes du pays. Il en est de même de ses petites-filles qui demeurent avec lui; il a fait preuve de son bon sens en ne leur donnant que la simple éducation de leur état. L'aînée avoit

à peine quinze ans, qu'il la donna en mariage à l'un de ses Aides, avec une somme de 1300 liv., dot assez considérable pour le lieu. Il l'a établie si-tôt, dit-il, pour empêcher qu'elle ne soit gâtée par la flatterie des jeunes *Messieurs* qui lui auroient dit qu'elle étoit jolie, & lui auroient inspiré le desir de se marier au-dessus de son rang.

Si la paix domestique & la plus parfaite simplicité des mœurs ont jamais eu des charmes pour vous, ce seroit avec délices que vous verriez cette famille rustique. La femme du Docteur est active & entendue; non-seulement elle surveille toutes les affaires intérieures du ménage avec beaucoup d'intelligence, mais souvent elle ne s'en repose que sur elle-même pour faire les ouvrages de la maison. Elle aide son mari dans la préparation de ses médicamens; & comme il ne parle que l'allemand suisse, elle lui sert quelquefois d'interprète; elle a même une si grande part dans l'administration de ses affaires, qu'elle agit comme son trésorier, & qu'elle reçoit ses honoraires qui, dans le cours de l'année, montent à une somme très-considérable; car quoiqu'il n'exige jamais rien que le prix de ses médicamens, il n'est personne qui le consulte sans ajouter quelque chose à ce qui lui est légitimément dû. Ceux qui doivent quelque soulagement aux ordonnances du Docteur font aussi à sa femme un

petit présent, consistant en colifichets de prix dont elle se sert les jours de fête pour se parer de son mieux, à la manière du pays.

La famille se met régulièrement à table à midi ; il y a toujours quelques étrangers de la partie ; ces étrangers sont, ou des malades qui suivent le traitement du Docteur, ou des voyageurs comme nous, que la curiosité seule amène. Lorsque la compagnie est plus nombreuse que de coutume, & que le tems est beau, on sert le dîner hors de la maison, sous un appentis ouvert de tous côtés, & d'où la vue s'étend sur une des faces de la montagne, & sur le pays circonvoisin, que terminent au loin les glaciers qui s'élèvent au-dessus du lac de *Thun*. Hier, quelques paysans que le Docteur avoit invités à dîner, faisoient partie de la société. Après-dîné il donna de l'argent à ceux qui étoient assis près de lui, & fit distribuer ses largesses aux autres par l'une de ses petites-filles. La bonté de cet honnête vieillard, l'aménité de son humeur, la gaité de sa famille & l'air reconnoissant des pauvres paysans, formoient un tableau des plus délicieux, auquel la sérénité du tems & la magnificence du paysage, ajoutoient encore un nouveau charme : & je ne crois pas que dans le cours de ma vie, j'aye assisté à un repas avec une satisfaction plus douce & plus vraie.

Souvent

Souvent cet homme ſingulier eſt occupé à donner des avis, depuis huit heures du matin juſqu'à ſix heures du ſoir, ſans autre intervalle que le tems du repas. Ses drogues ſont de la meilleure qualité ; il recueille lui-même & diſtille les ſimples qui entrent dans leur compoſition. Sa maiſon, comme toutes les maiſons de payſans, eſt bâtie en bois, & nonobſtant l'affluence de peuple qu'elle reçoit ſans ceſſe, elle eſt toujours d'une extrême propreté. En un mot, il n'eſt rien autour de lui qui ne rappelle la touchante ſimplicité des premiers âges.

J'oubliois de vous dire que ce matin j'ai moi-même conſulté le Docteur, & certainement je n'ai pas lieu d'être mécontent de ſon avis ; il m'a trouvé en ſi bonne ſanté, qu'il m'a preſcrit pour toute ordonnance, *de bien boire & bien manger, de danſer, de me réjouir, & de faire toujours un exercice modéré.*

On tient actuellement foire à *Langenau*, & le village eſt plein de payſans du voiſinage. On voit beaucoup d'hommes avec de longues barbes, & la plupart couvrent leur tête d'un chapeau de paille ſemblable à ceux des femmes, mais dont l'extrême largeur leur donne un air très-groteſque. Leur habillement conſiſte principalement en un pourpoint ſans manches, d'un gros drap brun, & des chauſſes

bouffantes de coutil qui sont d'une énorme largeur. Les femmes tressent leurs cheveux avec un ruban qui pend jusqu'au-dessous de la ceinture, & portent un chapeau de paille plat & sans ornement, qui leur sied très-bien; elles ont un corset de drap rouge ou brun, sans manches, une jupe noire ou bleue, bordée de rouge, qui descend à peine au-dessous des genoux, des bas rouges à coins noirs, & des souliers plats. Leur chemise est fixée autour du col par un collier noir orné de rouge. Les femmes les plus considérables ont une petite chaîne d'argent suspendue entre les épaules & dont les deux bouts passant sous les bras, sont rattachés au-dessous du sein, & retombent librement avec de petits ornemens d'argent qui y sont suspendus.

Je suis si enchanté de la situation de ce village, ainsi que du caractère respectable du vieux Docteur & de l'aimable gaiété qui règne dans sa famille, que je voudrois qu'il me fût possible de passer encore quelques jours dans cette heureuse contrée. Mais le tems me presse, & j'ai devant moi un long voyage.

Je suis, &c.

LETTRE XXXVI.

Genève, 26 Septembre.

J'AI pris congé de mes amis à *Langenau* pour me rendre à Avignon où je vais voir l'Abbé de Sade, Auteur des intéressans Mémoires sur la vie de Pétrarque. Un vieux & respectable membre du Conseil Souverain de Soleure, dont j'ai eu le bonheur de faire la connoissance chez le Médecin de la Montagne, m'offrit une place dans sa voiture jusqu'à Berne, & comme mon objet principal en voyageant, est de rassembler toutes les connoissances utiles qu'il est en mon pouvoir de me procurer, je ne manquai pas de profiter de la circonstance espérant tourner la conversation sur le Canton de Soleure en particulier, & sur la Suisse en général; &, en effet, je trouvai mon compagnon aussi complaisant qu'instruit, & il se fit un plaisir de répondre à toutes les questions qu'il m'avoit obligeamment permis de lui faire.

Après-dîné, je vis chez M. *Sprunglein* de Berne, un cabinet très-curieux d'Histoire Naturelle. Il consiste en une collection parfaitement conservée d'environ 200 espèces d'oiseaux, soit indigènes, soit passagers, qui se trouvent en Suisse. J'y remarquai entr'autres l'Aigle ordinaire, le Vau-

tour doré (1), *l'Emberiza nivalis* de Linné, & la Poule de neige, dont les plumes sont, pendant l'hiver, d'une blancheur sans mélange & pendant l'été, parsemées de petites taches.

Le lendemain, je repassai par Morat & Avanches pour aller coucher à *Payerne*, petite ville du Canton de Berne, qui jouit de priviléges très-considérables. Elle a un pont sur la *Broye*, remarquable par une inscription Romaine.

Moudon est une jolie ville, chef-lieu d'un Bailliage, & qui a été jadis la capitale de toute la partie du pays de Vaud, qui appartenoit à la Maison de Savoye. Alors, elle étoit la résidence ordinaire du Bailli général, & le siége de l'assemblée des Etats. Elle ne contient maintenant rien de remarquable (2). Le Bailli, qui est nommé par le Conseil Souverain de Berne, demeure dans le château de *Luscens*, bâti au sommet d'une montagne, & dont la situation est extrêmement pittoresque. Ce château appartenoit autrefois aux Evê-

(1) Le Vautour doré que M. Coxe a vu dans le cabinet „ de M. *Spruglein* est le *Læmmer-Geyer* de la petite espèce, „ dont j'ai parlé en faisant mention du même cabinet dans le „ premier Volume, page 268 „. *Note du Traducteur.*

(2) „ Cette ville possède cependant quelques antiquités. „ La plus remarquable est un Autel trouvé en 1739 dans les „ fondemens d'une maison, & qui est actuellement placé sur „ la porte de l'Hôtel-de-Ville. Il porte une inscription très-lisi- „ ble „. *Note du Traducteur.*

ques de Lausanne, & étoit un de leurs séjours favoris, avant l'époque de la réformation.

Arrivé à Lausanne, je me proposois de traverser le lac de Genève pour aller visiter les roches de Meillerie, & chercher cette retraite romanesque dont l'Amant de Julie fait une si intéressante description; un de mes compatriotes m'assuroit l'avoir retrouvée. De-là je comptois poursuivre ma route sur le lac en côtoyant ses rives méridionales, & voir quelques villes du Chablais. Tout étoit prêt pour ce petit voyage, quand un changement de tems subit vint déranger mes projets. Je ne trouvai pas un batelier qui voulût se hasarder à me conduire, &, en effet, le lac étoit violemment agité par une tempête qui me rappeloit celle qui est décrite dans la lettre que je viens d'indiquer. Je n'avois pas, comme Saint-Preux, une Julie qui me fît braver le danger, & je ne crus pas devoir m'exposer à la fureur des flots pour satisfaire une curiosité un peu imaginaire. En conséquence, je pris le parti de me rendre par terre à Crassi, & je traversai encore une fois cette contrée si riche, si magnifiquement diversifiée, que je vous ai décrite, & qu'on ne peut se lasser d'admirer.

Le lendemain je partis pour Genève & je m'arrêtai à *Genthaud* pour dîner avec un de mes compatriotes. Ce lieu est le séjour du célèbre M. Bon-

net. J'espérois obtenir de ce savant Naturaliste la permission de le voir, mais la mauvaise santé de son épouse m'enleva le plus sensible de tous les plaisirs, en me privant de la vue & de la conversation d'un philosophe si éminemment & si justement distingué, d'un savant dans lequel on ne sait ce qu'on doit admirer le plus, ou de l'ardeur éclairée qui le guide dans la recherche des opérations de la nature, ou de la sagacité avec laquelle il les explique.

GENÈVE est situé vers la partie la plus étroite du lac, au lieu même où le Rhône lui échappe en deux larges & rapides torrens, qui bientôt se réunissent; le fleuve divise la ville en deux portions inégales, va recevoir la bourbeuse *Arve* à quelque distance de ses murs, & traverse une partie de la France pour aller se jeter dans la Méditerranée. Ses eaux, avant d'être souillées par le limon de l'Arve, sont de ce beau verd transparent, qui est aussi la couleur du Rhin quand il sort du lac de Constance. Le pays adjacent est extrêmement pittoresque, & je ne puis assez admirer les magnifiques tableaux qu'il présente. D'un côté je vois ce beau lac, dont les flots viennent mourir sur un rivage uni, après avoir battu les roches menaçantes du Chablais; de l'autre, c'est la ville de Genève qui s'étend sur une plaine fertile, environnée de collines & de monts qui s'élèvent

rapidement sous mille formes variées & capricieuses ; dans leur nombre je remarque le *Salève* & le *Mole*, dont les masses fièrement taillées, disparoissent cependant devant l'énorme amas de *glaciers* de Savoye, qui forment le fond du tableau, & dont les brillans sommets sont surmontés par le *Mont Blanc*, épouvantable colosse qui domine tout ce qui l'environne.

La ville, placée partie dans la plaine qui borde le lac, & partie sur une pente peu rapide, est irrégulièrement bâtie. Les maisons en sont très-hautes, & la plupart de celles qui composent le quartier marchand ont des arcades de bois qui s'élèvent jusqu'à leur toît. Ces arcades, soutenues par de nombreux piliers, obstruent les rues, & leur donnent un air sombre ; mais elles sont fort utiles aux habitans qu'elles protègent contre le soleil & la pluie.

Genève est sans contredit la ville la plus peuplée de la Suisse, car elle compte plus de 24000 habitans, tandis que Zuric même n'en a que 13000. Cet avantage est incontestablement dû à l'industrie & à l'extrême activité qui y règne, à l'étendue de son commerce, & enfin à la facilité avec laquelle on y concède la Bourgeoisie, & aux priviléges que le Gouvernement accorde aux étrangers qui viennent s'y établir.

Les habitans de Genève sont divisés en *Citoyens*

& *Bourgeois*, en *Habitans* & *Natifs*. Les Citoyens & les Bourgeois ont feuls part au Gouvernement, les *Habitans* proprement dits, font des étrangers auxquels on a permis de fe domicilier dans la ville. Leurs enfans font les *Natifs*, & jouiffent de quelques priviléges de plus. Ces deux dernières claffes forment la majeure partie du peuple.

La faine politique dont cet Etat fait preuve en accueillant les étrangers, & en leur accordant facilement le droit de Bourgeoifie, eft d'autant plus remarquable qu'il eft plus contraire à l'efprit de la plupart des autres Gouvernemens de la Suiffe. Cette tolérance, au refte, eft d'une néceffité bien plus abfolue ici que par-tout ailleurs, car le territoire de la République eft fi borné, qu'elle dépend entièrement du nombre & de l'induftrie des habitans que fon enceinte renferme; vous en jugerez quand vous faurez que, hors de la capitale, le *Genevois* entier ne contient pas 16000 ames.

Pour un homme de lettres, Genève eft un féjour vraiment intéreffant. Il n'eft aucune branche de connoiffances qui n'y foit cultivée avec le plus grand fuccès. Le favoir s'y montre fans pédanterie, & la philofophie n'y eft jamais féparée de l'ufage du monde, en forte que l'étude fe concilie avec les plaifirs de la fociété, & que l'urbanité donne aux plus profondes difcuffions un vernis d'élégance. Les lettres n'y font point exclufive-

ment le domaine de ceux dont la profeſſion eſt de les cultiver, ou d'un petit nombre d'amateurs, qui, ayant à-la-fois de la fortune & des loiſirs, peuvent s'abandonner à l'impulſion de leur génie, & embraſſent par choix une vie ſtudieuſe. Juſqu'à ceux qui compoſent les claſſes inférieures du peuple, tout eſt inſtruit, & l'Europe entière n'a pas un lieu où les lumières ſoient auſſi univerſellement & auſſi indiſtinctement répandues. J'ai goûté un Plaiſir réel à converſer avec pluſieurs petits Marchands ſur différens ſujets littéraires ou politiques, & je ne pouvois me laſſer d'admirer dans cet ordre d'hommes un fonds de connoiſſances auſſi peu commun; mais l'étonnement ceſſe quand on ſait qu'ils ont tous reçu une excellente éducation dans le Collége public, où les enfans des Citoyens ſont inſtruits ſous l'inſpection des Magiſtrats & aux frais du Gouvernement.

Il exiſte dans ce Collége un uſage qui ne contribue pas peu à exciter l'émulation des jeunes gens. On adjuge tous les ans des prix à ceux qui ſe ſont diſtingués dans leur claſſe. Ces récompenſes ſont de petites médailles que l'on diſtribue avec un appareil qui ne peut manquer de faire un grand effet. Tous les Magiſtrats, les Profeſſeurs & les notables de la ville s'aſſemblent dans l'égliſe principale, & c'eſt de la manière la plus ſolemnelle que ces diſtinctions honorables ſont décernées à

ceux qui les ont méritées, par le premier Syndic lui-même. Je rencontrai ce matin un de ces Ecoliers décoré de sa médaille, & je m'arrêtai pour lui demander ce qu'elle signifioit. *Je la porte*, me repliqua le petit bon-homme âgé de huit ans au plus, *parce que j'ai fait mon devoir*. Il n'en fallut pas plus pour me convaincre de l'heureuse influence que peuvent avoir sur de jeunes esprits des récompenses & des encouragemens judicieusement appliqués.

Les habitans de Genève ont le libre usage de la Bibliothèque publique, & par ce moyen il leur est facile, non-seulement de cultiver, mais encore d'étendre les connoissances générales qu'ils doivent à leur première éducation. Lorsque je visitai cette Bibliothèque, je la trouvai remplie de jeunes étudians qui venoient remettre les livres qu'ils avoient empruntés, pour en demander de nouveaux. Comme je n'y ai passé qu'une heure, je suis hors d'état de vous donner une juste idée de ce qu'elle contient. J'ai prié cependant le Bibliothécaire de m'indiquer ce qu'il y a de plus digne de remarque; en conséquence il m'a fait voir plusieurs livres curieux, & des manuscrits, dans le nombre desquels je distinguai quelques volumes de Lettres & d'autres écrits de Calvin, qui n'ont jamais vu le jour.

Quoique Zuingle, Œcolompade & Haller

ayent réformé la majeure partie de la Suisse, plusieurs années avant que Calvin ait paru à Genève, c'est cependant ce dernier, comme l'observe M. de Voltaire, qui a donné son nom à la secte; de même le nouveau Continent, découvert par Christophe Colomb, a reçu le sien d'Améric Vespuce. Calvin ne fut pas même le premier réformateur de Genève, mais il eut l'avantage d'accroître la consistance de la nouvelle Religion, d'imprimer à la hiérarchie Ecclésiastique la forme qu'elle a conservée jusqu'à présent; & ce fut ainsi qu'en développant les semences que son ami Farel avoit jetées, il éclipsa tout-à-fait la gloire de son prédécesseur. Tel fut même l'ascendant que cet homme extraordinaire, tout étranger qu'il étoit, prit sur les Citoyens de Genève, qu'il acquit une influence considérable dans les affaires civiles, & qu'il eut beaucoup de part aux arrangemens qui fixèrent la constitution de la République. Chargé de tout le fardeau des affaires politiques & religieuses, il n'en fut pas accablé, & ses soins s'étendirent encore sur les sciences, les arts, & les belles-lettres, dont il encouragea l'étude de tout son pouvoir : ce fut en leur faveur & pour l'enseignement de la théologie, qu'il sollicita & obtint du Gouvernement l'établissement d'une Université, dans laquelle lui, & plusieurs de ses collègues, hommes d'un rare savoir, donnoient

des leçons publiques avec un tel ſuccès, que la jeuneſſe de toutes les parties de l'Europe accouroit à Genève pour en profiter ; & ce fut du ſein de ce Collége que ſortirent les hommes du tems les plus diſtingués par leurs connoiſſances & leurs talens.

Ce Réformateur célèbre & déſintéreſſé, conſidéré ſous certains aſpects, a dans ſon caractère des parties ſi éclatantes, que l'œil ſe ferme ſur les taches obſcures qui terniſſent ſa gloire. Mais ſi l'on réfléchit un inſtant à l'âpreté, à l'arrogance, à l'opiniâtreté préſomptueuſe, qui ont caractériſé ſa conduite ; ſi l'on ſe rappelle ſur-tout la barbarie avec laquelle il a perſécuté ſon ancien ami, l'infortuné Servet, l'on eſt pénétré d'horreur, & l'on gémit ſur l'exemple mortifiant qu'a donné ce grand homme, du mêlange monſtrueux de qualités ſublimes & de viles affections dont le cœur humain peut être pétri. Convenons, cependant, que l'intolérance ne lui étoit pas entièrement perſonnelle. Le même défaut de charité a diſtingué pluſieurs des plus célèbres Réformateurs qui, dans leur étrange inconſéquence, fermant l'oreille à la voix de la raiſon comme aux préceptes les plus clairs de l'Evangile, ſemblèrent perſuadés que la perſécution étoit contraire à l'eſprit du Chriſtianiſme dans toutes les Religions, excepté celle qu'ils profeſſoient ; erreur

aussi absurde qu'affreuse, & qui donna bien de l'avantage à leurs adversaires de la hiérarchie Papale; car, qui ne sent pas qu'il n'est pas une secte qui n'ait le droit de persécuter, si une seule justifie la légitimité de la persécution?

La République de Genève est cependant aujourd'hui le plus tolérant de tous les Etats Protestans de la Suisse, puisqu'il est le seul qui souffre l'exercice public de la religion Luthérienne. Son Clergé se conformant à l'esprit & à la lettre de la révélation, a sagement renoncé aux principes de son Patriarche. En agissant ainsi, les Pasteurs de Genève, sans cesser d'avoir pour ce Réformateur une profonde vénération, prouvent qu'ils ont appris à distinguer ses défauts de ses vertus, & que l'on peut admirer le grand homme, sans s'aveugler sur ses foiblesses.

Je suis, &c.

LETTRE XXXVII.

Constitution de Genève.

23 Octobre.

JE vous écris pour la troisième fois de Genève. Désirant acquérir autant de connoissances qu'il me seroit possible sur l'Histoire & le Gouvernement de cette ville, j'ai fait en sorte d'y repasser

au retour de mon voyage d'Avignon (1). Maintenant donc je vais rassembler de mon mieux ce que je trouve dispersé dans mes notes, & faire choix de tout ce qui me paroîtra digne de vous être communiqué, en vous avertissant toutefois que je puise dans une masse si mal digérée, que j'ai lieu de craindre que ma Lettre ne participe assez à son désordre, pour avoir besoin de toute votre indulgence.

La ville de Genève & son territoire étoient unis à l'Empire d'Allemagne & soumis à la domination des descendans de Charlemagne. Mais la puissance de ces Princes, foible au centre même de leur Empire, l'étoit encore bien plus vers ses frontières, & les Evêques de Genève profitant comme la plupart des grands vassaux, de la débilité de l'autorité souveraine, acquirent peu-à-peu, sur la ville & ses dépendances, un pouvoir que les Empereurs ne trouvoient moyen de contrebalancer qu'en augmentant les priviléges du peuple. Dans ces tems de confusion, des querelles interminables s'élevèrent entre les Evêques & les Comtes du Genèvois, parce que ceux-ci, qui n'étoient originairement que de simples Officiers de l'Empereur, censés vassaux de l'Evêque, commençoient à prétendre au droit exclusif d'ad-

(1) Voyez le commencement de la Lettre précédente.

miniſtrer la juſtice. Les citoyens tirèrent parti de ces diviſions : ils ſoutinrent alternativement la cauſe des deux Seigneurs, & chacun à ſon tour donna de l'extenſion à leurs priviléges.

Les choſes en étoient là, quand la Maiſon de Savoye acheta le Comté de Genevois, & réunit les droits & prérogatives de ſes Comtes à la puiſſance capable de les défendre. Alors, les Evêques & le peuple s'unirent étroitement pour s'oppoſer avec efficacité aux uſurpations du nouveau Souverain, qui étoient auſſi deſtructives de l'autorité des uns que des franchiſes des autres. Durant cette période, les prétentions reſpectives des Comtes, des Evêques & du peuple, ſe croiſèrent de mille manières diverſes, & produiſirent une forme de Gouvernement auſſi ſingulière que compliquée. Enfin, l'harmonie qui régnoit entre les Evêques & les Citoyens, fut détruite par la politique artificieuſe des Comtes de Savoye, qui eurent l'adreſſe de s'approprier le Siége Epiſcopal & de le faire remplir par leurs frères & même par leurs fils naturels. Ceci accrut tellement leur puiſſance, que vers le commencement du XVI[e] ſiècle, Charles III, Duc de Savoye, avoit une autorité tout-à-fait abſolue ſur la ville de Genève, nonobſtant la forme entièrement Républicaine de ſa conſtitution, & qu'il exerçoit cette autorité de la manière

la plus injuste & la plus arbitraire ; ce qui fut une source inépuisable de débats entre le Souverain & les Citoyens ; ceux-ci ne cessant de s'opposer, soit à force ouverte, soit par des mesures secrètes, aux usurpations de la tyrannie. Alors, on les vit partagés en deux factions : les zélateurs de la liberté prirent le nom d'*Eidgenossen*, Confédérés, & flétrirent les partisans du Duc par la dénomination ignominieuse de *Mameluck*, Esclaves.

Le traité d'alliance que Genève conclut avec Berne & Fribourg en 1526, peut être considéré comme le fondement de son indépendance, car peu de tems après, le Duc fut dépouillé de son autorité, & l'Evêque fut chassé. On rétablit la constitution Républicaine dans son intégrité, & la ville reçut la réformation. Depuis cette révolution le Duc Charles & ses successeurs ne cessèrent de faire la guerre aux Genevois ; mais les différentes tentatives qu'ils firent pour recouvrer Genève, tournèrent toutes à leur honte, par la bravoure intrépide des Citoyens soutenus par le Canton de Berne.

En 1584, Genève contracta une alliance perpétuelle avec Zuric & Berne : Fribourg avoit renoncé à la sienne lorsque la réformation s'étoit introduite dans cette ville, & c'est en vertu de ce dernier traité qu'elle est alliée avec les Suisses.

Ce

Ce fut en 1602 que la Maison de Savoye fit contre Genève un dernier effort. Charles-Emmanuel l'attaqua en pleine paix; deux cens de ses soldats escaladèrent ses murs pendant la nuit, lorsque ses habitans reposoient avec une entière sécurité; mais ayant été découverts à tems, ils furent repoussés par un petit nombre de Citoyens qui sacrifièrent leur vie pour la liberté de leur Patrie. En mémoire de cet évènement, on a placé une inscription sur la façade de l'Hôtel-de-Ville, & l'on conserve dans l'Arsenal quelques-unes des échelles que l'ennemi avoit employées pour effectuer son projet. Cette perfidie occasionna une guerre qui se termina l'année suivante par un traité solemnel. Rien, depuis, n'a troublé la bonne intelligence des deux Etats; mais ce n'a été qu'en 1754 que le Roi de Sardaigne a authentiquement reconnu l'indépendance de la République.

La paix étoit à peine scellée entre Genève & la Maison de Savoye, que l'on vit renaître ces dissentions civiles que le gouvernement populaire est si sujet à produire, & qui avoient été étouffées par l'appréhension du danger commun, tant que la République avoit eu quelque chose à démêler avec un ennemi extérieur. Depuis le milieu du siècle dernier jusqu'à nos jours, les Annales de Genève ne contiennent guère qu'une

énumération des débats qui se sont élevés entre le parti aristocratique & le parti populaire. Ces divisions ont été plus d'une fois accompagnées d'une telle animosité, elles ont occasionné des mouvemens si violens, que l'Etat sembloit menacé d'une subversion totale; mais on est toujours parvenu à les calmer avant qu'elles ayent eu des suites fâcheuses.

Vers le commencement de ce siècle, l'autorité du Conseil des deux cens étoit devenue à-peu-près absolue. Dans la vue de la restreindre, le parti populaire fit passer en 1707 une loi en vertu de laquelle il devoit être tenu, tous les cinq ans, une assemblée générale des citoyens & des Bourgeois, pour délibérer sur les affaires de la république. En conséquence, on s'assembla en 1712, & le premier acte de puissance que le peuple fit dans son état collectif fut d'abolir totalement la loi qui l'assembloit. Quelle que soit l'inconséquence & la légèreté du peuple, un évènement aussi extraordinaire que celui-là peut difficilement être attribué à cette seule cause. Si l'on consulte Rousseau, on verra que dans ses *Lettres de la montagne*, il l'impute aux artifices des Magistrats, & aux termes équivoques employés sur les billets en usage dans ces occasions; car la question proposée au peuple étoit, *si l'opinion des Conseils pour l'abolition des assem-*

blées générales périodiques devoit passer en force de loi? Or les mots placés sur les billets étoient *approbation, réjection*; en sorte que quelque parti qu'on prît, tout revenoit au même; car si l'on choisissoit *approbation*, l'on approuvoit l'avis des Conseils, qui rejetoit l'assemblée périodique, & si l'on prenoit *réjection*, l'on rejetoit l'assemblée périodique. Le lendemain, nombre de Citoyens furent se plaindre qu'on les avoit trompés, & qu'ils n'avoient point entendu rejeter les assemblées générales, mais l'avis des Conseils (2).

En conséquence de cette étrange abolition, le pouvoir du parti aristocratique faisoit de grands progrès; mais les citoyens, par un concours singulier de circonstances favorables, joint à un esprit d'union & de persévérance peu commun, parvinrent, il y a quelques années, à faire dans la constitution de Genève plusieurs changemens qui ont augmenté leurs priviléges, en limitant l'autorité des Conseils. Heureux, s'ils savent s'arrêter, & s'ils sentent que donner trop d'extension aux prérogatives du peuple, & qu'énerver totalement l'autorité des Magistrats, ce n'est pas assurer, c'est ébranler les fondemens de tout Gouvernement!

La constitution actuelle de la république de

(2) „ Voyez *Lettres de la Montagne*, Lettre VIII, notes „ (a a) & (b b) „. *Note du Traducteur.*

Genève paroît tenir le milieu entre celle des Cantons ariſtocratiques & celle des Cantons populaires. Elle eſt plus démocratique que les premiers, en ce que la ſouveraineté & la puiſſance légiſlative réſident excluſivement dans l'aſſemblée générale des Citoyens & des Bourgeois; elle eſt plus ariſtocratique que les derniers, eu égard à l'autorité conſidérable dont les Conſeils ſont inveſtis.

Les membres du *Sénat* ou petit Conſeil des vingt-cinq, jouiſſent, dans leur capacité collective, de pluſieurs prérogatives qui ne le cèdent en rien à celles dont les Sénats des Cantons les plus ariſtocratiques ſont pourvus. Ils nomment la moitié des membres du grand Conſeil; les principaux Magiſtrats ſont pris dans leur nombre; ils convoquent le grand Conſeil & l'aſſemblée générale des Citoyens & des Bourgeois; ils délibèrent préalablement ſur toutes les queſtions qui doivent être portées pardevant le grand Conſeil & l'aſſemblée générale: ou, en d'autres termes, c'eſt à eux qu'appartient le droit de *propoſer*; & conſéquemment, tout acte devant procéder d'eux, nulle loi ne peut paſſer ſans leur approbation. C'eſt auſſi dans ce Sénat que réſide la majeure partie du pouvoir exécutif; il eſt encore ſaiſi de l'adminiſtration des finances, & même, juſqu'à un certain point, de la juriſ-

diction civile & criminelle. Il nomme aux offices inférieurs du Gouvernement, & jouit exclusivement du droit de conférer la Bourgeoisie; outre cela, il forme, en conjonction avec trente-cinq Conseillers de son choix, un Conseil secret qu'il a seul le droit de convoquer, & qui ne s'assemble que dans des cas extraordinaires. Ces prérogatives, cependant, sont contrebalancées par les droits du grand Conseil & ceux de l'assemblée générale. Le grand Conseil élit dans le nombre de ses membres ceux qui doivent composer le Sénat; il reçoit les appels de toutes les causes dont l'objet excède une certaine valeur; il peut faire grâce aux criminels; il dispose des charges les plus importantes de l'Etat, à l'exception de celles dont la nomination appartient à l'assemblée générale; enfin, il approuve ou rejette à son gré tout ce qui lui est proposé par le Sénat, pour être présenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale du peuple, ou Conseil souverain, est composée des Citoyens & des Bourgeois de la ville; leur nombre monte à environ 1500, mais il est rare que les convocations en rassemblent plus de 1200, le reste étant établi hors de la République, ou accidentellement absent. J'aurois dû vous expliquer plutôt la différence qu'il y a entre *Citoyens* & *Bourgeois*. Les premiers sont les enfans des Ci-

toyens ou des Bourgeois nés dans l'intérieur de Genève ; les seconds sont, ou les fils des Citoyens & des Bourgeois nés hors de Genève (3), ou les étrangers qui ont acheté le droit de Cité. Les Bourgeois peuvent être élus membres du Conseil des deux cens, mais ce n'est qu'aux Citoyens seuls qu'il appartient d'entrer dans le Sénat, & de posséder les offices attachés à ce Corps.

L'assemblée générale a lieu deux fois l'an. Elle élit les principaux Magistrats, accepte ou rejette les lois & les ordonnances proposées par les deux Conseils, impose les taxes, contracte les alliances, déclare la guerre, conclut la paix, & nomme la moitié des membres du grand Conseil. Toutes les questions portées pardevant cette assemblée sont décidées à la pluralité des voix, mais chacun de ses membres est tenu de donner son suffrage purement & simplement, sans en discuter les motifs. Cette clause est très-judicieuse, parce que dans une assemblée populaire, composée, comme celle de Genève, d'hommes dont il n'est pas un seul qui ne connoisse à fond la constitution de la République, & qui tous

---

(3) Les enfans de ceux qui sont employés hors de Genève pour le service de la République, quoique nés chez l'étranger, conservent les droits de Citoyens. NOTE DE L'AUTEUR.

ont un extrême penchant pour les disputes politiques, si chaque votant avoit la liberté de soutenir son opinion par des argumens, il en naîtroit des débats interminables, & le tems se passeroit en turbulentes déclamations.

Les plus fortes barrières opposées au pouvoir du petit Conseil sont, premièrement la manière d'élire le *Syndic*, & secondement le droit de *représentation*. Les quatre Syndics ou Chefs de la République sont choisis tous les ans dans le nombre des membres du petit Conseil, par l'assemblée générale, & les Conseillers qui ont une fois rempli la place de Syndic ne peuvent être élus de nouveau pour l'occuper qu'au bout de trois ans. Le procédé de l'élection est tel : le petit Conseil nomme huit de ses membres dont le grand Conseil doit approuver le choix ; ces huit membres sont présentés aux suffrages de l'assemblée générale, qui choisit parmi eux les quatre Syndics, mais cette assemblée a le droit de rejeter les huit Candidats, & même tous les membres du Sénat successivement. Si ceci arrivoit, on prendroit dans le grand Conseil quatre membres pour les proposer au peuple, & ceux qui obtiendroient ainsi le Syndicat, devenant par le fait membres du Sénat, un nombre égal de Conseillers de ce Corps seroit dégradé pour aller remplir dans le grand Conseil les

places vacantes. Il eſt vrai qu'il eſt juſqu'à préſent ſans exemple que le peuple ait uſé de ce dernier droit (4).

Quant au droit de *repréſentation*, voici en quoi il conſiſte. Tous les Citoyens & les Bourgeois, ſoit ſeuls, ſoit réunis en corps, peuvent s'adreſſer au Sénat pour propoſer de nouveaux réglemens, ou pour faire des remontrances ſur les actes émanés des Magiſtrats. Ces repréſentations ſont peut-être le moyen le plus efficace que l'on puiſſe employer pour protéger les libertés du peuple contre les uſurpations des Conſeils, & ſouvent elles ont empêché ces deux Corps d'uſer d'une autorité auſſi arbitraire que celle que les Corps ſemblables exercent dans quelques-unes des Républiques de la Suiſſe. Les Magiſtrats ſont obligés de faire une réponſe détaillée à ces remontrances, car elles ſeroient réitérées ſi la réponſe ne paroiſſoit pas ſatisfaiſante. Suivant la nature & l'importance de la plainte, la repréſentation eſt faite par un moindre ou plus grand nombre de Citoyens. Il eſt arrivé plus d'une fois qu'une remontrance a été appuyée par pluſieurs centaines de patriotes, diviſés en différens corps.

---

(4) Depuis que ceci eſt écrit, j'ai appris qu'à l'élection de 1777, l'aſſemblée générale avoit ainſi expulſé quatre membres du Sénat. NOTE DE L'AUTEUR.

Les gages des Magiſtrats de Genève ſont ſi peu conſidérables, que les émolumens pécuniaires ne ſont ſûrement pas ce qui fait le prix de leurs offices. Des ſentimens élevés, une juſte ambition, le deſir de ſervir ſon pays, peut-être celui d'acquérir la conſidération perſonnelle que donnent toutes les charges de l'Etat, tels ſont les principaux mobiles qui engagent à ſolliciter l'admiſſion à la Magiſtrature. Il arrive de-là que les poſtes publics ſont généralement occupés par des hommes du plus grand mérite & du caractère le plus reſpectable. Les revenus de l'Etat, ſuivant l'eſtimation la plus forte, montent à peine à 30,000 livres ſterling, & cette modique ſomme répartie avec une ſage économie, eſt plus que ſuffiſante pour faire face aux dépenſes courantes, de manière que la République trouve le moyen de pourvoir à la ſûreté de ſes nombreux ſujets avec ce qu'un ſeul individu, ſoit en France, ſoit en Angleterre, diſſipe ſouvent annuellement pour ſoutenir un faſte inſenſé, ou ſatiſfaire des vices.

Il eſt ſingulier que dans une République auſſi indépendante, & dans laquelle les vrais principes de la liberté ſont auſſi bien & auſſi généralement entendus, il n'y ait pas un code précis de lois pénales; en effet, quoique les formes du procès criminel ſoient fixées avec

précision, l'instruction est secrette, & la nature de la peine est laissée à la détermination arbitraire des Juges. D'un autre côté, les franchises du peuple ne sont point établies avec l'exactitude que l'on auroit lieu d'attendre. Sous l'Episcopat d'*Adhémar Fabry*, qui occupoit le Siége de Genève dans le courant du XIV[e] siècle, on rédigea un certain nombre de réglemens pour le civil & le criminel, auxquels on joignit quelques coutumes & franchises particulières, & l'Evêque jura de maintenir l'observation de toutes les dispositions que cette compilation contenoit. Ces statuts, si l'on peut employer cette expression, furent confirmés par Amédée VIII, Duc de Savoye. Toutes les fois qu'il s'élève quelque discussion, le peuple en appelle à ce Code, mais les Magistrats refusent de le reconnoître, parce qu'il a été promulgué avant la déclaration de l'indépendance de la République. Quant aux lois qui ont été faites depuis par l'assemblée générale, il n'y en a qu'un petit nombre qui ait été imprimé & qui soit entre les mains de tout le monde. Le reste est enseveli dans les archives du Sénat, parce que l'assemblée générale n'ayant point de Secrétaire particulier, tout ce qui en émane est rédigé par le Secrétaire du Sénat; en sorte que celui-ci se trouve être le seul dépositaire des actes qui devroient être sans cesse exposés aux regards de

la République entière. Le peuple a demandé à diverſes repriſes un code de lois municipales & criminelles, dont toutes les parties fuſſent déterminées de manière à ne rien laiſſer à l'arbitrage des Juges; mais le Sénat a toujours trouvé moyen d'éluder cette juſte réquiſition.

Le code civil de Genève me paroît la partie la plus parfaite de ſa conſtitution. On y a prévu & réglé tout ce qui concerne le commerce, & ſes diſpoſitions ne peuvent manquer de protéger efficacement les propriétés individuelles. Il eſt inutile de vous faire une prolixe énumération des lois ſomptuaires, elles diffèrent peu de celles que l'on obſerve dans les Républiques de la Suiſſe, où ces réglemens prohibitifs ſont en vigueur. Mais il eſt une loi relative aux banqueroutes, dont la ſévérité eſt trop ſingulière pour que je n'en faſſe pas mention. Tout membre de l'un des deux Conſeils qui vient à faillir, eſt immédiatement dégradé, & dès cet inſtant il devient incapable d'occuper aucun poſte dans le Gouvernement juſqu'à ce qu'il ait fait honneur à ſes engagemens. Ses enfans même héritent de cette incapacité, & nul Citoyen n'eſt habile à exercer une charge publique, tant que les dettes de ſon père ne ſont pas payées.

Dans cette ville, comme dans toutes les capitales de la Suiſſe, il y a un grenier public. Les

magasins de cette espèce sont utiles dans tous les États, mais leur nécessité se fait particulièrement sentir au milieu d'un peuple aussi nombreux que celui de Genève, & qui se verroit tout-à-coup livré à toutes les horreurs de la famine, si les Etats voisins venoient à prohiber l'exportation des grains. En effet, l'importance de cet établissement a été reconnue à plusieurs reprises dans des tems de disette, & tous les Auteurs qui ont publié des observations sur le Gouvernement de Genève, se sont réunis pour donner à son grenier les éloges qu'il mérite. Mais ces mêmes Auteurs ne me paroissent pas avoir apperçu dans son institution un vice essentiel que l'on ne peut reprocher aux greniers du même genre, qui sont établis à Berne & à Zuric. Ce qu'on appelle ici la *Chambre du bled*, est une Commission permanente du grand Conseil, chargée d'approvisionner le magasin aux frais du Gouvernement. Le grain ayant été séché dans certaines étuves très-ingénieuses, est revendu en détail aux Fariniers & aux Boulangers. L'État gagne considérablement sur cette opération, & le grenier public reste toujours avec une réserve suffisante de bled pour nourrir toute la ville pendant 18 mois. Jusques-là tout est bien; mais on va voir que le fardeau de l'établissement retombe sur le pauvre seul. Les Directeurs achètent les grains au meilleur mar-

ché possible, & revendent ceux qui ont demeuré le plus long-tems dans le magasin, à un prix qui excède de beaucoup celui des pays voisins; les Boulangers sont donc obligés de vendre leur pain plus cher & d'une moindre qualité que celui que l'on acheteroit sur les frontières de Savoye. Mais l'importation du pain est défendue, en sorte que les familles qui ont des moyens font particulièrement leur provision de grain, tandis que les pauvres, auxquels cette spéculation ne peut convenir, sont forcés d'acheter à un haut prix chez les Boulangers leur nourriture quotidienne. Peut-être, au reste, le Gouvernement n'est-il pas en état de mettre son grenier sur le pied de ceux de Berne & de Zuric, en sacrifiant le profit de la *Chambre du bled.*

La ville est bien fortifiée du côté de la Savoye, & l'on y entretient régulièrement une garnison d'environ 900 hommes. Ces fortifications & cette garnison suffiroient pour repousser une attaque soudaine; mais on sent bien qu'elles ne pourroient soutenir un siége régulier. La sécurité de la République naît de son alliance avec les Suisses, par l'intermède de Zuric & Berne; & comme il est de l'intérêt de la France & de la Sardaigne de ménager les Suisses, &, par conséquent, de maintenir l'indépendance de Genève, cette ville doit sa sûreté à ce qui

feroit, dans d'autres circonftances, le fujet de fes craintes les plus fondées; c'eft-à-dire, à la proximité de deux Puiffances guerrières.

Cette République eft le feul Etat de la Suiffe qui n'ait point de Compagnies régulières dans les fervices étrangers; elle a fagement défendu l'enrôlement dans toute l'étendue de fon territoire.

Je fuis, &c.

LETTRE XXXVIII.

Bienne, 26 Octobre.

LE petit Etat de Bienne, qui contient à peine 6000 habitans, eft refferré entre le lac & une partie du Jura, eft entouré par les Cantons de Berne & de Soleure, l'Evêché de Bâle & la Principauté de Neufchâtel. La ville de Bienne eft fituée au pied même du Jura, à une petite diftance du lac qui peut avoir 9 milles de long fur 4 de large. Ses bords font rians & pittorefques. La ville de *Nidau*, étalée fur fa rive orientale, y forme un charmant point de vue. Vers le milieu du lac eft une ifle appartenante au Canton de Berne, & dans laquelle Rouffeau perfécuté demeura quelques mois, après avoir renoncé à tous fes droits de Citoyen de Genève, & jufqu'à ce que le Gouvernement

de Bâle l'eût expulsé de son territoire. Je ne puis m'empêcher d'observer à cette occasion, que le sort de ce Philosophe n'a pas été moins singulier que ses opinions, car après avoir été chassé de deux Républiques, il a trouvé un asyle dans la capitale d'une Monarchie absolue; & ce qui est plus extraordinaire, de cette Monarchie même, à l'instigation de laquelle on suppose que les Magistrats de Genève ont fait contre lui un acte de pouvoir arbitraire, acte dont les suites ont été la diminution de leur autorité.

L'Evêque de Bâle est Souverain de ce petit Etat; son pouvoir a été autrefois très-considérable : il est actuellement extrêmement limité. La constitution de Biénne est d'une nature si singulière, que je ne sais trop dans quelle classe la ranger. On ne peut la regarder ni comme une République indépendante, ni comme une Monarchie limitée; c'est plutôt un Etat mixte, qui tient de l'un & de l'autre de ces Gouvernemens.

L'Evêque de Bâle, ou, comme l'appellent les Cantons Protestans, le Prince de Porentru, reçoit, lors de sa nomination à l'Evêché, les hommages des Citoyens & de la Milice de Bienne, accompagnés de toutes les cérémonies extérieures du vasselage & de la subjection; mais en même tems il est obligé de confirmer de la manière la plus authentique & la plus solemnelle, tous les

priviléges & les franchises de cette ville. Il est représenté par un *Maire* de sa nomination, dont l'office & le pouvoir se réduisent à convoquer & présider le petit Conseil qui est la principale Cour de Justice; à recueillir les suffrages & prononcer l'arrêt, le tout sans avoir voix; & quoique la justice soit rendue au nom du Prince, ni lui, ni le Maire, n'ont le droit de faire grâce ou de commuer la peine. Toutes les causes, soit civiles, soit criminelles, sont portées en première instance pardevant ce Conseil; il y a appel au Conseil Souverain quand elles sont très-importantes. Dans l'un & l'autre cas, chacune des parties choisit un Juge du Tribunal pour lui servir d'Avocat, & ce Juge est obligé d'en exercer gratuitement l'office. Ce n'est point à ces Jurisconsultes que l'on peut appliquer le mot amer de Martial (1). Mais il faut avouer que l'espèce en est d'une extrême rareté.

Les revenus du Souverain montent environ à 300 l. sterling. Quelque modiques qu'ils soient, ils sont encore plus considérables que son autorité, car il n'a pas la moindre part à l'administration qui est totalement entre les mains des deux Conseils réunis. Le grand Conseil est investi de la puissance législative; le petit Conseil est revêtu de la puissance

(1) *Iras & verba locant.*

puissance exécutive. Le premier est composé de 40 membres, le second, de 24 seulement. Pour être admissible dans l'un & l'autre, il faut être marié. Ils élisent tous deux leurs propres membres. Jusques-là, il semble que la constitution soit totalement Aristocratique. Le *Bourguemaître* ou Chef de la régence est élu par les deux Conseils, & préside à leurs assemblées collectives. Son office est à vie, mais tous les ans il doit être confirmé dans son exercice par les Conseils réunis. Il en est de même de chacun des Magistrats. Les gages attachés à ces différens offices sont plus que modiques. En général, les dépenses du Gouvernement montent à une somme si médiocre, que ses revenus, quelque bornés qu'ils soient, peuvent être considérés comme inépuisables.

Il paroît, en outre, que cette République Protestante, nonobstant la souveraineté de son Evêque Catholique, jouit dans toute sa plénitude du droit d'imposer les taxes, contracter les alliances, déclarer la guerre & faire la paix, enfin, de faire tous les actes de l'indépendance la plus absolue. Cette singulière constitution est garantie par les Cantons de Berne, Fribourg & Soleure, avec lesquels l'Etat de Bienne est étroitement allié, & par le moyen desquels il devient membre de la confédération Helvétique. Et, ce qui n'est pas moins remarquable que tout ce que je viens de

dire, l'alliance qui subsiste entre Bienne & ces trois Cantons est supérieure à celle qui existe entr'eux & l'Evêque de Bâle, car Bienne a le droit d'envoyer un député à toutes les diètes, soit ordinaires, soit extraordinaires, tandis que son Souverain en est privé.

La langue du pays est un Allemand provincial, mais eu égard à la proximité de la Principauté de Neufchâtel, on y parle aussi un patois François. Le petit peuple qui l'habite est très-actif & très-industrieux, & l'on trouve un assez grand nombre de manufactures dans la capitale, qui, relativement à son étendue, a un commerce considérable.

J'ai été plusieurs fois dans le cas de vous observer qu'en Suisse on trouve dans les dernières classes du peuple un dégré d'intelligence bien supérieur à celui qui est dans tout autre pays le partage de la même espèce d'hommes. En conséquence, je priai hier mon hôte à souper, & je ne le trouvai pas du tout disposé à être un convive silencieux. Il me fit une longue description des cérémonies qui ont eu lieu dernièrement, lorsque les Citoyens firent hommage au nouvel Evêque. Je me suis beaucoup amusé à l'entendre exagérer avec tout l'enthousiasme de la vanité nationale, la beauté & la grandeur de ce spectacle, la magnificence de la procession, l'affluence des spectateurs étran-

gers que cette ſolemnité avoit attirés, enfin, les divertiſſemens de tout genre qui avoient terminé la fête. Aux termes pompeux qu'il employoit, vous auriez cru qu'il étoit queſtion du couronnement de l'Empereur ou du ſacre du Roi de France. Je conçois, au reſte, que pour l'habitant d'une petite ville, dont le Gouvernement eſt adminiſtré ſans la moindre apparence de pompe extérieure, & dans laquelle le luxe n'a fait encore nuls progrès, cette cérémonie a dû être un ſpectacle raviſſant. — Le récit de ce bonhomme me rappeloit au tems de ces grands vaſſaux de la Couronne, qui, prêtant foi & hommage à leur ſuzerain, lui juroient *de bouche* une obéiſſance lige, & ſe réſervoient, *de fait*, tous les droits de l'indépendance.

Je viens de paſſer quelques momens dans une promenade qui côtoie le lac dont les rivages ſont agréablement parſemés de maiſons de campagne. Au retour, j'ai traverſé une plaine qui eſt entre le lac & la ville, & que le Conſeil, en vertu d'une eſpèce de loi agraire, qui fait beaucoup d'honneur à ſa légiſlation, a partagée il y a long-tems entre les habitans. Elle eſt convertie en un nombre infini de petits potagers bien cultivés. — L'adminiſtration publique de cet Etat en miniature eſt, en effet, on ne peut pas plus ſage. Elle vient d'adopter le ſyſtême de

conférer la Bourgeoisie à un prix modéré. Ce réglement ne peut manquer d'accroître beaucoup la population & le commerce de cette ville.

Je connois trop bien vos sentimens, Monsieur, pour croire nécessaire de justifier le soin minutieux avec lequel j'ai fixé plusieurs fois vos regards sur de petits Etats qui ne sont que des diminutifs de Républiques. Vous êtes persuadé comme moi que l'étude des diverses formes qui distinguent les subdivisions des peuples, appartient à la connoissance des principes de la société civile, & doit fournir matière aux réflexions du Philosophe; en un mot, je suis persuadé que le moindre coin de terre, consacré par la présence de la liberté, est pour vous un objet digne, non-seulement de curiosité, mais de vénération.

Je suis, &c.

LETTRE XXXIX.

Soleure, 28 Octobre.

La route de Bienne à Soleure serpente au fond d'une vallée fertile & cultivée, qui est enfermée entre les montagnes de la chaîne du Jura. La ville de Soleure est agréablement située au bord de l'Aar qui éloignant ici ses rivages, coule sur

un lit plus vaste, & forme une belle rivière dominée par des collines escarpées. Le pays circonvoisin est très-riant & richement diversifié.

Je n'userai pas du droit que les voyageurs s'arrogent, de rassembler tous les contes absurdes qu'ils rencontrent sur leur passage, & j'aurois honte de vous affirmer avec certains Antiquaires, que Soleure fut bâtie par le Patriarche Abraham; mais j'avancerai sans doute une chose plus raisonnable, & que vous croirez plus aisément, en vous disant que cette ville, au gré de quelques autres, est une des douze qui furent détruites lors du départ des Helvétiens pour les Gaules Transalpines. Quoi qu'il en soit, au reste, de sa destruction & du tems auquel elle arriva, un grand nombre d'inscriptions, de médailles & d'autres antiquités, trouvées dans ses environs, doivent faire regarder comme probable, qu'elle a été rétablie par une Colonie Romaine, & son ancienne dénomination de *Castrum Solodurense*, la range sans contredit dans le nombre des forts Romains.

Durant la période d'ignorance & de barbarie, qui suivit la décadence de l'Empire Romain, on ne connoît guère autre chose de l'histoire de Soleure, sinon que cette ville fut saccagée & détruite par ces Nations septentrionales qui inondèrent la majeure partie de l'Europe. Depuis sa réédification jusqu'à son admission à la confédé-

ration Helvétique, fon état fut femblable à celui d'un grand nombre d'autres villes Impériales qui trouvèrent le moyen d'étendre peu-à-peu leur territoire, & qui, après de longs efforts & différens débats, parvinrent à s'affurer l'indépendance.

Le Canton de Soleure peut avoir douze milles de long fur fept dans fa plus grande largeur. Son étendue embraffe à-la-fois des plaines & quelques parties du Jura. Sa population eft évaluée entre 40 & 50,000 ames, dont la capitale feule contient environ 50,00. Tous fes habitans font Catholiques. Son Gouvernement eft Ariftocratique & fondé fur les mêmes principes que ceux de Lucerne & Fribourg. Les familles patriciennes font feules en poffeffion des offices publics. Le Confeil Souverain eft compofé de 120 membres, y compris les 35 qui forment le Sénat, & dont voici l'énumération : deux Avoyers, onze *Alt-Rath* ou Confeillers Vétérans; & 22 *Jung-Rath* ou jeunes Confeillers. Lorfqu'une des places de Vétéran vient à vaquer, elle eft occupée par le Doyen des jeunes Confeillers, & le vide occafionné par cette promotion, eft rempli par un membre du grand Confeil, du choix des 11 Vétérans. C'eft dans le nombre de ces Vétérans que l'on prend les quatre principaux Magiftrats de l'Etat; favoir, les deux Avoyers, le Banneret &

le Trésorier. A la mort de l'un des Avoyers, le Banneret lui succède de droit, après avoir toutefois satisfait à la formalité de se faire nommer par l'assemblée générale des Citoyens. Lorsqu'une des places du grand Conseil devient vacante, elle est remplie par un sujet du choix des Vétérans qui le prennent toujours dans la même tribu ou *compagnie* à laquelle le défunt appartenoit. Le Corps entier des Citoyens s'assemble tous les ans pour confirmer les Avoyers & le Banneret dans leurs fonctions respectives. En même tems, les 22 jeunes Conseillers confirment les 11 Vétérans qui, à leur tour, leur rendent le même service. Toutes ces confirmations sont de pure cérémonie. — On n'est éligible au grand Conseil qu'à l'âge de 20 ans, & au Sénat qu'à celui de 24.

Excepté le Trésorier qui est élu par le Conseil Souverain, & l'Avoyer qui est, ainsi que le Banneret, choisi par les Bourgeois, tous les Officiers publics sont à la nomination du Sénat qui est en même tems le Juge suprême de toutes les causes civiles & criminelles. Les revenus de l'Etat & les gages de ses Magistrats ne sont point du tout modiques, eu égard à la nature des Républiques Suisses; en sorte que les principales familles de la ville doivent la meilleure partie de leur aisance aux différens emplois qu'elles possèdent.

Le sol de ce Canton est extrêmement fertile, & les parties qui sont dans le Jura abondent en excellens pâturages, mais les bras manquent à la culture, & cette disette se fait sentir de plus en plus. Cependant, la terre est si favorable aux bleds, que l'on peut exporter annuellement le tiers de ce qu'elle en produit, sans préjudice pour la république. Le commerce de la ville & du Canton doit être compté pour rien, quoique leur situation soit extrêmement propre à entretenir des relations très-étendues.

L'Ambassadeur de France vers le Corps Helvétique, réside à Soleure, & c'est de-là qu'il distribue ces pensions ou subsides que le Roi son maître s'est engagé, par traité, à payer aux Cantons Catholiques, & qui montent à environ 50,000 liv. sterling. Louis XI est le premier Roi de France qui ait eu des troupes Suisses à son service, & qui ait payé des subsides pécuniaires à ces Républicains. Ces rétributions se sont beaucoup accrues sous ses successeurs; enfin, le traité d'alliance perpétuelle que François Ier conclut avec les Cantons, immédiatement après la bataille de Marignan, est regardé comme la base de tous les traités qui ont eu lieu depuis entre ces deux Puissances. Plusieurs Rois ont tiré de grands services de l'infanterie Suisse qui combattoit sous leurs drapeaux; elle a aidé Henri IV à monter sur le

trône de ses ancêtres, & fut d'une grande utilité à Louis XIII & à Louis XIV, dans les différentes guerres où ils se trouvèrent engagés; & en effet, nulles troupes ne se sont plus éminemment distinguées par leur fidélité, leur valeur & leur discipline.

Ce fut sous le règne de Louis XIV, en l'année 1663, que fut signé le dernier traité qui ait été conclu entre la France & la totalité de la Confédération Helvétique. Cette alliance devoit subsister pendant la durée successive de la vie du Monarque & de celle du Dauphin son fils, & huit ans au-delà; mais vers la fin de son règne, le Roi, eu égard à la mort de son fils, ayant proposé aux Cantons le renouvellement de l'alliance, en son nom & celui de son successeur, les Etats Protestans lui refusèrent leur consentement; & en conséquence, le nouveau traité n'eut lieu qu'avec les Etats Catholiques & la République du Valais.

Cette alliance différoit en quelques parties essentielles des alliances précédentes, particulièrement en ce qu'il y étoit stipulé qu'au cas où le Royaume de France seroit assailli, les Républiques Suisses contractantes permettroient une levée additionnelle qui se feroit aux frais de sa Majesté, & qui ne pourroit excéder 16000 hommes, mais qu'au contraire, si le Corps Helvétique entier, ou l'un des Cantons en particu-

lier, venoit à être attaqué par une Puissance étrangère, le Roi seroit obligé de fournir autant de troupes qu'il seroit jugé nécessaire ; & enfin, que si quelque démêlé survenoit entre les Cantons contractans, Sa Majesté, à la réquisition de la partie lésée, seroit autorisée à essayer tous les moyens amicaux de pacification ; mais que s'ils demeuroient sans effet, le Roi, en son nom & celui de son successeur, s'obligeoit à contraindre l'aggresseur de se conformer aux traités subsistans entre les Cantons & leurs co-alliés (1). Ce dernier article sembloit autoriser en quelque sorte l'immiscion du Roi de France dans les affaires politiques de la Suisse, & sous ce point de vue, il parut à plusieurs de ces Républicains, dangereux & incompatible avec l'indépendance absolue que leur Patrie avoit jusqu'alors mise au-dessus de tous les avantages.

La Cour de France s'efforce maintenant de

---

(1) Voici l'article : *Que si le Corps Helvétique, ou quelque Canton, est troublé intérieurement,... Sa Majesté, ou les Rois ses successeurs, emploieront d'abord les bons offices pour pacifier ces troubles, & que si cette voie n'avoit pas tout l'effet desiré, Sa Majesté emploieru à ses propres dépens les forces que Dieu lui a mises en main, pour obliger l'aggresseur de rentrer dans les règles prescrites par les alliances que les Cantons & les alliés ont entr'eux.* Dictionnaire Encyclopédique, mot HELVETIQUE, page 109. NOTE DE L'AUTEUR.

persuader aux Cantons Protestans d'accéder à l'alliance, pour réunir encore une fois les deux Puissances par un traité général, & l'on espère qu'on ne tardera pas à tenir à Soleure une Diète pour cet objet (2).

Je suis, &c.

---

(2) L'alliance a été en effet conclue à Soleure en Mai 1777, entre le Roi de France, d'une part, & de l'autre les XIII Cantons & tous leurs alliés. La durée de ce traité est de 50 ans. Conformément à sa teneur, si le Royaume de France venoit à être attaqué, les Suisses lui devroient un secours extraordinaire de 6000 hommes; & si les Cantons ou leurs alliés étoient assaillis, le Roi, dès qu'il en seroit requis, leur enverroit à ses frais tous les secours qui seroient jugés nécessaires. On a sagement omis l'article relatif à la médiation de la France, compris dans le traité conclu en 1715 avec les Etats Catholiques. Avant cette dernière alliance, nul des Etats Protestans ne recevoit des pensions de la France; mais par le 16e article de celle-ci, les Protestans de Glarus, d'Appenzell, ainsi que la ville de Bienne, sont convenus d'accepter les *argens de paix & d'alliance*. NOTE DE L'AUTEUR.



LETTRE XL.

Bâle, 1er Novembre.

Le chemin de Soleure à Bâle passe au milieu du Jura, & serpente le long de la vallée de *Balstahl*. Cette vallée est remarquable par sa fertilité, & quelqu'agreste & hérissée qu'elle soit, elle est parfaitement bien cultivée dans plusieurs de ses parties.

Je me suis un peu détourné de la route directe pour voir les ruines d'*Augusta-Rauracorum*, qui fut jadis une ville Romaine considérable. Elle est aujourd'hui réduite à l'état d'un simple village situé au bord du Rhin, & qui appartient au Canton de Bâle (1). Les restes de son ancienne splendeur sont on ne peut moins considérables, & tout se borne à quelques pilastres de marbre encore sur pied, aux fragmens de quelques autres, enfin, à une espèce d'enceinte sémi-circulaire de murailles, élevée sur un tertre, & dont la meilleure partie est convertie en des monceaux de débris couverts de ronces. De la forme de ces ruines j'aurois difficilement pu deviner qu'elles sont les restes d'une portion de théâtre dont l'ensemble

(1) „ Il se nomme *Augst* „. *Note du Traducteur.*

devoit être assez spacieux pour contenir plus de 12000 spectateurs; mais le célèbre *Schœpflin* a donné dans son *Alsacia illustrata* une description circonstanciée de ce théâtre & de ses dimensions, accompagnée de celle d'un temple auquel les colonnes de marbre dont je vous ai parlé, ont dû appartenir. On trouve encore ici les restes de quelques petits aqueducs qui apportoient de l'eau de la distance de plus de 12 milles; mais aucun de ces monumens de l'antiquité n'a quelque chose d'assez remarquable pour mériter une visite particulière.

Les paysans, en fouillant la terre dans le voisinage de ces ruines, trouvent fréquemment des médailles des Empereurs, depuis Auguste jusqu'à Constantin; & l'expérience leur a appris à distinguer avec quelque précision celles qui sont rares de celles qui sont communes. J'ai acheté à un Laboureur un Trajan & un Albinus qu'il venoit de découvrir, & quoique la première fût sans comparaison mieux conservée, il me fit payer la seconde trois fois autant, parce que, disoit-il, c'étoit la première qu'il voyoit.

J'arrivai avant-hier à Bâle, ayant de bonnes raisons pour croire qu'il étoit midi; quelle fut ma surprise d'entendre toutes les horloges de la ville me donner un démenti en sonnant une heure! Le fait est que cette ville avance d'une heure sur

le reste de l'Europe. On donne différentes raisons de cette singularité: quelques-uns assurent qu'elle doit son origine au dernier Concile de Bâle, pendant la tenue duquel on s'étoit avisé de hâter les horloges pour faire lever les Evêques & les Cardinaux, gens assez indolens & qui ne se pressoient jamais de se rendre à l'assemblée. D'autres vous renvoient à une conspiration: on devoit, disent-ils, surprendre la ville au coup de minuit, & assassiner les Magistrats; un des Bourguemaîtres, averti du complot peu de tems avant son exécution, imagina de faire sonner une heure à l'horloge; les conjurés crurent chacun en particulier avoir manqué l'instant, & se retirèrent: on ajoute que la marche de l'horloge a été conservée en mémoire de l'évènement. Enfin, l'on donne une troisième cause à cette étrange coutume, & celle-ci ne vous paroîtra pas la moins vraisemblable. Tout le monde sait que le chœur des églises est tourné vers le levant; celui de la cathédrale de Bâle s'écarte un peu de cette direction, & le cadran solaire qui règle la marche de l'horloge de la ville, placé sur le mur extérieur, participe à cette déclinaison, qui, suivant le calcul du célèbre *Bernouilli*, apporte dans ses indications une erreur de plus de 45 minutes.

Quelle que soit, au reste, l'origine de cet usage

bisarre, les Bâlois y sont tellement attachés qu'aussi souvent que l'on a proposé au Conseil Souverain de le réformer, la motion a été rejetée, & le peuple croiroit sérieusement que l'on empiète sur ses libertés, si l'on s'avisoit de soumettre ses horloges à l'heure du reste de la Chrétienté. Il y a quelques années qu'il fut secrètement convenu entre un certain nombre de Chefs de la ville que l'on courberoit tous les jours le style du cadran d'une demi-minute, pour le ramener insensiblement à l'heure véritable. Cet expédient fut mis en pratique, & l'horloge de la ville avoit déjà gagné près de trois quarts-d'heure, quand un accident découvrit le complot. Grande rumeur... & les Magistrats se virent obligés de remettre les choses dans leur premier état. Tant il est vrai que les coutumes les plus indifférentes & même les plus absurdes, jettent dans les esprits du vulgaire de si profondes racines, qu'il est souvent impossible de les extirper, & toujours dangereux de le tenter. Ceci est vrai, sur-tout chez un peuple tel que celui qui habite cette contrée, & qui montre une aversion insurmontable pour tout changement, quelque peu importans que puissent être les objets sur lesquels il porteroit; je n'ai pas besoin de vous rappeler combien il fallut de tems pour nous persuader, à nous An-

glois, de compter les années comme le reste de l'Europe civilisée (2).

Bâle est dans une situation délicieuse sur les bords du Rhin, & dans le lieu même où ce fleuve qui prend ici une largeur, une profondeur & une rapidité considérables, quitte sa direction de l'orient à l'occident pour tourner tout-à-coup vers le nord. Cette ville est divisée en deux parties jointes par un beau pont; la plus grande est du côté de la Suisse, & la plus petite du côté de l'Allemagne. Cette position est des plus favorables pour le commerce, & cet avantage n'a point été négligé, car on compte dans Bâle un grand nombre de manufactures

(2) „ Il n'est personne qui ne trouve dans sa mémoire une „ foule de faits singuliers relatifs à l'attachement aveugle que le „ peuple a pour ses usages, mais j'en citerai un que je crois peu „ connu. En 1776, un Maître d'Ecole novateur, vint troubler „ la tranquillité d'un village de l'Evêché de Spire, qui, de tems „ immémorial avoit la coutume de placer l'*y* immédiatement après „ l'*i*, dans son alphabet. Le nouveau Mentor de la jeunesse crut „ faire merveilles en le mettant à la place qu'on lui accorde ail- „ leurs; mais les têtes du village, moins faciles à corriger qu'un „ alphabet, s'enflammèrent contre l'innovation; la fermentation „ passa des enfans aux pères; la querelle s'échauffa, devint tra- „ gique.... il a fallu 600 dragons pour soutenir l'*y* & le Maître „ d'Ecole dans leurs nouveaux postes; mais on doute que le vil- „ lage puisse se résoudre à faire apprendre à lire à ses enfans, de- „ puis la fatale transposition qui a si fort dérangé ses idées „. *Note du Traducteur.*

de

de toute eſpèce, & ſes principaux négocians ſont un commerce auſſi riche qu'étendu.

La cathédrale eſt un édifice gothique, qui ne manque point d'élégance, mais que l'on a étrangement défiguré par le gros rouge dont on a barbouillé tout ſon extérieur. Dans cette cathédrale, repoſent ſous un marbre, les reſtes vénérables du grand *Eraſme*. Cet Ecrivain célèbre réuniſſoit au ſavoir le plus profond, une élégance de ſtyle particulière, & une vivacité d'eſprit, qu'il exerça non-ſeulement contre les vices & l'ignorance des Moines, mais contre les abus & le déſordre de l'Egliſe Romaine. Il fut le précurſeur de Luther & commit les premières hoſtilités contre les Catholiques, dans l'affaire de la vente des Indulgences; mais lorſqu'enſuite la querelle prit un tour plus ſérieux, & que la rupture devint inévitable, il condamna les entrepriſes de cet impérieux Réformateur, & les regarda comme inexcuſables. En vain il avoit lui-même cenſuré & mis au grand jour les abus tant reprochés à la Religion Catholique, il prêchoit avec zèle l'obéiſſance ſubmiſſive à ce qu'il appeloit l'Egliſe Univerſelle. Conformément à ces principes, il engageoit les Proteſtans à faire en ſorte d'obtenir par des moyens doux ce qu'ils pourroient perdre par une révolte indiſcrette.

Des conſeils auſſi modérés ne pouvoient con-

venir à l'esprit impétueux & entreprenant de Luther; en sorte qu'Erasme jouant le rôle de médiateur, & cherchant à rallentir de tous côtés les flammes de la discorde, ne réussit qu'à s'attirer la haine des deux partis, & tandis que l'un lui reprochoit d'avoir été trop loin, l'autre le blâmoit de n'avoir pas été beaucoup plus loin encore. C'est par allusion aux incertitudes de sa conduite qu'un de ses adversaires lui appliqua heureusement ce vers de Virgile :

Terras inter cœlumque volabat.

Il voloit entre le ciel & la terre.

A le juger impartialement, la vérité paroît être qu'il ne se sentoit nullement disposé à devenir le martyr de la cause. La timidité naturelle de son caractère, jointe à une déférence trop grande pour des personnes d'un rang & d'un pouvoir supérieur, & peut-être.... le dirai-je?... la crainte de perdre ses pensions, ont pu être au nombre des motifs prépondérans qui l'ont engagé à prendre décidément un parti opposé à celui des Réformateurs, & à condamner leur séparation de l'Eglise de Rome.

Il y auroit néanmoins de l'injustice à attribuer entiérement la conduite d'Erasme à des considérations personnelles; on doit imputer beaucoup aux impressions profondes d'anciens préjugés, &

quelque chose à cet amour de la paix, qui étoit naturalisé dans son coeur, ainsi qu'à cette studieuse tranquillité, qui semble avoir été le principe déterminant de la majeure partie de ses actions. Mais quand même on découvriroit dans le caractère de ce grand homme quelque chose qui pût présenter une face douteuse, sa mémoire n'en doit pas moins être sacrée pour tout ami du génie, du savoir & de la modération. Le feu de l'imagination, la sagacité du jugement, une érudition profonde & variée, étoient à-la-fois son partage. Il a su donner un vernis d'élégance, même à des controverses théologiques, & a contribué beaucoup à délivrer les Lettres du jargon scholastique qui infectoit leur langage; en un mot, il ne lui manqua rien, si ce n'est peut-être un peu plus de courage, pour réunir les suffrages, & se trouver au rang des hommes principaux de son siècle.

Erasme a fait rejaillir beaucoup de gloire sur cette ville, en la choisissant pour sa résidence favorite, & en publiant dans son sein la plus grande partie de ses inestimables ouvrages. On conserve avec vénération dans la bibliothèque publique, un petit nombre de ses Lettres, & son testament écrit de sa main, ainsi que son couteau & son sceau.

La Bibliothèque possède quelques manuscrits précieux; on peut mettre au rang des plus curieux

ceux qui contiennent les pièces rélatives au Concile de Bâle, & certains volumes des Lettres adressées aux premiers Réformateurs, ou écrites par eux-mêmes & par un grand nombre d'hommes de lettres, des XVe, XVIe, & XVIIe, siècles. La collection des livres imprimés est peu nombreuse, mais remarquable par des éditions rares & précieuses, & sur-tout par celles du XVe siècle.

Dans une suite des salles appartenantes à la Bibliothèque, on trouve un cabinet d'Histoire naturelle, un médaillier, une collection de pierres gravées, quelques antiquités découvertes à *Augst*, enfin, un nombre considérable d'estampes, & quelques tableaux & dessins, qui sont, pour la plupart, des originaux de *Holbein*, Peintre né dans cette ville. Les peintures sont en général de la plus parfaite conservation, & ce qui ajoute un prix inestimable à leur suite, c'est que le connoisseur y peut suivre à la trace les différentes manières du maître, & comparer les ouvrages de sa jeunesse avec ceux de son meilleur âge. La plus précieuse de ses productions est une Passion divisée en huit tableaux, dans lesquels ce grand Artiste a porté à sa perfection le coloris brillant qui distingue si singulièrement toutes ses compositions. J'ai été frappé d'un profil d'Erasme, son ami & son patron. Il le représente écrivant son Commentaire sur S. Matthieu; & l'on distingue dans le

caractère de sa figure, un esprit, un feu, qui peignent admirablement l'ame & les talens de ce grand homme (3).

La *danse des morts*, qui se voit dans le cimetière des Prédicans du fauxbourg Saint-Jean, est toujours montrée aux étrangers comme un ouvrage de Holbein. Elle est peinte à l'huile sur un mur, & gardée par une ballustrade de fer; mais comme elle a été retouchée par différentes mains, il est impossible d'y retrouver la moindre trace du pinceau de Holbein, & dans

---

(3) „ Parmi les tableaux de Holbein, j'ai remarqué un charmant portrait que ce grand Peintre fit d'une Dame de Bâle, „ qui, de son tems, avoit de la célébrité. On imaginera facilement de quel genre étoit sa renommée, quand on saura „ qu'il l'a vêtue en Laïs & qu'il l'a accompagnée d'un Amour „ qui s'appuie sur ses genoux, tenant à la main un de ses „ dards les plus acérés. Ce tableau a été retrouvé sur un Autel où le peuple adoroit la Belle sous le nom de la Mère „ de Dieu. Le cadre noir qui l'entoure porte encore cette „ inscription pieuse, écrite en lettres d'or : *Verbum Domini* „ *manet in æternum*. Cette méprise me rappela celle des habitans de Fribourg en Brisgaw, qui, tous les ans encore, „ portent à la procession de la Fête-Dieu une statue de la Vierge, „ parée d'un chapelet de médailles d'or. Ce prétendu chapelet „ est terminé par une grosse médaille du poids de 10 à 12 louis, „ où l'on voit d'un côté un Livre ouvert, avec les deux lettres A. C., expliquées par le revers qui porte en bon Allemand le formulaire de la Confession d'Augsbourg „. *Note du Traducteur.*

le fait, M. *Horace Walpole* & d'autres juges aussi peu récusables, ont prouvé jusqu'à l'évidence, que non-seulement cette danse a été peinte avant la naissance de ce Peintre, & pour conserver la mémoire de la peste qui ravagea Bâle pendant la tenue du célèbre Concile, convoqué en 1431 par le Pape Eugène IV, mais que Holbein ne fut pas même employé à la réparer. Il est probable, à la vérité, que c'est dans cet ancien monument qu'il a pris l'idée de ses fameux dessins de la danse des morts. En traitant ce sujet, il a déployé une richesse d'imaginations si surprenante, il a montré tant de jugement dans sa manière de groupper les figures, & tant d'esprit dans leur exécution, que *Rubens* se plaisoit à étudier ces dessins avec une attention particulière, & ne dédaigna pas d'en faire lui-même des copies (4).

---

(4) Les originaux furent achetés par M. *Fleischmann* de Strasbourg, à la vente de la fameuse collection de Crozat à Paris, dont Mariette a donné un Catalogue. Ils sont maintenant entre les mains du Prince Gallitzin, Ambassadeur de Russie à Vienne. Ils consistent en 44 petits dessins. Les contours sont esquissés à la plume, & ombrés légèrement à l'encre de la Chine. J'ai été à portée de les voir souvent pendant mon séjour à Vienne; & ce qui m'a toujours frappé le plus, c'est l'étonnante variété d'attitudes & de caractères sous lesquels la mort est représentée. NOTE DE L'AUTEUR.

Il existe quelques estampes gravées d'après ces dessins par *Hollar*, mais elles sont très-rares. M. *de Mechel*, célèbre Artiste de cette ville, s'occupe maintenant à en donner des gravures, faites sur les originaux (5); elles ne peuvent manquer d'être bien reçues par les amateurs des beaux-arts (6).

Il achève aussi une suite d'estampes faites d'a-

---

(5) Ces estampes ont été mises au jour depuis que cette Lettre est écrite. M. de Mechel en a augmenté la suite de 4 dessins qui ne sont point dans la collection du Prince de Gallitzin, & qu'il a pris dans les gravures de Hollar. Mais il a rejeté, comme étrangers au sujet, plusieurs grouppes délicieux d'enfans bachiques, qui me paroissoient égaler en vérité & en beauté tout ce que j'ai vu de mieux dans Rubens. M. de Mechel conclut ingénieusement de la parure & du caractère de quelques-unes des figures de la danse des morts, que l'Auteur les a dessinées pendant son séjour en Angleterre. Elles étoient probablement dans la collection d'*Arundel* quand Hollar les copia. NOTE DE L'AUTEUR.

(6) „ Vers l'époque où Holbein dessina cette danse des „ morts, ce genre de composition étoit fort à la mode. Entr'autres ouvrages sur ce sujet, j'ai vu un livre curieux, „ intitulé: *Les simulachres & historiées faces de la mort, autant élégamment pourtraictes que artificiellement imaginées. A Lyon, soubz l'Ecu de Colaigne*, 1538; dans lequel on „ trouve 41 gravures en bois, enluminées, & dont le pre- „ mier trait est très-bon. Plusieurs de ces gravures m'ont rap- „ pelé la danse des morts de Holbein, mais je n'ai pas pu „ comparer „. *Note du Traducteur.*

près les beaux tableaux de la gallerie de *Dusseldorff*, & les gravures des fameuses médailles de *Hedlinger*. Cet habile Graveur possède lui-même une collection de tableaux peu nombreuse, mais bien choisie; quant à ses estampes qui sont l'objet de son commerce, il en a le magasin le plus complet de l'Europe. Je ne connois pas un homme auquel le voyageur curieux puisse s'adresser avec plus d'avantage, & dont il puisse recevoir des avis plus instructifs, que de M. de Mechel. Il réunit à une étude particulière des merveilles physiques de la Suisse, des connoissances détaillées sur les Gouvernemens, les coutumes & les mœurs des différens Cantons. Lié d'intimité avec ce qu'il y a de plus estimable parmi les savans de son Pays, ses lettres de recommandation sont les plus désirables & les plus utiles de toutes; & l'on peut dire qu'il a autant de plaisir à rendre de bons offices que l'on peut en avoir à les recevoir. Un grand fonds de bonne humeur & une aimable franchise de caractère, jointe à une certaine originalité de manières, se réunissent à tout ce qu'il a d'ailleurs d'excellentes qualités, pour rendre sa connoissance aussi agréable qu'utile.

Je suis, &c.

LETTRE XLI.

Constitution de Bâle.

LA ville de Bâle étoit autrefois sous la domination de ses Evêques, mais leur autorité reçut peu-à-peu tant d'atteintes, qu'avant la réformation même elle étoit à-peu-près réduite à rien. En 1501 le Canton s'unit à la confédération Helvétique, & y prit le neuvième rang. Depuis cette époque, les Evêques abandonnèrent Bâle pour fixer leur résidence à Porentru, & bientôt ils achevèrent de perdre le petit nombre de prérogatives & l'ombre de pouvoir qui leur restoient. Lors de l'introduction de la réformation, la constitution civile du Canton de Bâle changea en quelque sorte de nature, & le parti Aristocratique ayant perdu de son pouvoir, on vit prendre au Gouvernement une forme plus populaire.

Si l'on considéroit théoriquement la nature de l'Aristocratie, & de la Démocratie, on croiroit à peine possible de diviser ces deux formes de Gouvernement en autant d'espèces que la Suisse en présente. Car dans ce Pays, il n'est pas une seule République qui ne soit modifiée de manière à ne pouvoir être confondue avec aucune de celles du même genre; & dans cette diversité de for-

mes il n'en est point de plus singulière que celle de Bâle Si l'on se contente de jeter un coup-d'œil sur les grands traits de sa constitution, on n'y voit qu'une Aristocratie absolue (1); mais un second regard donné à ses détails, la montre inclinant vers la Démocratie. La puissance législative réside dans la réunion du grand & du petit Conseil, composés ensemble d'environ 300 membres; ainsi combinés, ces deux Conseils jouissent d'une autorité que rien ne borne ni ne contredit. D'eux seuls émanent les lois; à eux seuls il appartient de déclarer la guerre, de faire la paix, de créer des impôts; ils nomment à tous les Offices de Magistrature; ils élisent leurs propres membres; ils disposent de tous les emplois publics; ils confèrent le droit de Bourgeoisie.

L'administration générale des affaires de l'Etat est commise par le Conseil Souverain au Sénat

(1) L'Aristocratie définie dans le sens le plus étroit, est ce Gouvernement qui met le pouvoir suprême entre les mains des nobles, à l'exclusion du peuple; mais je n'emploie ici cette dénomination que pour désigner celui qui confine l'autorité souveraine dans un nombre limité de Citoyens, sans considérer s'ils sont Patriciens ou Plébéiens, nobles ou roturiers. Car à Bâle, tout Citoyen noble, & qui, par choix, veut conserver son titre de noblesse, est exclus sans retour du nombre des éligibles au Conseil Souverain. NOTE DE L'AUTEUR.

ou petit Conseil, c'est-à-dire, à une partie de lui-même. Ce Sénat, composé de 60 membres; outre les quatre Chefs de la République, qui sont deux Bourguemaîtres & deux Tribuns, est partagé en deux divisions égales, qui alternent. La division en exercice y demeure un an; pendant ce tems, elle juge définitivement toutes les causes criminelles, surveille la police, & exerce différens pouvoirs subordonnés au Conseil Souverain.

Le corps de Citoyens ne s'assemble qu'une fois l'an pour recevoir le serment que font publiquement les Magistrats, de maintenir les lois dans leur intégrité, & de conserver sans atteinte les libertés & immunités du Peuple. Le serment réciproque d'allégeance aux Magistrats est reçu des Citoyens dans leurs tribus respectives.

Quel que soit cependant le pouvoir illimité du Conseil Souverain, & l'importance de ses prérogatives, le moindre des Citoyens est légalement capable d'y être admis, & peut réellement y entrer, vu le singulier procédé mis en usage dans les élections. Car les Sénateurs des deux Conseils sont pris dans toutes les Classes des Citoyens, les membres seuls de l'Université exceptés. Les Citoyens sont divisés en 18 tribus, 15 desquelles appartiennent à la grande ville, & 3 seulement à la petite : chacune des 15 premières fournit quatre membres au Sénat, & les 18 ensemble en four-

nissent chacune 12 au grand Conseil (2). Toutes ces élections se faisoient autrefois à la pluralité des voix ; mais, comme au moyen de cette méthode, le Candidat le plus riche étoit toujours certain d'être préféré, on établit ce qu'on appelle le *Ternaire:* trois Candidats étoient nommés, & le sort décidoit entr'eux.

Quoique cette manière d'élire fût un obstacle assez puissant opposé à la corruption, il ne parut pas encore suffisant pour contrebalancer l'influence des richesses ; & les Marchands qui composent la majeure partie du Conseil Souverain, ne parvenoient que rarement ou jamais aux charges honorables & lucratives de l'Etat. Ils firent donc passer une loi qui changea de *Ternaire* en *Senaire.* Depuis, au lieu de trois Candidats, on en élit six pour faire décider au sort celui qui occu-

(2) „ Il me semble que M. Coxe confond. Les Citoyens „ de la petite ville sont fondus dans les tribus de la grande, „ & quoique ceci rendît leur condition absolument égale, ils „ ont obtenu d'être encore formés en trois sociétés (*Gesellschaften*), qui envoient chacune 12 membres au grand Conseil. „ Les droits particuliers du *Petit-Bâle* sont fort singuliers, ses „ Citoyens perdent le droit de cité *ipso facto*, lorsqu'ils vont „ habiter la grande ville ; & ceux de ses Conseillers qui s'é- „ tablissent dans cette dernière, sont obligés de conserver une „ chambre dans la petite ville, & d'y laisser leur robe magis- „ trale, pour aller l'y prendre & l'y déposer les jours de Con- „ seil „. *Note du Traducteur.*

pera le poste vacant. Leurs noms sont placés dans un sac, & six billets, sur l'un desquels on a écrit la dénomination de l'emploi vacant, sont mis dans un autre. Deux personnes sont nommées pour tirer cette loterie officiale, & puisent à-la-fois dans les sacs; celui des compétiteurs avec le nom duquel on tire l'heureux billet, obtient l'emploi désigné.

Ce seroit vous faire essuyer tout l'ennui d'un détail peu intéressant, que d'entreprendre l'énumération minutieuse des formes & des circonstances requises pour procéder au choix des différens Candidats qui doivent courir le hasard de la nomination. Je me contenterai de vous en donner une idée générale, en vous disant que lorsqu'il vient à vaquer une place, dans le grand Conseil, par exemple, les six compétiteurs doivent être choisis dans la tribu même du défunt & par ceux des membres du grand Conseil qui sont de la même tribu. Les Candidats pour le grand Sénat sont, dans certaines occasions, nommés par le Conseil Souverain entier, & dans d'autres, par ceux de ses membres, seulement, qui appartiennent à la tribu qui a perdu celui dont le siége est vacant; mais dans l'un & l'autre cas, les Candidats doivent être membres du grand Conseil. Il est une seule circonstance dans laquelle le *Senaire* n'est point en usage;

c'eſt à la mort d'un Bourguemaître, car alors un des Tribuns lui ſuccède de droit.

On imagineroit que des maux de tous les genres doivent être la ſuite néceſſaire de l'uſage abſurde qui abandonne ainſi aux caprices du ſort le ſoin de remplir les poſtes les plus importans du Gouvernement; & en effet, il n'eſt pas rare de voir un Candidat, capable par ſes connoiſſances & ſes talens, de rendre de grands ſervices à l'Etat, attendre en vain toute ſa vie le billet heureux que la fortune ſe plaît à donner à celui qui eſt le moins propre à remplir les devoirs qui lui ſont impoſés. Cependant, nonobſtant les bévues inſéparables de ce procédé, les affaires publiques ſont en général aſſez bien conduites; & il n'y a qu'un très-petit nombre d'exemples, ſi même il y en a, que la juſtice ait été mal adminiſtrée, ou que l'innocence ait été ſacrifiée à la richeſſe ou au crédit.

Les Conſeillers d'Etat & les différens Magiſtrats ne ſont pas les ſeuls dont les offices s'acquièrent par le ſort. Qui croiroit que l'on emploie la même méthode pour élire les Profeſſeurs de l'Univerſité? Il eſt vrai que les trois Candidats (car dans ce cas-ci le *Ternaire* eſt encore en uſage) doivent être choiſis dans le nombre de ceux qui ont pris le Doctorat; mais il arrive de-là que rien n'eſt plus commun que de voir des gens ſolliciter l'avantage d'être mis au nombre des Candidats pour une

Chaire qui n'a jamais été l'objet de leurs études, lorſque celle qui auroit pu leur convenir eſt actuellement occupée; parce qu'en cas de ſuccès, les Profeſſeurs déplacés troquent enſemble, & tout rentre dans l'ordre. Je produirai un exemple de ces permutations dans une famille connue de tous ceux qui ſont verſés dans l'étude des ſciences exactes. *Jean Bernouilli*, ce fameux Profeſſeur de Mathématiques de l'Univerſité, qui mourut en 1748, laiſſa deux fils, *Jacques* & *Jean*, qui vivent tous deux, & qui jouiſſent de la célébrité due aux rares talens qu'ils ont déployés dans la ſcience que leur père & leur grand-père ont cultivée avec un ſi grand ſuccès. *Jean*, après avoir été pluſieurs fois joueur malheureux dans cette loterie de Profeſſorats, finit par y gagner une chaire de Rhétorique. Mais à la mort de ſon père il troqua avec M. *Rumſpeck*, à qui la fortune, avec ſon diſcernement ordinaire, avoit jugé à propos de donner la chaire de Mathématiques. Il en arriva autant à ſon frère *Daniel*. Le haſard l'avoit créé Profeſſeur de Botanique & d'Anatomie; quelques années après, il eut le bonheur de trouver un Profeſſeur d'Hiſtoire Naturelle auſſi déplacé que lui, & de faire un échange qui les ſatisfit tous deux.

Les lois ſomptuaires ſont très-ſévères à Bâle. Non-ſeulement on y trouve en vigueur la plu-

part de celles des Républiques Suiſſes, mais la jalouſie du parti Démocratique en a fait paſſer de nouvelles. L'uſage des voitures dans l'intérieur de la ville, n'eſt point, il eſt vrai, prohibé ici comme à Zuric, mais cette tolérance eſt rachetée par une ſingularité bien plus extraordinaire : il eſt défendu à tout Citoyen ou habitant qui ſe ſert d'un carroſſe, d'avoir un domeſtique derrière. Ceci prouve que les lois de cette eſpèce peuvent, dans quelques occaſions, être portées juſqu'à la plus ſcrupuleuſe & la plus ridicule minutie. Mais, en général, il faut avouer que ce ſont d'excellens réglemens, & que les prohibitions de ce genre ſont non-ſeulement utiles, mais néceſſaires dans une petite République. Elles ont inconteſtablement rendu à cette ville un grand ſervice; car nonobſtant le nombre de familles conſidérablement riches qu'elle contient, il y règne encore une telle ſimplicité de mœurs, que vous ne m'entendriez pas ſans rire ſi je vous faiſois le détail des objets que l'on flétrit ici par l'injurieuſe dénomination de *luxe.* Et malgré le voiſinage de la France, les modes de ce Royaume, qui ſont univerſellement répandues parmi les habitans aiſés de Fribourg & Soleure, ſont totalement inconnues à Bâle.

Le bas peuple de cette ville eſt en général ſi prévenu en faveur de ſa patrie, qu'il paroît convaincu

vaincu que le vrai bonheur n'exiſte qu'à Bâle. Et dans le fait, il n'eſt peut-être aucun lieu du monde où cette claſſe d'hommes ſoit auſſi heureuſe. Le moindre individu s'énorgueillit de ſa liberté, & en a le droit. D'ailleurs, les priviléges & immunités conſidérables dont le corps des Citoyens jouit, & l'eſpérance fondée que chacun de ſes membres peut avoir, de faire un jour partie du Conſeil Souverain, donne au dernier des Bourgeois une ſorte de conſidération perſonnelle qui l'entretient dans le ſentiment flatteur de ſa propre importance. En effet, dans le nombre des Magiſtrats on en compte pluſieurs qui exercent des métiers inférieurs. L'un des membres actuels du petit Conſeil eſt Boulanger; c'eſt à la vérité un homme plein de connoiſſances, & d'un mérite diſtingué. Il a même été en paſſe de devenir Chef de la République, car on l'a vu deux fois au nombre de ſix Candidats élus pour tirer au ſort l'office de Tribun du peuple.

Nulle part la conduite des Magiſtrats n'eſt plus librement & plus ſévèrement cenſurée qu'à Bâle. Il eſt certain que le peuple peut quelquefois abuſer de ce privilége, & l'étendre au-delà des limites convenables, mais dans aucun cas on ne ſauroit lui en enlever totalement l'uſage, ſans porter un coup mortel à ſa liberté; car ce droit eſt eſſentiellement attaché à

l'indépendance, & nul Gouvernement libre ne peut survivre long-tems à son extinction.

Bâle excède de beaucoup en étendue toutes les autres villes de la Suisse, & paroît avoir été l'une des plus peuplées. Son enceinte contiendroit facilement 100,000 habitans & plus, tandis que maintenant on en compte à peine 11000. Plusieurs causes différentes ont sans doute concouru à opérer cette prodigieuse dépopulation, je n'indiquerai qu'une ou deux de celles que l'on peut assigner.

Il est démontré par des calculs, dont le résultat est incontestable, que dans toutes les grandes villes le nombre des morts surpasse celui des naissances; & l'on doit conclure de cette vérité, que si cet excédent n'est pas compensé par une affluence régulière de nouveaux habitans, une grande ville doit tendre rapidement à sa dépopulation. Mais les Citoyens de Bâle sont à tel point jaloux du droit de Bourgeoisie, & s'énorgueillissent tellement de ses priviléges, qu'ils daignent rarement le conférer à des étrangers, qui ne pouvant sans cela établir aucun commerce & exercer aucun métier dans leur ville, ne viennent point y réparer les pertes continuelles que sa population essuie. Il y a quelques années, cependant, que plusieurs Magistrats convaincus des mauvais effets de cette exclusion illimitée, par-

vinrent à faire passer une loi en vertu de laquelle les étrangers peuvent être admis à partager la liberté de la ville, & les droits de Cité; mais cette loi fut en même tems embarrassée de tant de restrictions, qu'elle est devenue incapable de remplir l'objet pour lequel elle étoit imaginée. Tous les motifs possibles d'intérêt privé & d'ambition se sont ligués pour détruire son efficacité: je n'en suis pas surpris; car des sociétés entières d'hommes sont rarement mues par un esprit assez généreux pour sacrifier les avantages personnels & immédiats, au bien-être & à la prospérité future de leur Pays.

Je suis, &c.

LETTRE XLIII.

PENDANT le séjour que j'ai fait à Bâle, la curiosité m'a engagé à visiter l'Hôpital & le Cimetière de Saint-Jacques, situés à peu de distance de la ville, & près de la petite rivière de *Birsch*, célèbre par le combat désespéré qui eut lieu sur ses rives, entre les Suisses, & les François commandés par le Dauphin, depuis, Louis XI. Jamais l'intrépide valeur des Suisses ne se montra d'une manière plus signalée, que dans la résistance que quelques bataillons opposèrent à l'ennemi dans cette journée mémorable. Cette fameuse bataille fut la suite de certains

différens qui s'étoient élevés entre le Canton de Zuric d'une part, & ceux de Schwitz & Glarus de l'autre. Le premier ayant refusé d'accepter la médiation des cinq Cantons neutres, qui avoient prononcé en faveur des derniers, cela donna lieu à une guerre civile; & le Canton de Zuric conclut une alliance avec l'Empereur Frédéric III. Les sept autres Cantons regardant avec raison un traité qui unissoit un de leurs membres à la Maison d'Autriche, comme une infraction à leur alliance générale, mirent le siége devant Zuric, pour forcer le Canton à y renoncer. Frédéric, hors d'état de le secourir, s'adressa à Charles VII, Roi de France, pour en obtenir une augmentation de forces. Celui-ci, tant dans la vue de dissoudre le Concile de Bâle, que pour satisfaire à la demande de l'Empereur, mit sur pied une armée considérable, & en donna le commandement à son fils Louis. Le Dauphin entra donc en Alsace, & après avoir fatigué & dévasté les provinces voisines, il parut devant Bâle. Aussi-tôt on détacha de l'armée des Confédérés, alors occupés à faire le siége de *Farnsberg*, un corps de 1500 hommes, auxquels on ordonna de se jeter dans Bâle, dont la garnison étoit très-foible.

Cette poignée d'hommes avança sans interruption jusqu'à la plaine de *Brattelen*. Là, elle chargea 8000 cavaliers de l'armée ennemie avec une

bravoure si déterminée & si bien dirigée, qu'ils furent repoussés jusqu'à *Mutleez* où un nouveau corps les joignit. Mais nonobstant ce renfort, les Suisses les attaquèrent derechef avec une intrépidité égale, & les forcèrent à repasser la rivière de *Birsch* qui couvroit le corps de l'armée. Telle étoit l'inébranlable fermeté des Suisses dans ces différentes rencontres, que pour me servir des expressions d'une ancienne chronique Françoise, lorsque la cavalerie les chargeoit, *elle ne faisoit pas plus d'impression sur eux que si elle avoit attaqué un roc ou une muraille impénétrable.* Encouragés par cet étonnant succès, & pénétrés d'indignation contre les ennemis de leur pays, les Suisses fermant l'oreille aux remontrances de leurs Officiers, osèrent témérairement entreprendre de forcer un pont qui étoit défendu par un nombreux détachement; mais cet effort d'une valeur inconsidérée, n'ayant eu nul effet, on vit ces braves soldats se jeter l'un après l'autre dans la rivière, qui étoit guéable, & gagner le rivage opposé, en face d'une batterie qui tiroit contr'eux.

Que pouvoit, au reste, le courage désespéré d'un aussi petit nombre de combattans, contre une armée de 30,000 hommes, avantageusement postés dans une vaste plaine? Bientôt ils se virent réduits à l'alternative de mettre bas les armes ou

en coûta au Dauphin, il eſt encore beaucoup plus difficile de l'apprécier, mais ſa perte doit avoir été conſidérable, car il demeura trois jours ſur le champ de bataille, & pour mieux cacher le nombre de ſes morts, il fit enterrer ſecrètement leurs cadavres dans différens lieux voiſins. Ajoutez à cela qu'il fut forcé d'abandonner le deſſein qui le conduiſoit en Suiſſe, pour ſe retirer en Alſace avec le reſte de ſes troupes. Ce Prince même convint qu'une ſeconde victoire ſemblable à celle-là, entraîneroit la ruine totale de ſon armée, & avoua généreuſement qu'il n'y avoit rien gagné, que d'apprendre à connoître & eſtimer la bravoure des Suiſſes. En conſidérant ce combat ſous ce point de vue, il doit être regardé comme formant une époque très-remarquable dans leur Hiſtoire, car il fut l'origine du traité qu'ils firent avec Charles VII, & qui eſt la première alliance qu'ils ayent contractée avec la France.

Cependant, la guerre qui avoit lieu entre la Maiſon d'Autriche unie à Zuric, d'une part, & les ſept Cantons reſtans, de l'autre, continua juſqu'en 1446, & la paix qui la termina fut conclue par la médiation des arbitres nommés à cet effet, &, conformément à leur déciſion, Zuric renonça à ſon alliance avec la Maiſon d'Autriche, & la confédération Helvétique fut ſolemnellement renouvellée entre les huit Cantons. Ce fut

à cette occasion qu'enfin l'on donna force de loi à deux articles des plus importans du Code public de la Suisse. En vertu du premier, tous les différens qui peuvent s'élever entre quelques-uns des Cantons, doivent être décidés par les Cantons neutres ; & au cas que l'une des deux parties refuse d'acquiescer à leur jugement, ces Cantons sont autorisés à recourir à la force pour l'obliger à se conformer à leur décision. En vertu du second, il est arrêté que nonobstant le droit que chacun des Cantons peut s'être réservé, de contracter des alliances avec des Puissances étrangères, ses co-associés doivent juger si cette alliance est contradictoire avec l'union générale, & incompatible avec ses obligations, & si elle paroissoit telle, elle seroit déclarée nulle & de nul effet.

Je ne puis terminer cette Lettre sans vous dire encore un mot du fameux combat que je viens de vous tracer. Les Suisses n'en parlent jamais qu'avec le plus vif enthousiasme, & les Bâlois vont tous les ans faire des parties dans une hôtellerie située près de l'Hôpital Saint-Jacques & de son cimetière, pour célébrer parmi des libations d'un vin rouge qui croît sur le champ de bataille, les faits héroïques des braves patriotes qui ont si glorieusement sacrifié leur vie pour le salut de leur pays. Ce vin que l'on appelle *le Sang des Suisses*, est en grande estime chez les Bâlois, quelque mé-

diocre que soit son mérite du côté de la faveur, & je suis bien trompé si le fameux vers d'Horace :

Non missura cutem, nisi plena cruoris,

a jamais été aussi-bien appliqué au misérable Poëte dont il parle, qu'il le seroit à ces parties patriotiques, à cette effusion annuelle du *sang des Suisses.*

Je suis, &c.

LETTRE XLII.

Réflexions générales sur les XIII Cantons.

Après vous avoir communiqué dans le cours de mes Lettres précédentes, les observations que j'ai été en état de faire pendant mon voyage dans la Suisse sur les lois, le Gouvernement, l'état littéraire, &c. de chaque Canton en particulier, il ne me reste plus que d'implorer encore l'indulgence dont vous m'avez donné tant de preuves, pour le petit nombre de réflexions relatives à l'état de la Suisse en général, dont je vais vous occuper, & qui doivent conclure ma correspondance.

Nulle partie de l'Europe ne peut se vanter de renfermer dans une étendue pareille à celle de la Suisse un aussi grand nombre d'Etats indépendans, & une aussi grande variété de Gouverne-

mens divers ; & cependant telle est la sagesse des principes sur lesquels leur union est fondée ; & telle a été dans ces derniers siècles l'indifférence que les habitans de cette contrée remarquable ont eue pour les conquêtes, que depuis l'époque où la confédération a pris une assiette solide, cet heureux peuple n'a pour ainsi dire pas été une fois dans le cas de tourner ses armes contre un ennemi extérieur, & qu'il n'a éprouvé dans son sein aucune commotion civile qui n'ait été bientôt appaisée à la satisfaction générale. Je doute que l'Histoire ancienne & moderne offre un autre exemple d'une nation guerrière divisée en Républiques indépendantes, toutes limitrophes, & conséquemment exposées à un choc continuel d'intérêts opposés, & qui, pendant un aussi long espace de tems, se soit maintenue dans un état de tranquillité presque non interrompue. Tandis que les Royaumes voisins ont éprouvé tour-à-tour toutes les horreurs des guerres intestines, cette nation privilégiée a joui de la félicité si bien décrite par Lucrèce, & n'a point cessé d'être spectatrice indifférente des tempêtes diverses qui ont dévasté le monde autour d'elle.

Mais il s'en faut de beaucoup que le loisir d'une longue paix ait énervé l'esprit & les bras de ce peuple. La jeunesse est soigneusement entretenue dans l'usage des exercices militaires ; la course,

la lutte, le maniement du fusil & de l'arbalète entrent dans son éducation. Outre cela, la Suisse a toujours dans les services étrangers un nombre considérable de soldats bien disciplinés, & tout ce qui est en état de porter les armes est classé & régulièrement exercé dans ses districts relatifs, en sorte que les Républiques sont en état d'opposer en tout tems une armée vraiment formidable à l'ennemi qui menaceroit le pays ou la liberté. Ainsi tandis que la meilleure partie des Empires du continent tend de plus en plus vers le gouvernement militaire, la Suisse seule n'a point d'armées sur pied ; & cependant, par sa situation, par ses alliances & par sa politique intérieure, elle jouit d'une sécurité inconnue à tout autre Etat de l'Europe, & se trouve en état de résister à toutes les forces qu'on pourroit rassembler contr'elle.

La félicité de la Suisse, au reste, ne consiste pas uniquement dans l'exemption des misères de la guerre, mais il n'est pas un pays où le bonheur & le contentement soient aussi universellement répandus sur le peuple ; car, que le Gouvernement soit aristocratique, démocratique ou mixte, qu'il soit absolu ou limité, le même esprit de liberté y préside ; & dans les Etats oligarchiques même, qui par-tout sont les plus tyranniques des Etats, l'administration est singu-

lièrement douce, & la propriété des sujets soigneusement défendue contre toute espèce de violation.

La jurisprudence criminelle de ce pays a cependant un vice général dont elle est par-tout également atteinte. En effet, ce qu'on nomme la *Caroline*, c'est-à-dire, le code de Charles-Quint, soit seul, soit modifié ou augmenté, suivant l'usage particulier des différens districts, forme en vain dans toutes les Républiques de la Suisse, le fondement principal des lois pénales; la Coutume accorde à l'opinion des Juges une latitude si étendue, qu'ils sont beaucoup moins guidés dans leurs décisions par ce code, ou par toute autre loi écrite, que par les principes communs de la justice universelle. Jusqu'à quel point une longue expérience a-t'elle pu justifie r la concession d'un privilége aussi extraordinaire? C'est ce que je ne puis vous dire, mais ce que je sais, c'est qu'en pareille matière, un pouvoir aussi arbitraire est indubitablement sujet à l'abus le plus alarmant, & ne peut jamais, sans le plus grand risque, être remis entre les mains d'un Magistrat.

Je ne puis m'empêcher de réfléchir à la sagesse supérieure qui caractérise dans ce cas-ci comme dans tous les autres, notre inestimable constitution; & en effet, un Anglois qui voyage, ne sauroit observer les divers Gouvernemens,

ſans prendre pour celui de ſon pays une admiration plus vive & plus ſentie. En Angleterre, la liberté & la vie d'un particulier ne dépendent point de la déciſion arbitraire d'un Juge; elles ſont ſous la protection des lois les plus expreſſes, & le Magiſtrat ne peut s'en écarter impunément. Cette ſévère préciſion, il eſt vrai, pourroit être accompagnée de quelques inconvéniens; mais ils ſont rachetés par des avantages ſi prépondérans, qu'ils ſont à peine perceptibles dans la balance de la juſtice. Quoi qu'il en ſoit, au reſte, il s'en faut de beaucoup que j'aye l'intention d'accuſer les Officiers qui adminiſtrent en Suiſſe la juſtice criminelle, & je dois dire au contraire que le réſultat des obſervations que j'ai été en état de faire, eſt qu'ils la diſpenſent d'une main équitable & impartiale.

Dans tout ce pays, j'ai remarqué avec une ſatisfaction ſingulière, l'excellent état des priſons, & les précautions pleines d'humanité que ſes diverſes légiſlations ont priſes à l'égard des coupables. Ces particularités m'ont dû frapper d'autant plus que le contraire eſt malheureuſement plus viſible dans ma patrie. En Suiſſe, les accuſés ſont logés dans des appartemens ſains & ſéparés. On ne les laiſſe point, dans les priſons, languir au détriment de leur ſanté, & achever d'y dépenſer le peu d'argent qui leur reſte. Ils

ſont immédiatement examinés & jugés. En Angleterre, le criminel, ou celui qui eſt ſoupçonné tel, attend quelquefois ſix mois l'arrêt qui détermine ſon ſort, & ſi au bout de ce long eſpace il ſe trouve innocent & en même tems pauvre, la perte de ſon tems, jointe aux frais de geole, ſuffiront peut-être pour occaſionner ſa ruine totale, tandis que d'un autre côté, ſes mœurs n'auront pas moins ſouffert par la communication qu'il a eue avec des ſcélérats qui ayant perdu tout ſentiment de honte, s'encouragent l'un l'autre au crime. Comment ſe peut-il que nous Anglois, qui nous vantons de poſſéder une juriſprudence criminelle fondée ſur des principes faits pour nous diſtinguer avec honneur parmi toutes les nations de l'Europe; que nous, qui offrons aux yeux de tout l'univers l'intérieur de nos Cours de Juſtice, & qui nous énorgueilliſſons de l'avantage ineſtimable & unique d'être jugés par nos Pairs, nous ayons négligé un article auſſi important de notre code pénal, & que l'équité compatiſſante à laquelle nous le devons, ait été ici en défaut (1)?

(1) Le Lecteur qui déſireroit une deſcription plus particulière des priſons de la Suiſſe, la trouvera dans un Traité intitulé: *The ſtate of the priſons in England and Wales, and an account of ſome foreign priſons by John Howard*, 1777. Dans

On ne peut manquer d'éprouver une extrême ſurpriſe & un déplaiſir égal, en obſervant que l'uſage de la torture eſt encore ſubſiſtant dans un pays où les vrais principes du gouvernement civil ſont auſſi bien entendus & auſſi généralement adoptés qu'en Suiſſe. Il eſt des cas où le criminel eſt mis à la queſtion. L'inefficacité d'une invention barbare, qui tend en vain à arracher la vérité au moyen des inſtrumens horribles que l'ingénieuſe cruauté prépare à cet effet, a ſi ſouvent été miſe en évidence par les plus ſavans Ecrivains, que les réflexions que je pourrois ajouter à leurs argumens feroient tout-à-fait ſuperflues ;

&

---

ce Traité, qui mérite l'attention de tout ami de l'humanité, l'Auteur a fourni pluſieurs triſtes exemples de l'état déplorable des priſons d'Angleterre, & de leur infériorité à celles des autres pays, en tout ce qui concerne la ſanté & la conduite des infortunés qui y ſont confinés ; & ce n'eſt qu'avec la plus douce ſatisfaction qu'il doit s'appercevoir que ſon zèle humain & perſévérant a déjà fait naître quelques ſages réglemens. Comme d'ailleurs il ne ſe laſſe pas de faire de nouvelles recherches auſſi louables ſur l'état des priſons les plus conſidérables du Continent, & qu'il ſoumet ſans ceſſe leur réſultat à l'inſpection du Parlement, on eſt en droit d'eſpérer qu'il ſera récompenſé de ſes travaux par le bonheur d'avoir réuſſi à fixer efficacement l'attention du Sénat Anglois ſur un objet auſſi digne des ſages & compatiſſantes précautions de la légiſlation. NOTE DE L'AUTEUR.

& dans le fait, toute la force des raiſonnemens divers que l'on a oppoſés à cette affreuſe coutume, eſt renfermée dans ce ſeul mot de l'admirable la Bruyère : *la queſtion eſt une invention merveilleuſe & tout-à-fait ſûre pour perdre un innocent qui a la complexion foible, & ſauver un coupable qui eſt né robuſte* (2).

Je dois, au reſte, rendre à la Suiſſe cette juſtice, qu'elle n'a pas manqué d'avocats zélés de l'humanité, qui ont plaidé pour l'abolition totale de la torture ; mais que peuvent, même dans ce ſiècle de lumière, les argumens de la raiſon contre la coutume & les préjugés (3) ?

---

(2) Caractères, tome II, page 203.

(3) Ici, comme dans la majeure partie de l'Europe, la juſtice criminelle eſt adminiſtrée ſuivant l'ordre de procédure de la Juriſprudence civile, & en conſéquence des maximes de ce Code, la confeſſion du criminel eſt abſolument requiſe pour qu'on puiſſe lui infliger une peine capitale : voilà pourquoi les peuples qui n'ont pas établi une nouvelle Juriſprudence criminelle ont conſervé l'uſage de la torture.

Perſonne n'ignore que c'eſt le Roi de Pruſſe actuel qui a donné à l'Allemagne l'exemple de l'abolition de cette pratique barbare ; mais probablement peu de perſonnes ſavent que la première idée de cette ſuppreſſion lui fut ſuggérée par la lecture de l'Hiſtoire d'Angleterre ; car une des principales raiſons que l'on donne en faveur de cette manière d'arracher une confeſſion, étant qu'elle fournit le meilleur moyen de découvrir les complots tramés contre le Gouvernement, le

Les ſciences ſont généralement moins répandues dans les Etats catholiques que dans les Etats proteſtans; mais dans tous, un homme de lettres trouvera fréquemment le but de ſes recherches, & l'occaſion d'étendre ſes connoiſſances. C'eſt ſur-tout pour le Naturaliſte que la Suiſſe ſera une ſource inépuiſable d'inſtruction & d'amuſement, tant par l'étonnante variété des curioſités phyſiques dont ce pays eſt ſemé, que par le nombre conſidérable de perſonnes très-verſées dans cette ſcience, qu'elle renferme; & en effet, il n'eſt pas une Ville, & il eſt peu de Villages où le voyageur curieux ne rencontre des cabinets dignes de ſon attention (4).

Monarque obſerva avec ſa ſagacité ordinaire que les Annales Angloiſes prouvoient victorieuſement la fauſſeté de cette propoſition, puiſque ſi d'un côté il eſt peu de Royaumes dans le ſein deſquels il ſe ſoit formé plus de conſpirations & de rébellions, on s'apperçoit de l'autre que leurs moteurs & leurs complices y ont été éventés & découverts ſans l'uſage de la torture, avec plus de ſuccès que dans les Etats où elle eſt employée. *Ceci*, diſoit à ce ſujet ce ſage politique, *me prouva l'abſurdité de la queſtion*, & *me la fit abolir.*

Cette anecdote, que je tiens d'une perſonne dont l'autorité eſt très-reſpectable, rend le témoignage le plus honorable à l'efficacité autant qu'à la douceur de nos lois pénales, & à l'excellence de la procédure obſervée dans nos Cours de Juſtice criminelle. NOTE DE L'AUTEUR.

(4) Si le Lecteur déſiroit quelque choſe de plus détaillé ſur

Quant à ce qui regarde l'agriculture, je ne crois pas qu'il y ait au monde un pays où les heureux effets de l'infatigable & persévérante industrie soient plus remarquables. En voyageant dans la partie montueuse de la Suisse, j'ai souvent été frappé d'étonnement en voyant des rochers autrefois arides, maintenant couverts de vignes ou de riches pâturages, en distinguant la trace de la charrue sur des pentes telles que je conçois à peine comment des chevaux ont pu s'y élever & s'y soutenir. En un mot, les habitans de ce pays ont surmonté tous les obstacles que le sol, la situation, le climat, leur opposoient, & sont parvenus à naturaliser la fertilité dans les lieux mêmes que la nature paroissoit avoir condamnés à une stérilité perpétuelle.

Finissons le portrait de ce peuple, en disant

---

cette partie des curiosités de la Suisse, je crois qu'il ne pourroit mieux se satisfaire qu'en recourant aux *Lettres sur différens sujets*, du savant Bernouilli. Cet Ouvrage contient non-seulement une description très-détaillée des cabinets divers & des nombreuses collections d'Histoire naturelle dont je fais mention, mais encore une notice des Savans en tout genre qui ont fleuri dans l'Allemagne, la Suisse & les Provinces méridionales de la France. Cet illustre Auteur se propose de faire au Public le présent de deux nouveaux volumes sur le même sujet, relativement à l'Italie. NOTE DE L'AUTEUR.

qu'une ſimplicité de mœurs univerſelle, qu'une franchiſe ouverte & non affectée, qu'un invincible eſprit de liberté, doivent être mis au rang des traits caractériſtiques qui l'honorent & le diſtinguent parmi les nombreuſes nations de l'Europe.

J'ai actuellement fait paſſer ſous vos yeux tout ce que mon voyage en Suiſſe m'a fourni d'obſervations qui m'ayent paru propres à vous être communiquées. Puiſſent-elles avoir contribué à votre amuſement, & ſatisfait au moins en partie votre curioſité. Elles n'ont été originairement confiées au papier que comme un ſimple tribut dû à l'amitié. Elles ſortent de l'obſcurité pour laquelle elles étoient faites, & c'eſt avec un nouveau plaiſir que je ſaiſis cette occaſion inattendue de vous témoigner d'une manière plus publique les ſentimens dont je ſuis pénétré.

Je ſuis,

Monſieur,

Votre très-humble & très-dévoué ſerviteur,
WILLIAM COXE.

Ière TABLE,

Qui présente sous le même point de vue l'ordre actuel des XIII Cantons, & l'époque de leur réception dans la Confédération Helvétique.

Les huit anciens Cantons.

1.	Zuric, ...	Réformé, . . .	1350.
2.	Berne, ...	*Idem*, ...	1352.
3.	Lucerne, ...	Catholique, . .	1332.
4.	Uri, ...	*Idem*, ...	1315.
5.	Schwitz, ...	*Idem*, ...	1315.
6.	Underwalden, . .	*Idem*, ...	1315.
7.	Zug, ...	*Idem*, ...	1352.
8.	Glarus, ...	Mixte, ...	1351.

Les cinq nouveaux Cantons.

9.	Bâle, ...	Réformé, . . .	1501.
10.	Fribourg, ...	Catholique, . .	1481.
11.	Soleure, ...	*Idem*, ...	1481.
12.	Schaffhouse, . . .	Réformé, . . .	1501.
13.	Appenzell, ...	Mixte, ...	1513.



IIe TABLE,

Qui spécifie le nombre d'hommes que chaque Canton seroit obligé de fournir pour son contingent, en tems de guerre.

Zuric,	1400.
Berne,	2000.
Lucerne,	1200.
Uri,	400.
Schwitz,	600.
Underwalden,	400.
Zug,	400.
Glarus,	400.
Bâle,	400.
Fribourg,	800.
Soleure,	600.
Schaffhouse,	400.
Appenzell,	600.
Total,	9600.

Cette distribution, arrêtée en 1668, pour former un corps d'armée confédérée de 9600 hommes, serviroit de base & de point de comparaison pour tout ce que chaque Canton auroit à fournir en sus, au cas que le besoin exigeât une augmentation à cette armée primitive.

Post-Scriptum de M. Coxe.

POUR éviter les citations qui auroient sans cesse rappelé le Lecteur à la marge, j'ai remis à ce moment-ci à lui indiquer les sources dans lesquelles j'ai puisé la partie historique & politique des Lettres précédentes. Les principales sont : *Guillemannus de rebus Helvetiorum; Histoire de la Confédération Helvétique; Stanian's account of Swisserland; Dictionnaire de la Suisse; Histoire des Révolutions de la Haute-Allemagne*, ainsi que différentes pièces d'une autorité toute aussi reconnue, & que le hasard m'a mises sous les yeux dans les lieux divers où j'ai passé.

FIN.



TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

Fin de la Table.

L'Approbation & le Privilége se trouvent à la fin de la première partie de cet Ouvrage.

De l'Imprimerie de CHARDON, rue Galande, 1782.

GS.

FLEX BINDING

